TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — Nº 9171 | 28 PAGES | JEUDI 11 JUILLET 1974

LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE L'ÉNERGIE

AIR FRANCE veut clarifier ses rapports avec l'État

LIRE PAGE 23 - UN ENTRETIEN AVEC P.-D. COT.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 65572
Tél. : 770-91-29

Désaccords sur la politique économique et la décolonisation

La démission du premier ministre portugais ouvre un conflit entre les modérés et la gauche

Le général Spinola, président de la République portugaise, a accepté, le mardi 9 juillet dans la soirée, la démission que lui avaient présentée, dans la matinée du même jour, le premier ministre, M. Adelino da Palma Carlos, et les quatre ministres « centristes » de son gouvernement : MM. Francisco Sa Carneiro, ministre d'Etat ; Magalhaes Mota, ministre de l'intérieur ; le lieutenant-colonel Mario Firmino Miguel, ministre de la défense, et M. Vasco Vieira da Almeida, ministre de la coordination économique.

La nouvelle a été officiellement annoncée à Lisbonne par le ministre de l'information, M. Raul Rego (socialiste). Un autre porte-parole s'est dit convaincu que « le reste du gouvernement resterait en fonction ». *Toutefois, dans la matinée de mercredi, on apprenait que quatre secrétaires d'Etat rattachés au ministère de l'education avaient également démissionné. Ils ont motivé leur geste par leur désaccord avec l'orientation générale de la politique du ministre de l'éducation et de la culture, M. Eduardo Correia. Les ministres socialistes et communistes n'ont pas fait officiellement connaître leur position.*

Dans une déclaration faite en sortant du palais de Belem où il était allé confirmer son offre de démission au président de la République, M. Palma Carlos a indiqué que son successeur serait une personnalité « peu connue ». Le Conseil d'Etat, organe suprême du pouvoir législatif, qui s'est réuni aussitôt sous la présidence du général Spinola pour examiner la situation, a siégé toute la nuit.

Une dernière réunion de tous les ministres du gouvernement provisoire avait eu lieu mardi, en fin d'après-midi, sous la présidence de M. Palma Carlos. En sortant, quelques heures plus tard, de la présidence de la République, le premier ministre démissionnaire a déclaré que l'expérience gouvernementale menée au Portugal depuis le 16 mai dernier ne constituait pas une faillite, mais était, au contraire, « *très valable* ». Il a ajouté qu'il ne regrettait pas cette expérience et quittait le pouvoir « *la tête haute* », en demeurant « *confiant dans la continuité du processus démocratique* ».

Deux raisons principales

M. Palma Carlos a, d'autre part, indiqué que deux documents seraient publiés sur les raisons de sa démission, « *raisons avec lesquelles les autres ministres démissionnaires se sont solidarisés* ».

Bien que des rumeurs de crise gouvernementale aient commencé à circuler à Lisbonne depuis le début de cette semaine, un dénouement aussi rapide constitue une surprise. Après une réunion qui avait duré huit heures dans la nuit du lundi 8 au mardi 9 juillet, le Conseil d'Etat avait, en effet, décidé de donner au gouvernement une plus grande liberté de manœuvre dans l'accomplissement de sa tâche.

(Lire la suite page 2.)

L'armée arbitrera

Crise gouvernementale aiguë à Lisbonne, crise latente de régime à Madrid : des bouleversements politiques, aux conséquences encore imprévisibles, secouent la péninsule Ibérique, livrée pendant des décennies à l'immobilisme et au refus de toute adaptation à des structures plus modernes de pouvoir.

Bien que la situation soit sensiblement différente en Espagne et au Portugal, il est clair que les deux crises n'évoluent pas indépendamment l'une de l'autre. L'interaction est subtile mais indiscutable. La révolution portugaise du 25 avril et le renversement d'un régime « néo-salazariste » que l'on imaginait plus solide ont considérablement accéléré en Espagne la puissance des courants, hors du régime et au sein même des milieux dirigeants, qui réclament une ouverture authentiquement démocratique avant qu'il ne soit trop tard.

Les difficultés grandissantes rencontrées aujourd'hui par les nouveaux dirigeants de Lisbonne et l'éclatement de l'équipe de M. Palma Carlos permettent, paradoxalement, à de très nombreux Espagnols de revendiquer, avec encore plus de détermination, une réorganisation rapide de leur système politique.

Il est vrai que l'instauration de la démocratie à Lisbonne s'est faite dans l'enthousiasme, mais aussi dans l'improvisation et une certaine ambiguïté. Les jeunes officiers portugais, membres du Mouvement des forces armées et seuls responsables du soulèvement du 25 avril, souhaitaient voir effacer toute trace de salazarisme et engager des négociations avec les mouvements africains de libération pour mettre rapidement fin à la guerre.

Ils ont certes choisi de faire appel au général Spinola, ancien commandant en chef des forces portugaises en Guinée-Bissau, pour cautionner et coiffer le mouvement révolutionnaire. Mais le général, partisan d'un « aggiornamento » dans tous les domaines, est pourtant bien loin d'approuver toutes les thèses de tendance socialiste des jeunes officiers, amis des dirigeants de gauche.

Sa position de chef désigné l'a contraint, dans un premier temps, à un silence qui pouvait paraître approbateur. Mais il a été irrité par la rapidité — certains ministres à Lisbonne disent la précipitation — avec laquelle M. Mario Soares, dirigeant socialiste et ministre des affaires étrangères, a engagé le processus de décolonisation. L'explosion des libertés, de toutes les libertés, l'a inquiété. Ayant affermi sa popularité grâce à une série de voyages en province, le chef de l'Etat — « à titre provisoire », selon les jeunes officiers — a tenté d'imposer ses vues et ses amis.

Il a aussi dénoncé au Portugal même les « excès de la liberté », rétabli une certaine censure de la presse, mis en garde les fauteurs de troubles et les organisateurs de manifestations gauchistes. Il a publiquement regretté le « manque de sens des responsabilités » de certains des membres du gouvernement. Enfin, il a choisi M. Veiga Simao, ancien ministre de M. Caetano, comme représentant permanent du Portugal aux Nations unies.

En première analyse, c'est la tentative de définition d'une politique économique et sociale cohérente qui est la cause immédiate de la crise. Mais la démission offerte par le chef du gouvernement, M. Palma Carlos, et par les ministres centristes, tous hommes de confiance du général Spinola, n'est qu'un aspect du conflit latent entre modérés et socialistes, tant militaires que civils, au sein de tous les organismes de décision, et d'abord au Conseil d'Etat.

Le chef de l'Etat vient d'estimer que le nouveau Portugal sera ce que les forces armées voudront. On ne saurait mieux dire. Le choix des options politiques décisives sera arbitré par les militaires portugais.

REVENDIQUÉE PAR « GIUSTIZIA PAOLINA »

La série d'attentats commis en Corse suscite une large réprobation dans l'île

Un nouvel attentat, qui vient s'ajouter aux huit — l'un d'eux ayant échoué — survenus mardi 9 juillet (le Monde du 10 juillet), a été commis à 23 h. 35, dans la nuit de mardi à mercredi, contre un marchand de meubles, les Etablissements Barni, dont les locaux sont situés à la sortie de Bastia. Deux charges avaient été placées dont l'une — de cinq kilos — n'a pas explosé.

Les premières informations diffusées dans la matinée, ce 10 juillet, faisaient, d'autre part, état d'un dixième attentat contre le camp Raffali, à 5 kilomètres de Calvi, où est stationné le 2e régiment étranger de parachutistes. Elles ont été formellement démenties. Il semble qu'une confusion ait pu être créée avec un grave accident de la circulation, suivi d'un incendie, qui s'est produit à cet endroit à 1 heure du matin, mercredi.

L'ensemble des attentats de ces derniers jours est revendiqué par un groupe, « Giustizia Paolina », qui a déposé dans la boîte aux lettres du correspondant de l'A.F.P. à Bastia un texte ainsi rédigé : « Revendiquons huit attentats dont parle la presse, plus Barni et la légion à Calvi. Expliquerons plus tard. »

De notre correspondant

Ajaccio — « *Ma municipalité a toujours soutenu activement les actions revendicatives légitimes* corses *et elle continuera de le faire. Mais je ne peux suivre les auteurs de cet acte sur la voie qu'ils semblent vouloir prendre. A partir de ce jour, mon devoir de Corse me commande de les combattre et je le ferai avec détermination.* » M. Xavier Colonna, maire de Calvi, qui est aussi officier de réserve et a baroudé sur divers champs de bataille, notamment l'Algérie, d'où il est rapatrié, ne mâche pas ses mots. Dans un communiqué publié ce mercredi 10 juillet par les quotidiens régionaux, il fait observer que « *les attentats ne peuvent aider à la poursuite de buts nobles* », affirme « *la réprobation des populations* », avertit les plastiqueurs que « *s'ils envisagent une action revendicative sans l'appui du peuple, ils vont à un échec certain* » et prend la défense du jeune sous-préfet de Calvi, M. Robert Pommiès qui, « *depuis son arrivée, n'a pas ménagé ses efforts pour aider à l'équipement de la région et combattre certaines coutumes connues qui contribuent au naufrage de l'île* ».

PAUL SILVANI.

(Lire la suite page 8.)

Une décision prise au Caire

L'EMBARGO PÉTROLIER qui frappait les Pays-Bas est levé

Les ministres arabes du pétrole, réunis au Caire mercredi, ont décidé de lever l'embargo qu'ils avaient appliqué aux exportations de brut à destination des Pays-Bas depuis octobre dernier et qui n'avait plus beaucoup d'effets. Les Pays-Bas étaient accusés à l'époque de soutenir Israël. Trois pays restent encore, en principe, soumis à l'embargo arabe : le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie.

L'embargo pétrolier frappait les Pays-Bas depuis octobre 1973. Cette mesure avait empoisonné non seulement les relations euro-arabes mais aussi l'atmosphère au sein de la Communauté économique européenne. Même si elle n'avait pas eu de grands effets économiques, elle apparaissait d'autant plus injuste, voire irrationnelle, que l'embargo qui frappait les Etats-Unis avait été levé depuis mars. Cependant, lors de la dernière réunion début juin des ministres arabes, elle avait été maintenue, sauf par l'Algérie, qui avait plaidé la cause hollandaise.

On ne connaît pas encore le sort du Danemark, auquel était appliqué un embargo très partiel (moins 15 % par rapport aux livraisons normales) et en fait symbolique, étant donnée la fluidité des circuits pétroliers de par le monde. Mais il y a de fortes chances pour que cette discrimination soit elle aussi supprimée.

PHILIPPE SIMONNOT.

(Lire la suite page 25.)

APRÈS LA CONDAMNATION DE Mme KLARSFELD

L'Allemagne de Kurt Lischka et celle de Willy Brandt

Par MAURICE DELARUE

Mme Beate Klarsfeld a regagné Paris le mercredi 10 juillet, après avoir été condamnée la veille à deux mois de prison ferme par le tribunal de grande instance de Cologne. La militante antinazie, qui était poursuivie pour « tentative d'enlèvement, » *en mars 1971, de Kurt Lischka, ancien chef de la Gestapo pour la région parisienne, a décidé de faire appel.*

Que des juges allemands aient condamné l'antinazisme en la personne de Mme Klarsfeld le jour où l'entente franco-allemande prenait un nouveau départ est une coïncidence d'autant plus fâcheuse qu'on peut douter qu'elle soit fortuite.

Dans une Europe qui veut s'unir en assumant un passé de grandeur et de violence, les antinomies sont inévitables.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Morale et principes

En un sens, si Beate Klarsfeld a été condamnée à deux mois de prison ferme par les juges de Cologne, c'est parce qu'elle troublait l'ordre public en tentant d'enlever un citoyen tranquille. Que ce citoyen ait lui-même troublé l'ordre public il y a trente ans, au nom d'un ordre nouveau qui envoyait les Juifs à la mort, est une autre histoire.

On doit éviter, n'est-ce pas, de confondre la morale et les principes.

Le résultat en est que si l'action de Beate Klarsfeld est juste au regard de la morale, elle ne l'est pas à l'égard des principes, tandis que si Kurt Lischka vit en liberté, c'est qu'il est innocent à l'égard des principes, bien que coupable au regard de la morale.

Les juges de Cologne ont donc de la morale par principe. Mais leur morale n'a pas de principes.

BERNARD CHAPUIS.

Une armée en quête de son identité

Le ministère de la défense prépare l'esquisse de son budget pour 1975, avant les arbitrages gouvernementaux. Ce projet concerne la dernière année d'application de la troisième loi-programme quinquennale d'équipement militaire. Or cette loi n'a pas été exécutée à la lettre : des commandes ou des fabrications prévues de matériels ont été réduites, le contenu même de la loi a été révisé dès 1972, puis modifié pour des raisons financières. Il avait été admis, du temps de Georges Pompidou, que la dernière année de ce plan militaire devrait permettre un certain rattrapage.

Le président de la République doit prendre, dit-on, des initiatives en matière de défense à la fin de l'été ou au début de l'automne. On saura alors si l'intention du premier ministre de réformer le service national et la volonté du ministre de la défense d'améliorer la condition militaire sont compatibles ou non, sur le plan financier, avec le maintien des orientations stratégiques.

I. — Le choix des sacrifices

Par JACQUES ISNARD

« *Etre pragmatique* ». C'est ce que le ministre de la défense, M. Jacques Soufflet, compagnon de la Libération, a retenu du gaullisme et c'est ainsi qu'il se définit, pour l'instant, compte tenu des dossiers qu'il a à étudier. Cette méthode ou cet état d'esprit l'obligera, sans doute, à constater que, pour reprendre une expression de M. Valéry Giscard d'Estaing, « *gouverner, ce n'est pas automatiquement dépenser* » et que les armées devront, comme toutes les autres administrations de l'Etat, gérer au mieux ce dont elles disposent, plutôt que d'espérer un hypothétique accroissement de leurs moyens.

A vrai dire, cette politique d'austérité ou, simplement, de suppression des gaspillages, les armées y sont contraintes depuis des années même si, de l'extérieur, l'impression qui prévaut, à tort ou à raison, est différente.

C'est un fait dont on pourrait douter s'il était mentionné seulement par des sources officielles mais qui est aussi rapporté par des documents étrangers assez concordants : la France a, depuis plusieurs années, un budget militaire qui, par rapport à son produit national brut, est l'un des moins importants du monde. Il est de l'ordre de celui de nations aussi différentes que la Bulgarie, la Suède, la Hongrie ou la République fédérale d'Allemagne, mais il reste très inférieur à ceux de la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie, l'Inde, l'Egypte, Israël, la République démocratique allemande ou, à plus forte raison, l'Union soviétique et les Etats-Unis. Avec 3 % de son produit national brut, la France dépense davantage pour sa défense que l'Italie, la Suisse ou le Japon, mais elle est, de toutes les nations qui font un effort nucléaire, celle qui maintient ses crédits militaires au niveau le plus bas.

(Lire la suite page 10.)

UN DÉMIURGE POUR LE FESTIVAL

Maréchal à Avignon

Le vingt-huitième Festival d'Avignon ouvre ses portes dimanche.

Depuis la mort de Jean Vilar, Avignon n'avait plus de visage. Le Festival avait continué cependant, sous l'impulsion de Paul Puaux, un Avignonnais de souche, qui avait été longtemps le bras droit du fondateur du T.N.P. Successivement, la cité des Papes avait accueilli en vedette la Comédie-Française et les troupes de la décentralisation dramatique. Le succès de ces « affiches » sans « tête d'affiche » a prouvé la vitalité d'un phénomène, copié ailleurs cent fois mais à ce jour inimitable, le Festival, lieu de rencontre et non de consommation culturelle, le seul endroit, peut-être, où celui qui vient ait la possibilité, pendant quelques jours, de se sentir meilleur...

Malgré tout, depuis quelque temps, un nom était sur les lèvres : Béjart. Maurice Béjart, rénovateur de la danse, qui avait su rendre populaire sa recherche d'un langage universel sur les praticables de la cour d'honneur voici plus de cinq ans. Maurice Béjart aurait dû être le directeur artistique de ce vingt-huitième Festival d'Avignon.

Mais, pour des raisons financières entre autres, Maurice Béjart a renoncé, et c'est Marcel Maréchal, trente-six ans, directeur de la Compagnie du Cothurne, qui sera là, cet été, à partir du 15 juillet.

Homme protée, Maréchal va marquer, pour longtemps sans doute, Avignon de son empreinte, à la fois lourde et bondissante, de praticien zélé du théâtre. Il fera résonner le Verbe dans des murs où peut-être, puisque c'est la mode, celui-ci se serait tu pour céder la place à l'image. Roi d'un festival, Marcel Maréchal nous a accordé un entretien où il parle d'Avignon et du métier d'homme de théâtre.

M. E.

(Lire nos articles dans « le Monde des arts et des spectacles » page 11.)

Le Monde publie à partir d'aujourd'hui LE CADEAU DE CÉSAR bande dessinée de René GOSCINNY et Albert UDERZO

(Lire page 9.)

EUROPE

Portugal

La démission du premier ministre ouvre un conflit entre les modérés et la gauche

(Suite de la première page.)

Cette liberté accrue a été jugée encore insuffisante par M. Palma Carlos.

Les difficultés rencontrées par le premier gouvernement provisoire portugais, depuis le renversement du régime de M. Caetano, tiennent à des désaccords sur l'élaboration d'une législation économique, sociale, fiscale et financière qui prenne en compte, à la fois, les légitimes revendications d'une classe ouvrière et paysanne longtemps opprimée et la nécessité de ne pas trop ajouter aux charges de l'économie. Un train de lois économiques et sociales avait été annoncé d'abord pour le 27 juin, puis reporté de dix jours, et reporté encore à la fin de juillet.

Une autre pierre d'achoppement était la difficulté rencontrée par M. Mario Soares, ministre socialiste des affaires étrangères, à faire avancer aussi vite qu'il le souhaitait le processus de décolonisation de l'Afrique portugaise. Après un départ pris tambour battant à Londres — négociations avec le Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert — et à Lusaka en Zambie — négociation avec le Front de libération du Mozambique, — les conversations avec les représentants des nationalistes africains marquent le pas. Des critiques ont été formulées à Lisbonne envers le chef de la diplomatie, tant sur le fond — l'objectif même d'une indépendance rapide des colonies portugaises — que sur la forme — une excessive précipitation à abattre ses cartes. De fait, les négociations qui se poursuivent sont devenues beaucoup plus discrètes.

Enfin, la récente nomination par le général Spinola de M. Veiga Simao, ancien ministre de l'éducation nationale de M. Caetano, comme représentant du Portugal aux Nations unies avait été âprement critiquée par les partis de gauche.

M. PALMA CARLOS

M. Adelino Da Palma Carlos, avait été nommé le 16 mai dernier à la tête du premier gouvernement provisoire portugais, après la chute de M. Castano. Républicain et libéral, cet avocat de soixante ans avait marqué durant toute sa carrière, son hostilité au salazarisme. Privé, pendant seize ans, du droit d'enseigner, M. Palma Carlos était devenu bâtonnier de l'ordre des avocats. Il était considéré comme « indépendant », « apolitique » *lorsque le général Spinola fit appel à lui.*

Membre des jeunesses républicaines, dissoutes en 1926 par Salazar, chassé de la faculté de droit en 1935, alors qu'il soutenait sa thèse de doctorat, il se consacra alors à la défense des prisonniers politiques. En 1953, il put enfin accéder à une chaire de la faculté de droit. Il fut accepté comme « directeur » *de cette faculté par les étudiants en grève en 1961-1962. Mais il dut rapidement se démettre en raison de son hostilité au régime.*

A la tête du gouvernement, il s'était appliqué à maintenir un équilibre entre les différentes tendances qui viennent de s'affronter. Le Monde *a publié le portrait de M. Palma Carlos, lors de son entrée en fonctions (nos éditions du 17 mai).*

Suisse

Le gouvernement décide de limiter le nombre des travailleurs étrangers

De notre correspondant

Berne. — Le gouvernement helvétique a décidé, le mardi 9 juillet, de renforcer les mesures destinées à limiter le nombre des travailleurs étrangers en Suisse. Selon la nouvelle réglementation, qui entrera en vigueur dès le 1er août prochain, tous les secteurs d'activité seront désormais soumis au même règlement. La santé publique, l'enseignement et l'agriculture, qui avaient été jusqu'à présent épargnés, seront touchés par ces mesures.

Pour les douze prochains mois, le nombre maximum de nouvelles autorisations d'entrée en Suisse a été fixé à vingt mille cinq cents, alors que trente et un mille nouveaux travailleurs étrangers avaient été admis en 1973 dans l'ensemble du pays.

Commentant ces décisions, M. Ernst Brugger, président de la Confédération et chef du département fédéral de l'économie publique, a notamment déclaré : « *Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Conseil fédéral prend ces mesures, mais il a bien fallu en arriver là et fermer encore davantage le robinet des admissions, car le seuil tolérable a été franchi. On ne saurait admettre,* a ajouté M. Brugger, *un nouvel accroissement de la population étrangère dans notre pays, sous peine d'être confrontés à de très graves problèmes sociaux.* »

Actuellement, sur six millions et demi d'habitants, la Suisse compte un peu plus d'un million d'étrangers. Dans un premier stade, les autorités cherchent à « stabiliser » leur nombre, mais M. Brugger n'a pas caché qu'à terme, elles s'efforceront de réduire progressivement l'effectif des étrangers.

C'est en partie sous la pression des milieux xénophobes que le gouvernement suisse a été amené à édicter des mesures aussi rigoureuses. Il espère ainsi enlever des arguments à l'Action nationale contre l'emprise et la surpopulation étrangères, qui, par voie d'initiative populaire, a demandé une réduction draconienne du nombre des étrangers à sept cent vingt mille personnes. Ce projet de loi sera soumis cet automne à l'approbation du peuple et des cantons, et déjà les milieux intéressés attirent l'attention sur les dangers qu'une éventuelle adoption de cette initiative ferait courir à l'économie helvétique.

J.-C. B.

Italie

Le scandale des postes est en train de devenir une véritable affaire d'État

Rome (A.F.P.). — Plusieurs tonnes de courrier posté entre octobre 1973 et janvier 1974, viennent d'être retrouvées dans une cartoucherie de Bergame, à une centaine de kilomètres au nord de Milan. Destinées aux broyeuses de l'usine, les lettres ont été sauvées de justesse et confiées par le substitut du procureur de la République aux policiers, qui se chargeront de les distribuer.

Ce nouvel épisode du scandale des postes (le Monde du 30 juin-1er juillet) ne contribuera pas à rassurer les nombreuses entreprises italiennes et étrangères pour lesquelles le non-acheminement du courrier commence à prendre des dimensions catastrophiques. A Rome, un million et demi de mandats n'ont pas été transmis, huit mille télégrammes par jour ne sont pas acheminés et 18 tonnes de courrier « par avion » sont actuellement en souffrance dans des dépôts. A la gare centrale, où huit wagons chargés de lettres sont immobilisés, un marché très spécial a fait son apparition : les chefs de train acceptent de prendre des lettres pour 1 000 ou 2 000 lires et garantissent qu'ils les posteront en France ou en Suisse. A l'aéroport de Fiumicino, on retrouve le même trafic, ainsi qu'aux frontières.

Des milliers de Romains ont pris l'habitude de poster leur courrier au Vatican. La poste du Saint-Siège fonctionne bien, dit-on, surtout pour les envois « par avion ». Mais elle risque, à son tour, d'être paralysé si la situation ne s'améliore pas en Italie.

Cet épisode apparemment cocasse de la vie italienne est devenu une véritable affaire d'Etat. Les syndicats réclament des mesures et proposent un plan d'urgence d'une durée de trois mois pour résorber le retard de l'acheminement du courrier et amorcer un retour à la normale : suspension des envois publicitaires, renforcement du service des mandats, recrutement de facteurs, utilisation du personnel administratif au tri et... « suppression de soixante chauffeurs personnels des dirigeants des postes, pour les mettre à des places plus productives ».

LA CONDAMNATION DE Mme KLARSFELD

Le président du tribunal de Cologne s'est appuyé sur la Constitution pour justifier le verdict

De notre correspondant

Cologne. — Une centaine d'anciens résistants et déportés et plusieurs dizaines de membres de l'Association allemande des victimes du nazisme ont applaudi le jeudi 9 juillet Mme Beate Klarsfeld et lui ont offert des bouquets de fleurs à sa sortie du tribunal de Cologne.

La première chambre du tribunal de grande instance de Cologne, présidée par M. Viktor Henry de Somoskeoy, venait de condamner l'inculpée à deux mois de prison ferme pour blessures graves et contraintes sur la personne de Kurt Lischka, ancien chef de la Gestapo de la région parisienne, responsable de la déportation de plus de deux cent mille juifs. Mais Mme Klarsfeld, soutenue par les associations d'anciens déportés, avait réussi à attirer l'attention de l'opinion publique, tant en France qu'en Allemagne fédérale, sur les anciens nazis condamnés en France pour crimes de guerre, mais qui continuent de mener une vie tranquille en R.F.A.

Pour les victimes du nazisme, le verdict de Cologne apparaît inacceptable, et les quelques déportés et résistants que les autorités judiciaires avaient autorisés, après bien des palabres, à entrer dans la salle d'audience ont crié leur indignation après l'énoncé du verdict.

Le tribunal s'est-il trompé d'accusé ? Visiblement nerveux, le président de Somoskeoy a longuement justifié la peine infligée à Mme Klarsfeld et expliqué pourquoi la cour n'avait pas suivi le procureur, qui avait demandé six mois de prison, mais avec sursis.

LA CONVENTION LAMMERDING

La convention de Bonn du 2 février 1971 résulte d'une lacune juridique des accords germano-alliés de 1954. Aux termes de ceux-ci, les auteurs de crimes déjà jugés en France ne pouvaient être poursuivis en Allemagne fédérale. Mais aucune disposition particulière n'était prévue pour ce qui concerne les jugements par contumace, c'est-à-dire en l'absence de l'accusé, celui-ci ne courant aucun risque de devoir exécuter la peine prononcée.

Paradoxalement, il était alors de l'intérêt des nazis de se faire juger — par contumace — en France, obtenant ainsi une décision de justice les mettant à l'abri de toute poursuite en Allemagne fédérale.

Tel fut notamment le cas du général Lammerding, responsable des pendaisons de Tulle et du massacre d'Oradour-sur-Glane, qui, malgré sa condamnation à mort par contumace à Bordeaux, en 1953, mourut sans être autrement inquiété le 13 janvier 1971.

La convention de Bonn, destinée à mettre fin aux imperfections antérieures, est d'ailleurs souvent appelée « convention Lammerding ». On estime que celle-ci sera applicable à trois cents personnes environ.

La défense, elle, avait plaidé l'acquittement. Le tribunal n'a pas retenu les deux autres accusations évoquées contre Mme Klarsfeld, c'est-à-dire la violation de la « *zone de protection* » du Bundestag au cours d'une manifestation, et l'entrée en force dans le bureau de l'avocat Achenbach à Essen, pour ne s'intéresser qu'à la tentative d'enlèvement de Kurt Lischka.

Un État fondé sur le droit

Me de Somoskeoy s'est efforcé de montrer que les principes juridiques sur lesquels est fondée la République fédérale obligeaient la cour à condamner Mme Klarsfeld. Son raisonnement pourrait se résumer ainsi : nous vous infligeons une peine parce que nous condamnons aussi les méthodes nazies que vous-même combattez. La République fédérale est un Etat fondé sur le droit, a dit en substance le président, et la Constitution nous fait un devoir de garantir la dignité de l'homme, fût-elle celle d'un assassin. La moralité de Lischka n'entre pas pour nous en ligne de compte. Avant de considérer le droit des victimes à obtenir satisfaction, nous avons le devoir de tout faire pour éviter qu'il y ait de nouvelles victimes. « *Celui qui comprend notre passé récent, comme nous le comprenons,* a ajouté le président, *doit respecter les garde-fous posés par la Constitution.* » Et il a rappelé que les hommes qui avaient rédigé la Loi fondamentale de la République fédérale étaient, pour la plupart, des victimes du nazisme.

Enfin, le président a mis en doute l'efficacité du geste de Mme Klarsfeld puisque « *ce qu'elle voulait faire savoir, comme ce qu'ont dit les témoins de la défense, devant la cour, sur le sort des juifs pendant la période nazie se trouve déjà dans des livres ; il suffit d'un peu de bonne volonté pour se les procurer* ». Il a cependant accordé le bénéfice des circonstances atténuantes en reconnaissant que l'accusée avait agi « *par idéalisme* ». Mais il s'est abstenu de faire la moindre allusion à la convention franco-allemande du 2 février 1971, dont la ratification traîne en longueur devant le Bundestag, et qui permettrait de juger en Allemagne quelque trois cents nazis déjà condamnés en France.

La cour a appliqué le droit, sans considération pour les intentions de Mme Klarsfeld. S'appuyant sur la Constitution, le code pénal et de nombreuses décisions du tribunal constitutionnel, elle s'est présentée en défenseur de la démocratie allemande, à la fois fragile et assurée. Il est cependant permis de penser que cette *démocratie* serait mieux défendue et illustrée si le Bundestag discutait enfin de la ratification d'une convention que le gouvernement allemand a signée depuis plus de trois ans.

DANIEL VERNET.

L'Allemagne de Kurt Lischka et celle de Willy Brandt

(Suite de la première page.)

Passe encore qu'un tortionnaire avéré comme Kurt Lischka cherche refuge dans les failles de la législation allemande contre le châtiment que lui infligea en 1950, par contumace, la justice française. Il est plus difficile d'admettre que les parlementaires allemands entravent la ratification d'une convention signée par le gouvernement de M. Brandt et confirmée par celui de M. Schmidt pour remédier, dans une certaine mesure, à de telles situations. Mais il est franchement choquant que des juges allemands, non contents d'ignorer les agissements d'un bourreau, prétendent emprisonner celle qui les dénonce. En admettant même que la loi soit la loi et que le tribunal de Cologne n'ait pu fermer les yeux sur l'action de Mme Klarsfeld contre Lischka, du moins pouvait-il prononcer une de ces peines de principe qui désignent le coupable réel en absolvant pratiquement l'inculpé légal. Prenons acte qu'il n'a pas voulu le faire.

Les juges allemands devraient pourtant savoir que la construction de l'Europe et la réconciliation franco-allemande, qui en est le fondement, ne sont pas inscrites dans les astres. Depuis la fondation de la République fédérale, il y a vingt-cinq ans, cette politique est un acte volontaire. Avec le « *plan Schuman* », elle s'est d'abord appuyée sur la conjonction des intérêts ; de Gaulle et le chancelier Adenauer donnèrent l'exemple de leur entente personnelle pour susciter des courants affectifs dans la profondeur des deux nations. Puis le chancelier Brandt révéla au monde une Allemagne méconnue : celle de la résistance au nazisme. Son image, à genoux à Varsovie bouleversa les Français, mais son éviction dans des circonstances peu claires les troubla.

Aujourd'hui, certes, le président de la République est intervenu, et M. Schmidt veut lui donner satisfaction, tous deux s'en remettent avant tout à la seule efficacité économique.

Sans en méconnaître la valeur, dans les temps difficiles que nous traversons, les Français allégueront à bon droit le verdict de mardi pour rappeler à leurs plus proches voisins que l'union européenne n'est pas seulement une affaire de commerce, d'usines, de céréales et de monnaie. C'est aussi une affaire d'hommes.

Ce n'est pas avec l'Allemagne de Lischka et des juges de Cologne que les Français veulent faire l'union européenne, c'est avec l'Allemagne de Killy Brandt et de Beate Klarsfeld.

MAURICE DELARUE.

Plusieurs associations organisent une manifestation de protestation devant l'ambassade d'Allemagne à Paris

Une manifestation de protestation devait avoir lieu, mercredi 101 juillet, à 18 h. 30, devant l'ambassade de la R.F.A., 113, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e), à l'initiative de plusieurs associations qui ont fait part publiquement de leur indignation après le verdict du tribunal de Cologne.

● LA LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME (LICA) y voit une « *revanche de l'Allemagne nazie* ». Son président, M. Jean-Pierre Bloch, a déclaré, en effet : « *Alors que le procureur avait montré une certaine indulgence, c'est le président du tribunal, un ancien nazi, qui a décidé de la sentence. Nous sommes révoltés...* »

● LE MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.) élève, pour sa part, « *une protestation indignée* ». Selon lui, « *l'opinion antiraciste ne manquera pas de faire un rapprochement entre l'impunité dont bénéficient en Allemagne des milliers de criminels qui ont à jamais déshonoré l'humanité et cette admirable femme qui, par son combat, incarne aujourd'hui l'honneur du peuple allemand* ».

● *Deux cocktails Molotov* ont été lancés, dans la soirée du 9 juillet, devant la porte du consulat de la République fédérale d'Allemagne, 34, avenue d'Iéna à Paris (16e). Les bouteilles renfermant de l'essence ont explosé, mais n'ont provoqué que des dégâts insignifiants. Les deux jeunes gens qui les avaient lancées ont réussi à prendre la fuite.

● L'AMICALE DES DEPORTES D'AUSCHWITZ estime que le verdict de Cologne « *est une insulte envers toutes les victimes du nazisme. C'est aussi un encouragement pour les centaines de criminels de guerre impunis, criminels qui ne regrettent qu'une chose : qu'il y ait encore des antinazis et des survivants de l'extermination* »

● LA FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES ET INTERNES, RESISTANTS ET PATRIOTES « *proteste contre la condamnation qui frappe Beate Klarsfeld, alors que de nombreux criminels de guerre, tel Kurt Lischka, continuent de jouir d'une impunité scandaleuse en R.F.A.* ».

● PLUSIEURS PERSONNALITES ont protesté, de leur côté, avant ou après le verdict. C'est le cas, notamment, de M. Simon Wiesenthal, directeur du Centre de documentation juive de Vienne, pour lequel la condamnation de Mme Klarsfeld est « *une décision politique* » ; de M. Pierre Schwed, président de l'Association des anciens cadres et auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale, qui a écrit à l'attaché militaire allemand à Paris ; de M. Daniel Mayer, président de la Ligue des droits de l'homme, pour qui « *les juges de Cologne auraient pu s'épargner de montrer ce visage* ».

● LA KNESSET (Parlement israélien) avait adopté le 8 juillet, à la quasi-unanimité, une résolution protestant contre le procès de Cologne et affirmant : « *Il est impensable et de la dernière injustice que cette jeune femme, qui lutte pour le respect de l'équité, soit jugée et condamnée, alors que le criminel de guerre Kurt Lischka est en liberté.* »

● LE CONSEIL REPRESENTATIF DES INSTITUTIONS JUIVES EN FRANCE estime que « *les prises de position sans équivoque et les interventions personnelles du président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, devraient aboutir rapidement à la ratification par le Bundestag de la convention judiciaire franco-allemande signée le 2 février 1971. Cette ratification permettra enfin de traduire en justice les bourreaux hitlériens qui accomplirent leur sinistre besogne sur la terre de France* ».

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : une gifle.

« *...L'Allemagne actuelle ne veut pas avoir d'antécédents, ce qui lui permet aujourd'hui de se croire une démocratie modèle tout en protégeant ceux des siens qui commirent des crimes contre l'humanité. Si c'est là l'humanisme allemand, la condamnation de Beate Klarsfeld est juste et logique. Nous n'avons vraiment rien de commun avec les juges qui l'ont condamnée.*

» *Mais cette gifle, nous ne l'encaissons pas. Nous exigeons dès maintenant la liberté pour notre mémoire. Plus que jamais, nous voulons nous souvenir.* »

(PIERRE EMMANUEL.)

COMBAT : le passé de ce président.

« *On voit le peu de cas que le tribunal de Cologne fait de l'opinion du chef du gouvernement allemand, qui souhaite, quant à lui, que les criminels nazis soient poursuivis et condamnés. Il serait curieux de connaître le passé de ce président de tribunal qui a laissé matraquer et assommer par la police allemande les déportés français venus, revêtus de leurs sinistres uniformes rayés bleu et blanc, témoigner en faveur de Mme Klarsfeld et dire comment ils avaient été torturés par l'infâme Lischka et ses sbires.* »

(JACQUES KERMOAL.)

L'AURORE : un défi.

« *En tout cas, le jugement de Cologne a claqué comme un défi. Défi au président de la République française, pour le punir d'avoir osé intervenir dans le débat en demandant que des témoins français soient entendus par la cour. Défi contre le chancelier Schmidt, qui parle de ratifier l'accord qui permettrait de juger enfin des criminels nazis impunis.* »

(PHILIPPE BERNERT.)

L'HUMANITE : les juges de Cologne.

« *Des centaines de criminels nazis mènent une existence confortable en Allemagne de l'Ouest. Le général Lammerding, bourreau d'Oradour, est mort dans son lit. D'autres, comme Barbie, ont eu tout loisir de se ménager à l'étranger un exil doré.*

Si louables soient-elles, les assurances données par Helmut Schmdit ne sauraient, dans ces conditions, satisfaire.

Plus généralement, les relations franco-ouest-allemandes et les rapports au sein du Marché commun ne sauraient être satisfaisants tant qu'ils ne seront pas déterminés par une réelle et ferme volonté de démocratie, d'indépendance nationale et de large coopération pacifique. Une telle volonté démocratique est manifestement aussi absente des desseins de M. Giscard d'Estaing que des verdicts des « juges » de Cologne. »

(YVES MOREAU.)

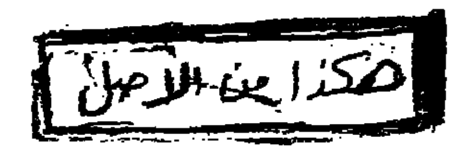
Grèce

VINGT-SEPT PERSONNES SONT JUGÉES POUR « ACTIVITÉS COMMUNISTES »

Athènes (A.F.P.). — Le procès de vingt-sept personnes, dont vingt étudiants, accusées de « menées subversives » et, notamment, d'avoir tenté de créer des « foyers d'agitation communiste » dans les universités de Jannina et de Salonique, s'est ouvert le mardi 9 juillet devant le tribunal militaire de Jannina — capitale de l'Epire. Il s'agit du premier procès politique en Grèce depuis le coup d'Etat du 25 novembre 1973.

Selon l'acte d'accusation, les inculpés avaient constitué entre l'été 1973 et avril 1974 un réseau clandestin, « Aris Velouhiotis » (du nom d'un chef de la guérilla communiste de 1945-1949) et incitaient leurs camarades à la révolte.

Depuis, estime-t-on dans les milieux informés d'Athènes, plusieurs réseaux communistes ont été démantelés et l'instruction de ces affaires étant presque achevée, une série de procès n'est pas à exclure. Parmi les personnes actuellement interrogées, figurent plusieurs étudiants athéniens, ainsi qu'une trentaine de militants communistes.



EUROPE

LA FIN DES ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS

POUR MM. GISCARD D'ESTAING ET SCHMIDT

La relance européenne passe par la stabilisation économique

De notre envoyé spécial

Bonn. — La presse allemande reflète ce mercredi 10 juillet beaucoup de scepticisme sur les résultats du « sommet » Giscard d'Estaing - Schmidt. Le *General Anziger* cependant, qui reflète généralement l'opinion des milieux proches du ministère des affaires étrangères, exprime sa satisfaction : « *Jamais le traité franco-allemand n'avait été appliqué avec autant d'efficacité que lors de cette rencontre. Tout d'un coup, cet instrument politique européen d'unification fonctionne parce qu'il est entre les mains de deux réalistes prudents, sans emphase et sans préjugés.* »

Il n'est guère douteux que le président de la République et le chancelier se soient bien compris. Mais ils ont gardé pour eux la substance de leurs conversations menées dans un style « décontracté » qu'ils affectent avec une certaine coquetterie : rien dans les mains, rien dans les poches, et pas d'interprètes. Ces accords d'homme à homme peuvent donner l'impulsion politique nécessaire à une coopération concrète. Mais ils peuvent aussi conduire à des malentendus. Nul n'a oublié certains tête-à-tête de Rambouillet du général de Gaulle avec M. McMillan et même avec le chancelier Adenauer, dont « les lendemains ne chantaient pas ». Ce qui est certain, c'est que l'accent a été mis sur la lutte contre l'inflation et la stabilisation économique dans la Communauté européenne. Relevons un point sur lequel l'harmonie n'est peut-être pas parfaite : l'attitude à tenir face à la demande de « renégociation » anglaise. Les porte-parole n'en ont pas parlé spontanément et sont restés vagues en réponse aux questions.

La séance plénière finale a surtout servi à confirmer ce qui avait été dit dans les tête-à-tête spécialisés.

Pas de conversation au coin du feu

M. Sauvagnargues, ministre français des affaires étrangères, fit état d'un « *accord total* » sur le projet d'un « sommet » européen avant la fin de l'année, sous réserve qu'il soit préparé, les sujets bien délimités et « mûrs » pour des décisions et qu'il ne se dilue pas en une « *conversation au coin du feu* » — critique implicite de ce que M. Pompidou avait voulu faire au « sommet » de Copenhague.

Français et Allemands sont aussi d'accord pour renforcer le rôle du conseil des ministres de la Communauté, pour maintenir le cap de 1980 pour l'union européenne et pour que le dialogue euro-arabe s'engage dans une phase concrète.

Plus nuancée est la position franco-allemande « *commune* » pour achever — dans toute l'ambiguïté du mot — la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les Soviétiques veulent couronner cette entreprise — leur « grand dessein » — par un « sommet » paneuropéen, la grande embrassade d'une Europe qui va, rappelons-le, de Washington à l'Oural. (M. Sauvagnargues en entendra parler vendredi et samedi à Moscou.) Les Occidentaux ont voulu profiter de l'occasion pour assouplir les relations entre l'est et l'ouest de l'Europe, décider des mesures « de confiance » et libéraliser les contacts entre les personnes. Mais M. Brejnev est coriace. Faut-il encore essayer de lui forcer la main ? M. Schmidt le souhaite, mais répugne à le faire lui-même. Il sait, depuis le dernier voyage à Moscou de M. Nixon, qu'il ne peut plus, à ce propos, compter sur lui. Peut-il compter sur la France ?

Le gouvernement français comprend M. Schmidt, il sait que, pour les Allemands, la « *liberté de circulation* » des personnes n'est pas un vain mot, mais il ne veut pas rester seul à dire non à M. Brejnev.

Outre la lutte contre l'inflation, les ministres « économiques » ont constaté des vues convergentes pour une gestion plus rigoureuse de la Communauté, et pour refuser « *toute interprétation restrictive* » du récent accord de Washington sur le rôle de l'or. L'énergie — nucléaire et classique — a tenu une grande place dans leurs discussions. On cherchera à situer la concertation entre pays consommateurs dans le cadre de l'O.C.D.E., comme le souhaite la France, mais les Allemands ne veulent pas renier ce qui s'est fait sans elle dans le « groupe des Douze ».

Les deux ministres de l'agriculture insistent pour que les mesures de restriction aux importations agricoles en Italie soient rapportées le 1er juillet. Le ministre allemand, M. Ertl, se souvenant de ses algarades avec M. Chirac, ne tarit pas d'éloges sur M. Bonnet.

Les ministres de la défense sont restés discrets. Une des innovations de ce deuxième « sommet » franco-allemand était la participation des ministres de l'intérieur. Les Allemands voulaient voir de près M. Poniatowski. Mais le deux ministres se sont aussi trouvé des domaines de coopération : lutte contre la criminalité, trafics d'armes, d'explosifs et de stupéfiants, sécurité aérienne, législation des étrangers, entraide en cas de sinistre grave. Ils proposeront une conférence des ministres de l'intérieur de l'Europe des Neuf. — M. D.

Le président de la République rend hommage à Georges Pompidou

Bonn (A.F.P.). — Le déjeuner qu'il a offert mardi, en l'honneur du président Scheel et du chancelier Schmidt, au château d'Ernich, a donné l'occasion à M. Giscard d'Estaing de rendre hommage au président Pompidou pour sa contribution au renforcement de la coopération franco-allemande.

Dans le toast qu'il a prononcé à l'issue du déjeuner, le président de la République a notamment déclaré : « Le président Pompidou, il y a un an, présidait ici même une réunion de cette nature. C'est avec beaucoup de cœur qu'il s'est consacré à la coopération entre la France et l'Allemagne, poussé, et M. Brandt le sait bien, par l'amitié et l'estime qu'il vous portait. C'est à nous maintenant qu'incombe le soin de développer cette coopération franco-allemande.

» (...) Nous souhaitons qu'au cours des prochains mois ce qui a été si bien commencé par nos devanciers puisse être poursuivi dans notre œuvre : une coopération de plus en plus étroite entre la République française et la République fédérale d'Allemagne. »

Dans sa réponse, M. Scheel a souligné que « la coopération franco-allemande constituait pour lui une base évidente d'une politique européenne. » « La politique européenne — a-t-il poursuivi — dépend de la qualité de cette coopération bilatérale. »

M. GISCARD D'ESTAING : l'inflation risque d'être pour l'Europe le rocher de la Lorelei.

Précédemment, dans une brève déclaration faite sur la terrasse de la chancellerie, à l'issue de la rencontre avec M. Schmidt, M. Giscard d'Estaing avait affirmé qu'il n'y avait « pas de problème véritable entre l'Allemagne fédérale et la France. C'est, en soi-même, un événement historique que, lorsque les deux dirigeants des deux pays se rencontrent, il n'y a plus, en matière bilatérale, que des thèmes de coopération.

» Mais le problème de l'inflation risque d'être le rocher de la Lorelei sur lequel se briserait l'unité de la Communauté économique européenne. Il est donc indispensable que, dans la période à venir, les efforts qui sont fournis dans les différents pays aboutissent à une réduction parallèle de ces taux d'inflation...

» L'action engagée en France — a affirmé le président de la République — sera menée avec toute la détermination nécessaire. Elle doit nous permettre, d'ici à la fin de la présente année, de voir notre taux d'inflation se rapprocher de celui de l'Allemagne fédérale, et notre objectif serait, d'ici un an, d'assurer le parallélisme de nos évolutions économiques.

» Autre sujet de coopération, c'est l'initiative qui pourrait être prise et qui, à notre sentiment, devrait être prise cette année, pour contribuer à l'organisation politique de l'Europe. Notre réflexion d'aujourd'hui a été la première occasion d'entreprendre des réflexions sur le contenu de cette initiative. Naturellement, nous continuerons ces réflexions avec nos autres partenaires de la Communauté économique européenne, qui doivent être associés à tous les stades de la réflexion et, ultérieurement, je l'espère, à celui de la décision. »

LE CHANCELIER SCHMIDT : un parallélisme croissant

Le chancelier Helmut Schmidt a souligné mardi, devant la presse, à l'issue de ses entretiens avec le président français Valéry Giscard d'Estaing, l'« identité de vues » qui a régné entre eux sur tous les problèmes examinés. Le chancelier a également fait valoir qu'« il n'y a pas de problèmes bilatéraux entre la France et la R.F.A. ».

Le chancelier a exprimé sa « satisfaction des mesures contre l'inflation prises par le gouvernement français et qui devraient conduire à un parallélisme croissant des politiques française et allemande ». Il a ajouté qu'« une étroite coopération entre la France et la R.F.A est une condition préalable irremplaçable pour le développement futur de l'Europe ».

Enfin, le chancelier a tenu à souligner « la cordialité et l'ouverture » qui ont régné pendant les entretiens des deux délégations et les « bonnes relations personnelles » qui existent entre lui et M. Giscard d'Estaing.

M. MITTERRAND : la politique gaulliste était fondée sur le refus de la majorité simple.

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré mardi 9 juillet au micro de France-Inter :

« *On a le droit de craindre que, d'ici à la fin de l'année, notre inflation monte, c'est-à-dire par le moyen de la hausse des prix, qui est le moyen de vérifier où l'on se trouve sur le plan du rapport des forces économiques. On risque donc de trouver une augmentation qui dépasse 17 %. Je sais bien qu'une partie du patronat français a estimé que ce serait 14 %. Peu importe la différence, nous saurons bien qui a tort ou qui a raison, mais quand on sait que l'Allemagne est restée au-dessous de 10 %, il est bien ambitieux de prétendre que l'on va pouvoir établir l'égalité entre la France et l'Allemagne. C'est pourtant de cette différence que dépend tout le reste, car l'Allemagne est notre principal client et fournisseur. A l'heure actuelle, notre déficit de la balance commerciale extérieure par rapport à l'Allemagne devient catastrophique, de même qu'il est mauvais sur le plan de l'ensemble puisqu'il peut atteindre 25 à 30 milliards de francs cette année. Je pense que le plan français est très loin du compte. En effet, il imite le plan allemand de 1970. Il a quatre ans de retard. (...)*

» *D'autre part, sur le plan de la relance politique — c'est très important, — la France a un rôle actuellement d'initiative puisque c'est au tour de la France de présider la Communauté européenne. Nous avons donc des devoirs particuliers. La perspective de 1980, c'est-à-dire de l'union politique dans quelques années, a été fixée du temps de M. Pompidou. Ce n'est pas nouveau. Par contre, serait nouvelle l'information selon laquelle nous passerions à la majorité simple et non plus à l'unanimité, c'est-à-dire au droit de veto. Ce serait nouveau et très important. Cela sera-t-il fait ? Ce que je sais, c'est que toute la politique extérieure gaulliste était fondée sur le refus de la majorité simple. Cela impliquerait donc un changement de politique extérieure. Nous apprécierons le moment venu. Mais je tiens à insister sur l'importance de cette nouvelle.* »

AU PARLEMENT EUROPÉEN

M. Sauvagnargues dénonce le « danger de mort » que l'inflation fait courir à la C.E.E.

De notre envoyé spécial

Le Parlement européen a tenu mardi 9 juillet, à Strasbourg, un débat sur la situation générale de la Communauté. M. Jean Sauvagnargues, qui assure depuis le 1er juillet la présidence des travaux du conseil des ministres des Neuf, a participé à cette session, ainsi que M. François-Xavier Ortoli, le président de la Commission européenne. Le ministre français des affaires étrangères a rappelé que la « priorité des priorités » consistait à « préserver ce que nous avons construit ensemble ». Il a parlé ensuite du « danger de mort » que l'inflation fait courir à l'Europe.

Strasbourg (Communautés européennes). — C'est une simple esquisse des intentions de la présidence française que M. Jean Sauvagnargues a présentée mardi après-midi au Parlement européen. Mais pouvait-il en être autrement, alors qu'il n'a pas eu encore l'occasion de se concerter avec ses huit partenaires, et que le gouvernement français n'a pas encore exactement arrêté sa position sur la manière dont pourrait être tentée une relance européenne, alors enfin que l'hypothèque anglaise oblige la Communauté à adopter un profil bas pendant encore un certain temps?

En cette période de péril grave que traverse la Communauté, la « priorité des priorités » pour M. Sauvagnargues est « *de préserver ce que nous avons construit ensemble* ». Et, ajoute-t-il, ce n'est pas là un objectif modeste. Pour réussir cette mission de sauvegarde, il convient de maintenir et de renforcer la solidarité de la Communauté. « *Nous devons tous en être conscients. Je suis persuadé que le gouvernement et le peuple britanniques eux aussi se convaincront de cette vérité d'évidence : le plus sûr moyen d'affronter victorieusement les périls est de les affronter unis, en resserrant notre cohésion et en évitant tout ce qui pourrait affaiblir la Communauté européenne.* »

Pour ce faire, le nouveau président du conseil des ministres suggère de s'attacher aux trois priorités suivantes :

● Accomplir des efforts sérieux dans la convergence des politiques économiques et, plus encore, de leurs résultats. Les ministres des finances des Neuf qui se réuniront les 15 et 16 juillet à Bruxelles vont examiner ce qu'il est possible d'entreprendre dans ce sens ;

● Respecter les engagements extérieurs de la Communauté. Pour M. Sauvagnargues, il est essentiel que le mandat qui permettra de reprendre la négociation engagée avec six pays du bassin méditerranéen (Espagne, Israël, Algérie, Maroc, Tunisie, Malte) puisse être définitivement arrêté lors de la prochaine réunion du conseil le 22 juillet. Il indique ensuite le prix qu'il attache à ce que la négociation en cours avec quarante-cinq pays associés ou associables d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique « *puisse aboutir dans les meilleurs délais et de la manière la plus satisfaisante, car ce sera là un test, et des plus importants, de la capacité de la Communauté d'être à la hauteur de ses responsabilités vis-à-vis des pays les moins favorisés du monde* » ;

● Aller de l'avant, car « *si nous voulons éviter le morcellement de l'Europe, le délabrement de l'édifice communautaire, il faut progresser avec prudence, réalisme et détermination, et précisément sur les points où apparaissent les plus dangereuses lézardes* ».

L'urgence d'une politique énergétique

M. Sauvagnargues met alors l'accent sur l'utilité et l'urgence de bâtir une politique énergétique commune. C'est là, en effet, qu'il faut « *illustrer la solidarité de destin de nos pays et de l'Europe, beaucoup plus touchés que d'autres pays ou d'autres ensembles économiques par la hausse du prix du pétrole et qui doivent donc s'attacher en priorité à réduire leur dépendance énergétique* ».

Plusieurs des orateurs qui ont pris la parole pour commenter l'intervention de M. Sauvagnargues — notamment M. Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien, et M. Fellermeier, au nom du groupe socialiste — ont insisté sur la nécessité de promouvoir le renforcement de la démocratisation des institutions de la Communauté. M. Amendola, parlant au nom du groupe communiste, mais qui reflétait là une préoccupation semble-t-il partagée par une partie plus large du Parlement, a constaté la mise en place à la tête des affaires communautaires d'un directoire franco-allemand.

En fin de journée, M. Sauvagnargues répondit aux parlementaires en quittant le ton officiel, presque protocolaire, qu'il avait utilisé pour prononcer son discours. Il a alors fourni des informations sur ses idées, ses intentions, son style. Il dit, par exemple : « *Pour parvenir à une cohésion étroite entre les pays de la C.E.E., il importe de se débarrasser de la querelle américaine, de dédramatiser les relations Europe - Etats-Unis. Cela a été fait à Ottawa. Désormais, et notamment à propos de la politique énergétique, il faudra que la Communauté adopte une démarche souple, pragmatique, résolue, jamais contre les Etats-Unis, mais pas toujours à côté d'eux.* »

D'autre part, le ministre français des affaires étrangères, et c'est là un changement d'attitude sensible, n'est pas hostile à l'idée que le Parlement européen puisse débattre, en séance normale, des problèmes que pose la coopération politique. Le fameux distinguo entre affaires communautaires et concertation politique semble en voie, sinon de disparaître, du moins de s'atténuer.

PHILIPPE LEMAITRE.

M. ZELLER EST NOMMÉ MEMBRE DU PARLEMENT EUROPÉEN

M. Adrien Zeller, député réformateur du Bas-Rhin, vient d'être nommé membre du Parlement européen. Remplaçant à ce poste M. Rossi, porte-parole du gouvernement, il s'est apparenté au groupe démocrate-chrétien.

[Agé de trente-quatre ans, M. Adrien Zeller est un spécialiste des questions européennes : auteur d'un ouvrage intitulé « l'Imbroglio agricole du Marché commun », il fut administrateur principal à la commission des Communautés européennes à Bruxelles chargé des questions de planification et de modernisation agricoles. Il fut également consultant des Nations unies pour les problèmes d'intégration économique internationale. M. Zeller est député depuis mars 1973.]

Espagne

APRÈS L'HOSPITALISATION DU GÉNÉRAL FRANCO

Madrid vit dans un climat de fin de règne

De notre envoyé spécial

Madrid. — Ambiance de fin de règne à Madrid, où l'hospitalisation du général Franco a décontenancé une classe politique qui s'adonnait sans joie au dénigrement, à la spéculation et au désenchantement. Dans la fournaise de l'été madrilène et à la veille des vacances politiques, traditionnellement fixées au lendemain de l'anniversaire du 18 juillet, des rumeurs non moins traditionnelles de remaniement ou de nominations spectaculaires ont soudainement cédé la place à l'inquiétude et à l'expectative. Que se passerait-il si... ?

Depuis six mois, deux traumatismes ont manifestement laissé des traces profondes dans l'opinion et les milieux politiques espagnols. La mort dramatique de l'amiral Carrero Blanco, chef du gouvernement, d'abord. La disparition de l'homme chargé par le général Franco d'assurer une transition sans problème vers le post-franquisme a complètement bouleversé les données. « *Bien visé...* », disait un diplomate, le 20 décembre 1973, en apprenant l'assassinat de l'homme de confiance du Caudillo. Dans un pays où tant de ministres, tant de collaborateurs distingués du général Franco, sont tombés dans la trappe, sans que l'évolution et la solidité du régime en soient autrement perturbées, la mort de l'amiral Carrero Blanco a laissé un vide qui n'a pas encore été comblé.

M. Arias Navarro, nouveau chef du gouvernement, a bien tenté à son tour de lancer sur la place publique le thème, passablement éculé, de l'ouverture. Il n'a pas convaincu. Il avait, le 12 février, prononcé un discours-programme qui avait suscité des espoirs du côté des libéraux. Le 15 juin, à Barcelone, il a lancé un seau d'eau froide en précisant que le projet d'association politique devait se développer dans le cadre du Mouvement, et que « *l'esprit du 12 février ne pouvait être distinct des principes de base du régime franquiste* ».

M. Laureano Lopez Rodo, ancien ministre du Plan et des affaires étrangères, ami personnel de l'ex-président du Conseil portugais Marcello Caetano, Mme Pilar Primo de Rivera, sœur de José Antonio, fondateur de la Phalange, et le général Tomas Garcia Rebull, membre du clan des militaires ultras, étaient, à Barcelone, parmi les auditeurs les plus attentifs et les plus satisfaits de M. Arias Navarro. C'est dire que « *l'ouverture* » préconisée par l'actuel chef du gouvernement est étroitement circonscrite à un système qui souffre précisément de son incapacité à se renouveler.

L'exemple portugais

Le second choc a été provoqué par la révolution portugaise du 25 avril. Que le parti communiste portugais, maintenu pendant près d'une demi-siècle dans l'illégalité et la clandestinité, puisse ainsi, du jour au lendemain et sans troubles graves, participer paisiblement au gouvernement a fait réfléchir bien des Espagnols et pas seulement dans les rangs de l'opposition libérale. La manière dont la presse espagnole, à de rares exceptions, a osé rendre compte des événements de Lisbonne a mis en évidence la puissance des courants réclamant, dans tous les secteurs de la société espagnole, une authentique ouverture.

Certes, les libertés prises par la presse depuis le 25 avril ont été, depuis, sensiblement rognées sous la pression des ultras et de la droite du régime, pour lesquels toute concession, même minime, au libéralisme ne peut déboucher que sur le chaos et le triomphe du communisme athée. D'ailleurs, les sérieuses difficultés rencontrées actuellement par le gouvernement de Lisbonne et l'affrontement prévisible entre le général Spinola, homme d'ordre avant tout, et les jeunes officiers progressistes du mouvement des forces armées, permettent à cette presse de tempérer l'enthousiasme des premiers jours. Mais, sur l'essentiel, rien n'est changé. Un régime démocratique a pu s'installer à Lisbonne, aux portes de Madrid, après cinquante ans de dictature, et sans violence. Les classes moyennes, troublées par l'inflation et la crise économique menaçante, en ont tiré leurs conclusions. Quant aux ouvriers, ils multiplient les débrayages que les journaux osent appeler des « *grèves* », mot tabou dans l'Espagne franquiste. Il est clair que le régime n'est plus en état de s'opposer réellement à cette montée de revendications que les syndicats officiels eux-mêmes ont tendance à encourager, sinon à favoriser ainsi qu'on l'a vu récemment à Pampelune.

Fermeté de la classe ouvrière, grogne des classes moyennes, désir d'un patronat plus moderne de trouver des interlocuteurs valables dans le monde du travail traversé de conflits, mauvaise humeur de l'Eglise, malaise de l'armée, choquée par le limogeage sans ménagement du général Manuel Diez Alegra, chef du haut état-major, multiplication des alliances de coulisse et des mini-complots de personnalités de l'« *establishment* » : comment s'étonner que les ministres soient dénigrés en public et que les Espagnols cherchent les têtes des partis politiques de demain ?

« En cas de maladie... »

Le général Franco, atteint d'une phlébite de la jambe droite, s'est rendu à pied à l'hôpital Francisco-Franco, à la fin de la matinée de mardi. La surprise a été d'autant plus grande à Madrid que le chef de l'Etat paraissait en très bonne forme ces dernières semaines. Il avait en particulier participé à une longue et fatigante cérémonie à l'aéroport de Parajas, lors du départ pour Buenos-Aires de Mme Maria-Estela Peron. Il devait, comme chaque année, partir en Galice, à la mi-juillet, pour de longues parties de pêche. Mais il aura quatre-vingt-deux ans en octobre prochain et son hospitalisation, qui n'a aucun caractère dramatique, a pourtant brutalement relancé dans la coulisse le débat sur la succession.

Les communiqués officiels sont rassurants. Le chef de l'Etat a reçu de nombreuses visites dans la journée de mardi, en particulier celle de M. Cortina Mauri, ministre des affaires étrangères, qui venait de prendre congé de M. Kissinger après avoir signé une déclaration commune qui met l'accent, pour la première fois depuis 1953, sur un nouveau type de relations entre Washington et Madrid. Il n'est pas question pour le moment d'opérer le Caudillo. Mais les lumières sont restées allumées tard dans la nuit de mercredi à la présidence du conseil, sur la Castellana, comme au haut état-major.

Si l'indisposition du général devait se prolonger, la formule est prête. Elle est définie par l'article 11 de la loi organique qui précise : « *Durant les absences du chef de l'Etat du territoire national, ou en cas de maladie, l'héritier de la couronne assumera ses fonctions à condition qu'il soit âgé de plus de trente ans, ou, à son défaut, le conseil de régence. En tout cas, le président du gouvernement devra rendre compte aux Cortès.* »

« *Rien ni personne ne pourra m'éloigner du but que je me suis fixé...* », déclarait le mois dernier le prince Juan Carlos aux membres du gouvernement Arias Navarro venus lui présenter leurs compliments. C'était comme en écho une réplique à la mise au point que son père, le comte de Barcelone, a faite à Estoril, le 24 juin. « *Aucune puissance humaine ne pourra m'empêcher d'accomplir mon devoir.* »

MARCEL NIEDERGANG.

Grande-Bretagne

La défection d'un député travailliste illustre les dissensions du Labour

De notre correspondant

Londres. — La défection d'un ancien ministre travailliste, M. Christopher Mayhew, qui a quitté le Labour pour rejoindre les libéraux et les résultats d'un sondage d'opinion sur les intentions de vote britanniques, ont donné aux troupes de M. Jeremy Thorpe un regain d'optimisme. Les libéraux n'avaient que quatorze députés à la Chambre des communes — quinze aujourd'hui avec M. Mayhew, — malgré les six millions de voix obtenues aux dernières élections.

La défection de M. Mayhew n'a pas causé de réelle surprise à Westminster, où il était bien connu pour ses prises de position très personnelles et ses fréquentes passes d'armes avec son leader, M. Harold Wilson, avec qui il a toujours eu des relations tendues. M. Mayhew a été ministre d'Etat à la marine de 1964 à février 1966. Il avait démissionné après le refus du gouvernement d'accorder à la marine britannique, stationnée à l'est de Suez, un porte-avions supplémentaire.

On a été surpris, en revanche, de voir M. Mayhew rejoindre les libéraux et non les conservateurs. Pro-arabe convaincu, il va se retrouver dans un groupe de députés en majorité pro-israéliens. Il n'a jamais craint, non plus, de proclamer ses convictions européennes et a même défendu la loi conservatrice sur la limitation du droit de grève tant honnie par les syndicats.

Il est peu probable que la décision de M. Mayhew provoque une cascade de démissions chez les travaillistes, mais elle montre que les dirigeants du Labour doivent tenir compte du mécontentement croissant de leurs nombreux députés modérés devant un certain « gauchissement » du parti. — (*Intérim.*)

PROCHE-ORIENT

Israël

Selon le ministre de la défense

LE GOUVERNEMENT S'OPPOSERA A LA FORMATION DE COMMANDOS-SUICIDES POUR LUTTER CONTRE LES FEDAYIN

Le ministre de la défense israélien, M. Shimon Peres, a fait, mardi 9 juillet, en réponse à une question du ministre de la santé, M. Victor Chemtov, une mise au point au sujet de l'information publiée par le journal israélien « Maariv » sur la formation de commandos-suicides pour la lutte contre les fedayin. Le quotidien avait annoncé lundi (« le Monde » du 10 juillet) qu'un officier parachutiste, le lieutenant « Eytan H. », avait lancé un appel pour la constitution de tels commandos.

M. Shimon Peres — selon le journal « Yediot Aharonot », qui publie la mise au point — a assuré que le gouvernement israélien s'opposerait formellement à toute tentative d'organisation de commandos de ce genre. M. Peres a promis à M. Chemtov qu'il allait ouvrir une enquête pour déterminer qui est à l'origine de l'affaire.

Le porte-parole militaire israélien a déclaré de son côté : « Ceux qui veulent se battre contre les terroristes n'ont qu'à s'engager dans l'armée. L'armée israélienne n'a aucune connaissance de l'existence d'un tel groupe (de commandos-suicides), ne compte pas avoir de contacts avec lui s'il se manifeste, et n'en reconnaîtra pas la légitimité. »

En dépit de ces prises de position officielles, le lieutenant « Eytan H. », qui a refusé de révéler son nom de famille, a déclaré, lundi soir, à la radio israélienne, que cinquante-huit groupes de cinq hommes chacun étaient déjà sur pied, et que les effectifs globaux atteindraient trois cents hommes. Il a affirmé : « Nous comptons opérer à l'intérieur du Fatahland (au Liban) et abattre tous les fedayin que nous trouverons sur notre chemin. » — (A.F.P.)

La longue marche des Kurdes

II. — Le « sanctuaire » iranien

De notre envoyé spécial OLIVIER POSTEL-VINAY

Depuis la reprise de la guerre au Kurdistan, à la fin du mois de mars dernier, les Irakiens n'ont cessé de bombarder les zones rebelles, sans épargner les populations civiles. Les Kurdes, de leur côté, malgré la faiblesse de leur armement, harcèlent les positions irakiennes (« le Monde » du 10 juillet). Le soutien populaire dont dispose le général Barzani, leader du P.D.K., est considérable, mais pourrait-il faire face à la situation sans l'aide de l'Iran ?

La haute vallée suivie par la « route Hamilton », qui conduit de Rawandouz à l'Iran, dans un paysage alpin, est le site qu'a choisi la « révolution » kurde pour un installer son quartier général. Les responsables ont quitté les villages — cibles faciles — pour des tentes dispersées dans la montagne et dont la couleur se confond avec celle de la terre et des rochers.

La « révolution » a été ralliée par un grand nombre d'étudiants et de cadres, dont la plupart parlent anglais. Le docteur Mahmoud Osman, l'une des deux ou trois têtes politiques du P.D.K. (parti démocratique du Kurdistan) (1), a son repaire tout proche du siège du parti. Il connaît par cœur les chiffres des nouveaux arrivants. Depuis le mois de mars, date du début de la guerre, sont venus dans la montagne cent médecins, cent onze juristes, plus de trois cents ingénieurs et techniciens, six cents professeurs d'université et de collège, une centaine d'officiers d'active et trois cents officiers de police. Ces cadres ont abandonné leur confort, leur salaire et, souvent, leur famille. Auraient également rejoint la « révolution » cinq mille instituteurs, plus de cinq mille policiers, un millier de soldats, dix mille ouvriers et autant d'étudiants.

Ces chiffres ne sont peut-être pas exagérés. En mars et en avril, les nouveaux arrivages se comptaient par centaines chaque jour. Au début de juin, ce chiffre oscillait entre cinquante et deux cents, et l'on s'attendait que la fin de l'année universitaire entraînât un nouvel afflux de jeunes. Etudiants, employés et ouvriers prennent donc, au front, la relève des paysans.

« Nous n'étions pas réalistes »

L'un des facteurs qui expliquent l'ampleur de ce mouvement populaire est le ralliement au général Barzani, en 1970, de l'aile dissidente du P.D.K.

M. Ibrahim Ahmed, alors secrétaire général du parti, avait, en 1964, détaché une fraction importante des Kurdes de leur chef, en qui il voyait le symbole d'un nationalisme hérité du passé, marqué de tribalisme, et incompatible avec les réformes sociales qui s'imposaient. Après avoir réussi à mobiliser, selon les années, entre mille et dix mille Kurdes dans la lutte armée contre Barzani, il se rallia, il y a quatre ans, de façon spectaculaire. Installé aujourd'hui dans une tente spacieuse, proche du quartier général de la « révolution », il fait son autocritique.

« *Je connaissais mal Barzani,* dit-il. *De son côté, il n'était pas habitué à développer ses idées. En ce sens, ce n'était pas un bon chef politique. Il ne livrait que ses conclusions, souvent brièvement exprimées. Ainsi, il affirmait, dès 1962, que les Kurdes devaient accepter toute aide extérieure, sans distinction d'origine. C'était une position réaliste, mais, à l'époque, nous étions comme des derviches, nous croyions sans penser, et refusions d'envisager d'être aidés par l'Iran. Nous nous opposions aussi sur la question des grands propriétaires terriens. Nous voulions briser le féodalisme et former une armée de paysans. Là encore nous n'étions pas réalistes, la tradition paysanne voulant qu'on ne lutte pas sans son seigneur.* »

« *En février 1964,* poursuit M. Ibrahim Ahmed, *j'appris que Barzani avait conclu un accord avec Bagdad sans me consulter. L'accord n'était qu'un tissu de vœux pieux. Barzani, qui prétendait avoir confiance dans le maréchal Aref* (2), *refusa de se prêter à une renégociation. Ce fut la rupture. Après six ans de lutte fratricide, j'ai compris mon erreur à l'occasion de l'accord du 11 mars. Barzani n'est pas le chef de tribu traditionnel que je croyais. Il n'est pas seulement le symbole de l'autonomie, il est celui des droits naturels des Kurdes.* »

Aucun leader, quelle que soit son autorité, n'a le pouvoir, aujourd'hui, d'entamer sérieusement le prestige du « grand chef ». La « révolution » kurde est désormais officiellement dirigée par le comité central du parti (conçu sur le modèle des partis communistes), qui élit un bureau politique de neuf membres, dont les principaux sont le général Barzani, ses deux fils, Idriss (dont on trouvera le portrait ci-contre) et Masrout (vingt-s' ans, chargé des services de renseignements), le docteur Mahmoud Osman (déjà cité), M. Mohamed Mahmoud Abdel Rahman (qui joue le rôle d'ambassadeur itinérant) et M. Habib Karim (secrétaire général du P.D.K.).

La prudence du chah

Le général Barzani, qui ne porte pas ses soixante-trois ans (3), ne dirige manifestement pas la « révolution » au jour le jour. La tâche incombe aux autres membres du bureau politique, et d'abord, sans doute, à son fils Idriss. En tout état de cause, la gestion des affaires courantes est nécessairement collégiale, car les problèmes sont aussi complexes que variés. Le gouvernement irakien a notamment décrété le blocus économique des régions contrôlées par les Kurdes, ce qui oblige ceux-ci à s'approvisionner en Iran. Depuis une dizaine d'années, la frontière leur est largement ouverte. Sur l'unique route carrossable dont ils disposent (la route Hamilton) circulent, de nuit et tous feux éteints, des files de voitures et de camions camouflés avec de la boue.

Il semble que l'Iran subventionne directement les Kurdes, qui utilisent les fonds comme ils l'entendent, pour payer les hommes et s'approvisionner en vivres, essence et munitions. Quant aux armes, l'importation se fait au compte-gouttes, sans doute essentiellement par l'intermédiaire de firmes privées. Sans l'inestimable avantage du terrain (chaînes de montagnes coupées de gorges profondes), les qualités propres du guerrier kurde ne suffiraient pas pour contenir la machine de guerre de l'Irak. Mais la « révolution » manque, de toute évidence, de fusils, de roquettes et de canons. Elle ne dispose encore, semble-t-il, d'aucun engin lance-missiles. L'arme la plus perfectionnée est le canon antiaérien de 30 mm. Tout se passe comme si les dirigeants de Téhéran prenaient soin de ne fournir aux Kurdes que le strict nécessaire, de quoi ne pas se faire écraser. Craindraient-ils qu'une victoire du général Barzani ne réveille le mouvement irrédentiste en Iran ? Car si les Kurdes d'Irak sont près de deux millions et demi, ceux d'Iran sont presque deux fois plus nombreux. Ils avaient d'ailleurs, en 1945, fondé une république, le seul Etat kurde qui ait jamais vu le jour...

Les Kurdes d'Irak seraient-ils capables de résister sans l'aide de l'Iran ? Ils l'ont fait, dans le passé, mais contre une armée qui ne disposait pas des moyens actuels. Le Kurdistan est, certes, un pays riche sur le plan agricole. (Il se suffit en blé, orge, riz, légumes et produits animaux.) Mais, en cas de rupture avec l'Iran, il devrait se procurer ailleurs le thé, le sucre, l'essence et les munitions. De l'avis de M. Ali Abdallah, le responsable de l'économie, le Kurdistan pourrait, sans l'aide iranienne, « *tenir* » un an ou deux, guère plus. Même aujourd'hui, les régions du nord manquent de denrées élémentaires.

Les conditions sanitaires deviendraient, elles, dramatiques. Actuellement, les blessés graves sont évacués, à dos de mulet et en jeep vers l'Iran. Des médecins suivent les peshmergas au front, et des hôpitaux de tentes, équipés de façon rudimentaire, sont camouflés sous les arbres. La plupart des médicaments viennent d'Iran, la Croix-Rouge (comité de Genève) n'ayant pas été autorisée par l'Irak à se rendre au Kurdistan. Mais les populations civiles réclament plus de soins encore que les militaires, car la vie dans les grottes, à laquelle sont contraints, jour et nuit, les femmes et les enfants, favorise les maladies et les épidémies. Nous avons vu des enfants au visage couvert de mouches, à peine capables d'ouvrir les yeux.

La guerre se greffe sur un état de sous-développement chronique. Elle est même, paradoxalement, pour les dirigeants kurdes, l'ultime recours contre ce sous-développement. Puisque l'Irak ne fait rien pour nous, disent-ils, prenons notre développement en main. Et, puisque le gouvernement refuse de nous accorder l'autonomie nécessaire pour l'amorcer, arrachons-la par la force.

« Les Irakiens n'ont rien fait... »

Le docteur Mahmoud Osman est particulièrement amer à ce sujet : « *Les Irakiens n'ont rien fait, ou presque, pour améliorer nos conditions d'existence. En 1973, avant la guerre, 30 % des enfants mouraient avant d'avoir atteint l'âge d'un an, et l'espérance de vie des 70 % restant se situait entre trente-cinq et quarante ans. Cinq mille cas de tuberculose ont été officiellement enregistrés en quatre ans, ce qui, étant donnée l'insuffisance des moyens de dépistage, en dit long sur le chiffre réel. Par l'intermédiaire de l'UNICEF, l'Irak avait fait vacciner les enfants arabes, mais pas les Kurdes de la montagne.* »

Selon M. Ali Abdallah, 10 ou 12 % du budget irakien sont revenus, d'une manière ou d'une autre, à la population kurde, qui représente près du quart de celle de l'Irak (4). Si l'on exclut le pétrole, 5 % seulement de l'industrie irakienne est implantée au Kurdistan. La production agricole n'est pratiquement pas transformée sur place, et l'absence de moyens de communication empêche qu'elle soit convenablement commercialisée. Le sous-sol est riche en cuivre, amiante, fer et marbre, mais les études menées par le gouvernement pour en estimer la valeur n'ont pas été rendues publiques, et aucun gisement n'est exploité.

Sans doute le développement économique n'est-il concevable que si les hommes y sont préparés. Et il est vrai que la majeure partie de la société kurde appartient encore à un autre âge. La cellule de base, la famille, est intacte. Le père choisit l'épouse de son fils. La femme, bien que non voilée, ne discute pas la parole de l'homme, et le frère ou le cousin, même s'il ne s'en rend pas compte, est encore le serviteur du propriétaire de la terre. Autour de ce noyau de résistance au changement se maintient toute une série de traditions et de croyances, rituelles ou religieuses, qui constituent autant d'obstacles au développement.

Mais la réforme agraire de 1970, l'un des fleurons de l'œuvre économique du Baas, fut appliquée au Kurdistan comme dans le reste du pays, et les dirigeants de la « révolution » kurde lui sont très attachés. Les grandes propriétés ont été divisées. De plus, l'enseignement s'est considérablement développé. C'est l'acquis majeur de la guerre de 1961-1970. La plupart des garçons (pas encore des filles) vont maintenant à l'école, et les cours se font en kurde. Une université kurde a même été créée à Soleymanieh.

Les conditions du développement paraissent donc réunies. Il ne manque que l'impulsion. Elle ne peut venir, à défaut de Bagdad, que d'un pouvoir autonome.

Prochain article :

L'ENJEU PÉTROLIER

(1) Le parti unique kurde.

(2) Chef de l'Etat irakien de novembre 1963 à avril 1966.

(3) L'âge du général varie, selon les estimations, entre soixante et onze et soixante-quatorze ans. Il est possible qu'il ne le connaisse pas lui-même.

(4) Entre un quart et un tiers, selon les Kurdes, mais cette proportion est peut-être exagérée. La seule exigence des Kurdes, en ce qui concerne le pétrole, est qu'une part du budget irakien correspondant à la part de la population kurde dans le pays lui soit affectée.

BARZANI, PÈRE ET FILS

Mollah Mustapha Barzani dirige la rébellion kurde — la « révolution », *dit-on aujourd'hui — depuis les années 30. Né aux alentours de 1900, frère du chef en titre de la tribu des Barzani, il est de petite noblesse, sans fortune. De taille moyenne, massif, le nez aquilin, un grand poignard à la ceinture, il dégage une impression de puissance. Il s'exprime avec une certaine hauteur, généralement par monosyllabes. Aucun désir de séduire ni même de convaincre, comme si tout était dit depuis longtemps. On sent chez lui une certaine lassitude, voire de l'amertume.* « Trahi » *par son frère, par son fils aîné, par certains leaders kurdes, par les Arabes, il se méfie de tous et de tout. Il n'avoue sa présence au quartier général que deux ou trois fois par mois, et ses premiers « lieutenants » paraissent souvent ignorer ses déplacements. Il n'apparaît pas en public. On ne le voit guère que la nuit, à l'improviste, dans un lieu anonyme.*

Si Mollah Mustapha prend encore les décisions essentielles — notamment au cours des réunions du bureau politique du P.D.K. — la conduite de la guerre ne lui appartient plus : il s'efface délibérément conscient de la nécessité de préparer sa succession. Sera-t-elle collégiale ? « C'est le peuple, *dit-il,* c'est-à-dire le P.D.K., le parti unique kurde, qui en décidera. » *En réalité, sa succession paraît assurée en la personne du troisième de ses huit fils, Idriss.*

En l'absence du général, tous les chemins conduisent, d'une manière ou d'une autre, à Idriss. Celui-ci s'est illustré pour la première fois en 1966, à l'âge de vingt-deux ans, en dirigeant la fameuse bataille de Rawandouz, qui fit deux mille morts du côté irakien. A cette époque, déjà, le journaliste René Mauriès écrivait : « En cas de disparition de Barzani, Idriss était, au fond, la seule sauvegarde. Plus fin, plus subtil, plus ouvert aux conceptions modernes que son père, on s'en remettrait à lui pour redresser la situation. Le « vieux » s'efforçait de mettre en place son fils préféré. » *(1).*

Huit ans plus tard, l'impression se confirme. Parmi les Kurdes, il est presque aussi célèbre que son père. Le peuple a en lui une confiance absolue, ce qui n'est pas toujours le cas pour les autres membres du bureau politique. Le général mis à part, il est aussi le seul dirigeant à s'exprimer librement. Petit, d'apparence anodine, il porte l'habit du peshmerga (maquisard), mais il a troqué le poignard contre deux petits revolvers. Il n'élève pas la voix. Sa diction, un peu hachée, est ponctuée de gestes de la main, dont les doigts, longs et fins, dessinent des arabesques. Parfois son regard s'éclaire et il éclate d'un rire juvénile.

Il a passé son adolescence dans la montagne, le fusil sur l'épaule, aux côtés de son père. Il n'en a pas moins appris l'anglais, à l'aide de disques, et il reprend souvent l'interprète. Buvant du thé comme une drogue, sans doute pour lutter contre la fatigue, il raconte la guerre depuis 1961. Récit passionné et dépouillé en même temps, marqué par le souvenir des « trahisons » de l'ennemi. Celles-ci l'obsèdent, comme autant de raisons de refuser tout compromis. Attentats contre son père, contre lui-même, « arabisation » des régions kurdes, bombardements des populations civiles : il ne manque pas d'arguments.

Evoquant le manque d'armes dont souffrent les Kurdes, il conclut avec humour : « Nous espérons que M. Giscard d'Estaing nous livrera quelques missiles pour nous permettre de détruire les hélicoptères Alouette dont se servent les Irakiens. » — O. P.-V.

(1) *Le Kurdistan ou la mort*, R. Laffont, 1967.

UNE LETTRE DE L'AMBASSADE D'IRAK

A la suite de la publication dans le Monde *du 19 juin d'une lettre ouverte de l'émir Bédir-Khan à M. Giscard d'Estaing à propos du conflit kurde, nous avons reçu de l'attaché de presse de l'ambassade d'Irak une lettre dont nous extrayons les passages suivants :*

Nous sommes surpris qu'un tel personnage que rien ne rattache à l'Irak et qui n'a jamais eu le moindre rapport avec notre patrie ose s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Irak et, chose plus étonnante encore, puisse calomnier ce pays en lançant une campagne mensongère visant à porter atteinte aux relations et à l'amitié franco-irakienne.

Ce genre de calomnies entre dans le cadre d'un plan dont le but est de faire échec aux tentatives de rapprochement et de dialogue entre la France et les Etats européens d'une part et le monde arabe de l'autre... Le plan auquel participe M. Bédir Khan — lequel est de nationalité turque et n'a donc rien d'un Irakien — sert les milieux colonialistes qui cherchent à dominer l'Europe, à affaiblir son unité et à étendre leur hégémonie sur ce continent, ainsi qu'à distendre les liens entre l'Europe et les Arabes.

Je suis, pour ma part, habilité à démentir les propos calomnieux tenus par M. Bédir-Khan, propos qui ont dépeint mon pays comme un champ clos de troubles et d'injustices. L'Irak est ouvert à tous ceux qui lui rendent visite.

AFRIQUE

Éthiopie

Le « Comité de coordination des forces armées » définit son programme d'action

Addis-Abeba (*A.F.P., Reuter, U.P.I., A.P.*). — Le Comité de coordination des forces armées a présenté, le mardi 9 juillet, les grandes lignes de son programme d'action. La publication de ce manifeste coïncide avec l'ouverture de la session extraordinaire du Parlement.

Réaffirmant la « loyauté » de l'armée envers l'empereur, le Comité de coordination estime que son rôle essentiel consiste à permettre au gouvernement de fonctionner normalement « *en éliminant tout obstacle intérieur ou extérieur* » et de promouvoir, en Ethiopie, un « changement durable » sans effusion de sang. Le Comité considère que la tâche prioritaire est de réviser la Constitution. Il se propose de contribuer à une réforme d'ensemble de la législation du travail. Il assure qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire « participer » la population au développement du pays. Il entend lutter, pour ce faire, contre « *les croyances et les coutumes traditionnelles qui entravent l'unité et le progrès de l'Ethiopie* ». Il renouvelle enfin son appel aux organismes internationaux d'aide aux victimes de la sécheresse.

Le Comité a publié, par ailleurs, le 8 juillet, la liste de vingt-sept personnalités recherchées. En deux jour, dix-huit d'entre elles se sont présentées aux autorités, parmi lesquelles figurent le colonel Salomon Kedir, chef des services de sécurité, ainsi que d'anciens ministres, d'anciens conseillers de l'empereur et d'anciens dirigeants de la police. La personnalité la plus importante de la liste ne s'était pas encore soumise à cette injonction mercredi matin. Il s'agit du ras Mesfin Sileshi, l'un des hommes les plus riches d'Ethiopie, ancien conseiller de l'empereur, dont on dit qu'il pourrait lever des troupes en province.

AMÉRIQUES

États-Unis

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME

Earl Warren est mort

M. Earl Warren, ancien président de la Cour suprême des Etats-Unis, est mort le mardi 9 juillet à Washington des suites d'une maladie cardiaque. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans. En apprenant son décès, le président Nixon, qui avait souvent critiqué les décisions du juge, a déclaré : « Peu d'hommes ont été appelés à faire tant au service de la nation et peu l'ont fait avec tant de distinction. »

Du contrôle constitutionnel à la réforme de la société

Earl Warren, qui a présidé la Cour suprême américaine de 1953 à 1968, est surtout connu en Europe pour la lutte qu'il mena contre la discrimination raciale et le rapport d'enquête qu'il rédigea sur l'assassinat de John Kennedy. Pourtant, il estimait — et nombre d'Américains avec lui — que la décision la plus importante qu'ait prise la « Cour Warren » était « Baker contre Carr » (1962), par laquelle la Cour condamnait le découpage arbitraire des circonscriptions électorales des Etats. Il plaçait au second rang seulement les décisions concernant la discrimination raciale (la plus célèbre, qui interdit la discrimination dans les écoles publiques, date de 1954). Il n'a accepté de mener une enquête sur l'assassinat de Kennedy que pour faire ce qu'il pensait être son devoir, et le « rapport Warren », qui écarte la thèse du complot, ne compte pas, à ses yeux, comme un document essentiel.

On a souvent voulu voir dans l'œuvre de la « Cour Warren » une action révolutionaire. En fait, la « révolution judiciaire » fut surtout une entreprise de réanimation — allant parfois, il est vrai, jusqu'aux frontières de l'excès de pouvoir — d'une institution que la Constitution américaine a voulu très puissante.

Selon une autre idée reçue même aux Etats-Unis, le *chief justice* a une influence déterminante sur les décisions de la Cour suprême qu'il préside. En réalité, les décisions traduisent l'opinion de cinq au moins de ses neuf membres. Historiquement, le phénomène important est moins la personnalité du *chief justice* que l'apparition d'une Cour progressiste, qui, acceptant d'examiner un nombre de requêtes beaucoup plus grand, a succédé à une Cour réactionnaire (sous Roosevelt), puis conservatrice (après la guerre). Il reste qu'Earl Warren fut le digne porte-parole de cette évolution.

Sa carrière est celle d'un grand serviteur de l'Etat. Né à Los Angeles, en 1891, d'un père (artisan aisé) d'origine norvégienne et d'une mère suédoise, il fit ses études en Californie et obtint ses diplômes de droit à l'université de Berkeley. Mobilisé en 1917, il n'a pas quitté le sol américain.

Il abandonne très vite le barreau pour entrer, en 1919, à la commission judiciaire de la Chambre des représentants de Californie. Il est élu en 1925 procureur général du district d'Alabama et acquiert une grande autorité dans la lutte contre le crime et la corruption. Ses jugements ne furent jamais infirmés en appel.

Dès 1928, il avait joué un certain rôle dans le parti républicain. En 1939, il est élu procureur général de Californie par les trois partis, républicain, démocrate et progressiste. Trois ans plus tard, soutenu par la même coalition, il est élu gouverneur de Californie, poste auquel il sera réélu deux fois, en 1946 et 1950, établissant ainsi un record. Entouré de fonctionnaires appartenant aux deux grands partis, il lança un vaste programme de réformes sociales qui connut un grand succès. Il fit de l'université de Berkeley la seule université américaine presque gratuite. Il soutint la loi Taft-Hartley (1947), qui permettait notamment aux Etats d'autoriser l'embauchage d'ouvriers non syndiqués. En 1953, en plein maccarthysme, il vota, à l'université de Californie, contre le renvoi de professeurs qui avaient refusé de faire vœu de loyalisme. Toutefois, il approuvait, en même temps, une loi californienne requérant ce geste de la part des fonctionnaires.

En 1944, Warren avait refusé d'être candidat à la vice-présidence des Etats-Unis sur la liste Dewey (républicains). De nouveau pressenti en 1948, il accepta. S'estimant suffisamment connu, il ne fit pas de campagne et défendit le projet impopulaire de l'entraînement militaire obligatoire. En 1952, la convention républicaine lui préféra Eisenhower comme candidat à la présidence.

« One man, one vote »

C'est en octobre 1953 qu'Eisenhower, sûr de l'approbation du Sénat, le nomma à la présidence de la Cour suprême.

La « cour Warren », durant ses quinze années d'existence, fit preuve d'une remarquable constance politique. Ses décisions ne furent pas toutes prises à l'unanimité — les majorités de cinq voix contre quatre ne furent pas exceptionnelles, — mais elles reflétaient toutes une conception interventionniste et progressiste de la justice. Son action s'exerça dans trois directions principales : le respect de la démocratie, la lutte contre la discrimination raciale, la protection des libertés individuelles.

La règle « one man, one vote » (une voix en vaut une autre), posée par la cour dans le cadre des Etats en 1962, fut étendue au découpage des districts du Congrès en 1964. Evolution d'autant plus frappante qu'en 1946 encore, la cour refusait d'examiner les questions de découpage électoral, arguant de leur caractère purement politique. En 1966, les taxes électorales (qui avaient pour principal résultat de limiter le vote des Noirs) furent proscrites. La ségrégation scolaire fut interdite, à l'unanimité, en 1954, le principe étant admis que « *dans le domaine de l'éducation, la doctrine « séparés mais égaux », jusqu'à présent en vigueur, n'a pas sa place* » et qu' « *une éducation séparée est nécessairement inégale* ». En 1964, la discrimination dans les lieux publics fut condamnée, et en 1968 ce fut le tour de la discrimination en matière de logement et d'aide sociale. Dans le domaine des libertés publiques, la cour mit, en 1957, un point final au « maccarthysme » jugeant que nul ne peut être poursuivi pour déclaration subversive. La même année, elle décida que la confession d'un suspect ne pouvait être acceptée qu'en présence d'un magistrat. En 1961, elle dit que des preuves obtenues illégalement (notamment à la suite d'une perquisition pour laquelle la police n'avait pas été mandatée) ne pouvaient être prises en considération par un tribunal. En 1966, l'arrêt Miranda établit que tout suspect, avant d'être interrogé par la police, devait être averti de son droit de ne parler qu'en présence d'un avocat.

Warren eut assez vite la réputation d'un « président libéral d'une cour activiste ». Une campagne en vue d'obtenir son « empeachment » fut même lancée contre lui. Plusieurs projets de loi furent déposés qui visaient à limiter les pouvoirs de la Cour. Les juristes se divisèrent sur le point — fondamental — de déterminer si elle a le droit de prendre des initiatives politiques. Les conservateurs reprochèrent à Warren de se fonder plus sur l'esprit de la Déclaration des droits américaine que sur le texte même de la Constitution.

Cependant Warren fut également attaqué sur sa gauche, les décisions de la Cour n'étant pas toujours suivies d'effet. On lui a reproché de ne pas s'être occupé de combattre la ségrégation « de facto ». Le découpage électoral « ad hoc » n'a pas été éliminé. Warren fut accusé de dispenser la bonne conscience et de fournir un alibi au pouvoir...

En juin 1968, il remit sa démission au président Johnson, sans doute pour lui permettre de nommer un nouveau « Chief Justice » avant l'élection — prévisible — de Richard Nixon. Mais le Sénat refusa le juge proposé par Johnson, Abe Fortas, et M. Nixon put choisir un conservateur, Warren Burger. Jusqu'en 1972, la « cour Burger » ne revint pas sur les décisions de la « cour Warren », et prit même quelques initiatives progressistes, en proscrivant la peine de mort dans certains cas et en étendant le principe de l'aide judiciaire à tous les genres de procès. Mais peu à peu les juges conservateurs devinrent majoritaires. Un retour en arrière se dessine depuis 1973 en ce qui concerne les libertés publiques, au point que les avocats hésitent de plus en plus souvent à faire appel devant la Cour suprême, craignant qu'elle n'élabore une série de règles trop favorables à l'action de la police. Les fondements de la politique menée par la « cour Warren » paraissent cependant trop intimement liés à l'évolution de la société américaine pour pouvoir être sérieusement ébranlés. — O. P.-V.

Les conversations « non expurgées » de M. Nixon le montrent résolu à étouffer le scandale du Watergate

De notre correspondant

Washington. — La commission judiciaire de la Chambre a rendu public, mardi 9 juillet, le texte de huit conversation enregistrées de la Maison Blanche sur l'affaire du Watergate. Ce texte, différent de celui qui fut publié en avril dernier par la Maison Blanche, est, en fin de compte, beaucoup plus défavorable au président. La version de la commission met en évidence certaines altérations et omissions délibérées et, en rétablissant un certain nombre d'expressions violentes et vulgaires qui avaient été éliminées des textes publiés par la Maison Blanche, elle éclaire crûment les intentions de M. Nixon. Ainsi, en mars 1973, le président encourageait ses collaborateurs à étouffer l'affaire : « *Je me f... de ce qui arrive, je veux que vous tous fassiez de l'obstruction. Invoquez le cinquième amendement, faite n'importe quoi pour sauver le plan...* » Cette allusion à un « *plan* », pour étouffer le scandale contenue dans une conversation du 22 mars, ne figure pas dans la version publiée par la Maison Blanche. Dans l'ensemble, l'image du président, telle qu'elle ressort des documents de la commission, est celle d'un homme beaucoup plus déterminé à étouffer l'affaire que la version officielle de la Maison Blanche ne l'indique. Plus précisément, le texte de la commission concernant la conversation importante entre M. Nixon et M. Dean, implique davantage le président en ce qui concerne le « prix du silence » à payer à M. Hunt, un des « *plombiers* » arrêtés après le cambriolage du Watergate et qui faisait du chantage. Dans le document de la commission, le président Nixon ne joue pas seulement un rôle passif. Il recommande le paiement des sommes demandées par Hunt.

Le reste du texte de la commission judiciaire indique clairement que la Maison Blanche s'est efforcée, soit par omission pure et simple, soit en altérant certaines paroles, d'édulcorer les déclarations présidentielles et de présenter M. Nixon sous un jour plus favorable.

D'après le texte de la commission, M. Nixon était résolu à défendre ses associés. Il oppose lui-même sa propre attitude à celle du président Eisenhower « *qui ne se préoccupait que du Christ* » alors que « *ce qui m'intéresse c'est de protéger le mieux possible nos amis* ».

La publication de ces documents n'a rien apporté de nouveau sur le fond du problème. Mais l'éclairage et le ton sont bien différents de ceux de la version expurgée de la Maison Blanche et représentent M. Nixon comme un personnage beaucoup plus froid et cynique. Aussi bien, le porte-parole de la Maison Blanche a immédiatement et vigoureusement dénoncé l'action de la commission judiciaire comme un geste partisan, une opération de propagande, et il a de nouveau insisté pour que la commission publie l'ensemble des documents en sa possession et non pas des bribes préjudiciables au président.

HENRI PIERRE.



OCÉANIE

Papouasie-Nouvelle-Guinée

GRAVE CRISE POLITIQUE A PORT-MORESBY

Le premier ministre est contraint de repousser à 1975 la date de l'indépendance

De notre correspondant

Canberra. — Le gouvernement de coalition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dirigé par M. Michael Somare, est menacé d'éclatement en raison de divergences concernant la date de l'indépendance et de la formule constitutionnelle à adopter.

Port-Moresby et Canberra s'étaient mis d'accord pour que le pays accède à l'indépendance le 1er décembre. Cette date ne peut plus être retenue. Alors qu'il y a un an l'évolution paraissait devoir se faire sans accrocs, trois obstacles la freinent désormais : l'adoption d'une Constitution, l'émergence d'un mouvement papouan séparatiste et une restructuration politique qui pourrait prévenir au sein de l'Assemblée toute action gouvernementale.

Lundi 8 juillet, pour la première fois, M. Somare a, dans un discours prononcé devant l'Assemblée, abandonné son projet de mener le pays à l'indépendance le 1er décembre. Il a indiqué qu'il était impossible de fixer avec précision une nouvelle date, et a parlé seulement du « *premier semestre de 1975* ». Cette concession n'a pas mis fin aux difficultés au sein du cabinet.

En effet, le consensus qui a depuis vingt-deux mois permis à M. Somare de gouverner avec succès a pris fin la semaine dernière lors de discussions acerbes concernant la Constitution. Le premier ministre et le vice-premier ministre, le Dr John Guise, s'opposent en effet à M. John Kaputin, ministre de la justice, et au président du comité de l'Assemblée pour la rédaction de la Constitution, le Père John Momis. Après deux ans de travaux, ce comité a présenté un document complexe, en dix-sept chapitres. Il préconise des changements importants dans les institutions et souhaite limiter l'accès à la nationalité papouane-néo-guinéenne.

Le séparatisme papouan

MM. Somare et Guise, tous deux membres du comité, mais minoritaires, ont, de leur côté, préconisé que, dans l'état actuel des choses, la Constitution soit une simple énumération de grands principes. Les détails d'application seraient définis par le législateur et seraient révisés tous les cinq ans. La plupart des membres du gouvernement ont approuvé cette méthode souple, qui permettrait une évolution lente des institutions. Mais M. Kaputin, qui n'a pas assisté aux récents conseils des ministres, a estimé que la prise de position des membres du gouvernement était un abus de pouvoir destiné à saboter le travail du comité constitutionnel. La dispute a atteint une telle violence que, la semaine dernière, M. Somare fit expulser M. Kaputin et le Père Momis d'une réunion des partis de la coalition.

M. Somare se déclare prêt à demander à l'Assemblée un vote de confiance. Mais la querelle constitutionnelle ne passe plus par les divisions entre partis. Elle est encore aggravée par la montée d'un sentiment séparatiste en Papouasie : le mouvement est dirigé par Mlle Joséphine Abaijah, une jeune institutrice, membre du Parlement, qu'il y a seulement quelques mois les hommes politiques les plus expérimentés avaient du mal à prendre au sérieux.

Rien ne s'opposait vraiment auparavant à ce que forment une seule nation la Papouasie, territoire australien, et la Nouvelle-Guinée, territoire sous tutelle des Nations unies. Mais les différences de développement économique, produit de l'histoire coloniale, ont fourni des arguments à Mlle Abaijah qui a su jouer du caractère émotionnel de la question.

Pour tout compliquer, le parti populaire du progrès, le second mouvement en importance après le parti Pangu de M. Somare, a décidé, il y a deux semaines, qu'un accord total devait intervenir au sein de la coalition au sujet de la Constitution, avant que soit proclamée l'indépendance. Ensuite, s'est constitué un nouveau mouvement, le parti agrarien, dont la base se situe principalement dans les zones rurales de la Papouasie. Il attire déjà à lui au Parlement ceux des députés qui, venus de tous les horizons politiques, ne sont guère rompus aux règles d'une vie politique organisée par des partis. Dans ces conditions, la majorité de M. Somare se réduit beaucoup, et le premier ministre doit agir avec prudence.

La situation est donc extrêmement complexe et fluide. Ironie du sort, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est en fait déjà indépendante (elle l'était même avant l'autonomie juridique de décembre 1973). Les discussions sont provoquées par la peur des conséquences supposées d'un retrait australien. Or l'Australie n'a pas l'intention de demeurer dans cet archipel. Le gouvernement de Canberra ne veut pas miner le pouvoir de M. Somare mais rappelle calmement aux intéressés qu'il n'attendra pas indéfiniment pour rompre totalement tous ses liens juridiques avec le territoire.

KENNETH RANDALL.

Australie

CANBERRA VA RENFORCER SES RELATIONS AVEC LE TIERS-MONDE

(De notre correspondant.)

Canberra. — Le gouverneur général, Sir Paul Hasluck, a ouvert, mardi 9 juillet, les travaux du vingt-neuvième Parlement. Dans son discours, préparé par le gouvernement travailliste de M. Whitlam, il a indiqué qu'au cours des deux prochaines années le cabinet se consacrera en priorité à résoudre les problèmes intérieurs, sans pour autant renier les initiatives prises en politique étrangère depuis 1972.

Il s'agit de la première réunion du Parlement depuis les élections du 18 mai, provoquées par l'opposition, qui était majoritaire au Sénat. Elle le demeure d'ailleurs, mais, mardi, le gouvernement a réussi à faire nommer à la présidence de la Chambre haute son candidat, M. O'Byrne, par trente et une voix contre vingt-neuf.

Sir Paul Hasluck a déclaré que l'Australie renforcerait et diversifierait se liens avec l'Asie, l'Afrique, le Pacifique du Sud et l'Amérique latine. Canberra vient d'ailleurs d'établir des relations avec le Koweït et l'Algérie, et l'échange de diplomates avec la Corée du Nord est « imminent ». « La coopération régionale », défense comprise, demeurera l'un des « principaux objectifs » du gouvernement. Commentant les événements de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouverneur général a déclaré : « En attendant la décision de l'Assemblée (de Port-Moresby) concernant a proclamation de l'indépendance, le gouvernement australien considérera le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée comme un gouvernement indépendant envers lequel l'Australie a des obligations de caractère spécial. »

D'autre part, des projets de loi vont être présentés pour mettre fin aux dernières discriminations à l'égard des aborigènes. Ceux-ci se verront reconnaître des droits sur les terres, et leurs libertés politiques seront garanties. D'autre part, le cabinet veut rapidement tenir ses promesses de la campagne électorale de 1972, qui furent réitérées en mai dernier. Les projets de loi dont la présentation fut à l'origine des élections de cette année sont déjà soumis à l'approbation de l'Assemblée. Si le Sénat devait, une fois encore, les repousser, M. Whitlam demanderait une session des deux Chambres réunies. — K. R.

ASIE

Bangladesh

La situation politique et économique est catastrophique

M. Mujibur Rahman a procédé lundi 8 juillet à un remaniement ministériel à la suite de la démission, à sa demande, de plusieurs membres de son cabinet. Le premier ministre s'est attribué six portefeuilles (défense nationale, planification, jute, transports, aviation civile et information). Les autres postes vacants ont été confiés à MM. Mansor Ali (P.T.T.), Abdus Samad (agriculture), Phoni Mojumder (réforme agraire) et au ministre des affaires étrangères, M. Kamal Hossein, qui est aussi chargé des ressources naturelles, de la recherche scientifique et technique et de l'énergie atomique. Il est peu probable cependant que ce remaniement suffise pour faire face à la situation catastrophique dans laquelle se trouve le Bangladesh deux ans et demi après son accession à l'indépendance.

De notre envoyé spécial

Dacca. — La visite officielle de M. Bhutto au Bangladesh, à la fin juin, n'a pas longtemps détourné l'attention de la population de la crise économique et politique qui secoue le pays depuis son indépendance, en décembre 1971. Dès le lendemain du départ du premier ministre pakistanais, les autorités ont répondu à une tentative de manifestation de l'opposition de gauche par une série d'interpellations (*le Monde* du 3 juillet). D'autre part, la présence, ne serait-ce que pendant quarante-huit heures, dans la capitale bengalaise d'une importante et efficace délégation pakistanaise a, *semble-t-il*, suffi à raviver les souvenirs de l'époque où le Bengale-Oriental faisait partie du Pakistan.

En dépit des horreurs de la guerre civile de 1971, de nombreuses personnes se souviennent du temps où l'on pouvait voyager sans risquer d'être rançonné par des bandits, ou par les forces de l'ordre, et où l'économie était prospère. Un Bengalais, dont le frère fut tué en mars 1971, nous disait, alors que nous traversions Dacca : *« Vous voyez, tous les immeubles de la ville ont été construits par les Pakistanais. (...) La situation ici est tellement mauvaise que si Bhutto se présentait aux élections, il remporterait un triomphe. »*

Il faut dire que la situation justifie cette amertume. Prenant la parole devant l'Assemblée nationale, le ministre bengalais de l'intérieur, M. Mansor Ali, a fait à la fin de juin le bilan des crimes commis depuis l'indépendance : 9 560 personnes ont été tuées — suivant des chiffres officiels, sans doute inférieurs à la réalité — entre le 1er janvier 1972 et le 31 mai dernier. Parmi elles figurent 264 dirigeants et militants politiques, 4 membres de l'Assemblée constituante et 3 membres du Parlement.

Pendant les cinq premiers mois de cette année, on a recensé 69 assassinats politiques ; 5 518 suspects ont été arrêtés, mais seulement 101 ont été jugés. Le nombre des actes de banditisme depuis l'indépendance s'est élevé à 13 224 ; 21 130 suspects ont été arrêtés, 161 jugés et 61 condamnés. (28 dirigeants de banques ont notamment été arrêtés pour avoir participé à des vols dans leurs établissements.)

La procédure judiciaire est si lente que des dizaines de milliers de personnes s'entassent dans les prisons, tandis qu'adversaires politiques se livrent une lutte à mort. L'extrême gauche, fort active bien que fractionnée en nombreux groupes, est responsable de plusieurs meurtres politiques.

Le parti au pouvoir, la ligue Awami, est accusé de multiplier les attentats contre ses adversaires politiques, et ses propres membres s'entretuent, comme le prouve l'assassinat, au début de l'année, de neuf étudiants à l'université de Dacca par une faction rivale.

Militaires contre miliciens

Certes, Dacca est plus sûre que l'an dernier, quand chacun évitait de sortir après la nuit tombée. Mais la politique continue à ressembler à une lutte entre coteries se disputant le pouvoir et l'argent. La corruption et l'incompétence s'étalent partout, et les histoires les plus invraisemblables circulent, sans qu'il soit toujours possible d'en vérifier l'authenticité ; elles n'épargnent même plus les membres du gouvernement et la famille de M. Mujibur Rahman, le héros de l'indépendance.

Certains Bengalais, quand ils osent parler, accusent les forces de l'ordre de se conduire dans les campagnes de la même façon que, naguère, le corps expéditionnaire pakistanais : maltraitant, pillant, violant. L'armée, issue d'anciennes unités pakistanaises, et dont les sentiments sont de plus en plus anti-Indiens, voit se dresser contre elle une sorte de milice, les *Rakki Bahinis*, mieux armée et équipée. Longtemps revêtue d'uniformes indiens, cette garde prétorienne, sur laquelle s'appuie « Mujib », serait contrôlée par des militaires venus de New-Delhi ; *20 à 40 % de ses effectifs seraient* composés de soldats indiens. Le premier ministre aurait même menacé récemment l'armée d'envoyer contre elle les *Rakki Bahinis* si elle ne se tenait pas tranquille.

Enfin, le spectre d'une intervention indienne ne semble pas tout à fait écarté, des « opérations mixtes » ayant eu lieu dans les forêts de Chittagong et, récemment, dans les Sunderbans, au sud-ouest du Bangladesh.

Comment espérer, dans ces conditions, que l'économie non seulement se développe, mais parvienne même à rattraper son niveau d'avant 1971 ; elle est encore actuellement à 20 % en dessous. Ainsi, la production et l'industrie du jute, qui faisait autrefois la richesse du pays et lui fournissait une quantité appréciable de devises (80 % de ses exportations) sont dans une situation catastrophique ; les paysans ont réduit de 50 % la culture de cette fibre pour planter du riz, car la disette demeure menaçante.

Les soixante-dix filatures de jute, qui marchaient à plein avant 1971, ont perdu depuis le 16 décembre 1971 420 millions de takkas (un takka vaut, au cours officiel, une roupie indienne — 0,60 F — et la moitié au marché noir) ; elles ont, en plus, dû emprunter 660 millions de takkas, et leur trésorerie est fort mal en point.

Dans ces conditions, il eût été étonnant que la popularité de « Mujib » demeure à son niveau d'il y a deux ans. Le désespoir — et la révolte pour quelques-uns — ont succédé à l'enthousiasme des premiers jours. La ligue Awami à l'intérieur et l'Inde à l'extérieur sont considérées comme les principaux responsables de cette situation. Pourtant, M. Mujibur Rahman demeure encore aujourd'hui la seule personne capable de maintenir une certaine unité du pays, et de l'empêcher de glisser vers le chaos. Mais pour combien de temps, se demandent avec inquiétude de nombreux Bengalais, ainsi que des officiels indiens en poste dans des régions limitrophes du Bangladesh.

PATRICE DE BEER.

Corée du Sud

UN PROCUREUR MILITAIRE REQUIERT SEPT PEINES DE MORT CONTRE DES OPPOSANTS

Sept peines de mort ont été requises par un tribunal militaire sud-coréen, au cours d'un procès contre des personnes accusées d'avoir organisé un mouvement procommuniste et d'avoir cherché à renverser la dictature du général-président Park Chung Hee, annonce l'agence Reuter. Sept peines de prison à vie, douze de vingt ans et six de sept ans ont aussi été demandées par le procureur.

Parmi ceux dont la tête vient d'être réclamée, se trouve le poète Kim Chi Ha, qui avait déjà été arrêté et avait subi de mauvais traitements à cause de son opposition au régime. C'est en partie pour avoir aidé le poète, privé de moyens de gagner sa vie, à subsister que l'évêque catholique de Wonju, Mgr Daniel Chi, vient d'être lui aussi arrêté (« le Monde » du 9 juillet).

Rappelons qu'en Corée du Sud, selon des décrets promulgués par le général Park, toute critique de la Constitution est punie de quinze ans de prison et que les manifestations d'étudiants peuvent être passibles de la peine de mort.

Indochine

LE PRINCE SIHANOUK RÉAFFIRME QU'IL NE NÉGOCIERA JAMAIS AVEC LE RÉGIME DE PHNOM-PENH

Alors que Londres « *accueillait avec satisfaction* » dès mardi les propositions de négociations avec « *l'autre côté* » présentées le même jour par le régime de Phnom-Penh, le prince Sihanouk a rejeté la totalité de ce plan (*le Monde* du 10 juillet). Il a réaffirmé que la résistance n'aura jamais de discussions avec « *les traîtres* », qu'elle « *pendra tout simplement* ».

A Phnom-Penh, les compagnies aériennes françaises U.T.A. et Air France, qui avaient déjà momentanément suspendu leurs escales fin juin, annoncent que la desserte de la capitale est suspendue *sine die* « *à cause de l'insécurité des vols* ».

● AU LAOS, une petite manifestation a eu lieu mardi devant l'Assemblée à la demande de deux députés de droite qui voulaient protester contre la présence de soldats nord-vietnamiens sur le sol du royaume. La police a aussitôt encerclé le bâtiment de l'Assemblée, cependant que des étudiants manifestaient contre le maintien, selon eux, au Laos de militaires thaïlandais et américains. Le premier ministre a ensuite décidé de dissoudre « *prochainement* » l'Assemblée, qui ne joue d'ailleurs plus aucun rôle réel. Le Pathet-Lao a demandé depuis longtemps la dissolution de la Chambre. — (*Reuter, A.F.P.*)

A TRAVERS LE MONDE

Chine

● M. HOU CHIH-TUNG, secrétaire du comité du P.C. pour la province du Kansou, au nord-ouest du pays, membre du comité central du parti et député, est mort le jeudi 4 juillet à l'âge de cinquante-quatre ans. — (*Reuter.*)

Inde

● LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT DU MANIPOUR, dans le nord-est du pays, a démissionné mardi 9 juillet à la suite du refus de crédits par l'Assemblée locale. — (*Reuter.*)

Malaisie

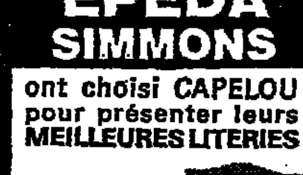
● LE ROI DE MALAISIE a commencé mardi 9 juillet une visite officielle de quatre jours en Grande-Bretagne. — (*Reuter.*)

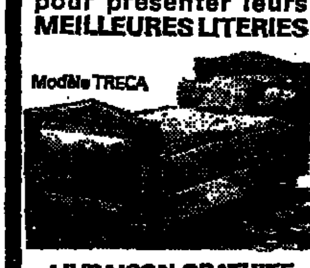
Sikkim

● LES TRENTE-DEUX MEMBRES de l'Assemblée du Sikkim, protectorat indien, sont arrivés lundi 8 juillet à New-Delhi où ils ont été reçus par Mme Gandhi qui les a assurés que la politique de son gouvernement visait à permettre le renforcement de l'identité nationale du royaume himalayen. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

● M. VALENTIN TOURTCHINE, l'un des fondateurs avec M. André Sakharov du comité de défense des droits de l'homme, a été démis, le mardi 9 juillet, de ses fonctions à l'institut d'informatique et de gestion pour avoir pris la défense de l'académicien Sakharov en septembre 1973. — (*A.F.P.*)







POLITIQUE

EN SECONDE LECTURE

Les députés décident que l'amnistie ne dispense pas du paiement des amendes

Les députés ont examiné, mardi 9 juillet, en seconde lecture, le projet de loi sur l'amnistie. Après avoir entendu M. GERBET (rép. ind., Eure-et-Loir), rapporteur de la commission des lois, qui note que les « *divergences entre les deux assemblées ne portent pas sur les points les plus importants ou les plus nouveaux du texte* », ils décident notamment de refuser les propositions des sénateurs qui avaient amnistié les infractions à une taxation ; les délits de presse, à l'exception de ceux définis par la loi relative à la lutte contre le racisme et les offenses envers les chefs d'Etat étrangers. Ils décident aussi, sur proposition de M. FANTON (U.D.R., Paris), et contrairement à l'avis du Sénat et du gouvernement, que l'amnistie ne dispense pas du paiement des amendes, sauf en matière de contravention et sauf lorsque la condamnation ne comporte qu'une peine d'amende.

L'Assemblée nationale suit toutefois le Sénat en ce qui concerne en particulier l'amnistie de l'insoumission, quel que soit le chef d'inculpation retenu, notamment le refus d'obéissance ; l'amnistie des résistants dont l'un des ascendants est mort pour la France ; l'application de l'amnistie aux peines assorties du sursis avec mise à l'épreuve. A propos de la suspension des poursuites en recouvrement des cotisations sociales dues par des personnes relevant du régime des professions commerciales et artisanales, les députés, adoptant un amendement de M. BECAM (app. U.D.R., Finistère), reviennent au texte voté par eux en première lecture tout en précisant : « *En ce qui concerne l'assurance-vieillesse, la régularisation partielle ou totale des cotisations dues pour la période antérieure au vote de la loi sera possible pendant trois années, avec attribution de points correspondants.* »

Enfin, un amendement défendu par M. MASSOT (rad. gauche, Alpes de Haute-Provence) et tendant à amnistier tous les délits sanctionnés par la loi « anti-casseurs » est repoussé, M. Gerbet et M. Lecanuet, ministre de la justice ayant considéré que le souhait du député était largement exaucé par diverses dispositions du texte.

La mise en cause pénale des maires

L'ensemble du projet amendé est adopté par les députés qui examinent ensuite la proposition de loi relative à la mise en cause pénale des maires, proposition déjà adoptée par le Sénat (*le Monde* daté du 30 juin-1er juillet).

Président et rapporteur de la commission des lois, M. FOYER (U.D.R., Maine-et-Loire), maire de Contigné, rappelle que des poursuites pénales ont été prises à l'encontre d'un magistrat municipal à la suite de l'affaire de l'incendie survenu dans une salle de bal à Saint-Laurent-du-Pont et que ces faits ont inquiété les maires, qui se sont souvent considérés comme des « *boucs émissaires* ». Aussi, un texte les garantissant contre les poursuites pénales abusives est-il justifié, texte dont le rapporteur expose les principales dispositions. M. LECANUET, garde des sceaux, maire de Rouen, après avoir décrit les responsabilités et les charges croissantes et nouvelles des maires, estime que leur situation actuelle « *justifie que la mise en cause pénale des maires soit assimilée à celle des préfets et des magistrats. Il ne s'agit nullement*, explique-t-il, *de créer une sorte d'amnistie pour les magistrats municipaux qui auraient commis des fautes ou des erreurs. La responsabilité du maire est la contrepartie de l'étendue de ses pouvoirs. Diminuer cette responsabilité ce serait ouvrir le champ à une limitation ultérieure possible de ces pouvoirs. Le gouvernement souhaite, au contraire, dans un régime fondé sur le développement des initiatives et l'épanouissement des responsabilités que les pouvoirs des maires et des élus locaux aillent croissant (...). L'objet du présent texte n'est donc pas de supprimer cette responsabilité ou même de la réduire, mais seulement d'assurer à l'instruction du dossier une garantie particulière de sérénité et de dignité* ».

Dans la discussion générale, M. DUBEDOUT (app. P.S., Isère), maire de Grenoble, souligne l'« *extrême imbrication* » qui existe entre les responsabilités du préfet et du maire et la difficulté pour les magistrats municipaux de petites communes de prendre en connaissance de cause leurs responsabilités. M. CHARLES BIGNON (U.D.R., Somme), maire de Bermesnil, insiste à son tour sur l'accroissement des responsabilités des maires : « *Nous ne demandons aucune indemnité particulière en faveur des maires. Mais nous souhaitons qu'on tienne compte de leurs charges, qui ne sont pas celles des simples citoyens.* » M. COMMENAY (U.C., Landes), maire de Saint-Sever, approuvant le principe de la proposition, souhaite que le gouvernement donne aux communes l'autonomie financière ; fasse le départ entre les tâches des collectivités locales et celles de l'Etat ; améliore la situation matérielle des maires et des adjoints.

Enfin M. FRELANT (P.C., Hauts-de-Seine), maire de Colombes insiste sur la nécessité de donner aux magistrats municipaux les moyens d'assumer leurs tâches. « *Car*, dit-il, *ils n'acceptent pas d'être rendus responsables d'insuffisances gouvernementales, ministérielles ou préfectorales.* »

Dans la discussion des articles, les députés décident d'adopter un amendement de M. Charles Bignon, que le texte en discussion concerne également les présidents de communauté urbaine, de district ou de syndicat de commune, et les présidents ou vice-présidents d'une délégation spéciale.

M. FOYER propose ensuite qu'en cas de poursuite contre les magistrats municipaux, l'action publique ne puisse être mise en mouvement que par le ministère public, ce qui exclut la plainte avec constitution de partie civile de la victime ou la citation directe. M. LECANUET s'oppose à une telle suggestion, estimant notamment qu'elle pourrait être ressentie comme une atteinte au principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi. « *Une telle dérogation*, dit-il, *priverait les citoyens d'un droit essentiel pour la seule raison que leur adversaire est préfet, magistrat ou maire* ». M. Foyer réplique en soulignant en particulier que « *dans le droit public français, il est de tradition de faire un sort particulier, sur le plan pénal, aux autorités qui exercent une parcelle du pouvoir exécutif* ».

En raison de ce désaccord, la suite de la discussion est renvoyée à mercredi 10 juillet après-midi.

En début de séance, M. Charles Bignon a regretté que l'Assemblée n'ait pas eu l'occasion de débattre du désarmement du paquebot *France*.

M. Messmer sollicitera un nouveau mandat de député

M. Maurice Jarrige, U.D.R., suppléant de M. Pierre Messmer depuis 1968, a annoncé qu'il avait remis sa démission de député au président de l'Assemblée nationale, afin de permettre à l'ancien premier ministre de se représenter dans la 8e circonscription de la Moselle, où se déroulera une élection législative partielle.

M. Henri Moine, U.D.R., maire de Beaune, suppléant de M. Jean-Philippe Lecat, a indiqué qu'il avait l'intention de donner sa démission de député de la 3e circonscription de la Côte-d'Or.

En revanche, M. Marcel Pujol, député apparenté U.D.R. des Bouches-du-Rhône, suppléant de M. Joseph Comiti, a estimé au micro de France-Inter qu'il lui semblait « *absolument anormal que l'on fasse appel à un suppléant pour qu'il vous apporte une certaine clientèle électorale et que, du jour au lendemain, on lui dise de se retirer pour permettre à un ministre de retrouver son siège* ». Il a ajouté :

« *Il me paraît que l'on pourrait, par exemple, donner un rôle de conseiller régional à un suppléant qui était précédemment parlementaire et qui a dû laisser son siège à son député à l'occasion d'élections.* »

Vers un statut du suppléant

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, qui recevait mardi 9 juillet les journalistes parlementaires, a indiqué qu'il « *étudiait actuellement un statut du suppléant qui deviendrait un véritable remplaçant du député* ».

M. Edgar Faure a cité comme exemple le cas de M. Lucien Neuwirth, député U.D.R. de la Loire, qui vient d'être opéré et qui, pour deux mois, aurait pu être remplacé par son suppléant. Le suppléant pourrait également remplacer le député au Parlement européen et dans les conseils régionaux.

M. PAUL STEHLIN VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Paul Stehlin, député réformateur de Paris, a été proclamé mardi 9 juillet, vice-président de l'Assemblée nationale. Il remplace à ce poste M. Pierre Abelin devenu ministre de la coopération.

● *Un groupe d'étude parlementaire de la science et de la technologie* vient d'être constitué, mardi 9 juillet, à l'Assemblée nationale sous la présidence de M. Michel de Bennetot, député U.D.R. du Finistère.

● *M. Claude-Gérard Marcus*, député U.D.R. de Paris, souhaite, dans son journal « électoral », mardi 9 juillet, que « *l'U.D.R. ne se borne pas, pour toute nouveauté, à se satisfaire d'une teinture vaguement socialisante* », et propose *de « substituer au triptyque initial indépendance, stabilité, participation le triptyque grandeur nationale, autorité de l'Etat, participation »*. Il conclut : « *Notre peuple aspire à la fierté nationale. Cela explique et justifie le courant de large sympathie que rencontre l'initiative de Michel Jobert.* »

● *M. Aymeric Simon-Lorière*, député U.D.R. du Var, séjourne, du 8 au 20 juillet, au Portugal, où il est chargé d'une mission d'information par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Il présentera à la commission un rapport sur les relations entre travailleurs et employeurs dans le régime nouveau et sur l'état de la situation économique.

● *M. Jean-Jacques Servan-Schreiber*, député réformateur de Meurthe-et-Moselle, président du parti radical, siégera désormais à la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale (que préside M. Maurice Couve de Murville). L'ancien ministre des réformes y remplacera M. Péronnet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie.

M. DANIEL MAYER RÉÉLU PRÉSIDENT DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La Ligue des droits de l'homme a procédé à l'élection de son bureau. M. Daniel Mayer a été réélu président. Il y a sept vice-présidents : Mmes Chapelain, S. Collette-Khan, Françoise Seligmann, MM. René Ablin, Michel Blum, René Georges-Etienne et David Lambert. Secrétaire général : M. Pierre Herold. Trésorier général : M. Henri Humblot.

NOMINATIONS DE SOUS-PRÉFETS

Le ministre de l'intérieur a procédé aux nominations suivantes de sous-préfets :

M. HENRI COLOMBIER, sous-préfet de Riom, est nommé sous-préfet hors cadres.

M. IVAN CHIAVERINI, sous-préfet d'Aubusson, est nommé directeur du cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, en remplacement de M. HUBERT PERROT nommé sous-préfet hors cadres.

M. JEAN-MARIE VIC-DUPONT, directeur du cabinet du préfet de l'Aube, est nommé sous-préfet de Nogent-sur-Seine en remplacement de M. ANDRE WIEHN réintégré dans le corps des administrateurs de la Ville de Paris.

M. ALAIN CHRISTNACHT, directeur du cabinet du préfet des Côtes-du-Nord, est nommé directeur du cabinet du préfet de l'Isère en remplacement de M. DENIS PRIEUR nommé directeur du cabinet du préfet du Val-de-Marne.

● RECTIFICATIF. — Par suite d'une erreur de transcription, dont nous nous excusons, le nom de M. Gérard Bardet, signataire du « plan du 9 juillet » (*le Monde* du 10 juillet, page 6), a été suivi de la mention « décédé », alors que M. Bardet assume actuellement les fonctions de président-directeur général de la société Automatisme et technique.

Le Sénat examine le collectif budgétaire pour 1974

Le Sénat a terminé, le 10 juillet à 2 h. 30 du matin, la discussion générale du projet de loi de finances rectificative pour 1974, dont il devait examiner les articles au cours de sa séance de l'après-midi. D'ores et déjà, une commission mixte paritaire est prévue pour la mise au point d'un texte commun, susceptible d'être adopté par les deux Chambres du Parlement avant la fin de leur session extraordinaire. En réalité, les différends, si différends il y a, ne porteront, semble-t-il, que sur des points mineurs. La commission sénatoriale des finances souhaite notamment, à propos des majorations exceptionnelles d'impôts, qu'il soit remédié à certaines inégalités par une modification du système de décote ; elle propose aussi une extension des « signes extérieurs » : possession de « plusieurs chevaux de selle » et réintroduction des motos de plus de 450 centimètres cubes.

Le fait le plus marquant dans les débats qui se sont déroulés jusqu'ici a été la force avec laquelle M. Fourcade a insisté sur la responsabilité des entreprises. Pour lui, la demande intérieure est excessive et les entreprises sont à l'origine de cet excès par la nature de leurs investissements. Les orateurs, en majorité, ont exprimé leur scepticisme devant cette analyse. M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a déclaré : « Vous engagez un pari. Nous jugerons cet automne si vous êtes en voie de le gagner. »

En dépit des prévisions les plus fréquentes, souligne M. FOURCADE, la croissance de la production industrielle se poursuit. L'indice pour le mois de mai est de 126 contre 123 en avril. D'un mois sur l'autre, la croissance a été de 2,4 %. En un an, la hausse est de 6 % malgré le marasme de l'industrie automobile. Quatre-vingt mille emplois industriels ont été créés, alors que le Plan n'en prévoyait que soixante mille. Nos exportations d'avril 1973 à avril 1974 ont augmenté de 19 %. La dégradation du solde des échanges, note-t-il, ne signifie pas que nos entreprises ne sont pas compétitives, mais que la croissance de nos importations est plus forte. Le ministre évoque ensuite les aspects inquiétants de ce bilan « *apparemment satisfaisant* » : la demande demeure excessive alors que les réserves sont épuisées et que la pénurie de main-d'œuvre commence à se faire sentir dans des secteurs importants, notamment dans les industries de biens d'équipement.

Au sujet de la hausse des prix, qui atteint pour le premier trimestre le taux de 7,2 %, M. Fourcade indique que le pétrole et les matières premières ne sont imputables, dans ce fait, que pour moitié, l'autre moitié étant due à des causes internes. « *L'excès de la demande*, affirme-t-il, *est essentiellement la conséquence d'une très forte demande des entreprises, qui entre en concurrence avec une demande étrangère également très active. Les entreprises ont augmenté fortement leurs achats, qu'il s'agisse de matières premières ou de demi-produits, dont les prix montaient rapidement, ou d'investissements. Ceux-ci étaient déjà exceptionnellement élevés, notamment si on les compare à ceux réalisés par les entreprises étrangères : les investissements représentent en France 27,9 % du P.N.B. contre 24,6 % en R.F.A., et moins pour nos autres partenaires européens, Danemark excepté. Cette demande d'investissement a d'ailleurs tendance à s'accentuer depuis le début de l'année.* »

Nos réserves de change, mentionne encore le ministre, se maintiennent à un niveau élevé. Par rapport au 30 janvier 1974, nos avoirs officiels de change n'ont pratiquement pas diminué : ils continuent de se situer à 37,5 milliards.

Après avoir rappelé les trois objectifs de la politique gouvernementale : rétablissement de l'équilibre de la balance commerciale, réduction de l'inflation, maintien de l'emploi et de la croissance, M. Fourcade lance un appel à la compréhension et à la bonne volonté des Français.

Le ministre décrit ensuite le dispositif mis en place : renforcement du contrôle des prix et révision, en baisse, des accords de programmation, taxe conjoncturelle qui permettra de stériliser les plus-values nées de l'inflation, modération des hausses de salaires (progression moyenne du pouvoir d'achat de 0,5 % par trimestre), ponction fiscale et renforcement de la lutte contre la fraude. Puis il conclut : « *Lorsque le premier ministre est venu, le mois dernier, vous présenter son programme, vous ne lui avez pas mesuré votre soutien. Il s'agit aujourd'hui de concrétiser les principes que vous avez approuvés et de replacer l'économie française dans la voie de la croissance équilibrée...* »

M. COUDÉ DU FORESTO : vous avez engagé un pari

M. COUDE DU FORESTO estime que la lutte contre l'inflation pouvait se concevoir sous diverses formes : le blocage des salaires et des prix, la méthode brésilienne qui utilise l'inflation comme arme contre l'inflation, la transformation de la société. « *Vous avez préféré*, note le rapporteur général, *la méthode allemande du libéralisme planifié. Mais notre comportement nous apparente plus à l'Italie qu'à l'Allemagne. Le gouvernement allemand n'avait pas hésité, en mai 1973, à casser l'expansion et à accepter une certaine dose de chômage. Les liens traditionnels qui existent entre le parti au pouvoir à Bonn et les syndicats ouvriers l'autorisaient à agir de la sorte. Un tel comportement* n'est pas possible chez nous, *moins que jamais d'ailleurs si l'on tient compte des résultats des élections présidentielles.* »

L'orateur déplore néanmoins la modestie des ambitions exprimées, puisqu'il s'agit seulement de s'accommoder, à terme, d'un « *taux de dérapage* » de 6 %, considéré naguère comme un signe d'inflation galopante.

Il regrette que l'on n'ait pas suffisamment « *dramatisé* » la situation. Il était possible, déclare-t-il, de le faire de deux façons :

« *1) En procédant non seulement à un blocage temporaire — et bref — des prix, mais encore en exigeant des vendeurs une baisse de leurs tarifs, même symbolique, baisse qui serait d'autant plus tolérable pour les entreprises que les anticipations ont été fortes durant la parenthèse de la campagne électorale.*

» *2) En majorant le prix du litre d'essence de plusieurs dizaines de centimes (le gouvernement de Bonn avait ajouté 20 centimes), puisque aussi bien le prix des carburants en francs constants est inférieur à ce qu'il était il y a quinze ans et qu'aucune discipline n'a pu être obtenue des conducteurs par la persuasion concernant l'utilisation de leurs véhicules. Ce faisant, il aurait été possible d'exonérer totalement de la T.V.A. les transports en commun.* »

M. Coudé du Foresto se déclare partisan d'une indexation de « l'épargne modeste » et critique certaine maladresses psychologiques. Il annonce que la commission demandera notamment une modification du système de décote en vue d'assurer une transition plus normale entre les différentes tranches d'imposition.

« *Nous pensons*, dit-il, *qu'il est très fâcheux que le système de majoration prévu comporte des ressauts relativement importants qui entraînent dans les cas limites pour des différences de revenus insignifiantes de fortes augmentations du montant de la majoration. Ainsi que l'ont montré certains des exemples précédents, une augmentation d'impôt de quelques dizaines de francs peut se traduire par un supplément de majoration de plusieurs centaines de francs. La différence de majoration peut entre deux contribuables disposant de revenus très voisins non seulement être largement supérieure à la différence de leur impôt, mais même à la différence de leurs revenus.* »

Au sujet de la taxe conjoncturelle, le rapporteur général déclare : « *Les précisions que vous nous donnez ne sont pas tout à fait rassurantes. En bonne logique, cette taxe doit tendre asymptotiquement vers zéro et même, à la limite, disparaître si toutes les entreprises se comportent normalement. Inversement, vous avez indiqué qu'elle pourrait atteindre jusqu'à 100 %. Que ferez-vous donc pour les entreprises nationales ? Quelle est la nature exacte de cette taxe ? Une pénalité ? Sans doute. Une ressource ? Non, puisqu'elle disparaît si tout rentre dans l'ordre. D'autre part, à quoi sert le groupe de travail dont je fais partie si vos décisions sont déjà prises ?* »

Dans sa conclusion, M. Coudé du Foresto évoque le budget de 1975. « *Il serait utile*, proclame-t-il, *de renverser la formule employée depuis trop longtemps : commencez par retenir les tâches indispensables — santé publique, personnes âgées, handicapés, télécommunications, éducation nationale, maintien de l'ordre, agriculture, bas salaires, recherche énergétique. Puis, après évaluation de l'effort global, vous pourrez songer aux dépenses de prestige.*

» *Vous avez engagé un pari : si vous le perdez, nous en serons tous les victimes. Nous jugerons à la rentrée d'octobre si vous êtes en voie de le gagner.* »

M. CHAUVIN (Union centriste) rapporteur pour « avis » de la commission des affaires culturelles, traite des chapitres du projet qui touchent à l'éducation nationale, et notamment à l'affectation des crédits destinés à compenser le renchérissement de l'énergie. Les établissements qui se sont restreints dès l'hiver dernier seront-ils pénalisés, demande l'orateur ? Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de la hausse des coûts de construction ? Qu'adviendra-t-il de la gratuité des transports que M. Fontanet avait laissé espérer pour la rentrée prochaine ?

M. BOYER-ANDRIVET (ind.) espère que la lutte contre la fraude fiscale sera telle que les cadres supérieurs et les professions libérales ne seront pas les seuls frappés. Il réclame justice, d'autre part, pour les épargnants et les rentiers viagers.

M. TOURNAN (P.S.) pense que les mesures proposées seront insuffisantes pour assainir la situation. L'épargne populaire est découragée par le taux d'intérêt des caisses d'épargne. « *La taxation supplémentaire*, souligne l'orateur, *n'appelle pas de critique de principe de notre part, mais elle n'est pas si forte qu'il paraît. Atténuée par le quotient familial, elle a le tort de frapper aussi les petits salariés. De plus, la fraude reste florissante, et les 3 milliards récupérés n'en représentent que le dixième. La réforme nécessaire du système fiscal vers plus de justice n'est pas amorcée ; la taxation des signes extérieurs, quoique nécessaire, ne peut en tenir lieu.* » « *Votre politique*, conclut le sénateur du Gers, *consiste en une déflation qui n'ose pas dire son nom..* »

M. BOIN (Gauche dém.) exprime les inquiétudes de la commission de la défense au sujet d'économies qui vont à l'encontre des promesses de M. Galley, lorsqu'il était ministre des armées.

M. TALAMONI (P.C.), estime que la situation serait beaucoup moins grave si notre politique énergétique n'avait pas été commandée par le plus grand profit des compagnies pétrolières. Il pense que les mesures proposées seront inopérantes et génératrices d'injustices.

M. BLIN (Union centr.), demande si la taxe conjoncturelle n'aura pas pour effet d'inciter les entreprises à gonfler leurs frais généraux. Il craint que le traitement de choc qui va être appliqué ne soit fatal à beaucoup de petites et moyennes entreprises. Les mesures proposées appelleront donc des assouplissements. « *Durement ressenties par les entreprises*, souligne-t-il, *elles le seront très peu par le citoyen moyen, à qui vous continuez à cacher la dure vérité. La nouvelle conjoncture va nous obliger à consacrer la totalité du surplus de production à d'autres fins que la consommation : pourquoi ne pas le dire ? Vous devez donc nous donner dès à présent des indications sur le budget de 1975...* »

M. FILIPPI : un habit d'Arlequin auquel manqueraient des losanges

M. BOUSCH (U.D.R.) reproche au programme gouvernemental d'être conçu de telle sorte que la moitié des Français ne se sentent pas concernés, alors que tous les Allemands, syndicats compris, ont contribué au succès de l'expérience de leur pays. Il regrette l'absence d'une planification intérimaire.

M. HENRIET (ind.) souligne les difficultés des cliniques privées : « *Mettez le paquet*, déclare-t-il, *sur les CHU et supprimez les hôpitaux moyens, ainsi vous ferez des économies. Pour la médecine courante, prêtez aux hôpitaux privés qui sont parfaitement à même de l'assurer, et cela vous donnera une arme pour les contrôler.* »

M. MOINET (Gauche dém.) plaide pour l'épargne privée et déplore l'absence d'une indexation de cette épargne. « *Comment*, demande-t-il, *freiner la consommation sans toucher l'emploi ? A l'automne, cinq cent mille jeunes se présenteront sur le marché du travail. Les entreprises, privées de moyens d'investissement, pourront-elles leur offrir de l'emploi ? Une politique sélective du crédit*, estime-t-il, *est nécessaire.* »

M. SCHMITT (U.D.R.) réclame des mesures sélectives, notamment en faveur des entreprises familiales dans le bâtiment.

M. FILIPPI (Gauche dém.), tient d'abord, en tant qu'ancien de l'inspection des finances, à féliciter son « *jeune camarade* » M. Fourcade d'avoir convaincu son prédécesseur, devenu président de la République, « *de renier ses promesses électorales pour se rallier, à pas comptés mais pourtant nettement, au programme commun de la gauche, naguère vilipendé. Aussi*, annonce-t-il, *voterai-je certaines de ces mesures — et, logiquement, ceux qui ont soutenu le candidat Giscard d'Estaing devraient les repousser !* »

Néanmoins, cette loi de finances rectificative lui apparaît comme « *un habit d'Arlequin auquel manqueraient les principaux losanges* ». « *En matière budgétaire*, affirme le sénateur de la Corse, *votre effort est nul. Je considère que cette nullité est pour vous une condamnation et, si c'est par manque d'imagination que vous n'avez pas pu faire d'économies, je suis sûr que notre rapporteur général pourrait vous donner d'utiles conseils. (...)*

» *Vous avez 1 300 agents pour le contrôle des prix. Il y en avait 13 000 au lendemain de l'occupation. Il vous en faut, au moins, croyez m'en, 4 à 5 000.* »

M. BRIVES (Gauche dém.) s'inquiète pour l'avenir des P.M.E. et dénonce la menace de la taxe conjoncturelle qui risque d'étrangler des petites entreprises « prétendument mal gérées » et de provoquer du chômage.

Dans sa réponse aux orateurs qui viennent de s'exprimer, le ministre de l'économie et des finances affirme notamment :

« *En fait de crise de l'emploi, c'est d'une pénurie de main-d'œuvre que nous souffrons. Ce n'est pas là, par conséquent, que se produit le dérèglement consécutif à la hausse brutale des tarifs pétroliers. (...)*

» *Votre rapporteur général a fait un exposé relativement bienveillant de notre « libéralisme planificateur ». Il s'est interrogé sur l'avenir des petites et moyennes entreprises. Je les crois de taille à supporter le choc, peut-être mieux que les plus grandes : voyez l'automobile et voyez les tanneries. De toute façon, nous nous attachons par tous les moyens disponibles de les aider à passer un cap difficile, surtout s'il s'agit d'entreprises travaillant pour l'exportation. (...)*

» *Le rétablissement de l'équilibre en 1975 est-il un pari stupide, pour traduire ce que M. Filippi a dit à demi mot ? Je dis que non. Nous trouvons, dans les marchés américains, notamment, des débouchés nouveaux, cependant que nos échanges avec l'Allemagne sont en voie de restructuration. (...) L'indexation de l'épargne aurait cassé l'économie, aussi bien que le blocage des prix. C'est parce que nous n'avons pas écouté les conseils des professeurs d'économie, qui recommandaient la déflation brutale, que nous avons évité les catastrophes dont on nous menaçait. En 1974, le taux de croissance français sera le double du taux allemand, soit 4 à 5 %.* »

Avant que la séance ne soit levée, un orateur communiste interroge le ministre au sujet du désarmement du paquebot *France*. « *Je ne vois pas pourquoi*, répond M. Fourcade, *le contribuable français continuerait de subventionner les croisières des touristes américains.* »

ALAIN GUICHARD.

Les giscardiens et les indépendants tentent à nouveau de se regrouper

Des représentants de la Fédération des républicains indépendants et du Centre national des indépendants se sont rencontrés mardi 9 juillet, à Paris, pour discuter des conséquences que peut avoir, en ce qui concerne les rapports entre les deux formations, l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République. En 1970, un processus de regroupement de la famille indépendante avait été entrepris à l'initiative de MM. Michel Poniatowski, alors secrétaire général de la F.N.R.I., et de M. Camille Laurens, secrétaire général du C.N.I.P. Il n'avait pas abouti. C'est ce projet qui a été en quelque sorte repris mardi. Les deux délégations ont, « *d'un commun accord, jugé opportune la création d'un rassemblement de nature confédérale* [tel qu'il avait été souhaité le 25 juin dernier par M. Poniatowski] *et destiné à accueillir les formations, les élus et les citoyens qui se sont ralliés aux orientations politiques qui ont été proposées au pays durant la campagne électorale par M. Valéry Giscard d'Estaing* ».

Afin d'apporter à cette initiative « *une première contribution concrète ayant valeur d'exemple* », il a été décidé que les organes responsables des deux mouvements « *prendront avant les vacances les dispositions propres à assurer la mise en œuvre de la nouvelle confédération* ».

Trois députés centristes, membres du Centre national des indépendants et paysans, MM. Fouchier, Ligot et Brugerolle, ont décidé de s'inscrire au groupe républicain indépendant de l'Assemblée nationale. M. Pierre Cornet, député de l'Ardèche, a pris la même décision. Ces quatre élus appartenaient jusque-là au groupe de l'Union centriste, mais avaient refusé le principe de la fusion avec les réformateurs.

Dans le Pas-de-Calais

LES TROIS SÉNATEURS SOCIALISTES SE REPRÉSENTENT LE 22 SEPTEMBRE

Les candidats du parti socialiste du Pas-de-Calais pour les élections sénatoriales, qui auront lieu le 22 septembre prochain, ont été présentés à la mairie de Lens par MM. Daniel Percheron, secrétaire fédéral du P.S. du Pas-de-Calais, adjoint au maire de Lens, et Bernard Chochoy, sénateur, maire de Lumbres, ancien ministre.

Cette liste comprend : MM. Bernard Chochoy, président du conseil général du Pas-de-Calais, Michel Darras et Emile Durieux, tous trois sénateurs sortants, ainsi que MM. Marcel Wacheux, maire de Bruay-en-Artois, Raymond Splingart, maire d'Outreau et Jean-Claude Bois, conseiller général adjoint au maire de Lens.

● *Le président du Sénat*, M. Alain Poher, a pris acte de la cessation, à la date du 8 juillet 1974, du mandat sénatorial de MM. Marcel Cavaillé (ind.) et Roger Poudonson (Union centriste), qui ont été nommés respectivement secrétaire d'Etat aux transports et secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la fonction publique, le 8 juin dernier. M. Eugène Bonnet est appelé à remplacer en qualité de sénateur de la Haute-Garonne M. Cavaillé, et M. Henri Colette à remplacer comme sénateur du Pas-de-Calais M. Pou-

● *Mme Anne-Aymone Giscard d'Estaing* a participé, mardi 9 juillet, à Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme), à l'assemblée de l'association qui gère le centre d'aide par le travail aux handicapés adultes créé dans la commune en 1972. L'épouse du chef de l'Etat est présidente d'honneur de ce centre.

POLITIQUE

En Corse

La série d'attentats suscite une large réprobation

(Suite de la première page.)

Cette déclaration de guerre aux plastiqueurs est sans condition. « *Basta cusi* » (« En voilà assez »), conclut M. Colonna (1).

Dans l'ambiance de la Balagne, et en raison de la sympathie dont jouit le sous-préfet, l'avertissement du maire de Calvi est généralement approuvé. D'ailleurs, dix-sept maires de l'arrondissement signent avec lui un autre communiqué de solidarité et mettent l'accent sur les conséquences que la dégradation du climat pourrait avoir sur l'économie d'une région tout entière tournée vers le tourisme. La C.G.T., pour sa part, condamne « *fermement les auteurs de ces actes inqualifiables, dont l'absurdité les pousse jusqu'à s'en prendre à l'Agence nationale pour l'emploi, qui est un organisme au service des travailleurs* ».

Personne n'approuve la nouvelle flambée de violence, mais on se divise lorsqu'il s'agit d'en rechercher les origines. Pour les uns, c'est le pouvoir qui, en ne tenant pas ses promesses et en différant constamment, sous prétexte d'études, la solution aux problèmes corses, joue le rôle de boutefeu. Pour les autres, les plastiqueurs ne sont qu'une bande d'extrémistes, qui mènent l'île à la ruine. Un cliché illustre ce sentiment : celui du meurtrier en cours d'assises et qui, accusé d'avoir supprimé son amie, déclare pour sa défense : « *Je l'aimais trop, je l'ai tuée.* »

Il n'en est pas moins vrai que vingt-sept attentats de caractère politique sont survenus en Corse depuis le 1er janvier, auxquels viennent s'ajouter seize autres qui relèvent, apparemment, de la rubrique des faits divers : intimidation, rivalité commerciale, tentative d'extorsion de fonds, etc. Les premiers n'ont pas été revendiqués ou l'ont été par des organisations clandestines comme le F.P.C.L. (Front paysan corse de libération), dissous par le gouvernement le 30 janvier, ou Guistizia paolina (Justice paoline), apparue après l'effacement de fait du F.P.C.L. Le plus important a pratiquement détruit une Caravelle d'Air Inter à Bastia, le 21 mars. Il était suivi d'un coup audacieux à la sous-préfecture de Bastia, gardée par plusieurs dizaines de C.R.S., lors du voyage de M. Pierre Messmer, alors premier ministre quatre jours plus tard. Puis ce fut l'accalmie. A peine notait-on une explosion de faible puissance au consulat général d'Italie à Bastia le 26 avril, alors que se déroulait à Livourne le procès des « boues rouges » (elle était signée Guistizia paolina) et un attentat le 18 mai, contre une station radiogoniométrique militaire à Bonifacio (signé Guistizia corsa).

Aujourd'hui, la vague de violence se déchaîne à nouveau, provoquant environ 500 000 francs de dégâts à Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio, et se produit dans des conditions à peu près semblables à celles du 4 janvier (neuf attentats) et du 22 février (trois attentats), veille de l'ouverture des sessions du conseil général puis du conseil régional. Les 6 et 8 juillet siégeaient en effet les assemblées régionales convoquées pour la première fois pour dire leur avis sur l'affectation des crédits du Fonds d'expansion de la Corse — 23 millions en 1974 — compte spécial du Trésor, coiffé d'un comité consultatif comptant plus de hauts fonctionnaires que d'élus.

Le caractère centraliste de l'institution suscite d'incessantes controverses et fait accuser les élus soit de complicité tacite avec le gouvernement, soit de négligence dans l'action revendicative. L'hypothèse selon laquelle les plastiqueurs auraient voulu peser soit sur les élus s'ils persistaient à jouer ce jeu, soit sur le gouvernement qui ne prête pas l'oreille à la revendication globale, n'est pas écartée. D'autant que le comité économique et social, le 6 juillet, n'avait pas consenti à se prêter à un « *simulacre de consultation* ». Le 8, le conseil régional faisait de même, également à l'unanimité. Au moment où cette assemblée était réunie à Ajaccio, les charges explosaient.

La coïncidence d'attentats nombreux et spectaculaires avec les sessions des assemblées ne peut donc être considérée comme purement fortuite. Et comme les buts des plastiqueurs sont connus — ils ne cachent guère qu'ils poursuivent des visées séparatistes — reste à les identifier. La tâche n'est pas facile pour qui veut se souvenir qu'en janvier-février derniers les opérations lancées contre le F.P.C.L., au cours desquelles douze personnes avaient été interpellées et certaines déférées à la Cour de sûreté de l'Etat, n'avaient apparemment pas permis de démasquer formellement les auteurs des attentats. Bien au contraire, les conditions de la répression avaient même contribué à créer dans l'île un climat favorable aux détenus.

Régionaliste ou autonomiste

Est-on maintenant en présence de nouveaux groupes clandestins ou bien les auteurs des attentats se recrutent-ils dans les mêmes rangs que l'hiver dernier ? La question demeure posée. S'agit-il d'éléments durs qui auraient pu militer auparavant au sein de mouvements autonomistes et ne suivent plus ceux-ci, pas plus l'A.R.C. qui mène au grand jour « *une action dans le cadre local* » et installe des sièges dans les principaux centres, que les autres groupements (Parti du peuple corse, Parti corse pour le progrès, Union de la patrie) qui, en se ralliant à la candidature de M. François Mitterrand, se sont placés dans le cadre d'un socialisme résolument régionaliste à défaut d'être autonomiste ?

Dans les milieux autorisés on ne dissimule pas que cette hypothèse, si la suite des événements devait la vérifier, pourrait provoquer une situation très grave. L'autonomie interne telle que la réclament les organisations légalistes apparaîtrait alors comme le suprême recours devant l'échec des tentatives, affichées ou prudentes, des différents partis politiques et les tergiversations du gouvernement.

En attendant, les grands rassemblements culturels ou autonomistes vont faire de Corte, durant tout le mois d'août, le cœur de la « nation corse » dans une ambiance de fête populaire et de corsitude renouvelée. Une fois de plus le divorce entre la jeunesse et ses cadres traditionnels — administrations ou élus — éclatera sous le signe de Pascal Paoli et l'on se bercera d'un rêve que M. Messmer avait qualifié de « *romantisme de l'autarcie économique sur la terre natale* ».

Sans doute appartient-il à M. Valéry Giscard d'Estaing, qui avait longuement décrit le malaise corse dans son discours d'Ajaccio, le 29 avril dernier, et à M. Jacques Chirac, qui, en sa qualité de ministre de l'intérieur, accompagnait, le 26 mars, M. Messmer dans son voyage officiel et que l'on considère ici comme comptables des engagements alors publiquement pris, de restaurer cette « *confiance mutuelle* » par des actes précis allant dans le sens de la responsabilité régionale.

Alors, mais alors seulement, dans un climat nouveau, les durs, qui mènent une action clandestine qui n'est pas sans risque pour eux comme pour de paisibles citoyens, seront isolés ou rentreront dans le rang. « *Sans l'appui du peuple*, a justement dit le maire de Calvi, *ils vont à un échec certain.* »

PAUL SILVANI.

(1) M. Colonna, élu en 1971 sur une liste comprenant toutes les tendances politiques, est généralement considéré comme « à droite ». Il a cependant appelé à voter en faveur de M. François Mitterrand lors des élections présidentielles.

FAITS DIVERS

Après l'explosion de la rue d'Orsel

LA FÉDÉRATION C.G.T. DE L'ÉNERGIE MET EN CAUSE LA DIRECTION DE GAZ DE FRANCE

Après l'explosion qui a causé la mort de cinq personnes dans un immeuble de la rue d'Orsel à Paris, le 8 juillet, la fédération C.G.T. des industries de l'énergie indique qu'elle a « *depuis plus d'un an* » rappelé à la direction de Gaz de France, « *les obligations qui incombent à l'établissement nationalisé d'être au service du public et d'assurer sa sécurité* ».

L'organisation syndicale ajoute que Gaz de France doit assurer « *l'entretien systématique de ses réseaux, mais aussi celui des matériels allant jusqu'à la surveillance des compteurs puisque ceux-ci font l'objet d'un contrat de location facturé aux clients* ». Le communiqué fait, d'autre part, reproche aux pouvoirs publics d'imposer à Gaz de France « *une utilisation illégale de l'entreprise privée et une réduction constante de ses effectifs spécialisés au point de ne plus permettre à l'établissement national d'exercer correctement sa mission* ».

Mise en cause, la direction de Gaz de France déclare « *que les services de distribution appliquent des mesures de sécurité satisfaisantes, et que l'effet de ces mesures apparaît dans l'évolution du nombre des accidents dus au gaz, qui ont diminué de deux tiers pendant les huit dernières années, alors que les ventes étaient multipliées par deux et demi pendant cette même période* ».

O.R.T.F.

PARMI LES RÉACTIONS AU PROJET DE RÉFORME

« LA NATION » : ne pas se contenter d'une loi-cadre.

Dans *la Nation* du 10 juillet, Pierre Charpy estime qu'« *il n'est pas sérieux de demander au Parlement de se prononcer avant la fin de ce mois sur la réforme de l'O.R.T.F.* », et il ajoute notamment :

« *M. Jacques Chirac est assuré d'avoir une majorité au Parlement sur son projet. Ce vote ne lui donnera une vraie force que s'il implique l'approbation des textes d'application, ce qui est impensable dans un délai de quinze jours.*

» *S'il ne peut s'appuyer que sur le vote d'une loi-cadre, le champ sera libre pour toutes les organisations de défense d'intérêts et de catégories. Il y a un précédent célèbre : la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Il mérite qu'on y réfléchisse.* »

● *Sept organisations de gauche* (le Mouvement des radicaux de gauche, le P.S., le P.S.U., le P.C.F., la C.F.D.T., la C.G.T. et la FEN) organisent, jeudi 11 juillet à 15 heures, une conférence de presse sur la réforme de l'O.R.T.F. D'ores et déjà, les sept organisations « *protestent contre la précipitation avec laquelle le gouvernement entend faire voter ses projets par le Parlement, au moment où beaucoup de Français se trouvent en vacances, et en refusant, une fois de plus, tout débat démocratique* ».

M. DEBRÉ : l'État ne peut renoncer à son rôle.

M. Michel Debré, interrogé le 19 juillet par France-Inter, a ainsi évoqué la réforme de l'O.R.T.F. :

« *L'O.R.T.F., dans son organisation ancienne, se trouvait dépassé à la fois par sa propre mesure et par les événements, il fallait une décentralisation. Ce qui vient d'être décidé n'est que le prolongement de ce que le Parlement avait voté en 1972.* »

M. Debré a assorti de deux conditions son approbation de la nouvelle réforme : « *Que chaque nouvelle société créée soit bien dirigée et qu'il n'y ait pas d'arrière-pensée de transformation des sociétés nationales en sociétés privées.* » Il a précisé « *qu'il ne défendait pas le monopole* » mais « *qu'il n'est pas pensable que l'État renonce à son rôle éminent pour tout ce qui concerne le développement de la télévision* ».

● *MM. Robert-André Vivien, député U.D.R. du Val-de-Marne, et Ralite*, député communiste de Seine-Saint-Denis, ont protesté, mardi 9 juillet, à l'Assemblée nationale, contre le fait qu'une session extraordinaire consacrée à la réforme de l'O.R.T.F. pourrait se tenir du 23 au 26 juillet. Ils ont estimé que les députés n'auraient pas le temps nécessaire, notamment en ce qui concerne le travail en commission, pour étudier une réforme d'une telle ampleur.

M. MITTERRAND : le plan pourrait n'être qu'une habileté.

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré, mardi 9 juillet, au micro de France-Inter, à propos du projet de réforme de l'O.R.T.F. :

« *Je reste inquiet sur ce plan : à la fois les positions prises par des hommes importants de la majorité, les déclarations de M. Chinaud au cours d'une émission, « Les trois vérités », il y a quelques semaines, en face de Pierre Mauroy, les prises de position d'un certain nombre d'hommes d'affaires importants, la façon dont les grands intérêts économiques ont soutenu l'actuel gouvernement dans le dernier combat politique national — dont j'ai gardé quelque souvenir — tout cela montre que l'O.R.T.F. est, à l'heure actuelle, cerné, l'objet d'un siège des grands intérêts, et je ne suis pas très sûr de la capacité du pouvoir actuel à résister à cette pression. Alors, je pense que ce plan actuel pourrait n'être qu'une habileté.* »

● *Le conseil national de la Fédération syndicale unifiée (autonome)* de l'O.R.T.F. a décidé, mardi 9 juillet, à l'unanimité moins quatre abstentions, de formuler une demande d'adhésion à la Fédération des professions artistiques et culturelles de la C.F.D.T., comme nous l'avions laissé entendre dans *le Monde* du 9 juillet.

JUSTICE

L'ensemble des organisations professionnelles prennent position contre le projet de réforme de la chancellerie

Les projets de réforme de l'administration centrale du ministère de la justice (*le Monde* du 9 juillet) continuent de provoquer une vive inquiétude dans les milieux intéressés. Déjà, le comité national de liaison-justice, qui groupe la totalité des personnels relevant du ministère, réuni mardi 9 juillet, a publié un communiqué dans lequel il prend position contre la réforme envisagée.

Pour sa part, le Syndicat de la magistrature, dans une libre opinion qu'on lira ci-dessous, s'inquiète que la justice puisse être de plus en plus considérée en termes de « management ».

Sans doute est-ce pour calmer cette agitation que M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, a entrepris de recevoir systématiquement les représentants des organisations professionnelles afin de leur communiquer officiellement le contenu du projet et d'enregistrer leurs réactions. C'est ainsi que l'ensemble des syndicats de l'administration pénitentiaire ont été reçus par le garde des sceaux mardi 9 juillet. Il semble d'ailleurs que, concurremment à cette tâche d'information, certaines tentatives de séduction soient faites puisque M. Hubert Bonaldi, secrétaire général du syndicat F.O. de l'administration pénitentiaire, se serait vu offrir un poste de chef du personnel de l'administration pénitentiaire.

Il apparaît, d'autre part, que des contre-projets, au moins partiels, commencent de circuler. On note, en particulier, que Mme Simone Rozès, directeur de l'éducation surveillée, aurait proposé que, si la restructuration envisagée (de six à quatre directions) devait aboutir, son département ait désormais en charge ce que l'on est convenu d'appeler les jeunes adultes, c'est-à-dire les jeunes gens jusqu'à vingt-cinq ans.

Enfin, certains s'étonnent que les projets de la chancellerie puissent avoir pour conséquence de faire abandon de deux postes de directeur, alors que la création de ceux-ci, comme il est notoire, est extrêmement difficile à obtenir de la part du ministère de l'économie et des finances.

Ph. B.

« UNE TENTATIVE DE CONTROLE ACCRU »

Le Comité national de liaison Justice, qui groupe les quinze organisations professionnelles du ministère de la justice (1), réuni à Paris le 9 juillet 1974, a publié le communiqué suivant :

« *Informé du projet de réforme de l'administration centrale du ministère de la justice, le Comité :*

» *— dénonce la hâte et le secret qui ont entouré l'élaboration de cette réforme, sans consultation préalable des organisations professionnelles ;*

» *— observe qu'elle est en complète contradiction avec les déclarations récentes du premier ministre sur le rôle social et humain de la justice et avec les intentions sociales et libérales de M. Jean Lecanuet ; qu'elle conduirait notamment au démantèlement des secteurs sociaux du ministère tels que l'éducation surveillée et l'administration pénitentiaire, ce qui constituerait une grave régression ;*

» *— remarque que cette réforme de structure n'a été précédée d'aucune définition d'une politique judiciaire nouvelle ; qu'elle apparaît dès lors comme une tentative de contrôle accru du pouvoir sur la justice et non comme la recherche d'une amélioration de la qualité du service public.* »

(1) Union fédérale des magistrats, Syndicat de la magistrature, syndicats F.O., C.G.T. et C.F.T.C. de l'administration pénitentiaire, syndicat national des personnels de l'éducation surveillée, syndicat des cadres de l'E.S., syndicat des éducateurs de l'administration pénitentiaire — FEN, syndicat C.F.D.T. et C.G.T. des cours et tribunaux, etc.

● *Un cafetier condamné pour discrimination raciale.* — Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné, le 9 juillet, à 1 000 francs d'amende M. André Valero, président-directeur général d'un établissement de la ville, le Drugstore, qui avait interdit à son personnel de servir des clients de couleur. Une plainte avait été déposée par la Ligue des droits de l'homme et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, après que de nombreux Noirs et Antillais eurent été victimes de cette discrimination. M. Valero a fait valoir que sa consigne d'interdiction ne s'appliquait qu'à un groupe de consommateurs ayant semé la perturbation dans l'établissement.

Libres opinions

Justice ou « management » ?

Par JEAN-PIERRE MICHEL (*)

LES détenus montent sur les toits. Ils présentent un cahier de revendications, ils exigent un interlocuteur. Leur problème est un tout, sa traduction administrative multiple. Ce peut être un problème d'équipement, de règlement intérieur, de personnel, de travail ou tout simplement de qualité des repas... ou tout à la fois. Seule la réunion des moyens d'action dans ces différents domaines permet d'apporter une réponse globale, la présence d'un interlocuteur responsable. C'est ainsi que, plusieurs fois, l'opinion publique a fait la connaissance du directeur de l'administration pénitentiaire.

Dix fois, vingt fois, des détenus montent sur les toits, c'est un problème de politique pénitentiaire d'abord, puis de politique tout court. Là encore, seule l'approche globale de la question, le regroupement de tous les leviers d'actions permettent de lui conserver sa réalité multiforme et son unicité, de la considérer comme un problème politique à résoudre en tant que tel.

D'autres exemples démontreraient, s'il en était encore besoin, la nécessité de mettre en commun tous les moyens au service d'une politique sectorielle cohérente. Ainsi, l'évolution des méthodes de prise en charge éducative est à la fois une question d'organisation administrative, d'urbanisme, d'architecture, de recrutement et de formation du personnel, et de modes de financement. De même, une politique criminelle, une politique judiciaire.

Il reste alors à harmoniser les différents secteurs. Il serait malhonnête de prétendre que le ministère de la justice ait brillé ces vingt dernières années par la cohérence de sa politique d'ensemble. Voilà l'une des tâches que s'était assignées l'équipe précédente. L'effort entrepris avait permis de dessiner de nouvelles lignes d'action. Seule l'absence de volonté politique réelle de changement avait bloqué toute initiative.

Demain, cette approche sera rendue impossible, du moins si les projets gouvernementaux persistent. Ils condamnent le ministère de la justice à éclater dans une nouvelle structure. Quatre directions : une direction des moyens budgétaires et d'équipement, une direction des personnels, une direction de la conception et de la législation et une direction fourre-tout — action publique, grâces, libérations conditionnelles, — bref, une direction condamnée à être celle des interventions politiques.

Cette réforme ressemble, dans ses grands traits, à celle qui avait bouleversé le ministère de l'éducation (nationale à l'époque) et avait été abandonnée dans la plus grande confusion quelque temps après, à la suite d'une faillite totale.

Le démantèlement des directions sectorisées répond au désir le plus secret de tout technocrate, contrôler pour contrôler, contrôler un peu plus encore.

La gestion des personnels serait groupée dans une direction, celle des moyens budgétaires dans une autre. Seules la conception et la législation échapperaient à l'emprise des technocrates. Ils s'en consoleront rapidement. A quoi sert, en effet, la conception si elle ne se nourrit plus du réel, si elle n'« embraye » plus sur lui ? A quoi sert un beau texte de loi, quand les crédits nécessaires à son application lui sont refusés ? Toute créativité, à défaut d'être musclée, peut être cantonnée dans une cellule séparée. Coupée de la réalité et du milieu ambiant, elle dépérit et devient inoffensive.

Fractionner la politique judiciaire, les politiques éducatives et pénitentiaire, les parcelliser, les réduire à une succession d'approches partielles et séparées, c'est nier leur dimension sociale et politique, c'est « administratiser » la justice, la « dépolitiser ».

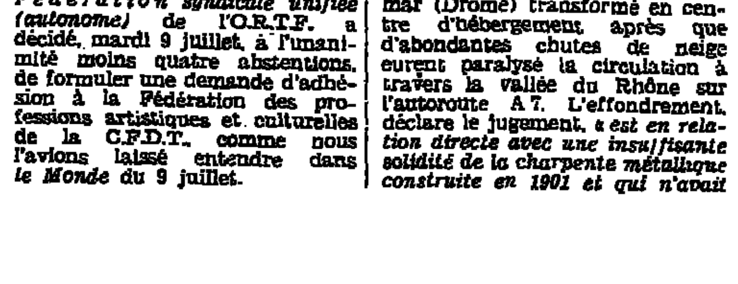
La justice est rendue « au nom du peuple français ». Personne ne conteste plus sérieusement sa nature politique. Il est essentiel de rendre la justice au citoyen, de la lui restituer. Or, il est évident que la logique de la réforme proposée est de faire échapper encore plus la justice et son administration au contrôle des citoyens et même à l'action des juges. Elle renforce les mécanismes de contrôle du pouvoir, elle limite le champ de la liberté juridictionnelle du juge, elle l'enserre dans un réseau de contraintes administratives.

Sans doute faut-il voir dans le secteur judiciaire la concrétisation d'une idéologie nouvelle. L'administration de l'Etat doit être rentable ; elle est, pour le pouvoir en place, une chose trop sérieuse, trop complexe pour être du domaine du politique et des citoyens. Elle est avant tout un problème de compétence. A la légitimité politique du consensus social se substitue la pseudo-rationalité d'une approche scientifique, d'une technique organisationnelle, du management étatique.

Le choix est clair. Soit la technique administrative est au service de la justice et des citoyens et il faut l'organiser pour sauvegarder la dimension humaine, sociale et politique des problèmes qui lui sont soumis ; elle concentre alors les moyens d'y répondre, problème par problème, secteur par secteur. Soit la justice est au service de l'administration et du pouvoir, et ceux-ci la cassent en plusieurs morceaux, la contrôlent et tentent de l'asservir.

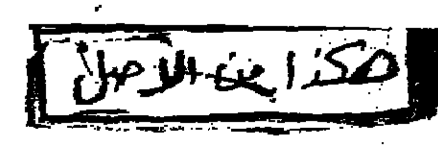
Justice de technocrates ou justice des citoyens ?

(*) Secrétaire général du Syndicat de la magistrature.



● *Les suites de la « marée blanche » de la vallée du Rhône : l'Etat responsable de deux décès.* — Le tribunal administratif de Grenoble a rendu l'Etat entièrement responsable de la mort, en décembre 1970, de deux personnes tuées par l'effondrement du toit d'un foyer militaire de Montélimar (Drôme) transformé en centre d'hébergement après que d'abondantes chutes de neige eurent paralysé la circulation à travers la vallée du Rhône sur l'autoroute A 7. L'effondrement, déclare le jugement, « *est en relation directe avec une insuffisante solidité de la charpente métallique construite en 1901 et qui n'avait pas été modifiée depuis, malgré les contraintes supplémentaires apportées par des modifications ultérieures de l'immeuble* ».

● *Pour le recel de seize tableaux volés au domicile de M. Robert Frenkel*, en 1971, M. Jean Laronde a été condamné le 9 juillet par le tribunal correctionnel de Paris à cinq ans d'emprisonnement et à 5 000 francs de dommages et intérêts envers le syndic de faillite de M. Frenkel. Ce dernier, dans le procès de la Garantie foncière, a été condamné le 19 mars dernier à sept ans d'emprisonnement, dont trente mois avec sursis.



SOCIÉTÉ

Les Danois dans le tourbillon du Guru

De notre correspondante

Copenhague. — La capitale du Danemark vient d'être le centre du rassemblement annuel des disciples européens du guru indien Maharaj Ji, actuellement âgé de seize ans, dont les allés et venues en Occident, accompagnées d'un grand tapage publicitaire, ont ces derniers temps défrayé la chronique internationale. Ce rassemblement rituel a attiré au bord du Sund environ dix mille fidèles, dont les trois quarts n'avaient certainement pas dépassé vingt-cinq ans. Garçons parfois chevelus et négligés, mais le plus souvent rasés de près et portant cravate : filles sans maquillage, vêtues pour la plupart de longues jupes fleuries... ces pèlerins ont durant trois jours d'affilé parcouru chaque matin la capitale nordique en brandissant des photographies de leur « maître parfait », pour se retrouver ensuite dans l'enceinte du Forum où, chauffés par des allocutions en dix langues, des représentations théâtrales et une musique effrénée, ils attendaient, devisant, méditant... ou dormant, accroupis ou couchés sur le sol, le couronnement du programme quotidien : l'apparition du guru lui-même. Celui-ci se montrait en général vers 22 heures, vêtu de blanc, le cou paré d'un collier de fleurs : il s'installait sur un énorme trône bleu nuit surélevé, auréolé d'une gigantesque queue de paon multicolore, tandis que son épouse américaine, en sari, occupait à ses pieds un simple fauteuil capitonné. Après avoir prononcé une homélie dans un anglais peu audible, précédée et coupée d'ovations, il se retirait au milieu de démonstrations d'enthousiasme.

Aux heures creuses, cinq mahatmas recevaient individuellement les néophytes touchés par la grâce pour leur « dispenser la connaissance », s'ils les en jugeaient dignes. Le caractère et les conditions de cette initiation — clé de toute entrée dans la nouvelle Eglise — restent un des points les plus hermétiques de sa liturgie, les disciples demeurant toujours évasifs quand ils abordent ce sujet.

Ce festival ouvert gratuitement à tous, y compris aux ironiques et aux curieux, s'est achevé sans un seul accroc. Craignant vraisemblablement des chahuts semblables à celui que le guru avait rencontré à Paris en 1973, à la Mutualité les organisateurs avaient mis en place un service d'ordre d'une rare efficacité. Chacun pouvait entrer librement dans le sanctuaire, mais tout déplacement, tout geste, y étaient discrètement et minutieusement surveillés. En outre, formant une chaîne serrée, les plus costauds des disciples maintenaient la foule à plus de 50 mètres de l'immense estrade à gradins où était perchée Sa Divinité.

La majorité des citoyens danois, quant à eux, ont observé de près ou de loin ces manifestations avec une stupeur sincère, rien ne paraissant plus étranger à leur tempérament et à leurs traditions que les marques de vénération exaltée prodiguées à cet adolescent rondelet, comblé de tous les biens matériels de la société de consommation, qui, avec un sens audacieux du syncrétisme, se présente comme l'héritier direct de Bouddha, de Jésus et de Mahomet, et promet — au cours de son existence, la paix et l'amour universel.

Essayer de comprendre

Pourtant, que Copenhague, de préférence à d'autres cités, ait été élu pour servir de cadre à ce déploiement insolite n'est certainement pas un hasard. Le mouvement, qui affirme avoir huit millions de fidèles en Inde et cent mille en Occident, a recueilli au Danemark beaucoup plus de succès que dans la plupart des pays de notre continent. Pourquoi ? Sans doute parce qu'au royaume d'Hamlet, à cause de l'affaiblissement des structures familiales et d'un climat psychologique particulier, les jeunes se sentent plus isolés, plus désemparés, plus déracinés qu'ailleurs, donc plus tentés de rejoindre une secte qui leur promet de métamorphoser sans effort, par une sorte de miracle, un ordre qu'ils réprouvent d'instinct en leur offrant de surcroît le refuge facile d'une « fraternité mystique ».

A Copenhague, le zélateur le plus ardent de Maharaj Ji est l'ex-provo Ole Grünbaum, fils de l'ancien ministre des finances social-démocrate Henry Grünbaum, auteur d'une réforme fiscale qui a fait long feu. Cette dernière décennie, Ole Grünbaum a été à la pointe de tous les mouvements contestataires scandinaves les plus avant-gardistes. Il a tout essayé : la drogue, les groupuscules gauchistes, la liberté sexuelle totale, la prison pour refus de service civil, etc. Aujourd'hui, ses amis d'hier ne le reconnaissent plus : il a coupé sa célèbre barbe-fleuve, s'habille comme un employé sage, prie, médite, écrit des ouvrages à la gloire de son guru... et se dit au septième ciel. Ses parents ont assisté avec attention aux cérémonies du Forum... pour essayer de comprendre ce qui les dépasse manifestement.

CAMILLE OLSEN.

COMME LES AUTRES...

Un concert pop quelque part en France. Avec le public des concerts pop. Et les cérémonies d'usage : les « joints » circulent de bouche à bouche. On aspire goulûment en avalant de l'air et on ferme les yeux pour mieux « prendre son pied ». C'est la communion par le haschisch qui brise la foule solitaire.

Perdues dans la masse, deux jeunes femmes. La trentaine environ. Avec des allures mal dissimulées de bonne bourgeoisie. Et l'inquiétude de n'apparaître pas « comme les autres », de n'être pas partie prenante de la grande communion. Désarroi. Puis, décision. L'une d'elle, en se cachant, sort de son sac un paquet de Gauloises vertes, en allume une, la porte religieusement à ses lèvres, aspire une grande bouffée, ferme les yeux, retient sa respiration et lentement, exhale la fumée. Et passe la cigarette à sa compagne qui, aussitôt, se livre à la même mimique.

Etrange poids des nouvelles normes ! Et qui rappelle ce vieux conte soufiste :

« Il allait pleuvoir, c'était sûr. Pas une pluie ordinaire, mais une eau maligne, envoyée par les mauvais esprits. Et le sage dit à tous les habitants : « Ne » buvez pas de cette eau ! Elle » vous rendrait fous ! » Et il plut. Et les hommes burent. Et ils devinrent fous. Tous, sauf le sage. Alors, les hommes se détournèrent de lui et dirent qu'il était devenu anormal, que c'est lui qui était devenu fou. Quelques-uns vinrent le supplier de boire : « Ne reste pas à l'écart, » bois de cette bonne eau et » deviens comme nous. » Le sage refusa un jour, deux jours, trois jours. Le quatrième jour, il céda et but de l'eau. Et les hommes firent une grande fête et lui dirent : « Enfin te revoici » parmi nous ! » Le sage se tut et pensa : « Pourquoi donc » aurais-je préservé ma sagesse » si le prix en est la solitude ? »

JACQUES MERLINO.

CORRESPONDANCE

Situation de famille...

Nous avons reçu la lettre suivante de Mme Geneviève Laroque :

Je n'ai aucune idée, à la lecture du *Monde* daté du 11 juin, sur la situation de famille, la fertilité ou la stérilité de MM. Granet, Poudonson, Rossi, Cavaillé, Ségard, Tomasini, Guy, Soisson, Lelong, Barrot, Destremau, Ducray, Lenoir, Postel-Vinay, Peronnet. Il serait peut-être intéressant d'en avoir, peut-être pas.

J'apprends par contre, dans ce même journal, que Mmes Lesur et Dorlhac sont mariées, mères de famille et quelle est la profession du... chef de ménage. C'est peut-être intéressant, peut-être pas.

Mais ça choque.

De deux choses l'une, ou bien il est important de savoir qu'un homme politique (dit-on une femme politique ? je n'ai pas osé jouer sur la formule « un homme public ») a une famille, laquelle et ce qu'il en fait. On pense que cela peut avoir une influence sur son action. Ou bien, on n'a pas à le savoir, d'abord parce que c'est sans importance pour son action, ensuite parce qu'on n'a pas à connaître sa vie privée.

Dans l'un ou l'autre cas, on traite MM. (voir plus haut) comme Mmes (voir plus près). Sinon, c'est que plus ou moins consciemment on pense qu'une femme est dominée par sa situation de famille alors qu'un homme domine sa situation de famille.

On ne chicane ainsi que les gens qu'on estime...

TECHNIQUES

Le cinéma en super-8 devient parlant

La société Kodak vient d'annoncer le lancement en France, au mois de septembre, d'une nouvelle caméra super-8 sonore pour amateur. Une marque japonaise — Chinon — doit commercialiser des caméras sonores du même type au cours de ce mois de juillet. C'est l'innovation la plus importante dans ce domaine depuis la création du super-8 en 1965.

Il ne fallut pas plus de quatre ans après la réalisation du premier film parlant — le *Don Juan* d'Alain Crosland, en 1926 — pour qu'on cesse de tourner en muet dans tous les studios du monde. Cette petite révolution ne s'étendit jamais vraiment au cinéma d'amateur, incapable d'adopter un matériel onéreux, lourd, encombrant et difficile à utiliser. Si, depuis vingt ans, quelques mordus du septième art sonorisent leurs films, c'est en faisant appel à des procédés complexes et ingénieux mais souvent coûteux.

Aujourd'hui, les données du problème ont profondément changé grâce à la miniaturisation des circuits électroniques d'enregistrement. C'est ainsi que Kodak a pu concevoir un système de cinéma sonore, très simple, l'Ektasound, déjà disponible sur le marché américain. Il s'agit d'une caméra équipée d'une tête magnétique permettant d'enregistrer le son sur une piste magnétique collée en marge du film. Comme pour un film muet, l'amateur n'aura donc qu'une caméra à transporter. Il devra y brancher un micro, mais aucun magnétophone ne sera nécessaire. Les difficultés techniques ont été éliminées. C'est ainsi que le niveau du son se règle automatiquement. Une seule précaution doit être prise : éloigner le micro d'au moins un mètre de la caméra pour éviter d'enregistrer le bruit du moteur.

Caméras et films sont prévus pour le super-8. Comme le film muet, le film à piste sonore est présenté en cassette. Les caméras Ektasound reçoivent aussi les cassettes de film muet : dans ce cas, la projection peut donner l'impression d'un très léger ralenti, le déroulement du film se faisant à 20 images par seconde et non à 18 images par seconde comme dans les caméras muettes. Mais cet effet est à peine perceptible.

Après la prise de vue, le chargeur est adressé à un laboratoire pour traitement. A son retour, le film peut être immédiatement projeté sur un appareil super-8 sonore magnétique du type de ceux qui existaient déjà depuis de nombreuses années. Le son obtenu est totalement synchronisé avec l'image puisque tous deux se trouvent sur le même support. Les cinéastes qui le souhaiteront pourront, dans certaines conditions, monter ces films et les utiliser pour y ajouter ou y substituer d'autres éléments sonores. En effet, s'agissant d'un enregistrement magnétique, celui-ci pourra être effacé et remplacé par un autre enregistrement, dans les mêmes conditions qu'on le fait avec un magnétophone.

Deux modèles

Dès septembre, Kodak mettra sur le marché deux modèles de caméras, les Ektasound 130 et 140, ainsi que des films Kodachrome et Ektachrome. Les deux caméras sont semblables : elles pèsent moins de 1 500 grammes, sont du type XL, c'est-à-dire qu'elles possèdent un objectif ultra lumineux (ouvert à 1,2) permettant de filmer avec peu de lumière. Elles se distinguent par le type d'objectif : à focale fixe de 9 mm sur la 130 et à focale variable de 9 mm à 21 mm sur la 140. Les prix seront approximativement de 1 400 F pour l'Ektasound 130, de 2 000 F pour l'Ektasound 140, et de 38 F pour un chargeur Kodachrome II (au lieu de 28 F en version muette).

Kodak, qui est avant tout un fabricant de surfaces sensibles, souhaite un développement aussi large que possible du procédé. Les divers constructeurs de caméras ont donc été informés des caractéristiques du nouveau chargeur et il est certain que la plupart d'entre eux présenteront à la prochaine Photokina de Cologne, fin septembre, des modèles sonores de même type que l'Ektasound. L'un d'eux, le japonais Chinon, a pris ses concurrents de vitesse en réalisant trois caméras (les Chinon XL 255, 675 et 805) qui sont actuellement déjà vendues en France à des prix s'échelonnant entre 1 300 et 2 000 francs. Ces caméras devront attendre le film sonore de Kodak, qui n'est pas encore commercialisé. Elles sont pourtant utilisables avec le film muet super-8 classique.

Ce nouveau procédé va-t-il faire franchir au cinéma d'amateur le grand fossé qui le sépare du parlant ? Il est probable que oui, car le cinéma muet supporte de plus en plus mal la comparaison avec le parlant et la télévision. Mais il est non moins probable que cette révolution sera longue à s'opérer, si l'on songe à la lenteur avec laquelle le cinéma se développe dans le grand public. Actuellement 8 % des ménages français ont une caméra, et la progression reste inférieure à 1 % par an. Aux Etats-Unis, 20 % seulement des ménages possèdent une caméra.

ROGER BELLONE.

FEUILLETON

NUMERO 1

Une aventure d'Astérix le Gaulois

LE CADEAU DE César

Texte de René Goscinny

Dessins d'Albert Uderzo



(A suivre.)

ÉDUCATION

DISPENSÉE AUX LYCÉENS DE SECTION B

L'initiation économique se révèle efficace

Les connaissances des élèves sont supérieures à celles de l'ensemble des Français

Les lycéens de la section B (économique et social) ont une meilleure connaissance des mécanismes économiques que les autres élèves et que l'ensemble des Français. C'est ce que révèle une enquête menée en 1972 par le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) (1), auprès de deux mille trois cent quatre-vingts élèves de seconde, première et terminale B et d'un groupe d'élèves « témoins » d'autres sections (des questions à peu près analogues avaient été imposées à des adultes dans une précédente étude) (2). Mais si l'on considère non plus les connaissances mais les opinions sur les phénomènes économiques, on observe que celles-ci ne sont pas seulement liées à la formation reçue, mais aussi au milieu social des parents et à leur niveau d'instruction.

L'initiation économique donnée aux élèves de la section B « *s'est révélée au total efficace* », estime le CERC, qui souhaite « *l'extension — sous des formes adéquates — d'une formation économique à l'ensemble des jeunes Français* » afin d'améliorer à terme les connaissances du public.

La plupart des lycéens, qui achèvent *leurs études* secondaires en section économique, sont capables, par exemple, de définir correctement des termes comme « services », « inflation », « équipements collectifs » et « expansion », généralement mal compris des adultes. Mais ils méconnaissent souvent l'expression « *échelle mobile des salaires* » que le Français moyen connaît mieux — elle l'intéresse directement — même s'il ne la comprend pas toujours très bien. D'autre part, l'ensemble des lycéens interrogés « *ont une assez bonne connaissance du système fiscal français, meilleure en tout cas que celle de l'ensemble des Français* »...

« *Au total, le niveau de connaissance des élèves qui achèvent leurs études secondaires en section économique, est nettement meilleur que celui de l'ensemble des Français.* » Il dépend donc bien de l'enseignement reçu, et le niveau d'instruction des parents semble n'avoir qu'une faible influence sur l'acquisition de ces connaissances.

Augmenter les manœuvres diminuer les P.-D.G.

En revanche, les opinions émises par les lycéens sur les mécanismes économiques « *ne sont pas apparues très différentes selon que ceux-ci avaient bénéficié ou non d'un enseignement économique : les facteurs idéologiques — ou, pour un certain nombre, l'absence d'idéologie — semblent jouer un rôle nettement plus important dans l'explication de ces opinions*, notent les enquêteurs. *Ce phénomène peut être interprété, selon eux, de deux façons : on peut en conclure que la formation économique donnée aux élèves a été parfaitement objective ; on pourrait aussi estimer que la formation en question n'a pas considérablement développé leur esprit critique* ».

Ce qui, en tout cas, influence fréquemment leur jugement en matière économique est le niveau d'instruction et la catégorie socio-professionnelle de leurs parents.

Comme les autres Français — bien que fournissant des estimations différentes, — les élèves de B connaissent mal ce que gagnent les professions à revenus élevés. Selon eux, par exemple, un médecin gagnait chaque mois, en 1972, 6 900 F (contre 10 210 F, selon l'ensemble des Français) et un P.-D.G., 10 500 F (8 810 F). Pour les bas salaires, les estimations convergent davantage, les lycéens attribuant, par exemple, au contremaître un revenu mensuel de 1 600 F (contre 1 630 F pour les adultes), de 1 010 F (contre 1 140 F) à la guichetière des P.T.T. et de 850 F (contre 870 F) au manœuvre (3).

Mais on remarque surtout qu'à l'exception de ces trois derniers emplois — les lycéens devaient estimer les revenus de neuf professions, — les chiffres qu'ils fournissent sont « *d'autant plus élevés que le nombre d'années d'études suivies par leurs parents est grand. (...) L'échelle des rémunérations telles que la voient les lycéens dont le père a fréquenté l'école jusqu'au certificat d'études n'est, par exemple, que de 11, alors qu'elle est de 15,6 pour les lycéens dont le père a fréquenté l'université* ».

Les enfants d'agriculteurs « *sous-estiment très fortement les revenus moyens et élevés* », les enfants d'ouvriers et d'employés les sous-estiment aussi, mais moins nettement. A l'inverse, les enfants de cadres moyens et supérieurs et ceux dont les parents ont une profession libérale en donnent des estimations plus élevées.

Dans l'ensemble, les lycéens de section B souhaitent une diminution importante de l'échelle des salaires, qu'ils « *réduisent* » en moyenne de près de 55 %. Pour parvenir à des salaires mensuels « *normaux* », ils ont, notamment, « *augmenté* » le manœuvre de 43 %, la guichetière de 23 %, le contremaître de 11 %, le professeur de 12 % et « *diminué* » les revenus les plus élevés : — 20 % *pour le médecin et — 34 % pour le* P.-D. G.

Mais, là encore, l'éventail hiérarchique souhaité par les lycéens est d'autant plus resserré que le niveau d'instruction et les revenus de leurs parents sont bas. De la même façon, les enfants de salariés à revenus modestes ou moyens sont plus nombreux à être favorables à des augmentations préférentielles des bas salaires.

Le budget de l'État est-il bien utilisé ?

L'utilisation du budget de l'Etat était un des autres thèmes proposés au jugement des lycéens. Ceux-ci ne sont pas tellement d'accord avec les adultes sur les dépenses qu'il conviendrait d'augmenter en priorité. Si l'ensemble des Français placent en tête l'aide aux personnes âgées, les hôpitaux, la recherche médicale et les routes..., les lycéens, eux, demandent en priorité l'augmentation des crédits destinés à l'enseignement et aux équipements collectifs. Les dépenses en faveur des personnes âgées viennent loin derrière.

Mais comme les autres Français, ces lycéens « *font appel, pour le financement des nouvelles dépenses de l'Etat, à une gestion plus rigoureuse du budget et à la réduction de certaines dépenses jugées inutiles* » (en particulier les dépenses militaires). Peu nombreux sont ceux qui préconisent d'augmenter les impôts ou de renforcer la « *lutte contre l'évasion fiscale* ».

Contrairement aux questions précédentes, « *la nature des réponses n'est influencée (...) ni par le nombre d'années d'études de l'économie, ni par le niveau de connaissance du vocabulaire, ni par les facteurs socio-culturels...* ». En fait, sur ce sujet, les réponses « *instinctives* » des élèves de section B sont aussi nombreuses que chez les autres. La seule différence est que les « *spécialistes* » ont « *hésité d'autant moins à formuler une opinion que leur niveau de connaissance du vocabulaire était élevé* ».

C. A.

(1) Il y avait, en 1971-1972, 95 800 élèves en section B, dont 62 000 en seconde, 17 600 en première et 16 200 en terminale.

(2) Documents du CERC, *Connaissances et opinions des lycéens en matière économique. Une enquête auprès des lycéens de la section B*, n° 21, premier trimestre 1974. En vente à la Documentation française, 29, quai Voltaire, 75340 Paris, Cedex 07. Le numéro : 10 F.

(3) En 1970, le CERC estimait le revenu mensuel moyen d'un P.-D.G. de grande entreprise à 20 000 F, d'un médecin à 10 000 F, d'un contremaître à 1 800 F, d'une guichetière des P.T.T. à 1 200 F et d'un manœuvre à 780 F.

L'université de Paris-Nord souhaite remplacer tous ses enseignements traditionnels par des formations « à finalités professionnelles »

Le conseil de l'université de Paris-Nord vient de décider le principe d'une profonde réforme pédagogique consistant à remplacer tous les enseignements traditionnels par des filières nouvelles à finalités professionnelles. Ces enseignements nouveaux, selon les termes d'une motion adoptée par trente-trois oui, un non et trois votes blancs, doivent « *associer une formation scientifique de haut niveau à une formation professionnelle* ». Cette réforme, qui concerne surtout l'enseignement du deuxième cycle, doit conduire à remplacer dès la rentrée prochaine toutes les licences et maîtrises « classiques » par des maîtrises de sciences et techniques s'ajoutant aux trois qui existent déjà (communication, matériaux et télécommunications). Le conseil envisage la création des maîtrises suivantes : spécialistes socio-culturels de l'enfant et de l'adolescent ; attaché multilingue d'administration et d'entreprise ; information et documentation ; analyse et gestion financière; gestion publique; « *maîtrise de sciences et pédagogie* » pour la formation des enseignants. Il envisage aussi une maîtrise consacrée au problème de l'insertion professionnelle des handicapés et des marginaux.

Rentrée le 1er octobre

Le conseil a donné mandat au président de l'université, M. Marcel Josefowicz, pour qu'il négocie les moyens d'application de cette réforme avec le secrétariat d'Etat aux universités. Il demande, notamment, que ce programme fasse l'objet de contrats de financement pluriannuels, que les formations nouvelles soient sanctionnées par des diplômes nationaux et qu'un volume important de bourses soit accordé pour les étudiants de l'université. Il estime que la moitié des étudiants de ces nouvelles formations, qui représenteront un enseignement assez intensif, devraient être boursiers.

Le conseil a aussi décidé que la rentrée universitaire aurait lieu le 1er octobre et que les activités physiques et sportives feraient partie des enseignements optionnels proposés aux étudiants pour le diplôme d'études universitaires générales (DEUG).

L'université de Paris-Nord, qui a son siège à Villetaneuse, a été créée en 1970. Elle compte près de huit mille étudiants (dont plus de six mille en premier cycle) : mille en droit et sciences politiques, huit cents en sciences économiques et gestion, trois mille cinq cents en lettres et sciences humaines, mille cent cinquante en sciences, six cents en sciences et techniques, neuf cent trente en médecine et biologie.

CRÉATION D'UN INSTITUT PRIVÉ DE PRÉPARATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Un groupe d'anciens élèves de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole supérieure de physique et chimie vient de créer un établissement d'enseignement supérieur privé — l'Institut de préparation aux études supérieures, — destiné à compléter la formation des candidats à certains concours d'admission (médecine, pharmacie, Institut d'études politiques, H.E.C...). Cette création est la suite, à une échelle plus importante, d'une initiative, commencée il y a quatre ans, pour les futurs médecins.

La préparation en médecine et pharmacie s'adresse aux candidats titulaires d'un baccalauréat A ou D « faibles » ou aux possesseurs d'un ancien baccalauréat « sciences expérimentales ». Elle porte sur les mathématiques, les statistiques, la physique et la chimie, et comprend un stage intensif de cinq semaines en septembre-octobre, puis des séances de renforcement pendant l'année sous forme de cours du soir. Le prix du stage est de 650 francs, mais les candidats peuvent ne suivre qu'une ou deux disciplines.

La préparation pour l'Institut d'études politiques porte surtout sur l'épreuve de culture générale.

Cet institut compte, d'autre part, mettre en place, à partir de cette année, une formation destinée à aider les élèves des classes préparatoires à l'Ecole des hautes études commerciales et une formation pour les étudiants de sciences économiques, dont le niveau scientifique est insuffisant.

★ 16-18, rue du Cloître-Notre-Dame, 75004 Paris. Tél. : 033-32-55 ; 326-88-39.

SCIENCES

LE VOL DE SOYOUZ-14 ET DE SALIOUT-3 NE SERA PAS UN VOL D'ENDURANCE déclare Vladimir Chatalov

Le vol de Soyouz-14, qui est arrimé à la station orbitale Saliout-3 depuis le 5 juillet, semble se dérouler de façon normale. Le programme de travail des cosmonautes Pavel Popovitch et Youri Artioukhine est très précis. Les expériences médicales pour étudier l'effet de l'apesanteur sur le cerveau alternent avec des observations de la Terre et des phénomènes météorologiques et des observations astronomiques.

Une indication sur la durée du vol a été donné le 10 juillet par Vladimir Chatalov, directeur du programme d'entraînement spatial soviétique. Chatalov répondait aux questions de journalistes américains qui visitaient la cité des Etoiles, près de Moscou, où s'entraînent les cosmonautes, et que venaient de quitter, après trois semaines, les astronautes américains qui participeront, en juillet 1975, au vol commun Soyouz-Apollo.

Vladimir Chatalov a précisé que Pavel Popovitch et Youri Artioukhine ne devaient pas faire « un vol d'endurance », mais qu'ils resteraient sur orbite encore une à deux semaines.

DÉFENSE

Une armée en quête de son identité

(Suite de la première page.)

En France, les crédits militaires progressent moins vite que les dépenses civiles. Comme ils sont rognés comme elles, sinon plus — les matières premières et les fabrications d'armements ont subi des hausses très fortes et très rapides, — par l'inflation, ces budgets militaires correspondent, en réalité, à un « pouvoir d'achat » qui s'est très nettement dégradé. A tel point que, pour une fois d'accord entre eux, les responsables des partis de la majorité et de l'opposition ont souligné, durant la campagne présidentielle, qu'il leur paraissait impossible de réduire encore la part du produit national attribuée à la défense.

Cette stagnation relative, voire cette diminution, des dépenses militaires, n'est pas particulière à la France. On l'observe aussi dans de nombreux pays. Selon les rapports annuels de l'agence fédérale pour le désarmement et le contrôle des armements, aux Etats-Unis, les budgets militaires dans le monde, exprimés en dollars constants, diminuent régulièrement depuis 1969 à l'Est et à l'Ouest. Cette remarque doit être néanmoins nuancée du fait que la progression demeure forte dans les pays non industrialisés ou sous-développés.

Une telle évolution prend la France à contre-pied. La situation et les lignes de forces en Europe, nos alliances et la nécessité de conserver une certaine « crédibilité » technologique à l'arsenal classique ou nucléaire s'accommodent difficilement des restrictions financières, à moins de renoncer à des orientations à long terme qui font partie, pour beaucoup, de l'héritage gaulliste.

Qui oserait, par exemple, spéculer sur la présence illimitée des troupes américaines en Europe et sur une garantie nucléaire des Etats-Unis en toutes circonstances ? La situation en Europe est-elle vraiment stabilisée ? Et si elle l'est, jusqu'à quand ? La guerre israélo-arabe d'octobre, au cours de laquelle la défense antiaérienne a joué un rôle considérable et où le nombre de blindés engagés a été très supérieur à ce que peut aligner l'armée française, n'a-t-elle rien appris aux états-majors préoccupés par un éventuel théâtre d'opérations européen ? La protection des lignes de communications maritimes et de ravitaillement énergétique de la France est-elle aussi efficace qu'il le faudrait ? Autant de questions auxquelles, pour l'instant, le pouvoir politique n'a pas répondu, parce qu'il est impossible d'avoir des certitudes en ce domaine. Mais ce sont autant de risques de menace ou de crise internationales contre lesquels les états-majors veulent naturellement se prémunir.

L'« illusion » de la garantie américaine

Pour ne prendre qu'un seul exemple, on peut s'interroger sur la pérennité d'une forte présence militaire américaine. Dans les états-majors, si on consent à évoquer l'intérêt que les Etats-Unis ont à se maintenir en Europe pour mieux en contrôler l'évolution politique, on le fait cependant à mots couverts. On préfère demeurer sur le terrain strictement militaire et parler de l'« illusion » de la garantie américaine, en l'absence d'un véritable système de défense entre Européens.

Tous les « gadgets » techniques mis au point pour les forces armées américaines les éloignent d'un théâtre d'opérations européen et, au contraire, les préparent à défendre le « sanctuaire » des Etats-Unis. C'est ainsi que, de la nouvelle stratégie de M. James Schlesinger, secrétaire américain à la défense, qui préconise une souplesse accrue dans l'emploi des forces nucléaires et une modification de la nature des cibles adverses *(change in targeting doctrine)*, on a surtout retenu, en France, l'idée que les États-Unis se sont, désormais, donné le moyen d'atteindre directement — depuis leur sol national et non plus seulement depuis leurs installations en Europe — des objectifs militaires en Union soviétique. De même, les sous-marins nucléaires Trident, en chantier, évolueront dans les eaux les plus proches du territoire américain pour lancer, éventuellement, leurs missiles à plus de 10 000 kilomètres de distance. Enfin, les vols intercontinentaux de ravitaillement en matériels de l'armée israélienne, l'an dernier, ont prouvé que les Américains n'ont plus besoin d'être présents systématiquement partout pour soutenir la « logistique » de leurs alliés.

Certes, le départ des troupes américaines d'Europe n'est pas pour demain. Mais tout se passe comme si, devant une telle perspective, les états-majors en France renouaient avec l'idée que la défense européenne ne devait pas seulement compléter l'arsenal américain, mais être une défense à part entière. « *Ce qui est certain*, a déclaré récemment le général Maurin, chef d'état-major des armées, à l'Institut des hautes études de défense nationale, *et nombre de mes collègues européens en sont persuadés comme moi, c'est que, si un jour se dessinait une défense européenne, la France, par la contribution qu'elle y apporterait, y aurait une situation privilégiée.* »

Cette éventualité, aussi lointaine qu'elle soit, se conjugue avec la nécessité de perfectionner encore l'armement national pour inciter les états-majors à obtenir du chef de l'Etat et du gouvernement qu'ils n'interrompent ni ne ralentissent les investissements militaires.

A ce jour, les choix fondamentaux de M. Giscard d'Estaing restent mal connus et ils n'interviendraient pas avant septembre ou octobre. Mais le fait qu'il ait voulu associer les armées à la politique d'austérité en matière énergétique, le départ de l'Elysée du général Thénoz, qui fut le conseiller militaire écouté de Georges Pompidou, le refus opposé à la nomination de l'amiral Sanguinetti comme chef d'état-major de la marine et la volonté de « rationaliser » les dépenses lors de la présente campagne nucléaire dans le Pacifique semblent indiquer que le président de la République n'entend pas s'en laisser facilement imposer.

Des dossiers importants sont en suspens. Le moindre n'est pas celui de la modernisation de la panoplie nucléaire. Si le chef de l'Etat ne remet pas en question les options de son prédécesseur en faveur des missiles à têtes multiples qui permettront de franchir plus aisément un réseau adverse de défense, quelle sera, en revanche, son attitude sur les armes nucléaires miniaturisées ou sur les satellites militaires ? Au sein même des armées, les avis sont partagés.

Les partisans des armes nucléaires miniaturisées et précises, d'une puissance inférieure à la kilotonne, se recrutent parmi des officiers de l'armée de terre qui souhaitent pouvoir un jour disposer notamment d'obus nucléaires de 155, comme les artilleurs américains. A l'état-major de l'armée de l'air, on craindrait plutôt les risques d'une telle prolifération nucléaire, mal contrôlable, estime-t-on, par le pouvoir politique. Un autre débat oppose les adeptes et les adversaires d'une politique spatiale à des fins militaires. Et il existe encore, parmi les partisans des satellites, des différences entre ceux qui proposent des satellites de navigation, pour les sous-marins nucléaires principalement, ou de télécommunications, pour les liaisons du commandement, et ceux qui jugent préférable de fabriquer des satellites de reconnaissance pour pouvoir s'affranchir de l'information donnée à leurs alliés, non sans parcimonie, par les Américains.

Cet effort dans le domaine nucléaire et spatial ne suppose pas, selon ceux qui le préconisent, que soit négligé dans le même temps l'équipement classique. Au contraire. Les partisans les plus réfléchis d'une défense européenne se déclarent convaincus que la République fédérale d'Allemagne adhérerait à cette conception, dès lors qu'elle aurait l'assurance que ses partenaires européens ne réduisent pas la défense à la seule riposte nucléaire.

Pour des raisons évidentes, l'intérêt du gouvernement ouest-allemand est que ses alliés ne décident d'user de leurs armes nucléaires que le plus tard possible et, donc, qu'ils opposent à un adversaire le maximum de forces classiques bien entraînées et équipées. La faiblesse du dispositif militaire classique de la France et son incapacité à soutenir un éventuel conflit de longue durée en Europe sans le recours, très vite, aux armes nucléaires *ne plaident pas, dans l'immédiat,* en faveur d'un rapprochement des thèses entre Européens.

Dans le cas de la France, la recherche d'une panoplie très complète et très diversifiée est beaucoup trop onéreuse. « *Nous ne pouvons pas tout faire* », reconnaît le général Maurin, qui ajoute : « *Devant la multiplicité des menaces, il est illusoire de penser que nous sommes en mesure de donner à notre système de forces la capacité de répondre exactement à chaque éventualité.* »

Les réalités budgétaires sont telles que, depuis 1970, les dépenses ordinaires de fonctionnement (soldes, casernements, instruction, etc.) l'emportent sur les crédits d'équipement et croissent beaucoup plus vite. Cette évolution, d'autres armées dans le monde la connaissent. En 1974, les dépenses de matériels représentent 46,7 % du budget total de la défense et elles pourraient être de l'ordre de 45 % l'an prochain. C'est un choix politique. Un gouvernement qui décide d'améliorer la condition militaire et de donner un nouveau style au service national sans prélever davantage sur le produit national doit accepter des sacrifices ailleurs.

JACQUES ISNARD.

Prochain article :

A L'ÉTROIT DANS SON UNIFORME

LA STABILITÉ DES DÉPENSES MILITAIRES

Selon l'agence fédérale du désarmement et du contrôle des armements, aux Etats-Unis, le niveau moyen annuel du total des dépenses militaires dans le monde marque une relative stabilité depuis 1968 et a même amorcé, en dollars constants, une légère diminution à partir de 1969 : de 157 milliards de dollars en 1961, elles sont passées à environ 207 milliards en 1973, soit 1,5 % de moins environ que le record absolu des dépenses militaires, en 1969, avec 211 milliards de dollars.

On constate aussi que le total de ces dépenses est réparti entre un plus grand nombre de pays qu'il y a quelques années : en 1968, les dépenses militaires de quatre grandes puissances — les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et la Grande-Bretagne — représentaient 82 % du total, et seulement 78 % en 1973. En fait, si les dépenses militaires des grandes puissances ont modérément décliné en valeur constante, celles des pays en voie de développement ont continué de croître rapidement. Entre 1961 et 1971, par exemple, les dépenses militaires des pays qui ne sont membres ni de l'OTAN ni du pacte de Varsovie sont passées de 17 milliards à 33 milliards de dollars (constants 1970), soit un doublement en dix ans.

Le projet de réorganisation des forces néerlandaises est mal accueilli par l'Organisation atlantique

Amsterdam. — Le gouvernement néerlandais a décidé une réorganisation de ses forces armées, afin de pouvoir diminuer ses dépenses tout en augmentant l'efficacité de ses troupes, notamment au sein de l'OTAN. Lundi soir 8 juillet, le ministre de la défense, M. Vredeling, a publié son « programme d'action » pour les neuf années à venir (« le Monde » du 2 juillet). Les économies seront surtout réalisées en réduisant les effectifs de vingt mille hommes.

Les Pays-Bas utiliseront une partie de ces économies pour investir dans un nouveau matériel, notamment pour l'armée de mer et de l'air. Par exemple, les cent vingt et un avions de combat Starfighter seront remplacés par cent deux nouveaux avions pour la livraison desquels Français, Britanniques, Suédois et Américains sont en compétition. La marine sera entièrement modernisée. Toutefois, les Pays-Bas tiendront compte des résultats de la conférence de Vienne sur la réduction mutuelle des forces en Europe, avant d'appliquer leur plan de réorganisation jusqu'au bout. En particulier, la réduction du service militaire de seize à douze mois interviendrait après les résultats obtenus à Vienne.

Cette mesure est manifestement une concession à l'OTAN.

Un des aspects les plus intéressants du programme de défense est l'extension très appréciable des droits individuels des appelés pendant le service militaire. Le syndicat des appelés (V.V.D.M.) est dorénavant reconnu comme interlocuteur valable, la distribution de textes écrits, de quelque ordre que ce soit, ne peut être interdite, et le principe des réunions politiques dans les casernes est admis. Les appelés néerlandais auront même le droit de participer à des manifestations en uniforme. Ils recevront aussi le salaire minimum des jeunes, qui est actuellement d'environ 400 florins (700 F) par mois.

Ces projets ont été mal accueillis par le quartier général de l'OTAN à Bruxelles. Bien que le ministre de la défense néerlandais, M. Vredeling, ait déclaré qu'il avait tenu compte des critiques formulées auparavant par l'OTAN, le comité de planification de l'Organisation atlantique estime que « les Pays-Bas affaiblissent sérieusement la force défensive de l'OTAN avec ces projets ». Le ministre a expliqué : « Je pense que ces critiques ont été d'autant plus virulentes que l'OTAN a peur des projets d'économie de la Grande-Bretagne. En nous critiquant, on prend ses devants en espérant que les Britanniques n'iront pas trop loin. »

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

LES RENDEZ-VOUS DU FESTIVAL D'AVIGNON

Marcel Maréchal, le jazz et la parole

« TROIS spectacles dans la cour d'honneur, des animations, de la poésie, du théâtre pour les jeunes. Avignon 74, c'est Maréchal partout. Et cela devait être Béjart. Que s'est-il passé ?

— Quand Béjart a renoncé, pour des raisons que j'ignore, à assurer la direction artistique du vingt-huitième Festival d'Avignon, Paul Puaux nous a offert d'être la colonne vertébrale de son programme, de monter trois spectacles dans la cour et de donner un certain nombre d'animations. J'ai répondu oui, *dit Marcel Maréchal,* oui, c'est très intéressant, mais on ne fait pas cela sans argent. En définitive, nous avons eu très peu d'argent, et nous sommes là quand même ; le Festival nous garantit nos recettes, nous avons reçu une petite subvention du Fonds d'intervention culturelle, voilà tout.

» Croyez-moi, dans cette affaire, c'est nous qui engageons le plus. Nous mettons tout en jeu, notre capital artistique, technique, financier, humain. L'animation, par exemple, c'est en plus, c'est gratuit, ça découle du reste. C'est une espèce de contrat moral. Notre présence à Avignon, cette année, cela veut dire qu'une troupe, pendant un mois, se met au service du public ; comme au temps du T.N.P. de Vilar; comme au temps où Planchon venait ici avec le Théâtre de la Cité.

» En fait, j'avais une raison personnelle d'accepter ce pari — c'était une façon, après dix-huit ans de théâtre à Lyon, dont sept ans de théâtre populaire, au Théâtre du Huitième, de tirer un trait sur tout cela, de me confronter, de nous confronter, au public et à nous-mêmes ; c'était une manière de dire : où en sommes-nous ?

» Pour moi, cet Avignon doit marquer la fin d'une époque. Je sais déjà que, le 10 août 1974, je ferai autre chose. Quoi ? Je l'ignore encore. Je vais mettre en scène *la Célestine* la saison prochaine à la Comédie-Française. Et puis, j'ai encore une année de contrat à Lyon. Mais ce festival est, pour moi, animateur, acteur, créateur, une occasion de dresser un bilan, pas tout seul, mais dans un grand lieu, au cœur d'un grand événement national. J'ai une seule certitude, celle qu'après ne sera plus comme avant. Et ce n'est pas une tautologie, mais un appel d'offres.

— Finalement, en vous proposant d'être la colonne vertébrale de son festival, Paul Puaux répond à un autre appel que vous avez lancé l'année dernière, au lendemain du succès remporté par les troupes de la décentralisation dans la cité des Papes. Vous disiez que, malgré Béjart, Avignon devait rester la capitale du théâtre.

— Oui, mais alors je ne pensais pas qu'on me demanderait d'être le festival à moi tout seul, ou presque. A l'époque, je voulais dire, au contraire, que le temps était passé où Avignon pouvait être l'œuvre d'un homme, même s'il s'appelle Béjart. (Et d'ailleurs, j'ai autour de moi de jeunes hommes de théâtre comme Bisson ou comme Jacques Kraemer). Ce que je voulais dire, c'est que je ne pense pas qu'Avignon doive perdre son caractère de lieu de confrontation, son caractère ouvert, fabuleux, avec des gens qui tous les jours installent des tréteaux pour tenter leur chance. Le projet Béjart réservait d'un seul coup cette plate-forme à la danse. Avignon l'unique, la multiple, risquait de devenir univoque. Et moi, homme de théâtre, ça m'embêtait que la danse prenne le pas sur mon art. Déjà, je le sais, de jeunes animateurs envisageaient d'organiser un para-festival ailleurs.

— On peut dire que votre programme atteste votre goût de la diversité. Il y a Fracasse, *le grand succès, il y a aussi* la Poupée, *d'Audiberti, un auteur qui vous est cher, et enfin,* Hölderlin, *une création.*

— Notre programme n'est pas totalement idéal, mais je le revendique. La reprise de *Fracasse* correspond à un vœu de Paul Puaux...

« J'ai trente-six ans »

— La cour d'honneur s'y prête parfaitement.

— C'est vrai, et je trouve épatant de terminer à Avignon la carrière de cette pièce, qui a roulé sa bosse un peu partout. Mais, entre nous, si j'avais eu une année entière pour préparer mon programme, il y aurait eu trois créations. Enfin, ce que nous allons montrer, c'est une photo de notre activité. J'ai 50 millions (anciens), il m'en faudrait quatre fois plus, pour faire autre chose : *Hölderlin*, c'est une avance que je me paie sur ma saison 1975.

— Malgré tout, comme dans tout part, il y a quelque chose à gagner.

— Paul Puaux dit qu'il faut voir notre présence à Avignon comme un coup de chapeau à la Compagnie du Cothurne, considérée comme une aventure exemplaire, avec ses qualités et ses défauts. Une occasion de montrer à des gens de toute la France ce qui se passe à Lyon.

— Justement, vous avez récemment déclaré à une revue lyonnaise que la décentralisation avait vieilli. Avez-vous le sentiment d'avoir vieilli ? Ou alors...

— C'est peut-être ce dont je cherche la preuve à Avignon. Je me remets en cause comme metteur en scène et comme animateur. Acteur, je joue un grand rôle dans la cour d'honneur. Je prends un risque, alors que la décentralisation ne prend plus de risques. Elle vit dans son confort intellectuel. Chaque animateur règne sur sa ville. Moi, je suis prêt à laisser la place. Il y a des gens comme Jean-Pierre Vincent qui cherchent un théâtre. Pourquoi pas le mien ? Sans être des préfets, on devrait bouger de temps en temps, sortir de nos équipes.

» Pour moi il y a une règle qui veut qu'une entreprise de théâtre cela dure dix ans, et qu'après il faille tout refaire. J'ai passé dix ans rue des Marronniers. Cela fait presque huit ans que je suis au Théâtre du Huitième : restent deux ans de compte. Il n'y a que Planchon qui ait trouvé un moyen de bouger sans bouger : il s'est associé à Chéreau pour commencer une nouvelle aventure.

» Je veux dire que la décentralisation est encore toute jeune dans ses principes, mais que les hommes s'usent. Prenez mon exemple. Je suis un des plus jeunes animateurs — j'ai trente-six ans — mais cela fait plus de quinze ans que je suis à Lyon, et je n'ai aucune raison de changer. Depuis 1968, le public vient, de plus en plus nombreux, et, si je ne suis pas trop exigeant, je peux tenir encore dix ans.

— Il y a deux ans, déjà, vous avez formulé le projet de quitter Lyon. Vous étiez candidat pour diriger Chaillot. L'êtes-vous encore ?

— En effet, nous avions soumis, avec Jean-Marie Serreau, le projet d'un T.N.P. de la recherche, pour faire pendant au théâtre institutionnel, qui se porte bien. C'était une possibilité et il y en a d'autres. Si on me propose quelque chose à Paris maintenant, je l'accepte. Je ne pars pas pour partir, mais pour continuer. Si j'abandonnais le secteur subventionné, ce serait comme si vous abandonniez le journalisme, un problème personnel sans doute, qui ne regarderait que vous, ou que moi.

« Le Kabuki n'est pas de chez nous »

— Vous seriez sans doute à Paris un des rares jeunes animateurs de théâtre à avoir un goût prononcé pour le texte. En ces temps où l'image règne, vous paraissez même singulier.

— J'ai un goût assez prononcé pour les textes forts, écrits. Mais ils sont rares. Il y a eu *les Paravents* de Genêt. Il y a eu *Capitaine Bada*, de Vauthier. Et je les ai joués. Mais attention, il ne faut pas qu'il y ait de malentendu. Je ne suis pas davantage partisan d'un théâtre de la parole que d'un théâtre de l'image ou d'un théâtre du geste. Le grand théâtre d'expression occidentale, puisque le Kabuki n'est pas de chez nous, cela reste le théâtre grec. Nous en sommes les fils. Et la tradition eschylienne passe par la parole, par les poètes. Mais cela n'exclut pas le plaisir des yeux.

» Je pense qu'un texte, pour être grand, doit être porteur d'images, de danse, de théâtralité totale. Certes, il y a des metteurs en scène qui font des spectacles à la mode, et que l'on aime, chez qui la beauté de l'image peut suppléer l'indigence du texte. Mais je crois qu'il n'existe pas de pièce plus musicale, plus porteuse d'images que *Bada*. Et j'affirme qu'il faut être moderne pour jouer *Bada*, et j'affirme qu'un classique ne peut pas *le* jouer. Un acteur moderne doit être comme un jazzman. Il doit être capable d'inventer un spectacle écrit. C'est le cas de Victor Garcia, homme de théâtre complet ; il sent terriblement les textes, et en fait des spectacles magnifiques ; *Yerma*, c'est pour moi la réussite ; Nurya Espert, la grande proféreuse, et lui, le vibrion de l'image, c'est le couple idéal.

» Enfin, disons que si j'aime les textes, c'est comme acteur, comme metteur en scène et comme animateur. Le théâtre est le lieu de l'acteur. Et l'acteur n'habite le théâtre qu'avec des textes. Quand Cuny rencontre le personnage de *Tête d'Or*, il se passe quelque chose d'extraordinaire. Oui, ma théorie repose sur l'idée que ce qui peuple le théâtre, c'est l'acteur avant tout. Et l'acteur-acteur ne peut exister qu'avec une partition très forte. Autrement, on le dépossède de sa fonction essentielle. Et je pense que le théâtre, s'il n'est plus le lieu de la parole, est condamné à périr. Il est le dernier endroit où on communique à travers la voix, matière de chair.

— Revenons à votre comparaison avec le jazz. C'est cela, pour vous, être un comédien moderne ?

— Je revendique le droit de considérer mon texte comme une partition musicale, comme une discipline, comme une invention de tous les instants. On joue les mêmes mots, avec des passages libres, et on se surprend soi-même.



(Dessin de BONNAFFE.)

Car il ne faut pas croire qu'un texte cela aille de soi. C'est un matériau qu'on tord, qu'on distord, qu'on réinvente, et — revoici le jazz — la rupture est le principe même du jeu. On passe de l'émotion à la boursouflure, de l'odéon à la sincérité ; et on use de tout, de son registre vocal et charnel. Si j'étais professeur d'art dramatique, je ferais jouer *Bada* par mes élèves pendant une année.

» Cependant, la liberté est le fruit d'un travail. L'improvisation, cela se prépare. J'établis sur un cahier une partition dont la calligraphie m'est personnelle, avec des crescendos et des temps morts, et je sais que, plus la partition est forte, contraignante, plus l'acteur est libre. Aussi, j'aime travailler avec les auteurs. Il n'y a pas beaucoup de metteurs en scène dans mon cas, et je crois qu'ils ont tort. Le terrain des auteurs n'est évidemment pas la forme scénique, mais ils savent l'intérieur des choses.

» L'auteur est, pour moi, un personnage important, et c'est peut-être une des raisons qui m'attachent à cette création d'*Hölderlin*. Vous pouvez me demander : pourquoi *Hölderlin ?* je vous répondrai d'emblée que le propos politique de la pièce est merveilleux, qu'il y est question des rapports que de tout son être le poète entretient avec son époque. *Hölderlin*, c'est le prototype du créateur qui a des idées de gauche... Mais, pour moi, d'une curieuse façon, c'est aussi, c'est surtout quelqu'un de très proche de deux autres personnages que j'ai incarnés, le *Cripure*, de Louis Guilloux, ce type de prof qui rêve, impuissant, d'un paradis socialiste, et le *Bada*, de Vauthier, qu'on pourrait définir comme le poète empêché. C'est aussi, et cela nous ramène à notre propos précédent, quelqu'un qui revendique la parole. Ecoutez ce texte :

« Sinistrement, notre langage gronde déjà de mensonges et de sarcasmes. Les mots en désarroi, sourdes et aveugles, les voix grincent comme des automates. Elles seront plus faciles à étouffer, et notre discours se désagrégera. Nous courons le danger de disparaître en entier sous le masque du mutisme. Qui perd de vue son visage n'est plus qu'un mort en sursis. Un pas encore et nous voilà loin du monde que nous connaissons. Et, privé de tous les mots, reste le balbutiement. »

» Voilà, c'est ce que je veux dire dans mon théâtre. Rien ne remplacera le langage, contre l'oppression. Contre toute sorte d'oppression. »

Propos recueillis par
MARTIN EVEN.

LES 28 JOURS DU XXVIII°

● **THEATRE.** — Cour d'honneur : « Hölderlin », de P. Weiss (les 15, 18, 20), « la Poupée », d'Audiberti (les 17 et 19), « Fracasse » (les 28 juillet, 3, 7 et 9 août). Aux Carmes : « le Retour du Groully » (du 28 juillet au 1er août), « Cesare 1959 » (du 5 au 10 août). Aux Pénitents blancs : théâtre ouvert (du 14 juillet au 6 août). Aux Cordeliers : « le Gueuloir ». Au Théâtre municipal (pour les jeunes) : « la Marche à l'envers » (du 16 au 18), « le Fléau des mers » (du 22 au 26), « Vive le strip », pantomimes (du 29 juillet au 2 août).

● **THEATRE MUSICAL.** — Aux Carmes : « la Flûte enchantée » par l'Opéra-Studio (du 18 au 24). Aux Célestins : « Ubu », d'A. Duhamel (du 16 au 21), « Rabelais en liesse », de G. Reibel (du 26 au 28), « les Liaisons dangereuses », de C. Prey (du 1er au 3 août).

● **DANSE.** — Cour d'honneur : Alvin Ailey, deux spectacles (les 22 et 23, les 25 et 26), Ballets de Cuba et solistes du Bolchoï (entre le 29 juillet et le 4 août), Danses et musique de l'Inde (les 6, 8 et 10 août).

● **ET AUSSI :** Cinéma (Minelli, Comencini, « les Cahiers », « la Nouvelle Critique »), au Vox. Débats quotidiens (au Verger et à l'auditorium de France-Culture). Colloques, avec MM. Roland Leroy, François Mitterrand et (sous réserves) Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, à la fin du mois ; jazz, concerts, cycle d'orgue, poésie et animations par la Compagnie du Cothurne.

● **ET ENFIN :** L' « Off » (Gélas à la chapelle Sainte-Catherine, Benedetto, place des Carmes), l' « off-off » et l'imprévu.

★ Renseignements : 81-45-50 et 51).

« UBU A L'OPÉRA »

L'« autre théâtre », selon Georges Wilson

« UBU à l'Opéra, *ce n'est pas une rentrée au théâtre, c'est une collaboration à un autre théâtre.* » Georges Wilson s'en va à Avignon présenter cet Ubu, dont il a décidé de faire un « autre théâtre ». Il travaille « en collectif » avec un compositeur, Antoine Duhamel, des comédiens et des musiciens : il s'aventure à son tour sur les chemins du théâtre musical. Depuis qu'il a quitté la direction du T.N.P. en mars 1972, on ne l'a vu qu'une seule fois sur scène dans une pièce d'O'Neill.

Au Festival d'Avignon, c'est un musicien doublé d'un comédien qui montera sur le plateau. « *Avant le théâtre,* dit Wilson, *j'ai étudié la musique au conservatoire* (il joue de plusieurs instruments, entre autres du saxophone). *Dans tout ce que j'ai fait, ce qui m'a toujours frappé, c'est le rythme et la transposition du son et du verbe. La tragédie est une musique. C'est le propre de l'acteur tragique de créer, par une déformation ou une transposition particulière, une musique verbale. J'ai toujours écouté le théâtre. De là à faire aujourd'hui un spectacle de rythme et de sons, le passage est logique et l'aventure m'a tenté.* »

Ubu à l'Opéra a commencé par une rencontre. Le compositeur Antoine Duhamel désirait monter un spectacle avec des comédiens jouant de la musique. Quelqu'un lui dit : « *Va chez Wilson. Il est en train de faire une grande formation de jazz avec des acteurs.* » Premier contact : Duhamel se met au piano, tout le monde joue, « *assez bien pour qu'on décide de faire quelque chose ensemble* ». Wilson propose Ubu : « *Le texte est simple,* dit-il, *on peut le mettre en musique. La langue est enfantine et en même temps métaphysique. Jarry est le plus lapidaire et le plus lyrique des auteurs français.* »

De répétition en répétition, le montage s'organise — quatre pièces sont mélangées, *Ubu roi, Ubu cocu, Ubu enchaîné* et *Ubu sur la butte*, — la musique prend forme. Les rôles sont interchangeables. Wilson devient compositeur — « *la musique est une langue que je parle* » — Duhamel metteur en scène. « *Le spectacle raconte une histoire d'anarchie, de violence et de bêtise,* dit Wilson. *Quand je m'aperçois de la pauvreté et de la démagogie de certaines entreprises musicales ou théâtrales, je préfère montrer carrément la bêtise.* »

Ubu n'est pas une entreprise fastueuse : « *Il ne coûte cher qu'en travail. Mais ce sont des dépenses que les pouvoirs publics n'acceptent pas. Ils n'ont jamais compris ce que valaient le temps et le travail. Le temps d'élaborer les choses est un luxe. Moi, depuis que j'ai quitté le T.N.P., je prends mon temps. Dans un théâtre subventionné, on ne peut pas le faire. Il y a cette condamnation mensuelle du rendement : monter quatre pièces par an et jouer sans arrêt. Le théâtre doit être exceptionnel. On ne peut plus demander aux gens de venir voir n'importe quoi sous prétexte de culture. Il faut que le public décide de ce qu'est le théâtre* ».

Avignon est un lieu de culture. A côté d'Ubu il y aura quand même du théâtre quotidien. — L. D.

PHOTOGRAPHIES D'UN CINÉASTE

Les « repérages » d'Alain Resnais

TERRIBLEMENT présentes, les photographies d'Alain Resnais nous font cependant décoller en plein rêve. Le rêve qui enfin replace le réel, décapé du vernis de l'habitude, sous son véritable jour — ou sa véritable nuit. Le choix qui en est offert aujourd'hui par Jorge Semprun se présente comme un album composé à des fins esthétiques. Atmosphère et recherche sont le fruit du hasard. Ces images n'avaient pas été faites pour être publiées. Si on ne peut pas, à proprement parler, faire mention d'un travail involontaire — Resnais se sert très consciemment de son Leica, — on est en droit d'avancer que la succession des instantanés de villes, scènes, rues, murs, terrains vagues et autres aspects insolites de notre monde quotidien, nés d'un déclic intentionnel, est proche de l'écriture automatique pratiquée par les surréalistes.

Entendons-nous. Jorge Semprun l'a fort bien précisé dans sa préface. Il s'agit de l'équivalent d'un carnet de notes. Ces Repérages *(titre suffisamment explicite) sont des photos que Resnais a prises, en vue de situer un film éventuel, des « photos de lieux — de décors — où Resnais aimerait qu'une action se déroule, dans cette vie ou dans une autre vie. Décors où les personnages n'ont pas encore pris place, ou qu'ils ont déjà quittés ».*

Tragédie en suspens : il va s'y passer quelque chose (où *il s'y est déjà passé quelque chose, ce qui revient au même si l'on se restitue aux origines de la tragédie, où tout est dit dès les premiers vers, où, sans fin, se déroule une action permanente). A ce point de vue, la rue d'Hiroshima, saisie en 1959, avec comme seuls figurants des rangées de bicyclettes et de motocyclettes et une tête de mannequin vue de dos, crée, on ne sait par quel sortilège, l'ambiance d'un film inoubliable, bien qu'il ne semble y avoir aucun rapport entre cette rue et le drame porté à l'écran.*

Page extraite d'un bloc-notes constitué par une masse de planches de contact datant des années 1956 à 1971. Environ deux mille agrandissements en ont été tirés et le tri porte sur un peu plus de soixante-quinze épreuves. On pourrait donc se demander si un choix aussi *restreint n'a pas quelque chose d'arbitraire, s'il correspond fidèlement aux obsessions élémentaires du cinéaste. Car la même atmosphère dépaysante plane sur ces apparitions déshumanisées de Paris ou de Nevers (toujours* Hiroshima, mon amour*), de Londres ou de New-York. Si le reste du « carnet » reflète les mêmes sites, disons alors que Resnais a choisi des lieux en harmonie avec ses paysages intérieurs, qui trahissent son angoisse originelle, son malaise.*

Qu'importe si, au départ, de telles images et leurs scènes inconnues ont eu une utilité pratique. Leur isolement (et leur rapprochement) dans un livre leur confère une existence propre, une beauté lancinante : Semprun a eu raison de réunir les aspects méconnaissables de telle ou telle cité qu'on croyait familière ; ils se complètent. Les maisons bourgeoises font bon ménage avec les quartiers lépreux, les châteaux avec les poubelles et les tas d'ordures, les cimetières avec les musées (là, on n'est pas loin de Marienbad*), et lorsqu'un passant happé furtivement ou un chat posant avec complaisance s'aventurent inopinément sur la pellicule, leur solitude, leur intrusion fantomatique n'en accusent que davantage le silence de l' « environnement ». Pour citer encore le texte : «* Comme H.-P. Lovecraft, Alain Resnais transforme toutes ces villes réelles, humaines, trop humaines, en une espèce d'Arkham à la fois maléfique et fabuleuse. »

Un royaume en attente, un royaume en déliquescence — le même — sur lequel plane la mort, personnifiée une bonne fois par un crâne encadré d'une paire d'ailes, telle que l'a rencontrée Alain Resnais dans une église italienne.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ *Repérages*. Photographies d'Alain Resnais, texte de Jorge Semprun. 168 pages. Editions Chêne, 70 francs.

Une sélection

cinéma

LE FESTIVAL DE LA CLEF

L'Association française des cinémas d'art et d'essai patronne du 10 juillet au 13 août un festival de films inédits, mal sortis ou sortis prématurément, au cinéma la Clef. Le public recevra des questionnaires et il y aura des débats. Au début, cinéma italien (Cavani, Ferreri), cinéma québécois (Heroux, Duceppe), cinéma d'un peu partout. La première semaine d'août sera consacrée aux films africains et malgaches, injustement bannis de nos écrans. Il y aura ensuite une semaine de films français inconnus, et sept inédits de la Warner-Columbia. On n'est pas obligé d'être cinéphile pour prendre un abonnement.

— CANNES OFFICIEL : *Amarcord* (le Titanic de Fellini) ; *la Conversation secrète* (la palme d'or de Coppola) ; *The Sugarland Express* (le prix du scénario de S. Spielberg) ; *les Violons du bal* (le prix d'interprétation de Marie-José Nat) ; *Stavisky* (le retour de Resnais) ; *Tous les autres s'appellent Ali* (le prix de la critique pour Fassbinder) ; *1789* (le cinéma du Théâtre du Soleil).

— CANNES EN MARGE : *la Course en tête* (Merckx partout) ; *France S.A.* (l'hallucinogène en vente libre), et *Sweet Movie* (l'anti-Emmanuelle). Santoni, Corneau et Makavejev, vedettes du Festival « bis » de la S.R.F.

— ECLECTISME AU MARAIS : le baroque brechtien de Syberberg (*le Cuisinier de Ludwig*) ; l'impressionnisme à l'allemande de Rosa von Praunheim (*Axel*), et « le direct » new-yorkais de Fred Wiseman (*Hospital*), au Centre du cinéma nouveau.

FILMS RÉCENTS

— FEMMES AU SOLEIL : *Trois femmes, trois âges, trois manières d'attendre, de s'ennuyer, de rêver, de percevoir le temps qui passe, en parlant pour ne pas s'entendre vivre. Un film aux couleurs des heures qui changent, et en points de suspension.*

— OUT 1 SPECTRE : (à 20 h.) et UN HOMME QUI DORT (à 20 h. et à 22 h.) aux Cinémas le Seine : *Deux secondes chances pour des films hors normes. Le silence du héros de Queysanne et Perec (Prix Jean-Vigo) et le bavardage inquiétant, mi-Balzac, mi-Lewis Carroll, des comédiens de Rivette (Bulle Ogier, Juliet Berto, Bernadette Lafont, Michel Lonsdale, J.-P. Léaud, etc.).*

théâtre

AVIGNON

La cité des Papes sera toujours le plus grand théâtre du monde. A cause de Maréchal, bien sûr, qui va envahir avec la Compagnie du Cothurne tous les lieux possibles de la ville, comme Béjart aurait dû le faire avec la danse. Mais aussi grâce aux autres : Gelas et Benedetto, qui sont toujours là, au rendez-vous des Avignonnais de souche ; Bisson et Kraemer, qui vont faire entendre deux grandes voix du jeune théâtre ; Georges Wilson, qui revient, sans T.N.P., faire une mise en scène lyrique, l'Ubu, de Duhamel ; ceux de l'« off-festival », qui seront une fois de plus innombrables ; ceux de Théâtre ouvert (lectures en spectacles) et du Gueuloir (spectacle de la lecture), et ceux qu'on oublie de citer. Il faudra tout voir pour ne rien manquer. Sans oublier le théâtre musical, la danse (Alvin Ailey, Maximova, etc.), les concerts, le jazz, les expositions, les colloques sur la culture (vedettes : MM. Roland Leroy, François Mitterrand, Michel Guy), et les animations de France-Culture. Un véritable feu d'artifice, à partir du dimanche 14 juillet.

(Lire nos articles page 11.)

— LE TARTUFFE, par Planchon, à la Porte Saint-Martin jusqu'au 20 juillet : *Faisant éclater les frontières du théâtre, Planchon suscite comme un démiurge les êtres vivants, la lumière, la nature et le tonus politique tels qu'ils furent du temps de Molière.*

— LE MAGIC, au Théâtre d'Orsay : *La troupe des Vienna's Follies, bloquée dans le Nevada, raconte l'histoire et les histoires de l'homme ; cinq mille ans d'aventures et d'amour, quarante gags à la minute, cent vingt minutes de joie, de fête, d'émerveillement, de rires, de rêves, de poésie, de beauté.*

— COMMENT HARPONNER LE REQUIN, de Victor Haim (au Théâtre Essaïon, Festival du Marais) : *La chasse au squale menée par des comédiens irrésistiblement drôles.*

musique

LE NOUVEAU DÉPART D'AIX

A tout seigneur tout honneur : Mozart a été choisi pour l'ouverture du Festival « officiel » d'Aix-en-Provence, qui débutera (le 10) par une représentation du Directeur de théâtre, *associé à la* Servante maîtresse, *de Pergolèse, et mis en scène par Jean Le Poulain (seconde représentation : le 15). Alain Lombard dirigera (le 12)* Luisa Miller, *de Verdi, dans des décors et des costumes du grand scénographe Jörg Zimmermann. Autres invités de marque durant cette période : l'orchestre Pro Arte (qui donnera un concert J.-S. Bach, le 14, sous la direction de Kurt Redel), Faye Robinson (le 12), Taos Amrouche (le 13), Elly Ameling, Gérard Souzay (le 17), etc.*

FESTIVITÉS ESTIVALES A PARIS

Le neuvième Festival, qui débute le 13, régnera en maître jusqu'au 23 septembre dans Paris métamorphosé. Il rendra hommage au plus parisien des compositeurs français, Francis Poulenc, par une exposition (ouverte jusqu'au 20), une conférence et un concert (le 13). Musique espagnole et Requiem *de Schumann (le 15) ; retour de Karl Richter dans le double rôle de chef et de soliste ; découverte du passé en compagnie du Purcell Consort de Londres (le 16) : toutes les époques et tous les pays seront représentés au rythme de plusieurs manifestations quotidiennes.*

SALOMÉ A ORANGE

Salomé, *de Richard Strauss : cent minutes de haine, de sang et de volupté. Ce cérémonial sacré se déroulera (le 13, à 21 heures) devant le mur du Théâtre antique d'Orange et sous le poing levé de l'empereur Auguste.* « Strauss est tellement confortable lorsqu'on a l'aigu facile ! », *soutient Léonie Rysanek. Les Chorégies l'ont donc pressentie pour le rôle titulaire. Elle sera à l'épreuve du vent, de la foule et du plein air en compagnie de Thomas Stewart et de Jon Vickers.*

— LES INDES GALANTES, de J.-Ph. Rameau, par la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, au Festival de musique ancienne de Saintes, le 12, à 21 heures : *Un opéra-ballet qui vous mène en voyage.*

— L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE ROUEN, à l'Orangerie du château de Sceaux : Mozart (le 12, à 20 h. 45), Corelli, Rossini, Couperin et Rameau (le 13, à 17 h. 40), Pergolèse, Vivaldi, Mozart (le 14, 17 h. 30) : *L'un des bons ensembles de province.*

— L'ART DE LA FUGUE, avec le Festival Strings de Lucerne (le 10, à l'église Saint-Nicolas-des-Champs) ; concert « Trompette et orgue » par André Bernard et Edgar Knapp (le 11, à l'église des Blancs-Manteaux, 21 h. 15) ; Schmitt et Poulenc par les chœurs de l'O.R.T.F. (le 13, à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, 20 h. 30) : *La clôture du Marais.*

arts

MATISSE à Marseille

Cent trente dessins de Matisse. Une admirable exposition, la plus belle de l'été, qui permet de suivre tout le parcours de l'artiste et de voir que le dessin fut pour lui le moyen privilégié de ses recherches plastiques les plus hardies. Le charme, l'humour, la joie de vivre, mais aussi quelques pièces spectaculaires, dont certaines inédites, qui comptent parmi les grands moments du siècle. (Musée Cantini, jusqu'en septembre.)

CHAGALL MONUMENTAL à Nice

Un an, jour pour jour, après l'inauguration de son « Message biblique » à Nice, musée national dédié à l'œuvre spirituelle d'un peintre, Marc Chagall, expose les esquisses de son œuvre monumentale. Maquettes pour les vitraux de Metz, de Reims, de Jérusalem, des Nations unies, de Zurich... ; tapisseries et tentures pour le Parlement de Jérusalem et Milwaukee ; mosaïques pour Washington et Nice ; peintures murales, pour le Metropolitan Opera de New-York, etc.

LES INCUNABLES DE LA COLLECTION EDMOND DE ROTHSCHILD au Louvre

Une centaine de pièces du 15e siècle témoins d'une production artistique éphémère, située à un moment de grande tension sociale et religieuse, au milieu de la guerre de Cent ans, alors que les artistes et les œuvres voyageaient, créant un « style international » : gravure sur bois ou xylographie, gravure sur métal ou manière criblée héritée des orfèvres ; cartes à jouer, ancêtres de tous les jeux ; livrets populaires. La technique de la gravure en relief du 15e siècle avec des pièces admirables données au Louvre en 1935 par le baron Edmond de Rothschild.

L'AFFICHE POLONAISE

Une école de l'affiche qui tient une place à part dans cet art que l'ère industrielle a inventé pour inciter à la consommation de ses produits. Ce sont les peintres qui ont créé l'affiche : Bonnard chantait les délices du champagne et Toulouse-Lautrec ceux du vélocipède. En Pologne, l'affiche puise dans l'apport des mouvements artistiques, surréalistes surtout. 205 affiches au Musée d'art moderne de la Ville de Paris qui ont agité les rues de Varsovie. Autant de témoignages d'une invention graphique originale et d'un bouillonnement imaginaire qui cherche un exutoire.

ET AUSSI...

TRENTE EXPOSITIONS A TRAVERS LA FRANCE. — Accumulation d'*Arman* et « Rétrospective blanche » de *Krasno* à Arles ; *Hommes de la préhistoire* à Marseille ; Tapisseries et peintures de *Prassinos* à l'abbaye de Montmajour et à Saint-Maximin ; Les dix ans de la *Fondation Maeght* à Saint-Paul-de-Vence ; Aquarelles de *Dunoyer de Segonzac* à Sant-Tropez ; la *Biennale de la céramique* à Vallauris ; *Le siège* à Grenoble ; *Nouvelle peinture en France* à St-Etienne ; *La sculpture bourguignonne* à Dijon ; Peintures de *Bazaine* à Nevers ; Sculptures de *Chillida* à Ratilly ; *Tapisseries contemporaines d'Aubusson* (Jean Picart le Doux, Calder, Brassaï, Marc Saint-Saëns) à Hardelot ; Rétrospective *Wols* à Caen ; Peintures de *Benrath* à Cherbourg ; Dessins et sculptures d'*Olivier Debré* aux Sables-d'Olonne ; *L'homme et son empreinte* à Sainte-Suzanne ; *Le dessin français*, de Clouet à Daumier à La Rochelle ; *L'impressionnisme* à Bordeaux ; Œuvres de *Fernand Léger* à Mont-de-Marsan ; *Les fêtes de la Révolution* à Clermont-Ferrand ; Œuvres de *Derain* à Albi ; *Tal Coat* à Metz ; *Peinture anglaise des années 60* à Nancy ; *Biennale de la gravure* à Mulhouse ; Photographies de *R. Cartier-Bresson* à Pontarlier ; *Agora II*, actions et environnements à Strasbourg ; *Les chemins de la création* à Ancy-le-Franc ; *Affiches américaines de la Belle Epoque* à Montpellier ; *Art et spiritualité* à La grande de Meslay et à La grange de Negron.

Expositions

● La plupart des musées nationaux fermeront leurs portes le 14 juillet. Les expositions Miro et musée du Luxembourg (Grand Palais) et le musée Delacroix seront ouverts.

LES PRIMITIFS DE L'ECOLE DE COLOGNE. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf le mardi, de 9 h. 45 à 17 heures. Entrée : 3 F ; gratuite le dimanche (le ticket d'entrée au musée donne accès à l'exposition). Jusqu'au 14 octobre.

LES INCUNABLES DE LA COLLECTION EDMOND DE ROTHSCHILD. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 octobre.

TABLEAUX DE FRAGONARD et MEUBLES DE CRESSENT. — Musée du Louvre, entrée porte Denon (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée 3 F ; gratuite le dimanche. Jusqu'au 30 septembre.

LA STATUE RECONSTITUEE D'UR-NINGIRSU. — Musée du Louvre (voir ci-dessus). Salle des Gudéa. Cette statue, dont la tête appartient au Metropolitan Museum of Art (New-York) et le corps au Louvre, sera présentée alternativement dans ces deux musées par périodes de trois ans.

LE MUSEE DU LUXEMBOURG EN 1874 (peintures). — Grand Palais, entrée Clemenceau (231-81-34). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée 6 F ; le samedi, 4 F (gratuite le 30 septembre). Jusqu'au 18 novembre.

JOAN MIRO, Grand Palais, entrée Clemenceau (voir ci-dessus). Entrée 6 F ; le samedi, 5 F (gratuite le 23 septembre). Jusqu'au 13 octobre. Œuvre gravé, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson. Jusqu'au 13 septembre.

DECOUVERTE DE L'ART THRACE. Trésors des musées de Bulgarie. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée, 5 F ; le samedi, 3 F. Jusqu'au 26 août.

POTS DE PHARMACIE, des origines au dix-neuvième siècle. — Musée national de la céramique à Sèvres (027-02-35). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Entrée, 3 F ; le dimanche, 1,50 F (gratuite le 25 septembre). Jusqu'au 2 décembre.

L'ART DE L'AFFICHE EN POLOGNE. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (553-48-10). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 50. Entrée : 3 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 8 septembre.

EQUIPO CRONICA : « Procès de travail » 1964-1974. — Quatre peintres (Baratella, de Filippi, Mariani, Spadari) : une ville, Milan. ARC 2, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 3 septembre.

DOROTHEA TANNING, rétrospective. — C.N.A.C., 11, rue Berryer (267-46-94). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée, 4 F. Jusqu'au 15 juillet.

ART MAYA DU MEXIQUE. — Musée de l'homme, place du Trocadéro (727-18-17). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée, 5 F. Jusqu'au 30 septembre.

CLAREBOUT, GROUTTEAU, TRINQUART, IFRA. — Musée Galliera, 10, av. Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 3 F. Jusqu'au 30 juillet.

LA BANDE A SCHNEGG. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 1er octobre.

LOUIS LEYGUE. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (551-01-34). De 10 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F ; le dimanche, 2 F. Jusqu'au 15 septembre.

LE BESTIAIRE DES MONNAIES, DES SCEAUX ET DES MEDAILLES. — Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (326-52-04). Sauf dimanche, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 septembre.

DELACROIX ET PAUL HUET, PRECURSEURS DE L'IMPRESSIONNISME. — Musée Delacroix, 6, place Furstenberg (033-04-87). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 10 décembre (ouvert le 14 juillet).

MARCEL BREUER, rétrospective. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; le dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée : 4 F. Jusqu'au 9 septembre.

PETITS VOILIERS POUR VIVRE EN MER. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée libre. Jusqu'au 15 septembre.

MATERIAU, TECHNOLOGIE, FORME. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 2 septembre.

SIX CENTS ANS DE CONSTRUCTIONS NAVALES, DES NEFS DE CHARLES V AUX BATIMENTS MODERNES. — Musée de la Marine, palais de Chaillot (727-96-51). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 13 juillet.

LE PRET A PARAITRE. Psycho-sociologie du costume. — Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dimanche et lundi de 13 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 27 juillet.

LUDWIG MIES VAN DER ROHE. Une architecture entre l'idéal et la réalité. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 juillet.

GALERIES

A R P. — Galerie Denise René, 124, rue La Boétie (359-93-17). Jusqu'à la fin juillet.

HARTUNG. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 12 octobre. Et galeries A.B.C.D., 36, rue des Saints-Pères (222-12-32). Jusqu'au 30 septembre.

PAUL ONTENIENTE, tentures. — Galerie Nane Stern, 35, av. de Tourville (551-08-46). Jusqu'au 27 juillet.

TAPIES « MONOTYPES ». — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 13 juillet.

TIEPOLO, PEINTURES, DESSINS, PASTELS. — Galerie Cailleux, 136, faubourg Saint-Honoré (359-25-24). Jusqu'au 12 juillet.

LE MONDE MERVEILLEUX DES NAIFS. — Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (260-23-18). Jusqu'au 14 juillet.

ARTHUR SAGROUNE. — Galerie de l'Echiquier, 22, rue de l'Echiquier (523-18-25).

PEINTRES DE LA FETE ET DU VAUDOU EN TAHITI (hall de la Maison de la Radio, quai Kennedy, 1er étage. Jusqu'au 15 juillet).

YO MARCHAND. — Galerie Camille Renault, 133, bd Haussmann (225-98-26). Jusqu'au 20 juillet.

EN PROVINCE

Une liste des expositions en province a été publiée dans le Monde du 27 juin. En voici quelques autres :

ALBERTVILLE (Savoie) : « Cent ans d'affiches et la montagne », (maison Perrier de La Bâthie).

APT (Vaucluse) : IVe Festival d'artisanat d'art (Maison de la culture, du 12 juillet au 18 août).

CAVAILLON (Vaucluse) : Manguin (1874-1949), peintures, dessins, aquarelles. (Grand Couvent ; du 12 juillet au 20 septembre.)

CHATEAU DE BRAUX-SAINTE-COHIERE (Marne) : Sculptures pour l'architecture de Mario Di Teana. Jusqu'au 15 octobre.

FONTAINEBLEAU : Iscan, peintures. (Galerie A. Reybaz, 151, rue Saint-Merry ; jusqu'à fin septembre.)

GIEN (Loiret) : Collection du comte Xavier de Poret, dessins, portraits de chasse, vènerie, œuvres cynégétiques. (Musée international de la chasse ; Jusqu'au 30 octobre.)

GORDES (Vaucuse) : Marez-Darley, gouaches et monotypes. (Abbaye de Senanque ; du 14 au 30 juillet.)

LA GRANGE DE MESLAY : Art et spiritualité (du 20 juillet au 1er septembre) ; René Bonargent, gravures récentes. (Café-théâtre : jusqu'au 4 novembre.)

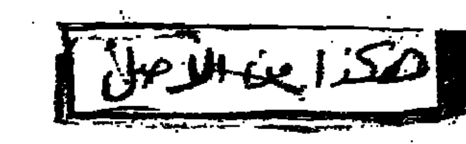
HAZEBROUCK (Nord) : François Seys, peintures. (Musée ; jusqu'au 8 septembre.)

LA BAULE : Brasilier, Brayer, Buffet, Ciry, Commère, Degans, Hilaire, Friking, Rohner, Segovia, Tremois, Fini et Donadio. (Salle des fêtes ; jusqu'au 15 août.)

NICE : Marc Chagall, maquettes pour l'œuvre monumental. (Musée Chagall ; jusqu'au 30 septembre.)

NOYON (Oise) : Noyon à la Belle Epoque. (Musée municipal ; jusqu'en octobre.)

SAINT-MAXIMIN - LA - SAINTE - BAUME (Var) : Edouard Pignon. (Hôtel de ville ; du 15 juillet au 15 août.)



Tàpies chez Maeght

LE LIT DES DIEUX

LA dernière exposition Tàpies (au Musée de la Ville de Paris, en 1973), avait pu inquiéter les plus fidèles admirateurs du peintre : un artiste si personnel dont l'œuvre paraissait vraiment venir d'ailleurs, d'un pays, d'un air plus denses et plus libres, comment pouvait-il se garder aussi mal des pièges de la mode, du savoir-faire international et après tant de beaux murs, d'émouvantes solitudes, de terres arrachées à l'exil, pourquoi tous ces seaux, ces balais, ces vieux bas et autres accessoires relevant de l'aspect le moins sympathique et, déjà, le plus fané du pop'art ? Que le démon du goût du jour s'empare d'un vieil homme comme Miro (avec des résultats d'ailleurs encore moins convaincants, et même de la plus pénible médiocrité), on le comprenait à la rigueur ; on ne le comprenait pas du tout de la part d'un peintre arrivé à un âge, à un moment de son évolution, qui est celui de la croisée des chemins, du part qui déterminera tout le profil d'une œuvre et sa signification.

Les monotypes exposés pour quelques jours encore à la galerie Maeght nous permettent de retrouver un Tàpies plus vrai, modeste et assuré dans sa différence. Certes, on peut avoir l'impression que le meilleur Tàpies est encore à venir, et qu'il se défend un peu inutilement contre sa tendance naturelle à l'élégance, au drame soigneusement composé, au grand ton d'Espagne. Mais il n'est pas mauvais qu'un artiste mette quelquefois toute son énergie à lutter contre ses dons les plus évidents, et les résultats de cet effort d'austérité, de ce choix délibéré d'une composante en mineur sont ici très convaincants. Sur les empreintes des matériaux les plus divers et inattendus, auxquels la nature même de la technique utilisée interdit tout excès rhétorique, court un graphisme aigu, rapide, cassé, de chiffres, de lettres, de messages balbutiés, d'appels de la dernière chance : on a l'impression de lire sans le bien comprendre, puisque la mort ou quelque autorité implacable et maléfique l'ont brutalement interrompu, le message d'un homme poursuivi, d'un survivant qui court dans les rues d'une ville que l'on a privée de toutes ses ressources, où se terre le dernier des justes, où toute communication est devenue impossible, où l'on n'a même plus le droit de parler. Je ne voudrais pas insister sur cet aspect de prière des agonisants, de lettre de prison, de nuit sans espoir que l'on peut trouver à l'œuvre de Tàpies : ce serait faire de la bien mauvaise littérature à propos d'un homme si riche de dignité et de réserve. Mais dans certains de ces monotypes (*Deux grandes croix sur noir*, *M*, *Noir et rouge*, *Drap et chiffres*), dans quelques œuvres aussi qui sont exposées hors catalogue (ainsi dans le fond de la salle, ce grand sac sur lequel est tracé un signe rouge), le sentiment dramatique est si intense et si nu que, malgré la simplicité (apparente) des moyens, Tàpies nous en dit plus sur la souffrance, l'inversion de l'exil, le poids du négatif que tous les discours et tous les cris.

* * *

Il serait d'autant plus inutile de commenter longuement cette exposition, de nous laisser aller au plaisir d'exprimer nos états d'âme à propos d'une œuvre, qui, au lieu d'être un simple jeu de formes, pour une fois, nous parle de nous, que Tàpies l'a fait mieux que personne dans un ensemble d'articles qui viennent d'être réunis sous le titre de *la Pratique de l'art*. On lira en particulier deux textes, « Communication sur le mur », et « Rien n'est mesquin », qui sont deux chefs-d'œuvre de lucidité critique, de confidence sérieuse et poétique, aucun artiste ne me paraissant, à notre époque, avoir aussi bien et simplement parlé de soi, dit avec autant de force ses raisons de peindre (et de ne pas faire la révolution, ou de la faire à sa manière). « *Dans la ville où, grâce à la tradition familiale, j'avais pris l'habitude de me considérer chez moi, tous les murs portent témoignage du martyre de notre peuple et des arrêts inhumains qui lui ont été infligés* », écrit-il dans le premier. Ou encore : « *J'ai tenté d'atteindre directement au silence... Symbolisme de la poussière, de la cendre, de la terre, de la solidarité qui naît quand on saisit que la différence qui nous sépare les uns des autres est la même que celle qui sépare deux grains de sable.* »

C'est peut-être littérairement, et bibliquement, un peu naïf, mais comme c'est bien dit ! Et quel morceau d'anthologie que ces quelques pages de « Rien n'est mesquin », où Tàpies évoque un de ses tableaux *Paille et bois*, et nous parle « *de la boue, du trou, des vestiges du feu, de l'assiette brisée, des couvertures de soldats* », de cette paille qui nous rappelle « *qu'il existe encore beaucoup de par le monde de grabats de paille, et que l'artiste leur porte plus d'intérêt qu'aux lits des dieux ou de leurs envoyés, ou qu'à ceux des riches qui les adorent* » !

On lira avec le même intérêt le récit que Tàpies nous fait de sa première visite à Picasso (celui-ci ne lui montre pas ses toiles, mais un Cézanne) ou le très bel hommage rendu à Miro (*l'Innocence de Miro*), où l'on comprend très bien ce qu'a pu signifier pour un jeune Espagnol, au lendemain de la guerre, une œuvre qui était, « *face à l'obscurité de réduits confinés et peuplés de tabous, la claire semence dans l'espace ouvert* ».

* * *

Nous parlions des « *lits des dieux et des riches qui les adorent* ». C'est à ce sujet, qui est celui de la situation économique de l'artiste et de sa capacité de résister à l'engrenage infernal du « marché de l'art », que Tàpies nous a paru le moins convaincant. Même si son œuvre ne le dit pas expressément, il s'est toujours considéré comme un témoin engagé et militant, et il a trop vécu la stérilisante tristesse de l'oppression pour ne pas penser le problème de l'art, « la pratique de l'art », en termes de politique, de liberté à éveiller, de communication sociale. Il a lu Marcuse et les auteurs du jour, ce qui l'amène d'ailleurs à des réflexions assez curieuses, car si nous le suivons lorsqu'il parle de ces objets qui, « *malgré toutes leurs vertus érotico-gauchisantes et provocatrices, servent finalement de simple ornement aux salons les plus conservateurs* », nous comprenons moins que, avant de « *s'extasier sur la beauté d'un paysage, il faille prendre en considération la nouvelle vision de la nature fournie par le physique de notre temps... Qui peut être le fondement à une nouvelle conception de l'homme* ». Laquelle ?

De toute manière, le problème n'est pas là : le problème, c'est de ne pas faire le lit des dieux, c'est : « Comment vivre sans vendre », pour reprendre le titre d'un article de Raymonde Moulin, paru au lendemain de 68. Surtout à une époque où les protestations les plus violentes, sinon les plus sincères, sont celles précisément qui sont le plus tôt monnayées et récupérées. « *J'ai trop d'argent* », me disait un jour un artiste que je respecte. Belle parole, mais je n'ai jamais remarqué que l'auteur de cette confidence ait cherché à en gagner moins, ni même qu'il ait rien fait pour ne pas en gagner plus.

« *Ant Caesar, ant nihil* », disait un jour Eugenio d'Ors à Picasso, et telle est bien aujourd'hui la situation de l'artiste : la fortune ou la paille du grabat. Je n'aurai pas le mauvais goût, à propos de Tàpies, de parler de paille et de poutre, mais enfin, à tous ces problèmes, il ne propose aucune solution, et il n'existe sans doute pas de solution. Sauf, peut-être, celle que suggère un critique madrilène, d'ailleurs fort réactionnaire cité dans l'article « Art et fonctionnaires » : « *Un dessin de Picasso, tout simple, vaut 700 000 pesetas, et ce dont la société a besoin, ce qu'elle veut, c'est 700 000 Picasso à une peseta.* »

ANDRÉ FERMIGIER.

★ *Monotypes de Tàpies*, Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran. Jusqu'au 13 juillet.

★ Antoni Tàpies. *La Pratique de l'art*. Collection « Idées », Gallimard, 1974.

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS AVANT BEAUBOURG

L'été du musée national d'art moderne

Le Musée national d'art moderne prend ses quartiers d'été. Il a procédé au réaménagement de ses collections installées sur deux étages, ouverts, cette fois, à plein temps, avec près de neuf cents œuvres. En attendant l'ouverture de Beaubourg, dont les travaux continuent.

Récemment, M. Robert Bordaz, responsable de la réalisation de l'établissement public du centre Beaubourg, a été reçu à l'Elysée et à Matignon où il a obtenu des assurances sur la poursuite « comme prévu », du projet Beaubourg. Le statut du centre sera (« le Monde » du 14-15 avril) mixte, à la fois à caractère administratif, puisqu'il comprend un musée, et à caractère industriel et commercial pour lui permettre des activités d'édition. Le projet est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, qui doit se prononcer fin novembre.

CINQUANTE pages sur le bureau du président Pompidou. C'était Beaubourg, il y a quatre ans. Un projet qui devait changer la nature des équipements culturels en France. Aujourd'hui, Beaubourg est un grand trou d'un hectare d'où s'apprête à surgir dans les mois à venir une structure métallique qui en couvrira la moitié. Les responsables du centre ne cachent pas leur satisfaction. La réalisation matérielle de Beaubourg est menée rondement. Ce serait plutôt dans la mise au point de son programme que résideraient les difficultés, puisqu'il s'agit d'inventer le sens dans lequel faire tourner cette grande machine culturelle. On a tout subordonné à l'échéance de Beaubourg : il fallait diriger les hommes vers ce but et y concentrer les moyens. Et la tentation de laisser au second plan l'activité du Musée national d'art moderne fut grande. Celui-ci s'apprêtait donc à apprendre à vivre en attendant Beaubourg, c'est-à-dire au ralenti (*le Monde* des 11 avril et 16 mai).

Le nouvel aménagement des salles de l'avenue du Président-Wilson et l'esquisse d'un programme d'expositions montrent que le vieux Musée d'art moderne ne dort pas. Et on fait remarquer que si le musée n'ouvre que deux étages (le rez-de-chaussée et le rez-de-chaussée bas), il les ouvre bien, complètement et à plein temps. Alors qu'auparavant il était, faute de gardiens, contraint de fermer une salle sur deux, un jour sur deux. De plus, le nombre des œuvres accrochées a été augmenté de 50 % : on en compte à présent neuf cents au lieu de six cents. Ce qui permet à M. Hulten, directeur du département des arts plastiques de Beaubourg, et à M. Bozo, responsable de service des collections, de dire que l'accrochage de l'avenue du Président-Wilson est numériquement le plus important des musées d'art moderne du monde.

Une révolution dans les « accrochages »

En fait, durant tout l'été, le musée a réaménagé ses collections comme une super-exposition qui récapitulerait en raccourci les grands mouvements de l'art du vingtième siècle, vu de Paris, des *post-impressionnistes*, avec Bonnard et Vuillard, aux expériences les plus immédiates. Tel quel, le musée *préfigure*, d'une certaine manière, le centre Beaubourg : il s'accorde déjà à l'actualité de l'art contemporain. C'est un changement significatif dans les mœurs des musées d'art moderne en France : naguère, on ne considérait que les œuvres et les mouvements qui ont passé l'épreuve du temps, une fois qu'ils ont été plus ou moins reconnus par l'histoire. L'entrée d'une œuvre au musée était comme une consécration de l'artiste, comme s'il était reçu à vie dans une académie. Aujourd'hui, le musée n'attend pas l'institutionalisation. Il montre les œuvres provisoirement au moment où elles se font. Il devient, en quelque sorte, le lieu qui rendrait compte des réalités de l'activité culturelle contemporaine, et nous indique à quoi ressemble la culture moderne, son goût et ses exclusions.

C'est pourquoi les conservateurs ont fait succéder, ici, aux salles bondées d'œuvres et de chefs-d'œuvre, celles où se montre également l'anti-art, convaincus au demeurant que le temps se chargera de transformer notre regard pour faire, à leur tour, de certaines d'entre elles des « œuvres » et des « chefs-d'œuvre ». D'ailleurs, cela fait plus d'un an que les conservateurs du musée *tentent* de s'accorder au regard « Beaubourg ». Les œuvres sont passées d'une salle à l'autre et des cimaises aux caves, pour remonter ensuite. On tâtonne, on cherche. Il n'y a pas de recette idéale, c'est chaque fois un équilibre à trouver, dont les critères indéfinissables reposent sur l'appréciation intuitive d'un maître de ballet appelé conservateur. En fait, le « conservateur » a fait ici une « révolution ».

Les salles de sculpture dans les sous-sols, avec notamment l'atelier Brancusi et la donation Gonzalez sont inchangées. A l'étage supérieur l'aventure picturale du vingtième siècle s'ouvre avec els post-impressionnistes Bonnard et Vuillard. Suivent deux grands « fauves », Matisse et Dufy. En parcourant le dédale (provisoire) du musée, on trouve les premiers abstraits avec Kandinsky et Kupka, Klee (donation Berggruen), quelques néo-plasticiens avec Vantongerloo, mais pas Mondrian (le musée n'en possède pas). Jusque-là l'accrochage est resté pratiquement le même depuis ces derniers mois avec ses « choix » et ses « oublis » (Dunoyer de Segonzac a disparu des cimaises avec tout un pan de la peinture figurative française mise au rancart).

C'est *à partir* de Chagall que se montre le changement. On peut voir enfin la moitié de la donation faite par le peintre en 1949 à son retour d'Amérique : six belles toiles que domine le *Double portrait en verre de vin*, alors qu'il y a quelques mois on n'en montrait que le tiers. Il faut dire que Chagall est inclassable : ni tout à fait surréaliste ni tout à fait cubiste, même avant 1920, ni rien qui se ramène à un *isme* quelconque, c'est un cas à part de « peinture-peinture » qui coule à flots, irréductible aux apparences et aux formes.

Telle qu'elle est organisée, la collection du musée s'attache à rendre compte de l'histoire de la peinture. De ce point de vue, les cas isolés intéressent moins que les mouvements et les pionniers de ces mouvements. On peut dire que l'ensemble du circuit de la peinture s'articule au centre sur le cubisme et ses acteurs : Braque et Picasso avec deux très riches salles consacrées à l'un et à l'autre ainsi qu'une troisième salle commune centrée, elle, sur le cubisme lui-même. La lecture des étiquettes apposées au bas des tableaux amusera le curieux qui voudra établir les antériorités : qui a été l'initiateur de telle ou telle technique ou manière cubiste, Picasso ou Braque ? Le jeu est instructif et vaut la peine qu'on s'y livre.

Suit une nouvelle salle dada, réduite, mais qui prend date avec Arp, Sophie Tauber-Arp, Picabia, Janco. Puis le mouvement surréaliste, qui réclamait d'autres règles pour le jeu de la vie : avec des œuvres de Max Ernst, Tanguy, Masson, Lam, Matta, Bellemer, Dali... L'ensemble, relativement pauvre, ne comporte pas de Magritte. Mais on y trouve un de ses suiveurs : Pierre Roy. Tout *à côté*, on trouve la suite du surréalisme avec Balthus, dont on expose la splendide *Chambre turque*, et Giacometti, dont le *Portrait de Caroline* peint en grisaille sur fond de toile blanche avait accompagné un homme d'Etat amateur d'art, de Matignon à l'Elysée, Georges Pompidou. C'est la première fois que cette toile est montrée au musée.

L'aventure abstraite de l'école de Paris aux années 50 est évoquée avec de Staël, Bissière, Tal-Coat, Poliakoff, Zao-Wou-Ki, Atlan ; un grand Manessier, un petit Bazaine, et pas de Lapicque du tout...

Autre versant de l'abstraction, les « géométristes », certains venus tout droit du néo-plasticisme de Mondrian : Herbin, Gorin, Agam, Soto, Vasarely, avec une toile « pré-industrielle », une œuvre chacun, sauf pour Magnelli, qui en compte sept, récemment données au musée mais pas toutes de première grandeur. En suivant le circuit, on passe en bas par la salle des expressionnistes nordiques, avec Asger Jorn, Corneille, Alechinsky, Antes. L'excellent Chaissac y tient sa place avec ses personnages qui font la nique au passant.



Marx Ernst : collage (collection du musée).

Autre point fort de ce nouvel aménagement du musée : la salle de l'avenue du Président-Wilson avec l'abstraction expressionniste de Paris et de New-York, deux écoles qui affectionnaient les toiles de grand format, le geste lyrique sans limites dont le tableau aurait saisi l'empreinte, la trajectoire, au vol. De petites aquarelles saturées d'encre, de Wols et de Michaux, y introduisent. Côté Paris, voici Hartung l'éclair et Soulages le constructeur, Degottex l'électrique, mais pas de Mathieu l'explosif. Et deux figures à part : Dubuffet (version matériologie et version hourloupéenne) et Tàpies, au grand chapeau marron à l'envers. A l'articulation des deux capitales, un somptueux André Masson sur fond rouge, tableau de 1963 acquis récemment par le musée. Et du côté de New-York : Arshile Gorky et Pollock, tous deux figurant ici par un tableau. (*Le* Musée national d'art moderne espère une nouvelle toile de Pollock plus importante, donation annoncée par Mme Denénil.) L'école américaine est également représentée par un Tobey, un Sam Francis, un Clifford, un Still, un Ad Reinhardt typique (carré noir sur fond noir) à côté d'une œuvre de Bischop (carré blanc sur fond blanc) à vrai dire moins indispensable. Tandis qu'au fond, sur l'ultime cimaise de la salle, un grand Rothko marron conclut en beauté ce nouvel accrochage qui met en avant, dans l'« esprit Beaubourg », les étapes de la modernité à travers la peinture du vingtième siècle.

L'innovation est que l'exposition ne s'arrête pas là. C'est dans les salles du sous-sol que sont montrées les expériences contemporaines, acquisition du CNAC et du service de la création artistique. Ici l'œuvre d'art cesse d'être fatalement un tableau. Elle peut être une machine, un objet, et en tout cas un anti-tableau. Nous sommes chez les néo-réalistes avec Yves Klein et Arman, Spoerri et sa table de quinze couverts restée intacte après le repas et accrochée telle quelle au mur, une baigneuse de Martial Raysse, une machine « absurde » de Tinguely un avion libellule de Panamarenko et une mariée grotesque en plâtre blanc de Niki de Saint-Phalle. Suivent les peintres « popisants » européens et américains : Arroyo, Aillaud, Télémaque, Adami, Rancillac... auxquels succèdent les Américains Rosenquist, spécialiste du « billboard », Warhol, avec un portrait de Mao.

En attendant des expositions temporaires

La suite logique est l'art conceptuel, avec l'excellent Arakawa, et Kossuth, dont on montre la *Chaise*, la chose en bois blanc (à ne pas confondre avec la *chaise du gardien*) et sa définition découpée dans un dictionnaire.

Il faut transiter devant l'encombrante entrée de cinéma de Segal avant d'atteindre la salle consacrée à la nouvelle peinture en France (que l'on peut voir plus largement au musée de l'industrie de Saint-Etienne). Le tableau y devient une grande toile molle suspendue aux murs et poursuivant parfois sa course sur le sol. Les marques du savoir-faire de la main, légué par la peinture dite bourgeoise, en ont disparu. Les Viallat, Cane, Devade, Pincemin, Jaccard y utilisent chacun à sa manière les techniques d'impression des teinturiers archaïques dont les tissus recèlent les traces incertaines et souvent magiques d'une mentalité primitive. Des espaces tachés de couleurs qui peuvent servir de réceptacle à des rêves non encore définis et moins conditionnés par des cheminements culturels.

Autre variante du renouveau de la mémoire qui cherche des valeurs sauvages non « polluées » par la culture traditionnelle, les « néo-proustiens » comme Boltanski, Messager, Le Gac et d'autres qui disposent sous vitrine les témoignages d'objets personnels chargés et surchargés de mémoire. Un état aberrant du moi et du surmoi qui symbolise le refus d'une civilisation.

* * *

Le réaménagement du musée était nécessaire, car, dès la fin de sa dernière exposition avec Munch, il avait vu décroître le nombre de ses visiteurs et ses couloirs vides prendre des allures sinistres. A la rentrée, certaines salles doivent être décrochées pour y organiser des expositions temporaires qui viennent d'être pieusement inscrites au calendrier du musée.

JACQUES MICHEL.

★ La réinstallation des collections du Musée national d'art moderne, 13, avenue du Président-Wilson. Salle d'information sur le musée dans Beaubourg et maquette d'architecture du projet ; ouverture d'une salle audio-visuelle.

Culture

AIDEZ-VOUS L'ÉTAT VOUS AIDERA...

M. Xavier Larère, maître des requêtes au Conseil d'Etat, nous écrit :

De nos jours et dans la plupart des Etats, on remarque qu'une grande proportion des activités culturelles, notamment en matière musicale ou théâtrale, ne peut exister que grâce à des subventions de la collectivité publique. Encore celle-ci peut-elle souhaiter s'assurer qu'il s'agit d'activités bénéficiant d'un minimum de soutien de la collectivité à laquelle elles sont destinées.

Peut-être les lecteurs du *Monde* seront-ils intéressés de connaître la pratique américaine consistant à exiger qu'à chaque somme versée sur les fonds publics corresponde une somme recueillie auprès des entreprises et des particuliers, par l'activité (compagnie théâtrale, de ballet, etc.) qui sollicite la subvention. Les pourcentages exigés, variables selon les Etats ou les villes, peuvent atteindre 100 % de la subvention publique, comme c'est le cas à San-Francisco.

Naturellement, le système fiscal américain, avec ses larges possibilités de déduction, pour les versements en faveur d'œuvres d'intérêt général, contribue au développement de cette formule assez typique, semble-t-il, de la démocratie locale en Amérique.

Expositions

LA DYNASTIE DES HACHE A GRENOBLE

Thomas, Pierre, Jean-François, Christophe-André. Quatre prénoms. Mais un seul nom : Hache, celui d'une dynastie d'ébénistes grenoblois qui ont marqué en un siècle — de la fin du dix-septième à la Révolution — la production du meuble français. Conservateur du Musée dauphinois, Jean-Pierre Laurent a réuni dans les combles superbes de l'ancien couvent de Sainte-Marie d'En-Haut, des pièces qui font aujourd'hui l'orgueil de quelques musées internationaux ou ornent plus discrètement alors quelques anciennes demeures aristocratiques.

Pris dans le jeu des glaces et des lumières tamisées, bercés par la musique d'un Rousseau — Grenoblois d'occasion — animés par des projections permanentes sur des écrans filtrants, les bureaux Mazarin marquetés à l'italienne de Thomas, les commodes Régence et Louis XV de Pierre, ou les meubles de rangement et de toilette en bois massif de Jean-François, soulèvent l'intérêt. Mais comment donc ces diables d'ébénistes arrivaient-ils avec du noyer, du platane, de l'érable, voire du sapin, à faire surgir sur le ventre de leurs secrétaires ou de leurs commodes ces bouquets jaunes, rouges et même verts ? Le secret des Hache sans doute. Et la raison du succès de cette exposition, dont la fermeture a été reportée au 15 septembre.

BERNARD ELIE.

★ Au Musée dauphinois, jusqu'au 15 septembre.

EN BREF



« Le Cochon noir » de Planchon n'ira pas à Berlin-Est.

Festivals

PARIS EN FILMS

L'été est revenu, et le Festival « Paris en films », organisé par Anna Johnson, s'installe au pavillon de Marsan, au Musée des arts décoratifs. Du 11 juillet au 11 août sont projetés tous les jours (sauf le dimanche soir, le lundi et le 14 juillet), à 17 h. et à 20 h. 30, des documents et des films inédits sur Paris. La collection Albert Kahn — qui détient des photos, témoins des événements survenus entre 1910 et 1930, — la Collection National Film Archives du British Film Institute, l'Imperial War Museum de Londres et la Cinémathèque de la Ville de Paris ont envoyé des films sur la guerre de 1914 et sur la seconde guerre mondiale et les ont prêtés aux organisateurs de ce festival. Un inédit de Méliès, des reportages datant des années 60, tournés par Maurice Pialat et Georges Franju, et vingt films français réalisés en 1970 sont également au programme. Soixante ans de vie parisienne en tous formats.

M.-F. L.

Livres

ESSAIS SUR LA SCULPTURE ROMANE

Un beau travail original, dû à un savant polonais, dont Louis Grodecki souligne les mérites dans la préface. C'est, après L. Brihier et H. Focillon, un effort pour dénombrer les ateliers actifs au onzième et au douzième siècle, définir l'iconographie des suites célèbres de Mozac et de Saint-Nectaire, et la stylistique « romane » d'une province dont l'unité n'est qu'apparente, mais où il y a eu des initiatives grandioses. L'illustration est neuve et solide.

★ Zigmunt Swiechowski, *Sculpture romane d'Auvergne*, 422 pages, 519 illustrations, collection « Le bibliophile en Auvergne », XVI, Editions G. de Bussac, Clermont-Ferrand.

Dans un copieux recueil de Raymond Oursel, on trouvera, avec un survol général de la sculpture romane à partir des reliefs asturiens et des tympans de Catalogne, une revue bien informée et vivace des grandes discussions archéologiques récentes sur Saint-Benoît-sur-Loire, Cluny, etc.

★ *Floraison de la sculpture romane*, I, « Les grandes découvertes », 416 pages, 173 illustrations, collection « La nuit des temps », n° 39, Ed. Zodiaque, 70 F.

Peinture

NAIFS ÉTHIOPIENS A SAINT-RÉMY

Une petite galerie de Saint-Rémy-de-Provence, la galerie Lamaison, accueille jusqu'au 30 juillet une série de peintures populaires éthiopiennes rapportées de l'ancien royaume de la reine de Saba par Dominique et Anne Delfieu. [illegible]didactes, peu ou mal informés de ce qui se passe dans le monde [illegible] arts, les peintres éthiopiens, à l'instar de certains primitifs africains, peignent pour leur unique plaisir. Quelques toiles portent certes la signature de Getacho, de G. Hewot, Allou ou Mohamed Gragn, mais d'autres ont été réalisées par des artistes anonymes que l'on imagine assoiffés de couleurs fortes et de surcharge, pleins d'histoires de leur vie quotidienne ou de leurs rêves. Ces peintures évoquent irrésistiblement, dans leur merveilleuse naïveté, les gravures moyenâgeuses illustrant nos manuels d'histoire. Et pourtant leur réalisation ne date que d'hier.

Dans cette même galerie et durant la même période, le peintre allemand Iwan Koschmider, qui vient de se fixer à Avignon, expose ses dessins les plus récents sur le thème « Anthropoïdes et Obsessions ». Ce sont des visions de cauchemar, des illustrations subjectives des errances du subconscient prenant vaguement l'apparence de King-Kong, l'homme-singe sadique et cruel, épouvantable.

GUY LAURENT.

Théâtre

LES CENSEURS DE ROGER PLANCHON

Roger Planchon, metteur en scène, triomphe à la Porte-Saint-Martin. Mais, auteur, il connaît les contraintes de la censure. On se souvient que le maire de Nancy avait interdit en 1970 les représentations de *l'Infâme*, prévues au Théâtre municipal (Planchon avait alors intenté un procès et l'avait gagné). Il y a deux ans, il devait annuler une tournée en U.R.S.S., avec au programme *Bleu, Blanc, Rouge* : le ministère des affaires culturelles soviétique n'appréciait pas. En Pologne, même chose, mais c'était l'ambassade de France qui n'appréciait pas.

Cette année, c'est une tournée de *Tartuffe* et du *Cochon noir* en Allemagne de l'Est qui est annulée : l'ambassade de France accepte *Tartuffe* mais refuse *le Cochon noir*. Planchon ne s'est pas incliné.

Roger Planchon, metteur en scène, connaîtrait-il les mêmes difficultés ? Il pensait monter une pièce de Brecht, *la Décision*. Les héritiers du dramaturge lui en ont refusé les droits.

C. G.

Dylan

VOICI sous la forme d'un double album le reflet de la tournée américaine effectuée en janvier et février derniers par Bob Dylan, accompagné par le Band. Voici le témoignage d'un événement qui a rassemblé en quarante-deux jours et quarante concerts sept cent mille jeunes. Voici la présence et l'évidence d'un poète, d'un chanteur et d'un musicien.

On sait que le répertoire de cette tournée n'était pas immuable. Dylan et le Band, liés par une entente, une complicité étroites, avaient répété avec de nouveaux arrangements quatre-vingts titres dans lesquels ils puisaient chaque soir. Les chansons enregistrées par l'album « *Avant le déluge* » (c'est son titre) proviennent des différentes périodes de Bob Dylan puisqu'on y trouve aussi bien *Highway 61 revisited*, *All along the watchtower* et *Knockin' on Heaven's door.*

Une fois encore Dylan a modifié sa voix, qui chante à l'arraché *Most likely you go your way and I'll go mine* avant de se lancer dans une version de *Lay Lady Lay* qui n'a rien à voir avec celle enregistrée à Nashville en 1968, où le chanteur paraissait alors reposé, tranquille, gentil même. Dylan mord les mots, change leur son, joue sur leur sonorité, crie, s'emporte dans un flot d'images, crache les mots. La voix étonnamment flexible, vigoureuse, sauvage et rageuse.

Pas de blablabla entre chaque titre. A quoi bon ! Dylan joue et chante avec le Band ou bien s'installe au piano et interprète un superbe « feeling » *Ballad of a thin man* ou bien encore reste seul avec sa guitare acoustique et son harmonica dont il sait jouer avec une belle vélocité. Et il jette un blues qui parle de l'absurdité de la vie et de la mort et il parle en passant (dans *It's alright, Ma*) du président des Etats-Unis qui doit se mettre nu, et puis, c'est peut-être le sommet de l'album, le moment de plus grande force émotive, quand Dylan, les membres du Band et les vingt mille jeunes types venus là chantent à l'unisson le refrain de *Like a rolling stone* :

Qu'en penses-tu d'être ton propre [maître
Sans maison où rentrer
Comme un total inconnu
Comme une pierre qui roule.

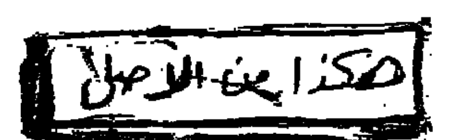
Enfin, dernier morceau, dernier joyau : *Blowin in the wind*, qu'un jour Dylan essaya d'expliquer en ces termes (1) :

« Les gens prétendent me dire où se trouve la vérité mais je n'y crois pas. Je dis toujours qu'elle est dans le souffle du vent et que, comme une feuille de papier jetée en l'air, elle retombera un jour... Mais le problème, en fait, c'est que personne n'attrape la réponse au moment où elle redescend du ciel, si bien qu'il n'y a pas grand monde qui aille y voir, et savoir... et alors, la réponse, elle reprend son envol à nouveau. »

CLAUDE FLEOUTER.

★ Bob Dylan/The Band : « Before the flood », double 33 t. Distribution WEA Filipacchi music.

(1) Dans un article publié dans la revue *Sing out* et cité par Anthony Scaduto dans son remarquable ouvrage sur Bob Dylan (coll. « 10-18 »).



LES « ARTS CONTEMPORAINS » A LA ROCHELLE

Des étrangers dans là ville

BIEN que Robert Wilson tienne à ce que sa *Lettre à la reine Victoria* soit considérée comme un opéra, celle-ci a, sans le moindre doute, été l'événement théâtral du Festival de La Rochelle. A quoi bon, d'ailleurs, cloisonner les disciplines, surtout lorsqu'il s'agit d' « art contemporain » ? Pourquoi ne pas décréter que les Copeiras, troupe venue de Bahia via Rennes, *Rome*, Chieri, retournent aux sources du théâtre sacré ? Après tout, la première partie de leur spectacle reproduit un *candomble*, cérémonie d'exorcisme, rythmée sur de grands tambours oblongs, accompagnée d'un chant rituel, répétitif, avec cris, transes, trépignements frénétiques de personnages incarnant les dieux, auxquels se mêlent les saints et les anges, avec intervention d'esprits magiques, de figures masquées de longs filaments de paille. En deuxième partie, les hommes jouent d'un instrument fabriqué avec un arc, miment un combat avec des bâtons. Et tout finit, Brésil oblige, par la samba, à laquelle, indique le programme, les danseurs ont l'habitude de convier le public.

Mais à La Rochelle, ils jouaient le soir en plein air, dans le froid, sous la pluie. Les spectateurs sont restés assis, debout (le nombre des chaises était très limité), ils ont beaucoup applaudi. De là à danser la samba sous le crachin !...

Deux jours après, le ciel, brusquement, est devenu bleu. Pour la télévision, les Brésiliens ont défilé sur le port entre deux rangs de badauds, avec leurs grands tambours, les filles seins nus sous leurs corsages de dentelle, un vrai succès. Des tables avaient été dressées, tout le monde a mangé des moules flambées dans l'atmosphère bon enfant qui convient à cette troupe fruste, pleine d'innocence. Elle va se produire à la Porte-Saint-Martin à partir du 2 septembre. Elle n'a évidemment aucun point commun avec Robert Wilson et ses minutieuses élaborations. Pas plus qu'avec le groupe T.S.E., qui, en une seule journée, a présenté *Dracula, Goddess, Futura*, et ce chef-d'œuvre — sans rien de fruste ni d'innocent, — cette merveille de précision, d'intelligence, de beauté, que l'on ne se lasse pas de revoir : *Histoire du théâtre*

L'idéal aurait été une seconde soirée pour une création du T.S.E., mais le budget du festival ne le permettait pas. A vrai dire, le choix du programme théâtral semblait dirigé par un souci d'économie. Sinon, pourquoi les Joglars ? Pourquoi les inviter, si ce n'est parce qu'ils ont comme seul décor une toile élastique et qu'ils sont juste six ?

Trois jeunes barbus, trois filles, tous déguisés en communiants. Ils chantonnent des grommelots, font des mines en imitant les rapports hypocrites entre hommes et femmes, brodent sur les prises de pouvoir, les ambitions, les désirs réfrénés, miment les mimétismes des conventions, pratiquent une ironie qui se voudrait cruelle, qui reste dans les barrières de la gentillesse. Leur spectacle (*Mary d'Ous*), très au point (ils le jouent depuis longtemps et l'ont présenté à la Semaine Sigma, en novembre dernier), donne l'impression d'un aboutissement. Malheureusement, ces jeunes Espagnols redécouvrent des techniques inventées depuis longtemps sans y rien apporter de personnel, de grinçant, de décalé, de vivant, de « contemporain ».

Alors qui ?

La question se pose différemment pour Hubert Jappelle, qui, avec ses marionnettes, présentait *Fin de partie*, et *la Maison brûlée*, de Strindberg : dans un décor incolore, des personnages tout en tête, aux yeux ridés, inexpressifs, des ectoplasmes auxquels Jappelle prête une même voix sourde, chuchotée au micro, voix intérieure de l'auteur — sauf pour les femmes. Mais, après un moment, on attend des variations, une recherche sonore. Le climat de mystère sournois devient simplement monotonie.

La Maison brûlée avait-elle sa place aux Rencontres internationales d'art contemporain ? Hubert Jappelle participait à la Journée Aperghis, alors on lui a trouvé une place à la Maison des jeunes. Alors quoi ? Alors qui ? *Jean-Paul Farré avec un accent aigu ?* Ses divagations de solitaire délirant ont fait le plein dans une petite salle. Ce n'est pas non plus un spectacle nouveau, mais c'était sûrement le moins cher du festival.

Bien entendu, les Rochelais n'avaient pas eu jusqu'ici l'occasion de le voir, pas plus que le groupe T.S.E. Mais le festival est-il réellement destiné aux Rochelais ? La ville est restée étrangère, indifférente. Les manifestations « off » presque clandestines. La Semaine du Super 8 (*le Monde* du 20 juin) s'est arrêtée au deuxième jour des Rencontres. Le Théâtre de l'Utopie, qui a présenté *Viande rouge*, spectacle-tract ouvert sur des débats, est intervenu dans la rue, au marché, avec des tambours, avec des pancartes qui parlaient d'aliénation, de consommation, sans déranger les ménagères. Aux manifestations « in », de concerts en spectacles, se retrouvaient les mêmes deux ou trois cents personnes, dont quelques adhérents de la maison de la culture bénéficiant de réductions sur les billets.

En matinée, le cinéma n'était pas tellement fréquenté, même lorsque le temps était gris. Le programme pouvait servir de modèle et d'exemple aux salles d'art et d'essai, avec des films pour la plupart inédits (sauf à Cannes). On a pu voir *Troll*, un « porno » de Sjöman complètement irréaliste, jouant sur la laideur, sur la trivialité. Très drolatique, surtout au moment où, d'un amas de corps cellulíteux enlacés, surgit une tête et puis une autre, chantant un grand air d'opéra. Il n'y avait pas de films de « recherche », pas de « révélation », mais, en plus de la journée Liliane Cavani avec quatre films, un choix cohérent (à quelques exceptions près, dont *Corpo d'amore*, de Carpi, lourd, bavard et doublé d'une manière désastreuse).

Qui, dans la ville, s'est intéressé à ce festival brusquement parachuté ? Pas plus qu'au spectacle des Joglars ou d'Hubert Jappelle, on ne s'est battu pour aller voir Wilson Le premier soir, les « trous » ont été comblés avec des entrées gratuites, et des paquets de spectateurs sont partis avant la fin

On peut discuter à perte de vue sur le temps, l'époque, l'oral du bac, la récession, le manque de « formation » du public. Il faudrait surtout s'interroger sur ses « motivations ». Rien n'a été fait pour lui donner envie de se déranger. La maison de la culture a plus ou moins été tenue à l'écart, s'est plus ou moins tenue à l'écart. Les habitués des festivals n'étaient pas assez sollicités. Ils sont venus voir Wilson, ou Stockhausen, ou Boulez, et sont repartis. Les artistes invités sont venus, ont fait leur travail et sont repeartis. A ces rencontres internationales personne n'a rencontré personne sauf par hasard. Tous erraient de concert en spectacle dans la ville indifférente qui les ignorait poliment.

COLETTE GODARD.



LE COURT MÉTRAGE A GRENOBLE

Trois directions bien différentes

A sa création en 1955, sur l'initiative du cinéaste français Roger Leenhardt, le Festival du court métrage de Tours, alors baptisé Journées, était une manifestation de prestige, calquée sur le modèle du « grand » Festival de Cannes, et se voulait plus prestigieux encore. L'industrie en était bannie, l'art avec un A majuscule commandait tout. Avant chaque projection un faisceau lumineux était braqué sur l'auteur ou les auteurs des films présentés. Tours marque une époque, révèle Chris Marker, Agnès Varda, Norman Mac Laren, Jiri Trnka, Karel Reisz, Richard Leacock, écarte Godard et Lindsay Anderson. L'affaire de la Cinémathèque française, dite affaire Langlois, puis mai 1968, seront fatals aux Journées de Tours et à leur animateur Pierre Barbin.

Tours renait brièvement de ses cendres après 1968 et se voit remis en question par les critiques intempestives du maire, M. Royer, qui ignore l'essentiel, la volonté de renouvellement de la manifestation, son effort pour s'insérer dans la vie de la cité, et se braque sur l'aspect soi-disant pornographique de certains films projetés en ville à l'occasion du Festival. Et c'est ainsi que Grenoble, sur l'initiative d'un conseiller municipal cinéphile, a recueilli son héritage.

Un ancien de l'équipe originale de Pierre Barbin, Raymond Maillet, assume provisoirement la direction technique de l'opération, mais c'est la Société des réalisateurs de films qui joue un rôle grandissant dans la préparation et l'organisation de ce qu'on appelle désormais le Festival international du court métrage. Un nombre considérable d'associations, de syndicats et d'organismes divers y sont partie prenante. Cette année, Jacques Barrault, du Centre national de la cinématographie, en a assuré seul la coordination.

Un palmarès malthusien

Trois grands prix ex-aequo, décernés par un jury de cinq membres (dont deux femmes metteurs en scène), sont à la fois trop et pas assez pour distinguer une masse de films qui témoignaient de l'importance croissante de la « contestation » sous toutes ses formes dans le petit monde du court métrage. Un d'entre eux fit l'unanimité : *Last Grave at Dimbaza (la Dernière Tombe à Dimbaza)*, déjà remarqué à Cannes et dont chaque nouvelle vision confirme les qualités exceptionnelles. Pour dénoncer l'« apartheid » en Afrique du Sud, les auteurs, anonymes, membres du Mouvement de libération sud-africain, ne se sont pas contentés de déclarations de principe. Sur des documents filmés déjà éloquents, mais insuffisants par eux-mêmes, ils ont greffé un commentaire d'une rare efficacité, à base de chiffres, de statistiques, d'informations constamment renouvelées : la politique des Blancs à l'égard des Noirs devient le symbole achevé de l'exploitation capitaliste sous sa forme la plus élémentaire et, par là même, la plus évidente.

Merc (Etats-Unis) de Marc Obenhaus, second film primé, a été produit grâce à un fonds spécial de l'American Film Institute destiné à permettre la libre expression de nouveaux « auteurs » de cinéma (*Ice*, de Robert Kramer, avait été en partie réalisé dans ces conditions). Un cinéaste conte ses rapports avec un certain Merc qu'il a découvert dans la salle des pas perdus d'une grande gare new-yorkaise. Merc a curieusement la tête de Jonas Mekas quand il était jeune. Le cinéaste — opérateur de formation (il a photographié *Part of the Family* de Paul Ronder, prix Sadoul, sur les effets de la guerre du Vietnam aux Etats-Unis), qui conte l'histoire à la première personne — tente obstinément de lui donner sa caméra, pour des raisons mystérieuses. Merc se plie à son caprice et le rejoint chez lui. Libéré de ses complexes ?

Le Journal de Naryn (U.R.S.S.), troisième film couronné, relève du gag, du paradoxe, du canular, on ne sait trop : un cinéaste raconte, toujours à la première personne, sa visite à un barrage en construction, il y rencontre de possibles « héros du travail », mais aussi un ermite qui n'a cure de « vivre dans le monde », un solitaire qui édifie un manège pour les enfants. Narquois, le commentateur supposé s'accorde comme celui de *Merc* une sorte d'omniscience. Ici comme là le « cinéma d'auteur », cher aux organisateurs du Festival et à la S.R.F., devient sa propre parodie.

Les écoles de cinéma

Initiative bruyamment annoncée, les premières Rencontres internationales des films d'étudiants n'ont pas tenu tout à fait leurs promesses, en partie par la faute de l'organisation, les projections ayant lieu aux mêmes heures que celles du Festival. Emanation du CILECT (Comité international de liaison des écoles de cinéma et de télévision), ces rencontres avaient pour but de mettre en présence, de comparer et de confronter le travail d'établissements de formation cinématographique souvent aussi différents dans leur esprit, leurs méthodes et surtout leurs moyens financiers que le socialisme et le capitalisme. Ainsi, les écoles des pays de l'Est — la plus illustre, le V.G.I.K. de Moscou, datant de 1919 — offrent en général à leurs élèves une vraie formation universitaire; le cycle d'études couvre une période de quatre ou cinq années.

A l'Occident, le problème numéro un est souvent la survie pure et simple : il en va ainsi en France pour l'IDHEC et l'Ecole de photographie de Vaugirard. Venus assez nombreux les étudiants de ces deux établissements essayaient de faire entendre leur protestation auprès de la presse et du nouveau directeur du C.N.C., M. Viot.

Les écoles américaines étaient assez mal représentées, question de distance, d'organisation (quatre cents établissements aux U.S.A. donnent un enseignement cinématographique). Par contre la petite Belgique et la Grande-Bretagne pouvaient chacune se targuer de compter quatre écoles. Créé en 1955 au Festival de Cannes par l'ancien directeur de l'IDHEC, Rémy Tessonneau, le CILECT n'a pris véritablement son essor, lui aussi, qu'après 1968. Il regroupe aujourd'hui une bonne vingtaine de pays, jusqu'à l'Inde, le Japon et l'Australie dont la première école est entrée en activité il y a un an, sous la direction du Polonais Jerzy Toeplitz.

Six étudiants, également répartis entre l'Est et l'Ouest, composaient le jury chargé d'attribuer les prix prévus au règlement, avec notamment une dotation de 10 000 francs offerte par le Festival de Grenoble. La dotation devait être divisée en trois bourses d'études également réparties entre trois pays, U.R.S.S., Finlande et Inde. Des mentions honorifiques furent accordées à neuf films. S'il fallait en détacher les meilleurs, *Pravda* (Yougoslavie) et *The Miners Film* (Grande-Bretagne) méritaient particulièrement d'être remarqués. *Pravda* analyse le football yougoslave sur le ton humoristique : un arbitre devient l'incarnation de l'humanité souffrante et angoissée, le public se libère, chacun réagit à sa façon : dix, vingt, trente mille spectateurs dans un stade sont autant d'individus. *The Miners Film* évoque la célèbre grève de mineurs qui aboutit au renversement du gouvernement conservateur. Les mineurs prennent la parole dans leur parler rugueux du Derbyshire. A la fois gentlemen et militants, hommes d'action, ils retournent tout l'héritage pragmatique de la tradition anglo-saxonne au service d'une lutte bien concrète. Sans sous-titres, le film peut poser des problèmes. Il est certainement le témoignage le plus abouti sur le climat social de l'autre côté du Channel. Le film circule à travers tout le pays comme modèle pour de futures luttes.

L'animation autour du Festival

Troisième volet de ces dix jours de Grenoble, un ensemble de manifestations consacrées au cinéma marginal voulaient peut-être augurer du cinéma de l'avenir. Divers groupes militants français comme Torr e Benn, Iskra (l'ex-Slon de Chris Marker qui s'est agrandi), l'U.P.C.B. (l'Unité de production cinéma Bretagne de René Vautier), mais aussi l'atelier de création de Jean Rouch à Nanterre, et d'autres groupes se voyaient offrir une « carte blanche » à minuit en ville, à la salle des concerts. Les intéressés ont-ils tiré tout le parti possible de cette initiative ? Aucune animation véritable n'accompagnait leurs projections.

Cependant, un groupe spécial d'animation dirigé par des Grenoblois, expliquait que le cinéma à Grenoble ne se limite pas au Festival, rappelait la nécessité de s'adresser à tous sur leur lieu de travail ou de séjour et organisait des projections un peu partout.

Ici, bien plus qu'à Cannes, on perçoit les signes précis d'une totale remise en question du cinéma par lui-même, de l'intérieur, hors des structures léguées par trois quarts de siècle d'industrie capitaliste.

LOUIS MARCORELLES.

Festivals

REGION PARISIENNE

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS
(633-61-77)

Le 13, à 20 h. 30, église St-Nicolas-des-Champs, les chœurs de l'O.R.T.F., dir. M. Couraud (Poulenc, Schmitt) ; le 14, à 21 h., feux d'artifice et concert Haendel : le 15, à 20 h. 30, musique espagnole par l'Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., dir. E. Asensio, avec A. Ruiz-Pipo, planiste et A. Ponce, guitariste (Falla et Ohana), salle Pleyel ; le 16 à 18 h. 30 et 20 h. 30, à la Sainte-Chapelle, le Purcell Consort de Londres (musique élisabéthaine).

MARAIS
(887-74-31 et 278-27-75)

MUSIQUE. — Tous les concerts sont à 21 h. 15 (sauf le 13) : le 10, à l'église St-Nicolas-des-Champs : festival Strings de Lucerne, avec E. Kauffmann, clavecin, J. Boyer, orgue (chorals et art de la fugue de J.-S. Bach) ; le 11, en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, trompette et orgue, A. Bernard et E. Krapp (Purcell, Pachelbel, J.-S. Bach, Langlais, Albinoni, Jolivet et Vivaldi) ; le 12, en l'hôtel Carnavalet : concert aux chandelles, Quatuor bulgare (Beethoven) ; le 13, à 20 h. 30 précises, en l'église St-Nicolas-des-Champs, chœurs de l'O.R.T.F., dir. M. Couraud (Poulenc et Schmitt).

THEATRE. — Hôtel d'Aumont, 20 h. 30 : Orphée-clown (jusqu'au 13) ; Cave de l'auberge de l'Aigle d'Or (D) ; 20 h. 30 : Comment harponner le requin.

CINEMA. — Hôtel de Lamoignon, le 10, à 21 h. 30 : Hommage à René Clair, « Porte des Lilas ».

DIAPORAMA. — Hôtel de Lamoignon, les 11, 12 et 13, à 21 h. 30 : Artisanat vivant.

CAFE CHANTANT. — Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, les 11 et 12, à 21 h. : J. Leguay ; les 11 et 12, à 20 h. 30 : Konthreple.

DANS LA RUE. — Place du Marché-Sainte-Catherine, le 10 à 20 h. : « Georges Dandin ou le Mari confondu » ; les 11 et 12, de 19 h. à 22 h., Arnaud et Gaël ; le 13, de 23 h. à l'aube, bal avec G. Leroux et son Washboard et le groupe Rencontres ; rue de l'Hôtel-Saint-Paul, jeu., ven., et sam., de 18 h. 30 à 22 h. : music non stop et projection de diaporama sur le Marais (jusqu'au 13).

SCEAUX (702-06-71 et 660-49-99). — Le 12, à 20 h. 45, le 13, à 17 h. 40, le 14, à 17 h. 30, l'Orchestre de chambre de Rouen, dir. J.-C. Bernède (le 12, Mozart, Barber, Bartok ; le 13, Corelli, Rossini, Couperin et Rameau ; le 14, Pergolèse, Vivaldi et Mozart).

PROVINCE

BEAUNE ET DIJON
(22-00-47)

Théâtre : le Roi Lear, de Shakespeare, les 10, 11 et 12, à 21 h. aux halles de Beaune ; le 16, à 21 h. à l'église Saint-Jean à Dijon.
Cirque, les 10, 11, 12 et 13 au Palais des congrès de Dijon : le cirque Bonjour.
Caf' Conc', le 11, à 21 h., à Dijon.
Cinéma, les 10, 13 et 16, rue Musette et square Darcy à partir de 21 h. 30 : projection de cinéma muet et film d'animation.

LANNION

Le 12, à 21 h., église Saint-Jean-de-Baly : Concert orgue et trompette, par E. Krapp et André Bernard.

MONTE-CARLO
(30-42-27)

Les 10, 13 et 14, à 21 h. 30, salle Garnier : Ballets classiques de Monte-Carlo, dir. par Marika Bésobrasova.

ORANGE
(34-15-52)

Le 13, à 21 h., théâtre antique : Salomé, de R. Strauss.

VAISON-LA-ROMAINE
CARPENTRAS

Vaison-la-Romaine, le 14, à 21 h. 30, chapelle Sainte-Quenin : les Musiciens de Paris ; le 12, à 21 h. 30, théâtre antique : Georges Zamphir, récital de flûte de Pan.
Carpentras, les 14, 15 et 16, à 21 h. 30, cour du collège : Shandra présente le Journal de Samuel Pepys ; le 11, à 21 h. 30, théâtre de plein air : G. Chelon et Mouloudji.

AVIGNON
(81-45-50 et 51)

Tous les spectacles ont lieu à 21 h. 30 sauf indication.

THEATRE. — Le 15 dans la cour d'honneur du Palais des Papes, « Holderlin », par la Compagnie du Cothurne ; le 16 au Théâtre municipal : « la Marche à l'envers », par le Théâtre des Jeunes Années.

THEATRE OUVERT. — Du 14 au 17, à la chapelle des Pénitents-Blancs : « la Tribu des Carcanas en guerre contre quoi ? », de et par A. Gatti ; le Gueuloir, à la chapelle des Cordeliers, à 17 h. 30 : programme communiqué au jour le jour.

THEATRE MUSICAL. — Au cloître des Célestins, le 16 : « Ubu à l'Opéra », de G. Wilson.

CYCLE D'ORGUE. — Le 14 à 16 h. 30 à Grignan : Edith Ho.

SPECTACLES DIVERS. — A partir du 13 juillet, salle Benoit-Douze, rue des Teinturiers, en alternance : « la Nuit des pleins pouvoirs » et « le Marié », « Chile Vencera », « Ivan le Terrible » : à partir du 10 juillet, à l'ancien petit lycée, rue Prévost : « la Maison brûlée », « Fin de partie ».

CARREFOUR DU THEATRE D'ANIMATION. — Au cloître de la collégiale, à partir du 15 : « Le roi se meurt ».

MUSIQUE A CHARTRES
(37) 21-54-63

Le 12 : les artistes de la School of Orphéus de Californie (opéra de M. de Falla et Darius Milhaud ; le 14 : les artistes de la School of Orphéus de Californie (Bach, Mozart, Eloy et Weber).

COTE D'EMERAUDE

Le 10 à l'église de Sainte-Croix à Saint-Malo, Saint-Servan ; le 11 en l'église Berquy ; le 12 au casino de Saint-Cast ; le 15, au balnéum de Dinard ; le 16 à Hennebont, l'ensemble Laetitia Musica de Paris.

NICE

Du 15 au 21 juillet : « Grande Parade du Jazz » ; du 12 au 16 : au théâtre de verdure (renseig. 87-16-28) : 39e festival du folklore international.

HAUT VAR - Le Thoronet

Le 13, à 21 h., à l'abbaye du Thoronet : récital de chants berbères et espagnols par M. Taos-Amrouche.

ABBAYE DE SENANQUE
ET CHARTREUSE
DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON

Le 12 à Villeneuve, le 13 à l'abbaye de Sénanque-le-Clémentic, Consort de Vienne dirigé par Robert Clémentic.

AIX-EN-PROVENCE
(26-34-82)

Opéras : les 10 et 15, à 21 h. 30, place des Quatre-Dauphins : « Mozart, Pergolèse » ; le 12, à 21 h., théâtre de l'Archevêché : Luisa Miller, de Verdi.
Concerts : le 14, à 16 h. 30, cathédrale Saint-Sauveur : orchestre « Por Arte » (Bach) ; le 16, à 21 h. cloître Saint-Louis : l'orchestre de l'Opéra du Rhin (Haydn, Mozart, Strauss).
Récital : le 11, à 21 h. cour de l'hôtel de ville : Tatiana Troyanos ; le 14, à 22 h., place des Cardeurs : récital Joan Baez.
« Une heure avec » : concert du cloître Saint-Sauveur, le 12, à 16 h. 30 : « Fay Robinson » ; le 15 à 16 h. 30 : lauréat du concours international de Paris 1974.
Ensemble Kuijken : le 13 à 17 h 30, chapelle du Sacré-Cœur, 20 h. 45 : château de Fonscolombe (gala).

QUATRIEME SAISON MUSICALE
DE BRETAGNE

Le 16, à 21 h., en la chapelle Saint-Louis, Saint-Brévin-l'Océan : l'ensemble instrumental de Saint-Germain-en-Laye (Mozart et Vivaldi).

Théâtres

Les salles subventionnées

COMEDIE-FRANÇAISE, place du Théâtre-Français, 1er (742-27-31), les 10 et 12 à 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme ; les 11, 18 et 20, à 20 h. 30 ; le 14 à 14 h. (matinée gratuite) : l'Ile des esclaves, les Fourberies de Scapin ; le 13 à 20 h. 30 : Dom Juan ; les 15 et 17 à 20 h. 30 : les Marrons du feu, le Légataire universel ; le 16 à 20 h. 30 : les Caprices de Marianne, On ne saurait penser à tout ; les 19 et 21 à 20 h. 30, le 21 à 14 h. 30 : Ondine.

THEATRE NATIONAL DE L'OPERA, 8, rue Scribe, 9e (073-59-59), les 10 et 15 à 20 h. 30 : Un jour ou deux, ballet ; les 11, 13 et 16 à 20 h., le 14 à 14 h. (matinée gratuite) : Marron.

Les autres salles

ANTOINE, 14, bd de Strasbourg, 10e (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Mari, la Femme et la Mort.

ATELIER, place Charles-Dullin, 18e (606-49-24) (L.), 20 h. 30 : le Médecin malgré lui (traduction simultanée en anglais, allemand, japonais, espagnol).

ATHENEE, square Louis-Jouvet, 9e (073-82-23) (D soir, L.), 21 h., mat dim. 15 h. : le Sexe faible.

CHARLES-DE-ROCHEFORT, 64, rue du Rocher, 17e (522-08-40) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Jamais deux... sans toi.

COUR DES MIRACLES, 23, avenue du Maine, 14e (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : J'ai confiance en la justice de mon pays.

DAUNOU, 7, rue Daunou, 2e (073-64-30) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h : Les portes claquent.

ELYSEES-MONTMARTRE, 72, bd de Rochechouart, 18e (606-38-79).

THEATRE ESSAION, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (278-46-42), salle I (D), 20 h 30 : Comment harponner le requin ; (D.), 22 h. 30 : Phèdre ; salle II (D.), 20 h. 15 : Haut-Parleurs et cargos lents.

GAITE-MONTPARNASSE, 26, rue de la Gaîté, 14e (633-16-18) (D.), 21 h. : Loretta Strong, de et par Copi.

GYMNASE, 38, bd de Bonne-Nouvelle, 9e (770-16-15) (D.), 21 h. : le Cheval évanoui.

HEBERTOT, 78, bd des Batignolles, 17e (387-23-23), mer. à 21 h. : Portrait de Péguy (dernière).

HUCHETTE, 23, rue de la Huchette, 5e (326-38-99) (D.), 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23) (L.), 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : J'ai de la chance ; 24 h. : Prison corps.

MADELEINE, 19, rue de Surène, 8e (365-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Tournant.

MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (336-02-87), t. l. s. de 22 h. à 24 h. « l'Eté à la Mouffe » : Christine Combs (chansons show), Sisters group (rock music).

NOUVEAUTES, 24, bd Poissonnière, 9e (770-52-76) (J.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Pauvre France.

PALAIS-ROYAL, 38, rue Montpensier, 1er (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Cage aux folles (jusqu'au 14 inclus).

POCHE-MONTPARNASSE, 75, bd du Montparnasse, 14e (548-92-97) (D.), 20 h. 45, le sam. à 20 h. 30 et 22 h. 30 : le Premier.

PORTE-SAINT-MARTIN, 16, bd Saint-Martin, 3e (607-37-53) (D.), 20 h. 30, mat. le sam. à 15 h. : le Tartuffe (jusqu'au 30 inclus).

LE POTEAU, 6, rue de la Banque, 2e, les ven. et sam. à 18 h. 30 et 21 h. : Pour les enfants et les raffinés : à 19 h. 15 : J.-F. Descamps (guitare classique) ; du jeu. au dim., à 20 h. : la Tour de Babil. ; du mar. au sam., à 22 h. : Tomates.

THEATRE D'ORSAY, quai Anatole-France (548-65-90) (D.), 20 h. 30, mat. le sam. à 17 h. 30 : le Grand Magic Circus (de Moïse à Mao) ; (relâche le 15) ; GALERIE, à 21 h. : les Ombres.

THEATRE PRESENT, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (203-02-55) (D., L.), 21 h. : Sa négresse Jésus ; les jeu. ven. et sam. à 22 h. 30 : la Voix TP 74 ; les 13 et 14, de 15 h. à l'aube, Grande Kermesse populaire.

TROGLODYTE, 74, rue Mouffetard, 5e (222-93-54) (D., L.), 22 h. : l'Inconfortable.

VARIETES, 7, bd Montmartre, 2e (231-09-92), (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 17 h. : Opéra non stop (festival lyrique).

Variétés

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE, 7, bd Saint-Martin, 9e (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Sept ans mieux... ou sept ans pis.

Les opérettes

BOBINO, 20, rue de la Gaîté, 14e (033-30-49) D. soir, L.) 20 h. 30, mat dim. 14 h. 30 et 18 h. 30 : Il était une fois l'opérette.

HENRI-VARNA-MOGADOR, 25, rue de Mogador, 9e (285-28-80), (L.) 20 h. 30, mat. dim. 14 h. 30 : Douchka (à partir du 12).

Les cabarets

CRAZY HORSE SALOON, 12, av. George-V, 8e (225-69-69), 22 h. et 0 h. 30 : Douze Super-Beautés.

LIDO, 78, av. des Champs-Elysées, 8e (359-11-61), 22 h. 45 et 1 h. : revue « Grand Jeu ».

MAYOL, 10, rue de l'Echiquier, 10e (770-95-08) (Me.), 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q nu.

MOULIN-ROUGE, place Blanche, 18e (606-00-19), 22 h. : Festival.

TOUR EIFFEL (551-19-59) 20 h. : dîner, 21 h. 30 ; spectacles : Les magiciens sont parmi nous.

Le music-hall

CASINO DE PARIS, 16, rue de Clichy, 9e (874-26-22) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 : Zizi, je t'aime.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 17 h. : Les Frères Jacques (jusqu'au 13 inclus).

OLYMPIA, 28 bd des Capucines, 9e (742-25-49) (L.), 21 h., mat. dim. à 14 h. 15 : la Confrérie des sorciers ; lundi 15, à 21 h. 30 : Mahavishnu Orchestra.

Le cirque

CARRE THORIGNY, dans la cour de l'hôtel Salé, 5, rue de Thorigny, 3e (277-47-33), (D. soir) 20 h., les mer., sam., dim. à 15 h. 30 : le cirque Gruss (jusqu'au 18).

Le jazz

THEATRE DE LA COUR DES MIRACLES, du 11 au 20 juillet, à 21 h. : Free Jazz Steve Lacy.

Concerts

MERCREDI 10 JUILLET

EGLISE ST-SEVERIN (633-61-77), 21 h. : orchestre P. Kuentz, (Bach, Vivaldi, Haendel).

EGLISE ST-NICOLAS-DES-CHAMPS 254, rue Saint-Martin, 21 h. 15 : Festival Strings de Lucerne (l'art de la fugue).

JEUDI 11 JUILLET

SALLE PLEYEL, 252, faubourg Saint-Honoré (227-06-30), 21 h. : S. Richter, quatuor Borodine, Brahms, Weber, Schumann.

EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX, 12, rue des Blancs-Manteaux, Paris (4e), 21 h. 15, Trompette et orgue, A. Bernard et E. Knapp.

SAMEDI 13 JUILLET

EGLISE ST-NICOLAS-DES-CHAMPS 254, rue Saint-Martin, 20 h. 30 : Chœurs de l'O.R.T.F., dir. M. Couraud (Schmitt, Poulenc).

DIMANCHE 14 JUILLET

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45, Folkert Grondsma, troisième Symphonie Op 28, transfiguration Louis Vierne et Folkert Grondsma.

La danse

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (225-44-36) (D.) 20 h. 30 : Louis Falco Dance Company (jusqu'au 13) ; à partir du 15 : Ballet national de Cuba.

THEATRE DU CHATELET, place du Châtelet, 1er (231-44-80) (J., D. soir) 21 h., mat. dim. 16 h. 30 : les Ballets Joseph Russillo : « Mémoires pour demain » (relâche les 12 et 14).

THEATRE D'ORSAY, 7, quai Anatole-France, 7e (548-65-90) (Sam., Dim.) 18 h. : White Dreams, de Graziella Martinez.

PALAIS DES CONGRES, porte Maillot, 17e (747-27-78) (D.) 21 h. : le Ballet de l'Opéra : « Notre-Dame de Paris, de Roland Petit.

VARIETES, 7, bd Montmartre, 9e (231-09-92) 18 h. : Cinq créations chorégraphiques (jusqu'au 11 juillet).

Cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(704-24-24)

MERCREDI 10 JUILLET. — 15 h., *le Voyage fantastique*, de R. Fleischer ; 18 h. 30, *les Soleils de l'île de Pâques*, de P. Kast ; 20 h. 30, *la Montée au pouvoir d'Hitler*, de L. Becker ; 22 h. 30, *Paradies Garden*, de G. Schwemm ; *La femme qui se poudre*, de P. Kanswsky.

JEUDI 11. — 15 h., *Orphée*, de J. Cocteau ; 18 h. 30, courts métrages d'A. Lepiniotis (en présence de l'auteur) ; 20 h. 30, *Corpo d'amore*, de F. Carpi ; 22 h. 30, *Sueurs froides*, d'A. Hitchcock ; 0 h. 30, *le Monde perdu*.

VENDREDI 12. — 15 h., *la Femme sur la Lune*, de F. Lang ; 18 h. 30, *la Vallée*, de B. Schroeder ; 20 h. 30, *les Bicots nègres, nos voisins*, de M. Hondo (en présence de l'auteur) ; 22 h. 30, *la Vie quotidienne dans un village syrien*, d'O. Amiralay ; 0 h. 30, *Le jour où la Terre s'arrêtera*, de R. Wise.

SAMEDI 13. — 15 h., *le Fantôme du Moulin-Rouge*, de R. Clair ; 18 h. 30, *Je t'aime, je t'aime*, d'A. Resnais ; 20 h. 30, *Alphaville*, de J.-L. Godard ; 22 h. 30, *En quatrième vitesse*, de R. Aldrich ; 0 h. 30, *Day Mars invaded Earth*.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (325-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral-Club, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

COMMENT REUSSIR DANS LA VIE, QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-48-75).

LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84).

LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 14e (278-47-86).

DON ANGELO EST MORT (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Telstar, 13e (331-06-19, Rotonde, 6e (633-08-22).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e I et II, (326-22-17), Boulmich, 5e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot I et II, 17e (747-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-24), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).

[illegible] FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais 4e (278-47-86).

JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

MEURTRES AU SOLEIL (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Mercury, 8e (225-75-90), (v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-56-86), A.B.C., 2e (236-55-54), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Gramont, 2e (742-95-82).

1789 (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

MONOLOGUE (Sov., v.o.)) La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23).

LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.tch., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).

MAGGO ET CIE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), de 12 h. à 18 h. 30.

LE PROTECTEUR (Fr.) : Royal Passy, 16e (527-41-26), Ternes, 17e (380-10-41).

SHAFT CONTRE LES TRAFIQUANTS D'HOMMES (**) (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) jusqu'à jeudi ; (v.f.) : Séverine, 20e (797-91-82), Omnia 1, 2e (231-39-36).

SOLEIL VERT (A.) (*) : Publicis Matignon, 8e (359-51-97), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), (v.f.) : Maxeville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Mayfair, 16e (525-27-06), Montparnasse, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

SWEET MOVIE (Fr.-can.) (**) (v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Quintette, 5e (033-35-40).

Les films nouveaux

FLICS ET VOYOUS, film américain d'Aram Avakian, avec Cliff Gorman, Joe Bologna, Dick Ward, Sheppard Strudwick. — v.o. : Marbeuf (8e) (225-47-19), Cluny-Ecoles (5e) (033-20-12) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse (15e) (544-25-02), Clichy-Palace (17e) (387-77-29), Magic-Convention (15e)

LA MER CRUELLE, film koweïtien de Khalid Siddik, avec Mohamed Mansour, Amal Baker, Mohamed Munaya, Saad Faraj. — v.o. : Artistic-Voltaire (11e) (700-19-15).

A partir du 12 juillet :

COLTS AU SOLEIL, film anglais de Peter Adlinson, avec R. Crenna, Stephen Boyd, Rosanna Schiaffino. — v.o. : Ermitage (8e) (225-15-99) ; v.f. : Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Capris (2e) (508-11-69), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26), Maine (14e) (567-06-96), Galaxie (13e) (331-76-86), Grand Pavois (15e) (531-44-58).

(v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-27-41), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

STAVISKY (Fr.) Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Caravelle, 18e (387-50-70).

TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse-83, 6e 544-14-27) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.), Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

TOUTE UNE VIE (Fr.) Normandie, 8e ((359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) UGC-Odéon, 6e (325-81-07), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Liberté, 12e (343-01-59), Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70), Murat, 16e (288-99-75), Tourelles, 20e (636-51-98).

UN HOMME QUI DORT (Fr.) Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. 15 et 22 h. 15.

LES VALSEUSES (Fr.) (**) Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Arlequin, 6e (548-62-25), Ermitage, 8e (359-15-71), Magic Convention, 15e 827-20-33, Murat, 16e (288-99-75), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Méry, 17e (522-59-54).

LES VIOLONS DU BAL (Fr.) Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxeville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e (633-97-77), Fauvette, 13e (331-60-74).

WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87).

Les festivals

FILMS INEDITS (v.o.). — La Clef, 5e (337-90-90). — De 12 heures à 2 heures du matin. Mercr. : Saint François d'Assise ; jeudi : le Harem ; vendr. : l'Ostite ; sam. : Il y a toujours moyen de moyenner ; dim. : Je t'aime ; lundi : Quelques arpents de neige.

INGMAR BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71). Mercr. : Jeux d'été ; jeudi : Persona ; vendr. : la Source ; sam. : le Silence ; dim. : l'Attente des femmes ; lundi : le Septième Sceau ; mardi : la Nuit.

VINGT ANS DE CINEMA ITALIEN (v.o.). — Olympic Marylin, 14e (783-67-42). Mercr., jeudi : les Nuits de Cabiria ; vendr., sam. : Mort à Venise ; dim. : le Guépard ; lundi, mardi : la Villégiature.

SERIES NOIRES AMERICAINES (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50). 14 h. : Terreur aveugle ; 16 h. : Seule dans la nuit ; 18 h. : Bung Lake a disparu ; 20 h. : Les flics ne dorment pas la nuit ; 22 h. : Autopsie d'un meurtre.

BURLESQUES AMERICAINS (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50). 14 h. : les Pieds dans le plat ; 16 h. : Laurel et Hardy, Charlot ; 18 h. : Tramp Tramp Tramp ; 20 h. : Si j'avais un million ; 22 h. : les Fiancées en folie.

FRED ASTAIRE. — Ursulines, 5e (033-39-19). Mer. : Top Hat ; jeu. : Swing Time ; ven. : Des divorcés sam. : Carioca ; dim. : Amants ; lun. : En suivant la flotte ; ma. : la Grande Farandole.

Les grandes reprises

2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A.) : v.o., Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DUEL (A.), v.o. Styx, 5e (633-08-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Jean Renoir, 9e (874-40-75).

FAMILY LIFE (A.) : v.o., Monge, 5e (033-51-46).

M LE MAUDIT (All.) : Panthéon, 5e (033-15-04), v.o.

MONSIEUR VERDOUX (A., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).

MORGAN (Ang., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

OUT I SPECTRE (Fr.) : le Seine, 5e (325-92-46), à 20 heures.

LES TROIS AGES (A.) St-Séverin, 5e (033-50-91), Studio-Marigny, 8e (225-20-74), 14 juillet, 11e (700-51-13).

LA MAMAN ET LA PUTAIN, Hautefeuille, 6e (633-79-38).

PIERROT LE FOU : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les séances spéciales

LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.

BOEING BOEING (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.

LES MALES (Ang.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h. 15.

MORE (vers. ang.) : Le Seine, 5e (325-92-46), 12 h., 14 h., 16 h. et 18 h.

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.

LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h. et 12 h.

UN ETE 42 (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), 12 h. et 24 h.

LE LIT CONJUGAL (It.) : Studio Parnasse, 6e (326-58-00), 22 h.

TEX AVERY FOLIES : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

GRAND BURLESQUE AMERICAIN (Keaton, Charlot, Laurel et Hardy, v.o.), 13 h. 30-24 h. : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

MERCREDI 10 JUILLET

● **CHAINE I**

15 h. Tour de France.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Magazine : Plein cadre, de J.-O. Chattard et J. Alexandre. Réal. F. Moreuil. « L'énergie : ceux qui travaillent pour nous ».
21 h. 30 Pour le cinéma, de F. Rossif et R. Chazal. Avec la participation de Francis Veber, scénariste, de Jean Rochefort, d'André Cayatte.

Extraits des films « Gustav Mahler », de Ken Russel ; « l'Évasion expresse » ; « les Mille et Une Nuits », de Pier Paolo Pasolini ; « Voyage d'Amélie », de Daniel Duval ; « Verdict », d'A. Cayatte.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « l'Honneur des Cipolino », de J.-J. Bricaire et M. Lasaygues. Mise en scène, M. Roux. Avec A. Marbeau, M. Delcroix, H. Max et G. Leclerc.

Une « mamma » sicilienne dans une comédie de boulevard.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Court métrage : Laurel et Hardy.
20 h. 35 Émission historique : Il y a trente ans la libération. Le raid de Saint-Nazaire.

Le 27 mars 1942, les forces de la Royal Navy remontent la Loire pour détruire les docks que le haut commandement de la marine allemande destinait à l'une de ses unités, le « Tirpitz ».

L'un des survivants, le capitaine Burn, a préparé et commenté ce film produit par les stations régionales de Nantes et de Rennes et par la B.B.C.

21 h. 30 Magazines régionaux.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Musique de chambre. Lieder : « An die Laute, Vermont, Schwanengesang, Vie danztumein, Nebelfunke, Silvia » (Schubert), F. Wend, chant ; H. Puig-Roget, piano. Quatuor à cordes « Rosemonde » (Schubert), par le Quatuor Parrenin. — 21 h., Dits et écrits sur la musique. Le professeur Jacques Monod. — 21 h. 20, La science en marche. — 21 h. 50, Musiques de notre temps. — 23 h., Et puis voici des livres. — 23 h. 15, Nouvelle musique, chorales nouvelles. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30, Canadiens français. Orchestre de chambre de l'O.R.T.F., direct. J. Beaudry : « Divertimento » (P. Mercure), « Symphonie n° 1 » (J. Hetu), « Cordes en mouvements » (J. Vallerand). — 21 h. 30 (S.), Aix. En direct de la place des Quatre-Dauphins, Orchestre lyrique de l'O.R.T.F., direct. J.-C. Casadesus : « le Directeur de théâtre » (Mozart), « la Servante maîtresse » (Pergolèse). — 24 h., Musique et poésie, Dylan Thomas (Th. Morley, W. Tisdall, J. Bull, A. Brumel, H. Vinders, B. Appenzeller, J. Vaet, L. Senfl, Shoenberg, Stockhausen). — 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

FRANCE-INTER : 17 h., Radioscopie de M. René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale.

EUROPE 1 : 19 h. 20, Mme Beate Klarsfeld.

JEUDI 11 JUILLET

● **CHAINE I**

16 h. Tour de France.
20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Dramatique : « Des pommes pour Eve », de G. Arout. Réal. F. Chatel. Avec Catherine Rich, P. Barge, G. Chevalier.

Créée au Théâtre La Bruyère en 1969, cette pièce, composée de neuf scènes de la vie quotidienne, est inspirée des récits de Tchékhov.

22 h. 5 Catch.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Athlétisme.

Italie, France, Hongrie.

21 h. 30 Reportage : Le feu de la terre. « Haroun Tazieff au volcan de l'Afar ».

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Tour de France.
20 h. 10 Court métrage : Laurel et Hardy.
20 h. 30 Magazine 52, de S. Walsh, J.-F. Chauvel et E. Mannoni.

Inde : mythes et réalités ; Cuba : vingt ans de fidélité ; Egypte : des Français sur le canal.

21 h. 25 Magazine : Vacances en France.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., « Le Matin sans rosée », de M.-L. Hirsch (réal. B. Saxel) ;

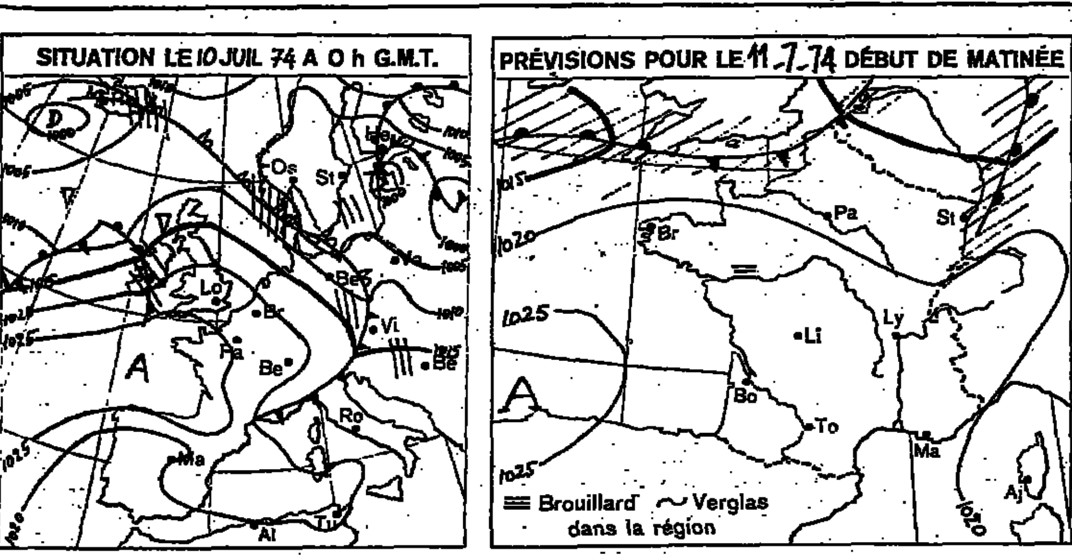
Une variation moderne sur le thème du « Joueur de flûte », de Hameln : libérée des rats, la population est prise au piège de son sauveur, qui se révèle un dictateur sans pitié.

21 h. 20, Biologie et médecine. — 21 h. 50, Livre d'or : L'orgue français de la Renaissance. — 22 h. 30, Groupe de recherches musicales de l'O.R.T.F. — 23 h., Format de poche. — 23 h. 40, Depuis toujours les poètes ont quatre idées en tête.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30 (S.), France-Musique reçoit. A Saint-Louis des Invalides, Orchestre de chambre de Fontainebleau, direct. J.-J. Werner : « Chaconne » (Lully), « Nuit » (M.-A. Charpentier), « Concerto en mi majeur pour violon et orchestre » (Bach), par A. Jodry ; « Symphonie périodique » (Gossec). Réalisation J.-L. Petit. Musique des gardiens de la paix. Direct. D. Dondeyne : « Thème varié, opus 43 A » (Schönberg), « Chant funéraire » (Fauré), « Dionysiaques » (Schmitt). — 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit : Hommage à Marcel Tremois. — 23 h., Le monde des jazz : Gil Evans. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques (Grieg, Holst, Mendelssohn, A. Lameland, Milhaud). — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ⟦ orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 10 juillet à 0 heure et le jeudi 11 juillet à 24 heures :

La perturbation qui affectait l'Irlande mercredi matin se dirigera vers la mer du Nord, puis vers l'Allemagne. Sa bordure méridionale touchera, jeudi 11 juillet, le nord et le nord-est de la France.

Ce même jour, de la Manche à l'Alsace, le ciel sera souvent nuageux le matin. Il pleuvra par moments de la Flandre au nord de l'Alsace, mais des éclaircies se développeront l'après-midi de la Bretagne et de la Normandie à la région parisienne et à la Lorraine. Sur toutes ces régions, les vents d'ouest seront modérés et les températures maximales varieront peu.

Sur tout le reste de la France, il fera beau et chaud, avec seulement quelques brumes le matin dans l'Ouest et le Sud-Ouest et, l'après-midi, des cumulus passagers. Les vents resteront faibles.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10) : Biarritz, 22 et 17 degrés ; Bordeaux, 25 et 13 ; Brest, 20 et 11 ; Caen, 20 et 13 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 30 et 16 ; Dijon, 30 et 14 ; Grenoble, 28 et 13 ; Lille, 22 et 13 ; Lyon, 31 et 14 ; Marseille, 31 et 23 ; Nancy, 27 et 13 ; Nantes, 25 et 11 ; Nice, 28 et 17 ; Paris-Le Bourget, 23 et 12 ; Pau, 24 et 16 ; Perpignan, 34 et 22 ; Rennes, 23 et 10 ; Strasbourg, 30 et 15 ; Tours, 24 et 8 ; Toulouse, 29 et 17 ; Ajaccio, 27 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 20 et 13 degrés ; Athènes, 27 et 21 ; Bonn, 23 et 14 ; Bruxelles, 22 et 13 ; Le Caire, 35 et 24 ; Iles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 22 et 15 ; Genève, 28 et 14 ; Lisbonne, 34 et 20 ; Londres, 24 et 13 ; Madrid, 36 et 19 ; Moscou, 29 et 20 ; New-York, 33 et 24 ; Palma-de-Majorque, 34 et 14 ; Rome, 26 et 16 ; Stockholm, 15 et 12 ; Téhéran, 35 et 24.

Festivités

LES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET A PARIS

Comme chaque année un certain nombre de festivités sont organisées à Paris la veille ou le jour du 14 juillet.

● **LES BALS.**

— LA VILLE DE PARIS organise les bals publics suivants le 14 juillet de 22 heures à 1 h. 30 : place de l'Hôtel-de-Ville (4e) ; place Léon-Blum (11e) ; place d'Aligre (12e) ; place Armand-Carrel (19e).

— LA BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS prévoit le 13 juillet, de 21 heures à l'aube et le 14 juillet, en matinée, de 15 heures à 19 heures et en soirée, de 21 heures à 2 heures, des bals à l'intérieur de chacun des centres de secours suivants : 26, rue de Chaligny (12e) ; 39-43, boulevard Masséna (13e) ; 55, boulevard de Port-Royal (13e) ; 11, rue du Vieux-Colombier (6e) ; 7, rue Malar (7e) ; 3, boulevard de l'Yser (17e) ; 6, place Violet (15e) ; 28, rue Blanche (9e) ; 44, place du Marché-Saint-Honoré (1er) ; 21, rue du Jour (1er) ; 56, rue du Château-d'Eau (10e) ; 12, rue Carpeaux (18e) ; 12, rue Philippe-de-Girard (10e) ; 1, quai de l'Oise (19e) ; 7, rue de Sévigné (4e) ; 47, rue Saint-Fargeau (20e).

— L'OFFICE DE TOURISME DE PARIS ET L'O.R.T.F. patronnent le 13 juillet au soir un bal aux Tuileries.

● **FEUX D'ARTIFICE.**

— LA VILLE DE PARIS organise six feux d'artifices le 14 juillet à 22 h. 15 : au palais de Chaillot, sur les Buttes-Chaumont, sur la Butte Montmartre, au parc Montsouris, sur la pelouse de Reuilly, au Champ-de-Mars.

Les 13 et 14 juillet, à titre exceptionnel, les illuminations publiques de la Ville de Paris seront prolongées de 24 heures à 2 heures.

● **CONCERT PUBLIC.**

— LES GARDIENS DE LA PAIX donneront un concert public le 14 juillet de 16 heures à 17 heures place de l'Hôtel-de-Ville.

LES SERVICES OUVERTS ET FERMÉS

● *Bourse.* — La Bourse sera fermée le lundi 15 juillet toute la journée.

● *Banques.* — Seront fermées du 12 au 16 juillet.

● *Grands magasins.* — Seront fermés du 13 au 15 juillet.

● *Caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.* — Seront fermées du 12 au 15 juillet.

● *P.T.T.* — Les bureaux de poste seront fermés le dimanche 14. Seront ouverts, toutefois, ceux qui le sont habituellement le dimanche. En outre, un bureau sera ouvert de 9 h. à 11 h. au chef-lieu de chaque canton. Tous ces bureaux assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au détail ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés de boîtes postales.

Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile.

Les bureaux ouverts ce dimanche sont les suivants :

— Paris-Recette principale (52, rue du Louvre, 1er), Orly-aérogare Sud et Le Bourget-aéroport : ouverts de 0 h. à 24 h. ;

— Paris-16 (40, rue Singer, 16e), Paris-18 (19, rue Duc, 18e) et Paris-20 (248, rue des Pyrénées, 20e) : ouverts de 8 h. à 12 h. ;

— Aérogare des Invalides (3, rue de Constantine, 7e) : ouvert de 7 h. à 21 h. ;

— Orly-aérogare Ouest : ouvert de 6 h. à 23 h. ;

— Paris-08 annexe 1 (71, avenue des Champs-Elysées, 8e) : ouvert de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 20 h.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	65 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	128 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

P.T.T.

La réexpédition du courrier en vacances

L'administration des P.T.T. donne les conseils suivants aux personnes qui, partant en vacances, souhaitent qu'on leur réexpédie leur courrier :

● *Ordre de réexpédition confié au service postal.* — Les ordres de réexpédition sont passibles d'une taxe de 10 F dans les communes de moins de 20 000 habitants et de 20 F dans les autres. Une taxe est due pour chaque ordre. Chaque ordre ne peut concerner que la réexpédition du courrier parvenant à une seule adresse, vers une seule autre adresse et pendant une seule période. La taxe doit être acquittée au moment du dépôt de l'ordre. Celui-ci peut être déposé au guichet, adressé au receveur ou remis au préposé distributeur. Dans ces deux derniers cas il doit être revêtu de timbres-poste d'une valeur égale à la taxe ou accompagné d'un chèque postal ou bancaire de même montant. Les ordres doivent être déposés quatre jours au moins avant la date de départ.

● *Réexpédition assurée par un particulier.* — Elle est gratuite. Le destinataire peut charger un tiers de transcrire sa nouvelle adresse sur les correspondances à réexpédier avant de les réintégrer dans le service postal.

Il peut également confier à cette personne des enveloppes collectrices spéciales mises gratuitement à la disposition du public dans tous les bureaux de poste.

Les correspondances à réexpédier et les enveloppes collectrices contenant du courrier à destination de la France peuvent être déposées soit au guichet, soit dans une boîte aux lettres ou remises au préposé-distributeur.

Les enveloppes collectrices contenant du courrier à réexpédier sur un pays étranger doivent être présentées ouvertes au bureau de poste.

La personne qui assure la réexpédition a la faculté d'acquitter le complément d'affranchissement exigible pour les correspondances du régime intérieur réexpédiées vers un pays étranger.

NOUVELLES LIAISONS TÉLÉPHONIQUES AUTOMATIQUES

Trois nouvelles liaisons interurbaines automatiques sont mises en service ces jours-ci :

— Le 9 juillet à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) en même temps que le centre téléphonique automatique de cette ville. Pour les abonnés de Paris et de la région parisienne, il suffit de composer le 16 puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 84 suivi des six chiffres du numéro d'appel de l'abonné demandé.

— Le 10 juillet à Bellac (Haute-Vienne) en même temps que le centre téléphonique automatique de cette ville. Pour les abonnés de Paris et de la région parisienne, il suffit de composer le 15 puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 55 suivi des six chiffres du numéro d'appel de l'abonné demandé.

— Le 12 juillet à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme) en même temps que le centre téléphonique automatique de cette ville. Pour les abonnés de Paris et de sa région, il suffit de composer le 15 puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 73 suivi des six chiffres du numéro d'appel de l'abonné demandé.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 10 juillet 1974 :

DES LOIS

● Autorisant des nominations dans le corps des secrétaires administratifs en chef des services extérieurs du ministère des armées au titre des années 1969, 1970, 1971 et 1972 ;

● Autorisant des nominations dans le corps des contrôleurs divisionnaires des transmissions du ministère des armées au titre des années 1968, 1969, 1970, 1971, 1972 et 1973 ;

● Portant intégration de certains fonctionnaires titulaires de l'Ecole polytechnique dans des corps de fonctionnaires du ministère de la défense.

UN DECRET

● Portant nomination dans les cadres des officiers de réserve.

UN ARRETE

● Du 3 juillet 1974 portant modification du règlement intérieur des groupements professionnels routiers.

Chasse

PAS D'AUGMENTATION DU PRIX DES PERMIS

Le ministère de la qualité de la vie (environnement) rappelle, dans un communiqué publié le mardi 9 juillet, que la délivrance des permis de chasse pour la campagne 1974-1975 s'effectue dès à présent dans les différentes mairies suivant les mêmes modalités et aux mêmes conditions que l'an dernier.

Sont seules assujetties à des formalités spéciales les personnes demandant leur permis pour la première fois. Tous renseignements utiles leur seront donnés à la mairie de leur domicile.

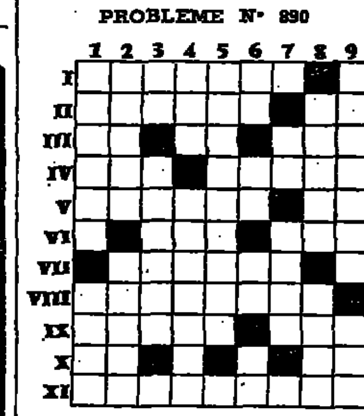
Enfin, ajoute le communiqué, le gouvernement n'a pas jugé opportun d'augmenter pour l'instant le prix des permis de chasse (1). Cette décision, qui ne répond pas favorablement à la demande des présidents des fédérations de chasse, est essentiellement motivée par la volonté du gouvernement de lutter contre toute hausse de prix, mais aussi par la modification profonde qui doit intervenir dès l'an prochain dans les structures et les modalités de délivrance des permis de chasse.

Pour tenir compte cependant des besoins financiers existant au niveau de certaines fédérations départementales de chasseurs, des ajustements de cotisations sont actuellement à l'étude et interviendront éventuellement après concertation avec les responsables des organisations cynégétiques.

(1) Permis départemental : 70 F ; bidépartemental : 110 F ; général : 300 F.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 890



HORIZONTALEMENT

I. Tendre parure, fraîche pâture. — II. Garnit les portes cochères ; Interjection. — III. Caractères d'imprimerie ; A un autre nom tout aussi court ; Prénom féminin. — IV. Fin de participe ; Oblige à ouvrir l'œil. — V. Résume un programme collectif très bruyant ; Points de repère. — VI. Eventuellement appréciés ; D'un auxiliaire. — VII. Calme la colère d'un tout jeune vertébré. — VIII. On en meurt très vieux. — IX. Tombe des nues ; En Belgique. — X. Joue un rôle protecteur ; Symbole chimique. — XI. Fait partie de la bande.

VERTICALEMENT

1. S'attache à ceux qui ont une veine exagérée ; Abréviation. — 2. Encombré après les repas ; Divinité. — 3. Terme musical ; Joyeux drille. — 4. Façon de pleuvoir ; En état de bien travailler. — 5. Sa place est à la cuisine. — 6. Vit jadis défiler de drôles de numéros ! ; Lettres de préavis ; Conjonction ; D'un auxiliaire. — 7. Fin de participe ; Vit la fin d'un athlète. — 8. N'attend jamais l'arrêt complet pour descendre ; Permet d'avoir de bonnes prises. — 9. Dans le domaine de la nécessité, ils ont inspiré des modèles très particuliers d'architecture citadine ; S'adresse à une conquête qui ne doit pas s'endormir.

Solution du problème n° 889

HORIZONTALEMENT

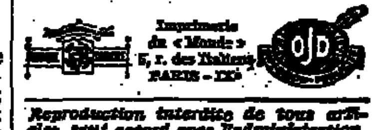
I. Intimité. — II. Niobides. — III. Tétines. — IV. El ; Sées. — V. Usine. — VI. Nager ; Ton. — VII. Acres ; Uri. — VIII. Tien ; Arme. — IX. Créer. — X. Percée ; SS. — XI. Sousse.

VERTICALEMENT

1. Internat. — 2. Niel ; Acides. — 3. Tôt ; Ogre ; Ro. — 4. Ibis ; Eén ; Cu. — 5. Mineurs ; Ces. — 6. Idées ; Arès. — 7. Tessiture. — 8. Es ; Normes. — 9. Ebéniers.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Les dangers du jour de repos

De notre envoyé spécial

Serre-Chevalier. — Dans le Tour de France, les jours de repos sont redoutables, et Raymond Poulidor l'a constaté à ses dépens. Mardi 9 juillet, au cours de la onzième étape Aix-les-Bains - Serre-Chevalier, remportée par le champion d'Espagne Lopez-Carril devant Eddy Merckx, il a perdu 6 minutes 17 secondes, quatre places au classement général et, sans doute aussi, sa dernière chance de s'approprier le maillot jaune. Du reste, Poulidor envisageait avec inquiétude les conséquences de cette journée « blanche » située entre deux épreuves de montagne.

« *J'aurais préféré franchir le Galibier sans transition, sur la lancée du mont du Chat*, disait-il dans l'intervalle. *J'ai trente-huit ans, et à mon âge la remise en route est laborieuse. C'est pourquoi j'appréhende les prochaines heures, qui seront décisives pour moi.* »

Sur les pentes du plus haut col du Tour, qui culmine à 2 556 mètres, nous n'avons pas reconnu le superbe attaquant de l'avant-veille. La forme, qu'on dit capricieuse, était absente, le rythme cassé. Incapable d'enrayer l'offensive de Lopez-Carril, le coureur français baissa d'un ton aux abords du Plan-Lachat et accumula un retard de quatre minutes durant les dix derniers kilomètres de l'ascension. Quelques instants auparavant, Bernard Thévenet, épuisé, avait abandonné au pied du Télégraphe. L'effondrement de l'ancien champion de France est celui d'un athlète convalescent mal remis d'un douloureux zona. Les causes du fléchissement de Poulidor sont plus secrètes.

On conçoit difficilement qu'un jour de repos puisse être néfaste à un concurrent du Tour de France, mais en fait on ne saurait parler de véritable repos. Pendant ces journées de détente, les coureurs sont tenus d'observer un certain nombre de précautions concernant l'alimentation, les soins et l'entraînement, car — la précision est importante — il est indispensable de parcourir au minimum 50 kilomètres afin de rester, comme on dit, « *dans l'allure* ».

Il est possible que, en dépit de sa conscience professionnelle bien connue, Poulidor n'ait pas respecté ces différentes règles avec la rigueur souhaitable. Un entraînement trop léger, une alimentation trop copieuse ou trop riche, l'énervement dû aux nombreuses sollicitations dont il a été l'objet, tout cela s'ajoutant au handicap de l'âge, suffisent à expliquer sa défaillance sur les pentes du Galibier, une défaillance qui, au demeurant, n'hypothèque pas la suite de sa carrière.

« *Le Tour de France se gagne aussi, et surtout, lorsqu'on n'est pas sur la bicyclette* », avait coutume de dire Antonin Magne quand il faisait fonction de directeur sportif.

De toute évidence, Eddy Merckx a su organiser sa journée de repos. Moins efficace que par le passé, il conserve suffisamment de ressources pour éliminer progressivement ses adversaires directs, qui ne possèdent ni sa valeur foncière ni sa prodigieuse volonté.

JACQUES AUGENDRE.

11e ÉTAPE

Aix-les-Bains-Serre-Chevalier, 199 km

1. Lopez-Carril (E.), 6 h. 55 min. 36 sec.; 2. Merckx (B.), à 54 sec.; 3 Galdos (E.), m. t.; 4. Aja (E.), m. t; 5. Pingeon (F.), à 2 min. 23 sec.; 6. Panizza (I.); 7. Santy (F.), m. t.; 8. Van Springel (B.), à 3 min. 46 sec.; 9. Agostino (P.), m. t.; 10 Poulidor (F.), à 6 min. 17 sec.

11. Romero (F.), à 6 min. 58 sec.; 12. Delisle (F.); 13. Labourdette (F.); 14 Bruyère (B.), ts m. t.; 16. Périn (F), à 8 min. 47 sec.; 17 Zubero (E.); 18. Blain (F.); 19. Pollenter (B), ts m. t.; 20. Den Hertog (Pays-Bas), à 9 min. 27 sec., etc

CLASSEMENT GÉNÉRAL

1 Merckx (B.), 60 h 17 min. 52 sec.; 2. Aja (E.), à 2 min. 20 sec.; 3 Lopez-Carril (E.), à 2 min. 34 sec.; 4. Panizza (I.), à 4 min. 41 sec.; 5 Agostinho (P), à 5 min. 16 sec.; 6. Poulidor (F.), à 7 min. 32 sec.; 7 Galdos (E.), à 7 min. 37 sec.; 8 Santy (F.), à 8 min. 4 sec.; 9. Martinez (F.), à 10 min. 50 sec; 10. Pingeon (F), à 11 min. 17 sec.

11. Van Springel (B.), à 11 min 1 sec.; 12 Pollentier (B.), à 13 min. 4 sec.; 13. Bruyere (B.), à 14 min 16 sec.; 14. Delisle (F.), à 14 min. 26 sec.; 15 Oliva (E.), à 15 min. 6 sec.; 16 Périn (F.), à 15 min 32 sec.; 17 Romero (F.), à 15 min. 44 sec.; 18. Labourdette (F.), à 16 min. 4 sec.; 19. Danguillaume (F.), à 16 min. 5 sec.; 20. Van Impe (B.), à 17 min., etc.

Basket-Ball

CHAMPIONNAT DU MONDE A SAN-JUAN (PORTO-RICO)

Etats-Unis b. Cuba (83 à 70); Canada b. Espagne (86 à 73); Yougoslavie b Union soviétique (82 à 79); Brésil b Porto-Rico (73 à 68)

CLASSEMENT PROVISOIRE DE LA POULE FINALE

1) Etats-Unis; 2) Yougoslavie; 3) Union soviétique; 4) Espagne; 5) Canada; 6) Cuba; 7) Brésil; 8) Porto-Rico.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

VENTES

S. 2. — Bibel., mobil. Me Oger.
S. 3. — Bons meubles S C P Laurin, Guilloux, Buffetaud
S. 6. — Bons mbles Me Pescheteau
S. 14. — Tabix, mob Me le Blanc

CARNET

Naissances

— Privas 07 000.
M. Henri-Noël Barbequot, chirurgien-dentiste, et Mme, née Annie Guyard, ont la joie de faire part de la naissance de
Anne-Christine,
le 5 juillet 1974.

— Patricia et Jean-Michel Bruner sont heureux de faire part de la naissance de
Anne-Sophie.
Karachi, le 25 juin 1974.
Consulat général de France.

— M. Jean-Paul Buscarlet et Mme, née Violaine Westphal, sont heureux d'annoncer la naissance de leurs premiers petits-enfants,
Guillaume et Tiphaine,
le 2 juin, à Saint-Martin-d'Hères, chez leurs enfants Eric et Françoise Buscarlet.

— M. et Mme Yves-Charles Marie et Matthieu ont la joie d'annoncer la naissance de
Thomas-Charles.
Le 3 juillet, Neuilly-sur-Seine.
74, rue du Général-de-Gaulle, 76-Sainte-Adresse.

— M. Jean Picq et Mme, née Brigitte Hubiot, laissent à Emmanuelle la joie d'annoncer la naissance de son frère
Charles.
le 7 juillet.
81, avenue de La Bourdonnais, Paris-7e

— M. Bernard Pincent et Mme, née Sylvie Lachaze, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils
Cédric.
Grenoble, le 3 juillet.
16, rue de la Plaine, 38 610 Gières

— M et Mme J.-F. Zazzo sont heureux de faire part de la naissance de Antoine.
le 5 juillet 1974.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Béatrice Delachenal
et de Michel Gaspard,
qui a eu lieu dans l'intimité, le 5 juillet 1974, à Paris
De la part de
Mme Eugène Delachenal,
Mme Lucien Gaspard.
9 bis, rue Georges-Berger,
75 017 Paris
15, avenue Paul-Doumer,
75 016 Paris.

Nécrologie

— Mme Henri Barbequot,
M. G. Santarelli et Delphine,
Le docteur et Mme G.-H. Ray et leurs enfants,
Mlle M.-Noëlle Barbequot,
M. et Mme Henri-Noël Barbequot et leur fille,
M. et Mme B. Villedieu de Torcy,
M. Ferréol Barbequot,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès, le 5 juillet 1974, de
M. Henri BARBEQUOT,
muni des sacrements de l'Eglise, et rappellent à votre souvenir son gendre,
M. Gérard SANTARELLI,
décédé le 17 octobre 1971.
La messe de funérailles a eu lieu le 8 juillet 1974 dans l'intimité et le recueillement.
5, place Carnot, 69 002 Lyon.

— M. et Mme Albert Gay et leurs enfants,
M. et Mme Robert Grisard et leurs enfants,
Les familles Cantarel, Chenin, Tiger, Berlon et Roux,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Georges CANTAREL,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
rappelé à Dieu à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
Aix-en-Provence, le 8 juillet 1974.

— M. et Mme Robert Couesnon, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Couesnon, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mlle Céline COUESNON,
leur sœur, belle-sœur et tante, à l'âge de soixante-huit ans
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 6 juillet 1974 dans le caveau de famille, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
M. et Mme Robert Couesnon, 27, rue Guérin, 77 300 Fontainebleau
M. et Mme Charles Couesnon, 56, avenue de la République, 94 100 Saint-Maur

— Mme Yvonne Féron, son épouse,
M. et Mme Gérard Féron,
M. et Mme Jacques Bostnavaron et leurs fils,
M. Eric Féron, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Féron, Barou, Aubry Lissac, Meurillon, Laurent, Colin, Cédat Nicolas Ses frère, tante, belles-sœurs, neveux, cousins et amis,
font part du décès de
M. Norbert FÉRON,
croix de guerre 1939-1945,
le 4 juillet 1974, à l'âge de soixante-treize ans.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le samedi 6 juillet 1974 à Saint-Marcel-d'Ardèche.
« Le Plan-de-Lage », 07 390 Saint-Marcel-d'Ardèche.
23, rue Lambrechts,
92 400 Courbevoie

— La famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Albert FORESTIER,
ingénieur E.C.P.,
ingénieur en chef honoraire à la S.N.C.F.,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu à Ferrières-en-Gâtinais (Loiret), le 28 juin, dans sa quatre-vingt-neuvième année
Les obsèques religieuses ont été célébrées dans la plus stricte intimité le 2 juillet.
5, place Saint-Macé,
45 210 Ferrières

— Saint-Dié, Paris, Strasbourg.
Mme Jean Haas,
M. et Mme Jacques Haas et leurs enfants,
Mlle Anne-Marie Haas,
font part du décès de
M. Jean HAAS,
survenu à Saint-Dié le 28 juin 1974 à l'âge de soixante-quinze ans.
Les obsèques ont eu lieu le lundi 1er juillet en l'église Notre-Dame, à Saint-Dié.
60, rue Thiers, 88 100 Saint-Dié.
20 bis, avenue Mac-Mahon,
75 017 Paris
32, avenue Général-de-Gaulle,
67 000 Strasbourg

— M. et Mme René Suardet et leurs enfants
ont la douleur de faire part du décès de
M. David HALTER,
survenu à Orsay le 5 juillet 1974 dans sa soixante-dix-neuvième année
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Edouard Henrard,
Le docteur et Mme Jean-Claude Henrard
M. et Mme José Henrard,
M. Olivier Henrard,
Frédérique, Guillaume et Natacha,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Edouard HENRARD,
survenu le 2 juillet 1974.
Ses obsèques ont eu lieu le 5 juillet dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
21, avenue de la Motte-Picquet, Paris-7e.

— Sarrancolin.
Mme Alphonse Legrand,
Mme Jean Legrand,
M. et Mme le docteur Jean Legrand et leurs enfants,
M. Louis Legrand,
Les familles Legrand, Baudon, Passerieux, Santous, Casterau, Praisse
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Alphonse LEGRAND,
maire de Sarrancolin,
à l'âge de soixante-trois ans.
Les obsèques seront célébrées en l'église de Sarrancolin le jeudi 11 juillet, à 16 heures.

— Paris, Rennes, Rio-de-Janeiro.
Mme Dominique Martin-Le Trividic,
Mme veuve Albert Freyhoffer, ses enfants,
M. et Mme Yves-Jean Roguet, ses petits-enfants,
Le lieutenant Georges Martin son neveu et sa famille,
Mme Dieu-Martin,
Le capitaine et Mme Yves Martin et leurs filles, ses petits-neveux,
M. et Mme Théodore Tatistcheff,
Le docteur Nicole Dupré,
Le docteur Gilbert Arquie,
Mme Suzanne Payen,
Ainsi que ses fidèles amis M. et Mme Horvais et leurs enfants, et ses si dévoués José et Ana Martins,
ont la très grande douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mme Jean LE TRIVIDIC,
membre de l'A.N.F.O.C.,
survenu à Paris, 8, rue de Saint-Quentin, le 5 juillet 1974, dans sa quatre-vingt-dixième année, munie des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation a lieu dans la plus stricte intimité le 10 juillet 1974, à Rennes, dans le tombeau de famille.
La messe de Requiem sera chantée le vendredi 12 juillet 1974, à 11 h 30, en l'église Saint-Laurent, 110, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris-10e, où vous êtes prié d'assister ou de vous unir en prières.
8, rue de Saint-Quentin, Paris.
63, rue Alain-Bouchard, Rennes.

— M. et Mme Robert Lytton et leurs filles,
M. et Mme André Ducrot et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme James LYTTON,
survenu subitement à son domicile, le 5 juillet, dans sa soixante-dix-huitième année.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
La famille regrette de ne pas recevoir
17, boulevard Flandrin, 75 116 Paris.
31, rue Galilée, 75 116 Paris.

— Saint-Germain-de-Joux.
Mme René Richard,
M. et Mme Jean Veau et leurs enfants,
M. Stéphane Richard,
Les familles Cairoli, Risch, Poncet, Brouillard, Fournier, Laporte,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. le colonel René RICHARD,
ingénieur des Arts et Métiers,
officier de la Légion d'honneur
et des Palmes académiques
survenu le 8 juillet.
La cérémonie religieuse aura lieu à l'église de Saint-Germain-de-Joux (Ain), dans la plus stricte intimité, à 15 heures, le mercredi 10 juillet.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Mme Jean-François Marion, ses enfants, sa famille et ses amis, profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
Jean-François,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

— M. Paul Vielhomme,
M. et Mme Bernard Callais,
M. et Mme Bernard Collevine,
profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès de
Mme Paul VIELHOMME,
née Henriette Kieffer,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de recevoir l'expression de leur gratitude.

Visites et conférences

JEUDI 11 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 77, rue de Varenne, Mme Carcy : « Hôtel Biron et musée Rodin ». — 15 h., devant l'église, Mme Gatouillat : « Saint-Augustin et l'œuvre de Haussmann » — 15 h., 1, rue du Figuier, Mme Legregeois : « L'hôtel de Sens et la bibliothèque Forney ». — 15 h., 23, rue de Sévigné, Mme Pennec : « L'hôtel Carnavalet ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul : « Le Marais illuminé ».

15 h., 1, rue du Figuier : « Hôtel de Sens » (L'art pour tous). — 15 h., métro Sully-Morland : « La rénovation du Marais. Les hôtels de Sens, d'Aumont au Marais » (A travers Paris). — 15 h., 19, rue Jean-Jacques-Rousseau : « Les passages, des Halles à la place des Victoires » (Mme Hager). — 14 h. 45 : « Gobelins, Beauvais, Savonnerie » (Histoire et Archéologie). — 15 h., 10, rue de Rivoli : « Hôtels de Brinvilliers, Lamoignon, Sévigné, etc. » (M. de La Roche). — 15 h., musée du Petit-Palais : exposition « Découverte de l'art thrace ». — 15 h., 30 bis, rue de Paradis : « Les cristalleries de Baccarat » (Paris et son histoire). — 15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel Lauzun », conférence.



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

SAINT-GOBAIN DESJONQUERES

Leader d'une spécialité verrière recherche pour ses usines de PROVINCE et REGION PARISIENNE

JEUNES INGENIEURS DE PRODUCTION
débutants diplômés de grandes écoles

Après une période de formation à nos techniques, ces collaborateurs accéderont progressivement à des postes de responsabilités au sein d'un groupe en pleine expansion.

NOUS CHOISIRONS DES HOMMES :
— profondément motivés pour une carrière dans le domaine technique
— doués de qualités humaines et de contact
— souhaitant la mobilité qui conditionne une évolution certaine de carrière.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. No 60.317

cabinet leconte 4, rue Aviat.-Coulet, PARIS-15e — membre de l'ANCERP

Une des plus importantes entreprises françaises de Bâtiment T.P.

Proche banlieue Sud, plus d'un milliard de francs de C.A., recherche pour son Département Organisation et Informatique, rattaché à la Direction Générale :

Organisateurs — 60.000 F à 80.000 F

Technicien de l'organisation administrative, il lui sera confié des missions d'organisation de Services ou de Fonctions mettant en jeu l'informatique. Il sera responsable de la conception fine du système retenu (définition des responsabilités, des circuits, des procédures), de la mise en place (formation des utilisateurs), de la maintenance.

Analystes fonctionnels — 50.000 F à 70.000 F

Capable, à partir d'une description générale de la solution retenue, de définir dans le détail le système informatique correspondant (résultats, données, contrôles et traitements) exploitable par un Analyste Organique, puis d'assurer la mise en place et la maintenance du système.

Concepteurs — 80.000 F à 100.000 F

Après une période nécessaire à son intégration, il aura pour mission :
— en liaison avec la Direction Générale et les utilisateurs responsables de définir les objectifs et les options des applications qui lui seront confiées ;
— la coordination des analyses détaillées (organisationnelle et fonctionnelle) ;
— la responsabilité totale de l'application.
Une bonne expérience des postes précédents est nécessaire pour en réaliser la synthèse.

Pour ces trois postes, conditions requises : grande expérience de l'une de ces fonctions, ou formation type Ecoles Supérieures d'Ingénieurs ou de Commerce, complétée par un ou deux ans d'expérience industrielle ou de conseil.
Les entretiens seront organisés en deux temps du fait des vacances : fin juillet et début septembre.

sélé CÉGOS

Envoyer lettre de candidature, curriculum vitae détaillé, s. réf. M. 77039, en précisant le poste choisi et la période d'entretien possible, à Mlle HAMARD, 33, quai Gallieni. — 92153 SURESNES.

NOUS SOMMES UN GROUPE INDUSTRIEL DE TAILLE MONDIALE.
L'équipe software de notre division informatique (Paris) entretient et développe le logiciel de nos deux 370-145.
Pour compléter celle-ci, nous cherchons

un jeune ingénieur

pour lui confier l'étude de périphériques évolués : terminaux programmables, lecteur optique, saisie on et off-line et de leur interface avec notre système OS-MVT.

Ce poste convient à un ingénieur ayant acquis une expérience, même courte, de la mise en œuvre de "minis" programmables, de préférence chez un constructeur. De plus, une bonne maîtrise de l'anglais est un atout.
Les Ingénieurs intéressés adressent leur candidature (ss réf. 2726 M) à J. THILY, Carrières de l'Informatique.



ALEXANDRE TIC S.A. 10, RUE ROYALE-75008 PARIS membre de l'ANCERP

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL DE PRODUITS CHIMIQUES CHERCHE

POUR SON SIEGE A PARIS

AIDE-COMPTABLE 2e degré

AIDE-COMPTABLE 2e degré
connaissant bien la dactylographie

Grandes possibilités d'avenir pour travailler dans une équipe jeune et dynamique.

Ecrire avec curriculum vitae, photo à : PRODAIR, Service Comptabilité, 5, rue Jacques-Bingen, 75017 PARIS.

DÉPART. INFORMATIQUE ÉTABL. FINANCIER

recherche pour PARIS

CADRE ou INGÉNIEUR

pour participer à la coordination des échanges d'informations entre les implantations régionales et les services centraux.

- Recensement des besoins ;
- Réalisation d'une information systématiquement tenue à jour ;
- Conduite de certains projets.

Envoyer C.V. à no 13.448 PA SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

Société en expansion rapide d'un grand groupe français (act. 500 personnes), filiale recherche

CHEF DU PERSONNEL

35 ans minimum

Expérience dans le Poste - Références professionnelles et morales indispensables.

Rémunération prévue environ 80.000. Candidats n'ayant pas actuellement minimum 70.000 ne seront pas retenus. Lieu de travail : banlieue Sud.

Adresser C.V. détaillé manuscrit no 60.522 : Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

BEICIP
INGENIEUR CONSEILS
RAFFINAGE PETROCHIMIE ENGRAIS
recherche

1) INGÉNIEURS DE PROJET

pour leur confier des responsabilités intéressantes d'étude et de conseil pour la création d'unités industrielles et d'installations générales
— Etude préliminaire et conception de projets ;
— Spécification et rédaction des appels d'offres ;
— Comparaison des offres, sélection ;
— Contrôle de réalisation.

Expérience minimum de 6 ans dans bureau d'engineering du service étude et travaux neufs requise.

2) INGÉNIEUR SPÉCIALISTE

pour développer l'activité relative aux installations d'expéditions par tankers
— Recherche de site, conception initiale ;
— Etude préliminaire, choix des solutions techniq. ;
— Préparation des appels d'offres.
Bonne connaissance des terminaux pétroliers, jetées, sealines, bouées et tankers exigée.

3) CHEF DE GROUPE TUYAUTERIE

pour lui confier les études de plan masse, plan d'implantation et études d'installations.

Bonne connaissance de l'anglais appréciée pour tous ces postes.

Prière adresser C.V. avec photo au : BEICIP, 366, avenue Napoléon-Bonaparte, 92500 Rueil-Malmaison.



emplois régionaux

LA FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE EUROPÉEN DISTRIBUANT DES BIENS DE CONSOMMATION DURABLES, siège social à METZ, cherche un

directeur financier et administratif Réf. 2727 M

Il prend en charge le contrôle budgétaire, la trésorerie, le secrétariat général (services communs, contentieux, politique du personnel, supervision des agences...). **Il est ainsi le bras droit du Directeur général.**
Vraisemblablement licencié en Droit, IEP, ESC... c'est un organisateur expérimenté mais, surtout, un homme de communications, capable de faire adopter ses méthodes par les services opérationnels.

chef comptable Réf. 2728 M

Il prend en charge le fonctionnement du service (12 personnes), la préparation des bilans et CE, la comptabilité analytique et les budgets. Il est activement associé au passage sur ordinateur. En outre, on lui confie la gestion administrative du personnel. **D'ici à deux ans, il peut devenir l'adjoint du Directeur administratif et financier.**
Le poste convient, de préférence, à un cadre diplômé (ESC, DECS par exemple), ayant quelques années de pratique à la tête d'un service comparable et l'habitude de travailler en liaison avec l'informatique.

Il est souhaité que le Directeur administratif et financier et le Chef comptable parlent allemand et/ou anglais.
Les personnalités intéressées adressent leur dossier de candidature (ss réf. correspondante) à J.-E. LEYMARIE.

ALEXANDRE TIC S.A. 10, RUE ROYALE-75008 PARIS membre de l'ANCERP

Maison de Santé Protestante 200 lits - Région Est cherche

CADRE ADMINISTRATIF

expérimenté, pour gestion personnel, achats, intendance. Réponse avec C.V. s/no 27.002 à Havas 680.0 MULHOUSE Cédex.

Importante Société Constructions gros matériel électrique recherche pour sa plateforme d'essais transformateurs de Lyon

UN INGENIEUR

débutant diplômé E.S.E. ou E.N.S.I.G. ayant de bonnes connaissances dans les domaines des mesures électriques et de l'électronique industrielle.
Adresser curriculum vitae détaillé et prétentions à : HAVAS LYON No 5.802.

Filiale GROUPE MULTINATIONAL en forte expansion, fabricant de MATERIAUX D'ISOLATION thermique et de calorifugeage, recherche REGION EST de la France résidence dans ce secteur.

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

obligatoirement bilingue FRANÇAIS-ALLEMAND, en vue d'une création de poste itinérant à 80 % du temps pour prospection, promotion et ventes, bien introduit dans l'INDUSTRIE DU BATIMENT, âge minimum 30 ans.

Adresser curriculum vitae et prétentions, sous no 8.807, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427, Paris-9e, qui tr.

GRENOBLE
INGÉNIEUR ORGANISATION

Société Informatique
La société d'informat. communale RHONE-ALPES

ICARE

Société d'organisation et d'informatique travaillant pour les collectivités de la région, recherche, pour GRENOBLE un INGÉNIEUR en ORGANISATION, si vous avez au minimum 5 ans d'expérience professionnelle en organisation de la PRODUCTION et ORGANISATION ADMINISTRATIVE

vous pouvez adresser votre candidature avec C.V. dét., photo et rémunérat. actuelle sous réf. 6.936 à

OP organisation et publicité, 2, RUE MARENGO - 75001 PARIS QUI TRANSMETTRA

direction administrative d'usine

Groupe industriel réputé : 18.000 personnes en France, nous recherchons pour notre usine de 800 personnes dans l'Aisne l'adjoint du directeur d'établissement. Dans le contexte d'une gestion largement informatisée, il sera chargé des questions financières, comptables et d'organisation en liaison avec les directions centrales. Il animera une équipe de 55 collaborateurs.

Des compétences en comptabilité générale, analytique et en gestion budgétaire sont indispensables et si possible des connaissances juridiques et fiscales.

Une formation supérieure comptable (HEC, ESCP, DECS...) et une expérience en milieu industriel de 5 ans environ permettront au candidat de réussir dans ce premier poste et d'évoluer ensuite dans le Groupe.

Adresser CV détaillé sous réf. 439 à EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney 75002 PARIS

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

spécialisé en Cardiologie - Angéiologie - Neurologie - Néphrologie,

cherche dans le cadre du développement de ses activités

DÉLÉGUÉS MÉDICAUX

Age minimum 25 ans

Les postes proposés comportent l'obligation de résider dans le secteur.
Il s'agit de secteurs situés dans les régions suivantes :
- NORD de la France.
- FRANCHE-COMTE.
- REGION CENTRE-EST.

Outre l'exigence du baccalauréat complet, la sélection s'orientera, de préférence, vers des candidats ayant :
— connaissances d'anatomie, physiologie ou autres sciences fondamentales du premier cycle des études médicales ou pharmaceutiques ou biologiques ou autres ;
— culture générale ;
— présentation et élocution agréables ;
— art de convaincre ;
— dynamisme et puissance de travail.
La situation offerte comporte :
1) Salaire établi suivant programme de travail accompli ;
2) Frais de déplacement (voiture personnelle) ;
3) Prime annuelle d'objectif, pour une campagne complète ;
4) Avantages sociaux - retraite complémentaire - régime de prévoyance, etc.

Sélection des candidats avant le stage (rémunéré) qui sera compris dans la période d'essai légale.
Adr. C.V. et photo à no 520.720 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui transmettra.

La SLE-CITEREL (filiale CIT-ALCATEL et ERICSSON) recherche pour Lannion : Ingénieurs électroniciens formation grande école, pour INGENIEURS D'AFFAIRES : quelques années d'expérience du téléphone souhaitées, pour coordination, gestion et suivi des contrats de réalisation et d'installation de centraux téléphoniques électroniques FRANCE et ETRANGER.

INGENIEUR, ADJOINT TECHNIQUE AU RESPONSABLE DE CHANTIERS : dynamisme, sens de l'organisation fortement appréciée, expérience pratique du téléphone souhaitée, pour installation de centraux téléphoniques électroniques FRANCE et ETRANGER.

Ecrire au service du personnel de la SLE-CITEREL B.P. 64 — 22304 LANNION Réf. 74-16.

GROUPE OMEIFRA TRAVAIL TEMPORAIRE

recherche

CHEF D'AGENCE

ayant grande expérience de l'intérim pour une nouvelle IMPLANTATION DANS L'EST.

Ecrire à Société GEF B.P. 208 — 06405 CANNES.

CONNAITRE CONSEILLER ORIENTER FORMER

notre personnel seront les missions de notre

CHEF DES RELATIONS HUMAINES

et vous savez, mieux que nous, que SEULE votre EXPERIENCE INDUSTRIELLE vous permettra de remplir ce poste avec le succès souhaité par

STE INDUSTRIELLE banlieue de LYON (effectif : 1.500)

C.V. détaillé sous référ. 4.185 M à C.R.E.S. 11, place Aristide-Briand, 69003 LYON.

Société implantée **LOIR-ET-CHER** recherche

UN TRADUCTEUR DOCUMENTALISTE

Le poste convient à :
— Documentaliste ayant la pratique de la documentation technique américaine spécialement en électronique et électromécanique.
— sera chargé de la traduction en français de documentation technique et de la correspondance en américain avec les fournisseurs.

Poste libre de suite.

Ecrire avec C.V. dét. et prét. à no 59.539, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q. t.

IMPORTANT GROUPE PETROLIER FRANÇAIS recherche :

JEUNES CADRES

— Minimum 25 ans ;
— Dégagé Obligat. militaires ;
— aptes à prendre la responsabilité d'un réseau de vente ;
— Diplôme E.S.C., Licence en Droit, Sciences Eco., etc. ;
— Formation assurée. Possibilité avenir, mutation à envisager.

Ecrire avec C.V. et photo (ret.) à no 268 SNP - HAVAS ROUEN.

AIX-EN-PROVENCE

Société industrielle en développement rapide filiale d'un important groupe national recherche

UN JEUNE RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Il sera responsable :
— des problèmes d'assurances ;
— des statistiques de paye ;
— de la gestion des différents budgets (formation, services sociaux...) ;
— et participera à l'administration du personnel.

Il pourra évoluer vers des missions plus larges au sein du service du personnel.

Il a une formation niveau BTS de gestion, IUT d'administration ou une première expérience professionnelle.

Pour un premier contact adresser C.V. et photo ss réf. 6.929 à Organisation et Publicité, 2, r. Marengo, 75001 Paris, q. tr.

Hôtel Meridien Nice ****, luxe recherche main-courantier de nuit sur NCR 42. Connaissance de la machine indispensable. Salaire élevé. Disponible de suite ou date d'entrée à convenir. Ecrire avec CV : Bureau du Personnel, Promenade des Anglais, Nice.

GROUPE AMÉRICAIN
activités internationales
employant 25.000 personnes en Europe recherche pour une filiale

près de MULHOUSE

CHEF DE PRODUIT

grande école, même débutant

responsable marketing et vente d'un produit industriel en Europe, y compris Grande-Bretagne

Indispensable parler couramment l'anglais. Une troisième langue serait utile

Env. d'urgence lettre man. + C.V. et indication de salaire à no 59.729 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Première entrevue à Paris vers le 15 juillet et décision avant le 25 juillet

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

roussel-uclaf

recrute un

CADRE HOMME

pour son

DÉPARTEMENT DES BREVETS

(Etablissement de ROMAINVILLE)

Il est recherché pour ce poste

UN INGÉNIEUR CHIMISTE

ou

UN CANDIDAT DE FORMATION UNIVERSITAIRE EQUIVALENTE (minimum maîtrise), ayant de préférence quelques années d'expér. dans l'industrie.

Il devra posséder :
- de bonnes connaissances de chimie organique,
- une bonne connaissance de l'anglais écrit (indispensable) ainsi que de l'allemand écrit (très souhaitable).

Le titulaire du poste aura pour tâche essentielle la REDACTION des BREVETS et la CONDUITE de leur PROCEDURE D'OBTENTION auprès des différents Offices Nationaux.

Les connaissances de propriété industrielle pourront être acquises au cours de l'exercice de cette activité.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions à :
EUPAC, nº 53.122, 34, rue Balard, 75015 PARIS.



recherche pour son Département Télécommunications à Paris

ingénieur consultant

Diplômé ENST ou ESE de préférence

Expérimenté dans le domaine des transmissions, des données et appréciant les négociations avec l'Administration des PTT.

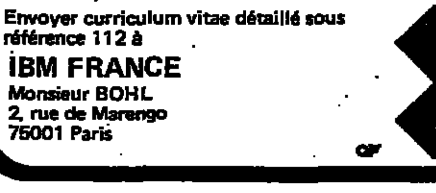
Connaissance de l'anglais indispensable.

Expérience des réseaux teleprocessing souhaitée.

Rémunération annuelle de 55 000 à 80 000 F selon compétence.

Envoyer curriculum vitae détaillé sous référence 112 à

IBM FRANCE
Monsieur BOHL
2, rue de Marengo
75001 Paris



COMPAGNIE GENERALE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES (CGCT)

recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(ENSEEHT, IPG, ECP, ENST)

Formation Informatique

ANALYSTES-PROGRAMMEURS EXPÉRIMENTÉS

COBOL - FORTRAN - ASSEMBLEUR sur IBM - 360 OS ou DOS

pour s'intégrer dans un groupe de développement de programmes d'aide à l'ingénierie de centraux téléphoniques.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Lieu de travail : CLAMART

Facilités de transport assurées.

Ecrire avec C.V. ss réf. nº 42, Service du Personnel, 251, rue de Vaugirard, 75740 PARIS CEDEX 15

ENTREPRISE de FORAGES PETROLIERS

Activité internationale devant faire face à une nouvelle phase de son expansion recherche

INGENIEURS

(MEME DEBUTANTS)

FORMATION SUR CHANTIERS
SALAIRES IMPORTANTS
CONDITIONS TRAVAIL/REPOS TRES ETUDIEES ET RECONNUES SATISFAISANTES PAR NOTRE PERSONNEL.

Anglais parlé nécessaire

PERSPECTIVE DE CARRIERE certaine en raison même des possibilités offertes par l'évolution nouvelle de la recherche pétrolière à laquelle nous sommes associés.

Appeler directement le 727.37.98 ou écrire sous référence 59275 à :

cabinet leconte — 4, rue Amiral Courbet, PARIS-16e — membre de l'ANCERP

ADLER — Département SYSTEMES Informatique

Pour promouvoir sur le marché français un produit de pointe, nous recherchons :

- **Ingénieurs Commerciaux Confirmés**
- **Vendeurs Débutants**

désireux de faire carrière dans une société en expansion exceptionnelle.

Nous souhaitons que ces personnalités nous apportent :
- leur dynamisme
- leur ambition
- leur esprit d'analyse
- leur talent d'hommes d'affaires
- leurs connaissances de la gestion informatique.

Nous leur offrons :
- des rémunérations élevées
- des possibilités de promotion exemplaires
- une carrière sélective et passionnante.

Envoyez-nous votre C.V. à :
TRIUMPH-ADLER BUREAUEQUIPEMENT
9-15, avenue Paul-Doumer
92504 RUEIL-MALMAISON

ou téléphonez à son Service Promotion
977-92-45 - Poste 339

nous conviendrons d'un premier rendez-vous.

publicop

Pour nos dépôts en région parisienne nous recherchons

DES DIRECTEURS DE DÉPOT MATÉRIAUX

LEURS ROLES :
- Gérer le dépôt ;
- Diriger et animer une équipe de vendeurs, chauffeurs et employés ;
- Assurer un développement rapide des activités.

LES CANDIDATS :
- Disposent d'une solide expérience commerciale des matériaux de construction, acquise de préférence en région parisienne ;
- Ont fait leurs preuves à un poste de Directeur ou d'adjoint, soit en dépôt, soit en direction commerciale.

L'ENTREPRISE :
Société multinationale susceptible d'offrir à des candidats de valeur des perspectives de carrière intéressantes.
Les dossiers seront étudiés très rapidement.

Adresser lettre de candidature, C.V., prétentions, photo, sous référence 47-49, à MARTIN, 72, rue Rochechouart, 75009 PARIS.

---

hBv CRETEIL

propose un poste de

Responsable

chargé de l'installation et de la décoration intérieure. Le candidat devra posséder 5 à 6 ans d'une expérience équivalente dans un Grand Magasin.

Envoyer C.V. photo et prétentions au B.H.V. Service décoration étalage
50 rue du Roi de Sicile - 75004 Paris
ou Tél. ARC. 33-89.

CONTROLEUR DE GESTION CADRE SUPÉRIEUR

32 ans minimum

Recherché par Importante Société Produits Phytosanitaires et Œnologiques Sud de la France

- Formation Grandes Ecoles Scientifiques : HEC, ESC, ICG, DESC ;
- Haut niveau connaissances : gestion budgétaire, comptabilité, fiscalité et informatique ;
- Expérience confirmée dans l'industrie ;
- Anglais indispensable ;
- Rémunération en rapport avec hautes responsabilités ;
- Participation élevée ;
- Avantages sociaux.

Envoyer C.V. et photo récente sous Nº 520.919 : REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, qui tr.

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL DE PRODUITS CHIMIQUES

recherche

POUR SON SIEGE A PARIS

UN CHEF COMPTABLE

qui sera responsable de la comptabilité générale (fiscale, sociale) et de gestion

Le candidat retenu devra :
- Avoir 28 ans minimum ;
- Etre titulaire d'un diplôme HEC, ESSEC ou E.S.C. ou d'expertise comptable avec une expérience profonde acquise dans un poste similaire ;
- Avoir de bonnes connaissances de la langue anglaise.

Ecrire nº 8.798, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Importante Société Multinationale

recherche pour sa

FILIALE FRANÇAISE

(200 personnes)

un

DIRECTEUR ADMINISTRATIF et FINANCIER

Ce poste conviendrait à un homme dynamique, capable d'initiatives, ayant une connaissance parfaite de l'anglais et des systèmes comptables américains.

IL SERA RESPONSABLE :
- De la comptabilité ;
- Du contrôle de la gestion ;
- De l'élaboration des prévisions ;
- De l'organisation administrative.

Lieu de travail : banlieue Ouest

Adresser C.V. détaillé et prétentions à : REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), sous référence nº 520.630, qui transmettra.

SKF
SOCIETE MULTINATIONALE
recherche
pour ses services techniques
(siège social 92 CLAMART)

UN INGENIEUR MECANICIEN

Il sera chargé d'étudier les applications et de travailler à l'évolution des produits S K F dans le domaine de l'automobile.

Ce poste conviendrait à un ingénieur de 28 ans minimun ayant 2 à 3 ans de pratique dans l'industrie automobile, de préférence en bureau d'études dans le domaine des transmissions.

La connaissance de l'Anglais sera appréciée ainsi que celle du Fortran.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions au Service du Personnel nº 15/V - 1 avenue Newton 92140 CLAMART

IMPRIMERIE A PARIS

30 personnes - C.A. 10 millions recherche

DIRECTEUR

- Bon technicien ;
- Excellent commerçant ;
- Gestionnaire.

Rémunération élevée.

Ecrire avec curr. vitae et prétentions à nº 8.803, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS, qui transmettra

---

WORMS
Cie Maritime et Charbonnière
recherche

2 auditeurs internes

Ces postes supposent une bonne compétence comptable, le sens des contacts humains, de l'autonomie et une grande mobilité. Les candidats sont diplômés d'une grande école commerciale ESSEC, ESCP... *Ils ont 3 ou 4 ans d'expérience professionnelle.*

Philippe Jacobs WORMS CMC
50, bd Haussmann 75441 Paris Cedex 09.

Afrique Occidentale Française

DIRECTEUR DE FILIALE

Un groupe industriel français, leader mondial dans son secteur alimentaire et hautement performant — taux d'expansion - rentabilité — cherche un successeur au Directeur d'une de ses filiales africaines, promu au Siège. Cette filiale réalise un C.A. de 2,5 milliards C.F.A., avec 250 personnes dont 7 cadres.

Une nouvelle unité de production, opérationnelle début 1975, répondra aux besoins du marché pour les produits actuels. Des développements considérables sont possibles par le lancement de produits nouveaux.

Cette situation d'un avenir certain en Afrique à moyen terme, éventuellement ailleurs dans le groupe ensuite, convient à un dirigeant de formation supérieure et de profil commercial, gestionnaire, confirmé par l'expérience.

Rémunération : 8,5 millions CFA/an + villa + voiture + frais. Retour chaque année : congés 2 mois.

sélé CÉGOS garantit une totale discrétion à l'étude de votre dossier, sous réf. M. 23.344,
33, q. Gallieni, 92153 SURESNES.

ORGANISME PROFESSIONNEL

émanant d'un ensemble d'Entreprises industrielles (80 personnes - budget 10 millions de prestations)

recherche

CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF

étroitement associé à la marche générale de notre Organisme

En plus des tâches habituelles
- de gestion du personnel ;
- de comptabilité ;
- de tenue des services généraux.

Ce poste comporte l'intérêt, en tant que COLLABORATEUR DIRECT du responsable de ce centre, d'être associé à la vie de cet organisme professionnel important et à tous les problèmes de la profession, ainsi qu'à toutes les solutions et initiatives proposées pour le développement de cette branche.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. à nº 59.560.

cabinet leconte — 4, rue Amiral Courbet, PARIS-16e — membre de l'ANCERP

FILIALE FRANÇAISE

A PARIS

D'UN GROUPE ALLEMAND D'ENGINEERING ET DE CONSTRUCTION

de réputation mondiale, spécialisé dans la livraison clé en main de grands laminoirs et d'équipements pour l'Industrie métallurgique

recherche

UN ACHETEUR

pour l'APPROVISIONNEMENT de matériels et d'équipements livrables par des sous-traitants français, ainsi que de systèmes ou des composants incluant de l'hydraulique, de la lubrification, etc., dans le cadre de la réalisation de grands contrats, tant en FRANCE qu'à l'ETRANGER.

Nous recherchons un HOMME ayant une expérience certaine dans ce genre d'activité. La connaissance de l'allemand serait appréciée.

Adresser C.V., prétentions et votre date de disponibilité éventuelle à no 59.785, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.
DISCRETION ASSUREE.

Société française en expansion rapide appartenant à :
GROUPE MULTINATIONAL

Recherche pour sa division systèmes automatisés

UN RESPONSABLE

Chargé d'animer son réseau province.

Il devra, ss l'autorité du Directeur de la Division :
- assurer l'information, le contrôle et la motivation des spécialistes commerciaux ;
- négocier à un niveau élevé.

Ce poste exige :
- Une formation supérieure.
- L'aptitude à définir des systèmes complexes mettant en œuvre des matériels techniquement élaborés.
- Une expérience des contacts commerciaux.
- Une très bonne connaissance parlée et écrite de l'anglais.

Lieu de travail : PARIS avec déplacements en province.

Adresser C.V. détaillé, manuscrit s/Nº 18.591 à
J.R.P. 39, rue de l'Arcade, Paris-8e qui transmettra.

CENTI

CONSEIL en INFORMATIQUE recherche :

PROGRAMMEURS Réf. 7210.

ANALYSTES-PROGRAMMEURS Réf. 7211.
ayant pratique en assembleur (et COBOL) sur SIEMENS 4004 UNIVAC 1108 et IRIS 50

INGENIEUR SYSTEME IRIS 80 Réf. 7212.

Tél. au : 222-45-31, ou envoyer curriculum vitae et prétent. à : CENTI 128, rue de Rennes, 75006 PARIS.
Nombreux postes à pourvoir rapidement.
Discrétion et réponse assurées.

Importante Société Française de jouets filiale d'un groupe international, recherche pour usine sise à CALAIS

CADRE COMPTABLE

Confirmé. Responsable de la section prix revient, très spécialisé dans la comptabilité analytique, les prix de revient et études de coûts.
- Niveau DECS et diplômes comptables.
- Age 30 ans minimum.

Adresser C.V., photo et prétent. Nº 59.453, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

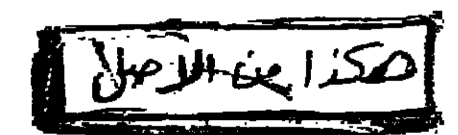
Syndicat de Libraires recherche pour

SECRETARIAT GENER.

à Paris

Cadre minimum 30 ans. Formation supérieures, solides connaissances des techniques de gestion, expérience distribution.

Lettre man. + C.V. + photo + prétentions à Christian Hulet, 4, av. de Breteuil, 75007.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi — offres d'emploi

UNE SOCIETE PARISIENNE DE DISTRIBUTION DE : GALONS PASSEMENTERIE COLIFICHETS vous propose le poste

DIRECTEUR ADJOINT

Si vous avez :
— Expérience de la vente de produits textiles.
— Connaissance de la clientèle du « prêt à porter ».
— Imagination créatrice.
— Sens de la mode.
— SENS DES AFFAIRES.

La clientèle comprend :
— Confectionneurs.
— Industriels du prêt à porter.
— Détaillants de mercerie.

C.V. détaillé ss réf. 4.183 M à C.R.E.S. 11, place A.-Briand, 69003 Lyon.

SOCIETE PETROLIERE INTERNATIONALE

LOCATAIRES GERANTS

d'une importante station-service de la région parisienne. Nous recherchons : **COUPLE**

Ayant du dynamisme commercial, le sens de la gestion et de l'animation d'une équipe.
— Ces qualités permettent d'entreprendre une carrière rémunératrice dans un métier stimulé par le profit et la diversité d'action ;
— Il faut posséder un niveau BAC et disposer d'un fond de roulement destiné à acheter le stock de départ.
Stage préalable rémunéré.
Ecr. C.V. et photo, nº 13.436, P.A. SVP, 37, RUE DU GENERAL-FOY. - 75008 Paris.

DIABLO SYSTEMS recherche son **CUSTOMER SERVICE AND PRODUCT SUPPORT MANAGER**

chargé de créer, puis animer un service maintenance support technique et support de vente.

Connaissances nécessaires :
— Disques et mémoires à disques.
— Organisation d'un centre de maintenance.
— Anglais parlé et technique.

Rémunération intéressante. LARGE AVENIR.

Ecrire Lévi-Tournay, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS sous référ. 4.605 qui transmet.

S V P recherche COLLABORATEUR (TRICE) licencié (ée) en droit privé si possible expérience professionnelle droit du travail.

Ecrire avec curriculum vitae manuscrit, photo et prétentions sous référence 74 - 07 - 01 - 44 à : S V P, 54, rue de Monceau, 75384 PARIS CEDEX 08.

Impt groupe d'entreprises routières nationales, rech. **CHEF D'AGENCE**

Format. ingénieur, mini 35 ans. Mission : responsable de toutes les activités techniques commerciales et de la gestion administrative dans le cadre des méthodes mises en place par la Direction Générale. Env. C.V. dét. ss réf. 7.355, P. Lichau S.A., 10, rue Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui tr.

SOCIETE D'INGENIERIE COURBEVOIE-LA DEFENSE recherche **CONTROLEUR**

POUR GROUPE ASSURANCE QUALITE ELECTRIQUE
Format. : BTS ELECTRICIEN et/ou ELECTRONICIEN.

Responsable suivi, contrôles, montages et essais de matériels électriques et électroniques. Expérience fabrication et/ou ingénierie nécessaires ainsi que du suivi de la mise en application de spécification.

Esprit méthodique et rigoureux. Anglais lu souhaité. Déplacements en usine et sur chantiers. AG 370.

Adresser curriculum vitae détaillé en mentionnant la référence à GAUTRON, 29, rue Rodier, 75009, qui transmettra.

Important organisme de contrôle technique ch. **INGENIEUR THERMICIEN** ou **CHAUDRONNERIE**

Directeur Saint-Benoît, P.K. 330, Istanbul (Turquie), ch. profess. licencié physique, bénéf. d'un contrat-type Minist. Aff. Etrang. français. Ecr. adresse ci-dessus.

STE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Paris (8e), filiale IMPORT GROUPE BANCAIRE, rech. 1 COMPTABLE CONFIRM. niveau D.E.C.S. 1 COMPTABLE niv. 2e échelon, 28 ans minimum. Expérience bancaire ou immobil. souhaitée. Ecr. av. C.V. manuscrit, photo et prétentions, à UNIGER, 25, rue d'Artois - 75008 PARIS.

Société en très forte expansion, 60 % du C.A. à l'exportation, recherche UN CHEF COMPTABLE connaissant comptabilité analyt. et langue anglaise appréciées. Envoyer C.V. et prétentions à : Société CRYO DIFFUSION S.A. 49, rue de Verdun, 27690 LERY.

Sté G.I.S., rech. PUPITREURS sur IBM 360/370. Excell. conn. Système exploitation O.S. Téléphoner à part. jeudi au 990-25-87 ou écr. av. C.V., 19, av. du 8-Mai-1945 - 95200 SARCELLES.

UNIVERSITY OF NEW SOUTH WALES SCHOOL OF FRENCH **LECTURER**
To commence duties in February 1975. High academic qualifications required, together with special interests in any of the following fields : literature, critical methods, linguistics, the methodology of language teaching, or civilisation.
Salary $A9,002 range $A12,352 per annum. Commencing salary according to qualifications and experience.
Details of appointment, including superannuation, study leave and housing scheme, may be obtained from the Secretary-General, Association of Commonwealth Universities (Appts), 36 Gordon Square, London WC1H 0PF. Applications close in Australia and London on 9 August 1974.

CONCESS. CITROEN BLANC-MESNIL recherche **CHEF COMPTABLE**
Ecrire avec C.V. à M. KOLB, 7, avenue Watteau, 94130 NOGENT-SUR-SEINE.

IMPORTANT GROUPE BANCAIRE INTERNATIONAL recherche **RESPONSABLE ORGANISATION ET INFORMATIQUE**

Ce poste important rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale nécessite :
— formation grande école.
— plusieurs années d'expérience pratique dans ces domaines.
— expérience bancaire très souhaitée.
— pratique de la langue anglaise.

Emploi impliquant :
— rigueur dans le travail.
— sens du concret.
— qualités d'animateur et esprit d'équipe.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, Nº 60.537, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Sté d'ETUDES TECHNIQUES et ECONOMIQUES recherche pour son Bureau d'Etudes GARE DE LYON **UN PROJETEUR ROUTIER** EXPERIMENTE

Adresser C.V. et prétentions à M. Moreau : SETEC INTERNATIONAL, 58, quai de la Rapée, 75583 Paris Cedex 12.

Sté de Distribution Biens de Consommation et Equip. Foyer rech. pour sa direct. Merchand. **RESPONSABLE APPROVISIONNEMENTS**

Ingénieur gdes Ecoles (X, HEC, Centrale...), 2 à 5 a. expér.

Il aura :
— La responsabilité de l'élabor. et du Service des Plans d'Approvisionnement.
Il participera :
— Aux révis. du Plan de Vente en liais. av. la Direct. Mark.
Lieu act. : Rouen. Env. C.V. et prét. à TOULORGE, 30, rue Thiers. 92100 BOULOGNE.

THONON Cabinet comptable recrute **CHEF DE BUREAU**
Responsable 5 collaborateurs. Ecrire HAVAS LYON 8.585.

Importante Ecole région parisienne cherche RENTREE SEPTEMBRE 1974
1°) EDUCATEUR Responsable groupe garçons second cycle Externat. Solide autorité. Expérimentés. Logement assuré.
2°) SURVEILLANT Internat ayant ...

Importante Ecole secondaire Contrat « Association » région parisienne, rech. RENTREE SEPTEMBRE **PROFESSEURS**

PHILOSOPHIE (11 H.)
ECONOMIE (12 H.)
SCIENCES PHYSIQUES TEMPS COMPLET

Sérieuses références exigées, sinon s'abstenir. Ecrire HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS. S/réf. 67.247.

IMPT SOCIETE IMMOBILIERE recherche pour SERVICE JURIDIQUE **COLLABORATEUR** LICENCIE EN DROIT
Ecr. avec C.V. et prétentions à I.P.F., nº 75.885, 12, rue de l'Isly, Paris (8e), qui transm.

Urgent, Société d'Engineering, Paris, Gare du Nord, recherche pour emplois fixes DESSINATEURS **P1 - P2 - E2 - E1**
toutes catégories pr installation équipement usine et produits chimiques. Vacances assurées. Ecrire nº 82.816, Publ. BLEY, 101, r. Réaumur, Paris-2e, qui tr.

Recherchons **J. F. OU J. HOMME**
libéré obligations militaires ayant connaissances juridiques. Ecrire avec C.V. et prétentions, LA PROTECTRICE Service du Personnel 45, rue Châteaudun PARIS (9e).

SOCIETE EDITION PARIS (5e) en pleine expansion RECHERCHE URGENT
1°) SECRET. STENODACT. Excellent Français Connaissance Anglais Familiarisée avec les chiffres TRAVAIL VARIE
2°) AIDE-COMPTABLE avec C.A.P. 2 à 3 ans d'expérience. Responsabilité de la surveillance des comptes clients. Travx annexes
Semaine 5 × 8 13 mois Avantages Sociaux
Adresser candidature manuscrite avec curriculum vitae et photographie (retournée) à : B.P. nº 27, Meudon-la-Forêt (92)

Filiale GROUPE MULTINATIONAL en forte expansion, fabricant de MATERIAUX D'ISOLATION thermique et calorifugeage, crée un poste de **CADRE TECHNICO-COMMERCIAL**
à PARIS, pour prospection promotion et vente auprès des entreprises de CHAUFFAGE CALORIFUGEAGE, BUREAUX D'ENGINEERING pétrochimie, bien introduit ds l'INDUSTRIE DU BATIMENT. Age 25 a. min. Anglais indispensable
Adr. C.V. et prétent. ss nº 8.806, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, q.tr.

GRAND GROUPE INDUSTRIEL recherche : **INGENIEUR COMMERCIAL**
Bonne connaissance marché péri-informatique pour prendre responsabilité service Ventes et leasing matériel lecture optique. Connaissances techniques appréciées.
Déplacements à prévoir à partir base parisienne.
Adr. C.V. man., photo et prét. à nº 60.468, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

LA SOUDURE AUTOGENE FRANÇAISE recherche pour ses bureaux de : SAINT-OUEN-L'AUMONE (95) **JEUNE COLLABORATEUR** pour SERVICE PUBLICITE
Expérience 2 ans annonceur ou agence pour suivi campagne publicité Notions d'Edition
Bonnes connaissances d'ANGLAIS ou d'ALLEMAND souhaitées
Adress. C.V. et prétentions à : Direction du Personnel de la S.A.F. - B.P. nº 24. 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE.

Sté de Conseil en Informatique recherche **ANALYSTES PROGRAMMEURS**
CONFIRMES, assembleurs, IBM 360 DOS, COBOL. Libres rapidement. Téléph. : 202-60-60.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

emplois féminins

Société Américaine de Travail Temporaire **Kelly Girl** ... Dactylos, Sténos Dactylos ANGLAIS APPRECIE ... Agence Opéra ... 770.95.49 ou Agence Montparnasse : Tour Maine-Montparnasse, ... 538.74.00 ou 72.32

Directeur commerc. sté métallurgique rech. pr bur. d'Iéna Secrétaire - Sténodactylo expérim. Libre 1er septembre. Horaire 42 h. 20, cantine. Ecr. Nº T 58.618, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Ch. empl. de maison pr s'occuper enfant 10 mois et tenir intérieur, logée, nourrie. Tél. 788-01-41 après 18 h.

Société Champs-Elysées, rech. SECRETAIRE DE DIRECTION sérieuse, compétente, dynamiq. Poste stable. Tél. 225-29-54 ou 06-32.

IMPORTANTE SOCIETE DE SERVICES Centre PARIS recherche pour DIRECTEUR **SECRETAIRE DE DIRECTION** cadre
• J.F expérimentée ;
• Niveau licence ;
• Très bonne sténodactylo ;
• Libre immédiatement ;
• Vacances possibles en août.
Téléph. pour R.-V. : 742-57-94.

Société Américaine de Travail Temporaire **Kelly Girl** recherche : Secrétaires & Sténos Dactylos bilingues ... Agence Opéra ... Agence Montparnasse : Tour Maine-Montparnasse ... 538.74.00 ou 72.30

L'AGENCE DE PUBLICITE **SEXTANT** 7, place Vendôme, Paris (1er) recherche pour son Directeur Général **SECRETAIRE DIRECTION TRILINGUE** Anglais - Allemand
Bonne présentation ;
— Expérience - Ordre et méthode ;
— Références exigées.
Téléphone : OPE. 05-11.

SECRETAIRE BILINGUE Sténo anglaise 20 F de l'heure. INTEROM, 12, r. de l'Isly (8e).

PARIS-IIIe Une des premières sociétés de distribution cherche pour son Directeur Financier sa **COLLABORATRICE**
Elle a :
• 28 ans minimum ;
• l'expérience d'une collaboration de haut niveau ;
• d'excellentes qualités de contact et de discrétion ;
• de la « classe ».
Les personnes intéressées adressent leur C.V. s/référ. 354 M, à Mme MERIOT CARRIERES FEMININES 7, rue Pasquier, 75008 Paris.

SOCIETE Centre de Paris recherche **SECRETAIRE** STENODACTYLO EXPERIM. Travail varié dans le cadre de fonctions autonomes. Ambiance agréable, 5X8, 13e m. Ecrire sous référence 4.608, à Lévi-Tournay, 5, cité Pigalle, 75009 Paris, qui transmettra.

Sté Clichy recherche pour serv. Administratif et Financier **SECRET. STENODACT.** 2.150 × 5 × 40. Tél. : 739-76-75.

SOCIETE D'OPTIQUE de renommée MONDIALE (quartier REPUBLIQUE) recherche Pour son service : EXPORTATION **SECRETAIRE DE DIRECTION** STENODACTYLO expérimentée
— 28 ans min. français et anglais parlé, lu, écrit couramment.
— Base sal. 40 h. 2.800 F. Horaire individualisé. Poste nécessitant dynamisme, initiative, ordre.
— Avantages sociaux.
Se prés. av. référ. ESSILOR International, M. LUXCEY, 61, rue Beaubourg, 3e.

URGENT pour PLESSIS-ROBINSON **OPERATRICE BM 72** Tél. pour rendez-vous 735-96-50.

Ass. intern. recherche **SECRETAIRE** Capable diriger services intéres. par publications relations humaines. Lib. rap. Minim. 25 ans. Ecrire : T. MERCIER, 68, all. de Vlaminck, 77190 DAMMARIE-LES-LYS.

ORGANISME PUBLIC recherche **RÉDACTRICE TRADUCTRICE** POUR TRADUCTIONS DOCUMENTS ECONOMIQUES E RANGERS ET REDACTION NOTES DE SYNTHESE. Niveau licence Sc. Eco. Allemand – Anglais. Téléph. : 525-51-00, Poste 336. CFCE, 10, av. d'Iéna, Paris-16e.

BILINGUAL SECRETARIES
1-4 years experience, to work in English for multinational staff. Standard secretarial skills must include absolutely FLUENT ENGLISH (English mother-tongue, Cambridge Proficiency or equivalent).
Write with C.V. to IBM EUROPE, Personnes Services, 8/10 Cité du Retiro 75008 PARIS.

LEVALLOIS Filiale en pleine expansion d'un important groupe allemand (cosmétiques et prod. d'hygiène) cherche pour son Directeur Général sa **COLLABORATRICE bilingue français-allemand**
• Elle a 25 ans minimum.
• Elle possède une excellente culture générale.
• Elle est précise, organisée et dynamique.
Envoyez votre C.V. s/réf. 356/M à Mme MERIOT CARRIERES FEMININES 7, rue Pasquier, 75008 Paris.

Nous sommes un Cabinet d'EXPERTISE COMPTABLE LYONNAIS, rattaché à un groupe européen réputé NOUS CREONS **UNE DELEGATION PARISIENNE** et cherchons une **SECRÉTAIRE CONFIRMEE** QUI PARTICIPE AU DEMARRAGE DE CETTE UNITE
Vos responsabilités :
• Assurer le secrétariat du directeur (courrier, tél., classement) ;
• La tenue des dossiers clients (frappe de rapports, tableaux, etc.) ;
• Les facturations ;
• Les relations administratives avec le siège.
Vous devez pouvoir travailler en anglais, vous avez 30 ans minimum une solide expérience d'un secrétariat varié.
Pour un premier contact, écrivez (sous référence 2.713 M) à Mme M.-C. TESSIER **ALEXANDRE TIC S.A.** 14, rue Royale, 75008 PARIS. MEMBRE DE L'ANCERP.

représent. offre

Importants constructeurs machines-outils G. DUFOUR (fraiseuses) Montreuil 93 INNOVATIONS MECANIQUES (tours) moret 77 rech. un **REPRESENTANT VRP** av. expér. pr sect. banl. Paris sud. Ecr. av. C.V. G. DUFOUR 143, bd Chanzy, Montreuil 93.

Si vous êtes bachelier ou de formation équivalente et si les contacts avec le corps médical vous intéressent
Nous sommes un Laboratoire Pharmaceutique International
Nous recherchons **UN DELEGUE MEDICAL**
Secteurs proposés : Eure-et-Loir, Sud et Ouest Yvelines, une partie des Hauts-de-Seine.
Nous offrons :
— un stage de trois semaines rémunéré à compter du 9 septembre ;
— une formation continue ;
— une rémunération élevée + frais ;
— une ambiance dynamique.
Domicile sur secteur, voiture indispensable.
Adr. C.V. manuscrit et photo aux Laboratoires SUBSTANTIA, Direction de la visite médicale, 2, boulevard G.-Clemenceau, 92403 COURBEVOIE.

représent. demande

Représ. spéc. prév. électron. ctre vols ch. cartes complém. pr répondre nombr. demandes.
— Portes blindées et rideaux magas. métalliq.
— Coffre-forts.
— Détection incendies et fuites de gaz.
— Serrures et verrous de sûreté.
Conditions % sur CA/HT réalisé. Ecr. Nº 799 « le Monde » Publ. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

occasions

ACHAT-VENTE TOUS BIJOUX or, brillant, argent. 22, r. D.-Casanova, Mº OPERA.

PAIE COMPT. bijoux, or, brill., 26, r. du Fg-Montmartre, 1er ét.

ACHETE TRES CHER ET PAIE COMPTANT ANTIQUITES toutes époques. J.-P. FONTIX, 22, avenue Niel, PARIS-17e. - Tél. : 924-27-85.

autos-vente

Vds Mercédès 280 SE 1972, 70.000 km rév., exc. état, options. Téléphone : 922-01-52.

demandes d'emploi — demandes d'emploi

DIRECTEUR - 39 ans
Responsable des études, recherches et développement de nouveaux produits, dans importante Société de renommée internationale, recherche
DIRECTION DE DÉVELOPPEMENT
ayant en charge le Marketing et la Recherche dans Société valorisant l'esprit d'équipe et les résultats atteints.
LYON - PARIS ou PROVINCE
Ecrire nº 808 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS.

JURISTE, 34 a. (H), 10 a. exp. prot. ds établ. crédit. Lic. droit privé. Connaiss. droit construc., ch. poste ds service jurid., sté prom. imm. ou simil. Libr. imm. Cadre 50.000 F. Ec. Mme Pierre, 2 bis, rue Gonnet, 75011, qui tr.

DESSINATRICE ARCHIT. 4 a. exp., prép. lic. urban., ch. empl. Ecrire nº 806, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

Etudiant marocain, 29 ans, prépar. doctor. de spécialité écon. (finances publiques), lic. Sc. Eco. (option tiers-monde), diplômes journalisme et sociologie, exp. administration 5 a., ch. trav. pl. tps. Dispon. imm. Ecr. nº 6.513 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Hme 30 a., Ecole Normale Sup. Physicien 1 a., rech. VSA géothermie sous-marine, 1 a. Chef de produits instrumentation ...

Cadre 31 ans, format. comm. et univ., Spécialiste publicité industrielle et promot. ventes, parf. bil. allemand, russe cour., ch. situation à responsabilité dans petite ou moy. entr. travaillant avec Allemagne ou pays de l'Est. Accepte déplacements. Ecrire nº 742, « le Monde » Publ. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

TECHNICIEN SUP., tit. D.U.T. (Biologie appliqu., option ABB), ch. poste à resp. ds Lab. de Recherche ou Lab. Pharm. Paris ou proche banlieue. Lib. O. M. Ecr. nº 768, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Chef comptable homme, 29 ans, BSEC - Niv. BTS, expérience des Comptabilités américaine et française. Informatique, notions anglais, ch. pte responsabilités. Ecr. nº 800, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PROGRAMMEUR ANALYSTE, connaiss. parfait. le GE 58 en BASIC, GESAL, COBOL, aimer participer au démarrage d'un multiposte dans région parisienne (libre rapid.). Ecr. nº 51.535 PA - S.V.P. 37, rue Général-Foy, Paris-8e.

JEUNE CADRE COMPT. ... Titul. BTS, probatoire ou DECS, certif. compt. DECS, 3 années d'expérience compt. et inform., cherche, Paris ou prov. situat. dans cabin. expert. ou société. Ecrire nº 777 « le Monde » Publ. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F 28 ans, lic. Lettres, I.N.T.D. DOCUMENTAL.-ICONOGRAPHE et rédactrice, 5 ans exp. presse et pub., ch. emploi. Ecr. D. Brocheton, 23, r. Dunois, Paris-13e.

J. H. - 24 ans LICENCIE DROIT PRIVE anglais, libre O.M. fin juillet. Libre 1er août. Ecrire nº 71.676. REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Américaine, 27 a., M.A., parl. franç., conn. chin., allem., esp., exp. act. prof. angl. en France, pte adm., ch. act. T. 578-08-80 ou Ecr. nº 781, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

proposit. com. capitaux

... souhaiterions candidat connaissant la corporation. Ecrire avec références surtout bancaires à METAYER, 116, bd Suchet, 75016 Paris qui transmettra. Curieux et intermédiaires s'abstenir S.V.P.

Capitaux disponibles 500.000 à 1 M pour investir dans société d'édition ou diffusion livres. Ecr. Nº 60.459, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

L'immobilier

locations non meublées

Offre

26, RUE DES PLANTES, **PARIS-XIVe** A louer tr. bel appart. 72 m2 + terras., 11e ét., très belle vue, loyer mensuel 2.500 + charges.

1er ARRONDISSEMENT **19, RUE ERLANGER** A louer ds imm. 1re qualité, appt 2 p., loy. modéré. 266-18-65.

AV. SAINT-MANDE, somptueux 6 p., 185 m² + chambre service, tél., 2.500 F. 344-20-21.

BON 20e Vrai 5 pièces, 2 bns, park., libre le 15-8. 2.060 F ch. compr. 344-20-21.

8e COURCELLES dans imm. pierre de taille, 7 pièces, ref. neuf, 2 s. de bns au 4e ét. 5.500 F C.C. UFFI, 522-82-90.

7e UNESCO, ds petit imm. mod. calme, gr. liv. + ch., tout confort, tél. 1.650 F. 229-52-98.

NEUILLY-SAINT-JAMES, face au bois, 190 m², neuf, + balcon + ch. serv. + park., tél., loyer C.C. 5.500 F. Visites vendredi 12 de 13 h. à 14 h. 30, 57, BD COMMAND.-CHARCOT, ou renseignements **COURTOIS** ANJ. 49-85

AV. DE SUFFREN. Dble liv. + 2 chbres, tt cft, ref. neuf, 2.300 F. Visite jeudi, 14 h. 30 à 16 h. 30, 21, av. de Suffren.

7e STUD. Conft. TEL., 800 TC. 13e B. STUDIO. Conft. 690 F. 16e B. STUD., ref. nf, 720 TC. S.P.L.G., 754-08-88.

BOURSE. Pet. 2 p., cuis., bs. TELEPH., 850 F. ANJ. 97-38.

BUTTES-CHAUMONT. Part. à part., jamais habités : 3 p., loggia, parkg, vue, 1.300 F + chges. 5 p., parkg, vue, 1.600 F + chges. Tél. le matin 637-58-60, poste 334.

DENFERT-ROCHEREAU Imm. récent, 3 p., tt confort, 1.200 F + charges. RIC. 99-09.

PARC MONTSOURIS Immeuble récent, 2 p., tt cft, balcon, parking, 900 F + charges. — 742-99-09.

Appartem. 130 m², 6e étage, gd stdg, Gouvion-St-Cyr, 17e, libre de suite, reprise justifiée 10.000. Loyer 1.700 F par mois, chbre service louée 350 F. Téléphoner à Mme Lanquetin, 255-39-23.

13e SECTEUR RENOVATION dans imm. neuf, 3 pièces, cft, 4e et 6e étg. Clair et ensoleillé. 1.200 F + charges. Tél. matin SEGECO, 522-69-92.

Ds bel imm. s/LUXEMBOURG, 5 p., 180 m², tt cft, tél. Loyer mens. 4.500 F. Tél. 870-58-97.

SAINT-AUGUSTIN Bd Malesherbes, 5 p., 200 m², tt cft, tél. Loy. mens. 4.500 F. Poss. profess. libér. 870-58-97.

AV. EMILE-DESCHANEL 5 p., 180 m², chbre serv., tt cft. Loy. mens. 4.000 + ch. 870-58-97.

MUETTE. Av. Paul-Doumer. STUD., cuis., s. bs, wc, 6e étg. Loy. T.C.C. 1.000 F - 870-58-97.

Part. loue appart. 4 P., 78 m², 4e ét., ss asc., ds résid. La Celle-Saint-Cloud, belle vue. Px locat. 1.000 F mens. + ch. Pour visiter : tél. 969-51-47.

Demande

URGENT JEUNE COUPLE cherche A PARTIR DE FIN JUILLET LOCATION GRAND STUDIO ou 2 PIECES CONFORT PARIS SI POSSIBLE. PROXIMITE GARE DU NORD. Ecr. Nº 6.525 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e. AGENCE S'ABSTENIR.

locations meublées

Offre

PARIS (5e). A louer juill.-août appt meublé, 3 p., c., bns, w.-c. Calme. — Tél. : 707-16-21.

Appartement 4 pièces, Paris-12e, à louer Juillet - Août. Tél. : 987-47-36.

Sept., long. durée, chez dame, chbre, tt cft, pour étudiant ou sal. 288-88-21. - Mº MIRABEAU.

Demande

2 étudiants cherchent à louer 2 chambres meublées avec cuis. Quartier Pont de Sèvres. Ecr. nº 6.524, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

appartements occupés

MAIRIE 17e Propriét. vend dans bon imm. **APPTS.** 5e ét., 42 m² + 40 m², 2 p., ent., c., wc, pos. bs s. mme pal. pos. faire 1 app. Calme. Soleil. Terrasse 17 m². Me voir jeudi 11 juill., 17-19 h. 48, RUE TRUFFAUT (17e).

appartem. achat

PR PLACEMENT rech. studio 2 pièces, tout confort. Px 178.000. HUSSON, 255-66-18.

5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e. Partic. achète directement comptant STUDIO - TRE. 20-67.

URGENT. RECHERCHE 5 à 7 p., tt cft. 16e, 8e, 7e, 6e, Neuilly, Monceau. - 265-90-85.

constructions neuves

XIIe - PORTE DOREE STUDIOS ET 2 PIECES
Px du studio, 27 m², av. vraie cuisine et parking compris : 122.900 F PRIX NET ET DEFINITIF Habitables début 1976
IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland - BAL. 93-69.

EN PROVENCE, AU SOLEIL Dans petit imm. de standing, bx 3 et 4 pièces, livr. sept. 74. Prix ferme 1.950 F m², Trianon, av. Brossolette 83 - Draguignan. Tél (94) 68-16-22, de 15 à 18 h.

NEUILLY - BOIS STUDIOS au 4 PIECES Livraison 1er trimestre 1975. PRIX FERMES GROUPE MAHOUT. 924-74-85. 4, av. Friedland, - PARIS (8e).

19e VUE IMPREN. SUR SEINE Grand imm. neuf, gd stdg, balcons. Livraison : le 5/8/1974. Reste aux prix fermes :
— 3 appts 4 P., 90 m², 277.000.
— 2 appts 5 P., 105 m², 344.000.
Sur place, tous les jours, sauf mardi, 14-18 heures, 45, quai de Seine. — Mº Stalingrad.

XVe - METRO PASTEUR 78, rue de la Procession, 6 APPARTEMENTS DE 2-3-4 PIECES
Métro Porte de Vanves 30, rue J.-Baudry, 12 appartem. de 2 et 3 pièces.
PARKINGS EN SOUS-SOL Aménagem. luxueux (cuisine équip., etc.), chauff. intégré. S/pl. ts les jrs 14 h. 30-19 h. au 22, rue J.-BAUDRY, XVe.

Voir la suite de notre immobilier en page 22

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

L'immobilier

exclusivités

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT

Centre Nation : 346-11-74

Centre Etoile : 525-25-25

pour vous loger ou pour investir vous propose :

— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.

Service gratuit de la Compagnie bancaire.

AUX PORTES DE PARIS - 94-SAINT-MAURICE
« Résidence du Manège »
121-123, rue du Maréchal-Leclerc,
près du Bois de Vincennes - R.E.R. station Joinville
IMMEUBLE GRAND CONFORT - Jardin, parking
2 à 5 PIÈCES
Prix définitif - 80 %
LIVRAISON 1974
APPARTEMENT MODELE : Lundi, jeudi, samedi et dimanche, de 14 h à 19 h - Téléph. : 893-19-82.
PIERRE BARON S.A., 36, rue Copernic, 75116 PARIS
Téléphone : 553-21-39.

VANVES (92)
A 2 pas de la porte de Brancion
A 8' de Montparnasse
LA RESIDENCE
41, RUE JEAN-BLEUZEN
Petit imm. neuf, 7 ét. 16 appts, Cuis., s. bains équipées, chauff. électrique intégré individuel.
VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74 m2 ; 2 p., 68 m2 ; stud., 48 m2. Livrables immédiatem. Sur place : samedi et dimanche 11 h. 18 h. ou sur rendez-vous. Tél. 736-33-21 et 359-69-28.

15e STUDIOS
EXCELLENT PLACEMENT
PRIX FERMES et DEFINITIFS
Livraisons octobre 74 - Crédit
I.G.E. 11, rue de Téhéran, (8e) 924-75-16 - 924-08-01

locations non meublées

Offre

NOISY-LE-GRAND. Pavillons 4 et 5 pièces, cft, jdin, garage. 1.000 et 1.500 F. 55 bis, route de Neuilly et 1.300 F, 18, rue des Sources, jeudi 15 hres à 17 hres. TÉL : TUR. 97-61.

NEUF. Gd stand., 2 p. 55m², park., 5e étage sur jdin, asc. 1.200 F. Vis. sur pl., 117, av. Philippe-Auguste (11e), s'adress. gardien ou téléph. : 797-66-60.

15e EST. Villa neuve, GRAND SEJ., 5 CH., 3 sall. bns, 2 w.-c., gde cuis., garage. Jardin. TEL ss. 3 m. - 3.000 F m. LAF. 18-78.

NEUILLY, Mo Sablons, appart. 5 pces, 14. m², tt confit, téléph., ch serv. 3.000 ch. c. LAB. 13-09.

BD MAGENTA 5 pces 140 m², 2 bains, tél., balc., asc. 2.100 T.C. 278-36-21.

2 P. Métro Gambetta 46 m², 366-14-95. **570 F**

locaux commerciaux

900m² entrepots à louer. Bail 3-6-9 - Doit au bail. 200 mètres du Périphérique. Porte de Saint-Ouen PROGESCO - 522-24-83.

A vendre : place Charles-Michel, PARIS (15e). Local commercial 100m² et bureaux 650m², livrables fin 1974. MALZAC, 66, rue Pierre-Charron - PARIS (8e). TÉL : 259-58-11.

Propriét. vend URGENT
Mo CHATEAU-D'EAU
rue du Faub-ST-DENIS
400 m2, 600 m2, 700 m2 ou 800 m2, locaux commerciaux, bureaux et archives
12 lig. tél., entrée véhicules av. possib. parking. PX TRES INTERES. BAL. 07-36. h. bur.

pavillons

VELIZY, 2 pavill., gd séjour, 7 ch., 3 bains, 4 w.-c., terrasse. Chauffage central, tél., jardin. Px 420.000 F. Créd. 876-90-85

appartem. vente

Paris

MONTAIGNE 200 m2 gde classe à rénover. 742-74-70 - 266-48-55.

SOLFERINO Spl. appt de récep. 235 m2. Vue imprenable, soleil. 266-48-55 ou 742-74-76.

BD VOLTAIRE, imm. p. de t., appt 2 p., 56 m2, poss. faire gd st., car. urgt. 118.000. 343-62-14.

Mo DAUMESNIL, ds imm. p.d. t. stand., st. r. de c., av. jard. pr., ét. nf, tt cft. 87.000. 628-79-40.

BUTTES-CHAUMONT. Immeuble réc., 2 pces 50 m², tél., 4e ét. s/pl. mercr., jeudi, 14-18 h 30, 1, rue Carducci - Tél. 359-68-10.

CAMPAGNE à PARIS
PARC PRIVE, 380 m², SOLEIL. r. gd séj. 4 ch., tél., grd lux. Pr. Contrescarpe, ODE. 95-10.

SAINT-ANDRE-DES-ARTS
– ces, kitch., s.-d.-bns, soleil, él. 225.000 F - Téléph. 704-88-18.

Pal-Royal, 2 p., cuis., s. bns, poutr., chemin., tél. P. à p., ts les jours, 18 h 30-20 h. 156, rue Saint-Honoré - Paris (1er).

MARAIS
Hôtel classé, 3 p. impecc., t. cft, soleil, très calme, grde classe. Prix très intér. - T. 628-55-69.

VILLAGE SUISSE
RUE ALASSEUR
Vends directem. par propriét. Immeuble ravalé. Etage élevé.
LIV. + 2 CH. cuis., bains, w.-c., moqu.,
LIV + CH. cuisine, bains, w.-c., moquette.
Clair et calme. ENTIEREM. REMIS A NEUF ET DECORE. Prix intér. BAL. 07-36, h. bur.

EXELMANS 4 pièces 75 m², tout conf., 2e ét. sur rue. 330.000 F. 285-46-46.

17e Sur square EPINETTES, 4 p., ent., cuis., wc, bs, ch. cent. 90m² à rénov. 229-44-61.

BON 17e Dans très bel immeuble pierre de taille, étage élevé, 3 pièces, cuis., bains, wc, ch. pers. Prix int. cause départ. Vis. 15 h. à 18 h., mercredi 10 : 17, RUE LEMERCIER.

16e Docteur-Blanche, duplex, liv., 2 ch., 110 m² + terras. Chambre service. Tél. 604-46-87.

ALESIA Imm. pierre de taille, 2e étage, 3 PIECES 230.000 F. — Tél. 331-77-79.

PORTE DAUPHINE Récent, gr. stdg, ét. élevé, calme, double récept. + chamb., 2 sanit., cuis. équip. AUDOLI 525-27-08.

MALESHERBES Exceptionnel 4 pièces dont 2 chamb. terrasse plain-pied, 2 s. de bns, chamb. serv., gar. AUDOLI 525-27-08.

PARC MONCEAU Immeuble gr. stand., vue magnif., 7 pièces princip., chamb. service, gar. 525-27-08.

VICTOR-HUGO Récent, grd standing, ét. élevé. CALME. 3 pièces 110 m² très raffiné, parking. 525-27-08.

STUDIOS DE 25.000 A 49.000 331-77-79.

Région parisienne

BOULOGNE, séj. + 3 ch, 85 m², tél., tt confit. 250.000. 704-88-18.

LA DEFENSE
(Courbevoie) Pr gare et R.E.R.
DIRECT PROPRIETAIRE
SPLEND. 3 et 4 P., cuis., ent., équip., bns, w.-c., moqu., pl. sol.
SPLENDIDEMENT REFAIT NEUF. PX TR. INTER. Gros créd poss. BAL. 07-36 h. bur.

BOULOGNE MARCEL-SEMBAT
Vendu directem. par propriét.
LIV. + 2 CH. cuis., bains, moquette,
ENTIEREM. REF. ET DECOR. Etage élevé av. ascens. CLAIR ET CALME - PRIX INTERES. Tél. BAL. 07-36 heures bureau.

CHATOU 3 minutes R.E.R.
dans hôtel particul., calme, app de caractère, dernier étage, 160 m², conf., gar. 425.000 F AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET, 976-05-90.

usines

DOURDAN 45 km s./Ouest par autor. USINE neuve à reprendre 2.000 m² + pavill. gard. s. 8.500 m² terr. 887-87-34

propriétés

Vallée Chamonix, près station plein sud, mais. entièr. restaur 7 p., bns, C. de T., w.-c., cuis., cave, gar., sur 300m² jdin fleuri et fruit. 218.000. AVIS, 40, rue Vallot. Chamonix (15-50) 53-05-60

terrains

JRS. Crespières (78), 28.000 m² – Une Maison 350.000 F. Chambourcy (78). 7.500 m², vue splendide. 590.000 F. T. 225-62-80

appartem. achat

URGENT, rech. 16e, 7e, Appt 5-6 pces gde surf. LAB. 13-09.

hôtels-partic.

13e. Résidentiel. Site protégé. Ravissante maison particulière. 9 pièces. JOLI JARDIN. Tél. : 637-14-48.

PR. BD MURAT, voie privée. H.P. genre Anglais, calme abs. Salon, S. à M., 2 ch., bns + 1 ch. Bns indép., état exc., petit jdin. LARGIER - Tél. : ANJ. 02-97.

bureaux

PROPRIETAIRE loue 2 IMMEUBLES DE BUREAUX Rénovés, climatisés X e, près gare : 1.500m². XIe, près Bastille : 3.200m² Bail gratuit 3-6-9. Px très intér. Tél. : 225-66-18.

LEVALLOIS - METRO
BUREAUX 1.150 M²
DIVISIBLES EN 2 LOTS
téléphone 5 lignes
A LOUER : 400 F/M²
PARKING : 40 voitures
Cabinet JEAN THOUARD
TEL. : 265-82-30.

fonds de commerce

GERANCE IMMEUBLE
LYON
Importante, à vendre.
Ecrire AGEPE, 31, r. P.-Chenavard. 69001 LYON (no 472).

villégiatures

COTE D'AZUR
LES LECQUES (VAR)
Résidence : PUNTA MARINA après 2e embranchement plage
A LOUER
STUDIOS ET 2 PCES NFS
MEUBLS à la sem. ou au mois 4 ou 6 pers. Vaste loggia Sur pl. ts les jours, dim. comp.
BOURRISSON
Sce MARINA : Les Terrasses 25, av. Mireille. 13009 Marseille. Tél. : (91) 41-24-34 et (94) 29-17-23.

appartements vente

Paris

XVIe - TROCADERO
Ds bel imm. p. de t. ravalé :
GRAND 3 PIECES (living + 2 chambres
entr., cuis., bns, wc, téléph.
AFFAIRE RARE
PRIX : 349.500 F
S/pl., mercredi-jeudi, 14-19 h., **35** RUE VINEUSE ou 225-27-92.

PARIS-XVe Immeuble récent tout confort, studios, s. de b., kitch., tél. Jdi, 13-17 heures, 12, r. Montauban.

MARAIS PRES METRO : très bel immeuble rav., 2e ét., GD 3 P., cuis., wc, douche, débarr., 80 m² envir., à rénover. Jeudi, 15 à 18 h. 7, RUE FROISSART.

ENTIEREM. DANS VERDURE **IXe 4 P.**, Tout cft, raffiné, calme. - 266-92-15.

VIIe VARENNE - 3 PIECES tout confort, charme, calme. 340.000. — MED. 99-80.

Mo CENSIER 98, RUE MONGE 2 P., cft, 2e ét. Vis. le 11, de 14 à 19 heures. T. : 331-39-46.

AV FOCH 2 Pces, immeuble récent, rare. 580-01-20, préférence le matin.

JARDIN DES PLANTES
EXCEPTIONNEL
Dans imm. ravalé, Appts grand stand., 3/4 pièces. 85 m², avec vue imprenable SUR JARDIN DES PLANTES. Direct. propr. S. pl. jeudi. 14-19 h., 1, r. Linné.

CAULAINCOURT
Immeuble p. de t. Plusieurs 2 pièces et 4 pièces en état et à rénover. Propr. S/pl., jeudi, 14-19 h., 113, rue Caulaincourt.

PRES PARC MONTSOURIS
4/5 PCES TT CONF. 380.000 F. 3 pces, 2e ét., douche, 52 m², tél. Prix 140.000 F - 331-81-11.

VUE PANORAMIQUE
SUR PARIS, SOLEIL.
Cinq pièces, tout confort. Prix 480.000. Husson. 255-66-18.

AVENUE R.-POINCARE
TEGOR. EXCEPTIONNELLE 160 m². Réc. + 4/5 ch. s/jard., bns. off., cuis., 2 ch. serv. modernis. Possib. box. Px int.
EXCLUSIVITE
FRANK ARTHUR - 924-07-49.

XIIe - DAUMESNIL
Prox. Bois dans petit immeuble 1970, gd stand., très calme, 2 p. lumineuses, décoré, cuis. équip., s. bains avec fenêtre, nombr. placards, étage élevé, grand balcon, cave, téléphone.
IMMOBILIERE FRIEDLAND 359-61-06

S/Jard. Trocadéro, magn. appt 420 m² + 23 m² balc., 3 serv. + gar. Prof. Pos. TAC, MED. 15-66.

VIIe - 3 CITE DE L'ALMA
2 P., s. de b., wc, Px 130.000 F. Chbre individ. Prix 30.000 F. b. imm. rén. Rens. 577-46-10.

PORTE DES LILAS
Je vends ds imm. entièr. rén.
20 STUDIOS TOUT CONFORT
à part. 48.000 F, créd. possib. Me voir, mercr.-jdi-vdi, 14-19 h. 61, RUE DE ROMAINVILLE.

MARAIS (Près) appartem. de caractère, beau 2 PCES, cuis. amén., wc, salle d'eau : 95.000 F. SEG. 36-17.

16e AUTEUIL
IMMEUBLE RECENT
4 PIECES refait neuf, 3e ét., ensoleillé sur cour et verdure.
PRIX 320.000 F.
Sur pl. mercredi, jeudi, 14-19 h. **4**, BOULEVARD EXELMANS ou 225-22-04.

ILE SAINT-LOUIS sur cour romantique décoré contemporain très beau 3 P., c., 2 s. bs, tél. C.I.A.B.A., 53, avenue George-V, 720-66-66.

25, RUE JULES - SANDEAU, appart. gr. classe 240 m², possibilité profess. libérale. Prix intéressant. Urgent. C.I.A.B.A., 53, avenue George-V, 720-66-66.

EXELMANS Immeuble stand., ascens., ch. cent., Beau 2 p., entr., cuis. amén., bns, wc., débarr., pend. Impecc. Px 175.000. Vis. jeudi 15-18 h 30. 10, RUE LANCRET.

PARC MONCEAU (près)
Dans imm. pierre taille ravalé, ascenseur, 5e étage, balcon.
5 PIECES CONFORT REFAIT NEUF
PRIX 485.000 F.
Sur pl., mercr., jdi, 14-18 h. 30, 7, rue BARYE, ou ALM. 35-15.

VUE MERVEILLEUSE
sur petit Luxembourg
APPARTEMENT DE CHARME
balcons - soleil
double séjour + 3/4 chambres, cuis. amén., bns, cab. toilette. téléphone. 5e étage sans asc., mercredi, jeudi, 16 h./19 h. 30, 29, avenue Bernanos, Paris (5e).

9e. Résident., dans allée privée sur verdure. Appartement 160m². style atelier, 2, avenue Frochot, jeudi, de 13 heures à 18 heures. Tél. : 878-70-81.

16e LONGCHAMP - PR. BOIS 4 P., 90 m², ét. élevé, balc., liv. dble. 2 chbres. imm. P. de T. Prix 470.000 F. - 770-85-01.

EMILE-ZOLA. MAGN. ATEL. EN DUPLEX, TT CFT, TEL., pl. soleil. 225.000 F. - 577-58-77.

13e JEANNE-D'ARC
Petit Duplex original,
2 garages. - TEL. 532-47-97.

19e. Dans très bel imm. P. d. T. Appt 5 p., tt cft, conditions intéress. JOUBERT et ANDRE, 5, rue Alphonse-de-Neuville, PARIS-17e. 622-40-57, poste 26.

PLACE D'ITALIE. Tour Rose, 10, r. Vandrezanne, 28e étage, magnifique 5 P. Px tr. intér. Visites jdi et vend., 14-18 h.

15e. Ds imm. rénové. Appt occ. 1, 2, 3 p. JOUBERT et ANDRE, 5, rue Alphonse-de-Neuville, Paris-17e. Tél. : 924-96-17, P. 26.

MONTSOURIS. Liv. dble + 3 ch., s/jardin., balc., tt cft. 588-01-20, préférence matin.

RUE ADOLPHE-YVON-16e Gd 3 P., bains, moderne, 95m², 5e étage, gd cft, ch. service. Etat impeccable. - 265-90-05.

REUILLY-DIDEROT Immeuble neuf, standg, gentil 4 pièces, tout confort. MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09.

Mo MICHEL-ANGE-MOLITOR Immeuble récent P. de T. Beau 5 p., tout cft, calme, soleil, verdure. Facilités. MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09.

7e Résidentiel. Dans très bel immeuble restauré, style Louis XVIII, magnifique grenier aménagé en grand studio, cft et luxe, étage élevé sans ascenseur. Affaire rare dans un quartier de facultés (médecine). GIRPA. Propriétaire 325-56-78 + 25-25.

BOURSE. Studios et 2 pièces. Mercr., jeudi, de 13 à 19 h., 16, rue Saint-Joseph. 277-62-23.

MARAIS, halles. Propriétaire vend studios, 2 pièces et grenier tt conft. Visite sur place mercredi, jeudi, vendredi, de 14 à 18 h. - 277-62-23.

URGENT. Propriétaire vend TRIPLEX, 50 m², 5e arrt. Px tr. intéress. 508-07-48, heures bur.

LES HALLES
Dans beaux immeubles rénovés A AMENAGER. APPARTEMENTS 58 à 95 m². TELEPHONER : 553-64-67.

R. ST-PERES. Joli imm. 18e s. 4-5 p. s/rue et gde cour 135 m². A RAJEUNIR. 742-02-44.

VUE SUR BOIS
Liv. dble, chbre 87 m², 510.000. NEVEU et Cie. JAS. 51-84.

Rue Mouffetard. Gd studio, 92.000 F. - F.A.C., 337-69-59.

Région parisienne

SEGONDI, 874 08-45-46
SUR BOIS VINCENNES
Imm. gd stand., récent, gd liv., 2 ch., balc. Poss. parking. 15 h à 18 h. Jeudi : 46-47, rue Belle-Gabrielle, Nogent-sur-Marne.

FONTENAY-AUX-ROSES Imm. récent, standing, grand séjour avec terrasse plein Sud + 4 ch., 2 s. de bns, 2 wc. Impecc. 280.000 F. SEG. 36-17.

ST-MAUR-LA VARENNE
Dans bel imm., 3 P., TT CFT, TEL., GAR. + parking privé. TERRASSE PRIVATIVE, SOL., CALME. Px 175.000 - 577-58-77.

FRESNES. RESIDENTIEL
3-4 P., TT CFT, CALME, sol., S/JARDIN. URGT Cse départ. Prix : 114.000 F - 577-58-77.

P. à P., 50 m. Mo Sembat-Boulogne, 2 pièces, cuis., s. bs, wc, asc., tél., 50 m², expos. Ouest, calme, sans vis-à-vis. T. soir apr. 20 h. - 605-84-94.

CHAVILLE R. D. P. à P., pet. imm., beau 3-4 p., 84 m², tout cft, cave, park., forêt, gare, écoles. Tél. 926-19-23.

PANTIN (Mo Eglise)
Propriétaire vend, libres, studios et 2 P. confort. - Crédit important. - M. MARTIN, 17, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris. - 742-99-09.

CLICHY. - Dans villa calme. Immeuble 1930, 4e ét. sans asc., 2 P., cuis., entr., 40 m², 85.000. R.E.F., 137, Haussm. Ely. 02-85.

BECON (près gare)
Clair, soleil, bel immeuble 4 p., tout confort, impeccable. MARTIN, Dr Droit. - 742-99-09.

Parc MAISONS-LAFFITTE
Dans lux. résidence neuve, 3-4 pièces, 82 m², rez-de-ch., terrasse aménagée 66 m². 330.000 F gar. compris. Sélection Immob., 962-50-96.

PARC MAISONS-LAFFITTE
Lux. appart. 5-6 pièces 190 m² avec 55 m² terrasse au sud, séj. triple, 4 ch., 3 bs, 3 wc. cuisine équipée. 2 parkings.
ETAT IMPECCABLE
EXCLUSIVITE, 590.000 F.
Sélection Immobil., 962-50-95.

Neuilly-Borghèse. Avec terrasse, rav. stud., bs, c. éq., imp. Et. élev. Im. nf, 285.000 F 622-22-56.

Près porte de la Villette
2 pièces, entrée, cuisine, w.-c., chauff. cent. 7e sans ascens. Prix intéressant. - Tél. 833-39-37.

Province

Exceptionnel. A vendre, très beau 2 P., neuf, villa sur toit + très gde terrasse, vue panoramique entièrement face mer avec cave et garage 2 voitures. CANNES-MIDI, bd du Midi, 06150 CANNES. Tél. (93) 47-00-55.

locaux commerciaux

15e CHARLES-MICHELS
Dans rue Saint-Charles MURS de très belle BOUTIQUE. Fonds récupérable. Bail expiré. Gros rapport possible. Emplacement d'avenir. Tél. 325-25-25.

ORLEANS (Centre)
(près place du Martroi)
Locaux commerciaux (20 à 110 m2) à vendre ou à louer. Propriétaire : M. MARTIN, Dr Droit, 17, rue Godot-de-Mauroy, 75009 PARIS.

20e. Près NATION
Près Inno et Printemps. Vendons MURS de deux magnifiques magasins (r.-de-ch. d'un immeuble rénové). Quartier en pleine expansion. Très recherché (10 mètres du métro). Plus de bail. Placement d'avenir et sûr par commerçants de grande réputation. GIRPA, propriétaire. 325-56-78.

A louer locaux commerciaux. quartier St-Cyprien, Toulouse. Ecr. No 804 « le Monde », Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

8e AVENUE HOCHE locaux commerc., 2e ét., 465 m², lig. - tél. avec standard, bail 23 mois, conv. à Sté pr inst. provis., à louer sans pas-de-pte. 742-41-23 et 50-36.

bureaux bureaux bureaux

A TRAPPES
sur la Zone d'Activités de TRAPPES-ELANCOURT (ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines)
Dans BUREAUX NEUFS, proches de la gare,
600 M2 A LOUER
en tout ou partie au 1er SEPTEMBRE.
Téléph. 551-40-29, M. ALVAREZ — SOPREC

GAMMA 1000
à lyon
bureaux à vendre
6 niveaux de 500 m² divisibles
bureaux aménagés, sauf peintures téléphones installés
livraison printemps 1975
104 bd du 11 Novembre 1918
69100 Villeurbanne
ucim 6 quai Saint Antoine 69002 Lyon tél. 28.53.40

PROPRIETAIRE loue 1 ou plusieurs bureaux mblés. Imm. neuf. - 758-12-40.

9e. Part. loue s. commiss. r.-ch. 6 gds bureaux. Stand., neufs + aménag., 4.000 F. Tél. 280-36-40.

PARIS (3e), CHATELET - SEBASTOPOL, 1.000m² de bureaux rén. stdg à louer en tot. ou par niv. de 160m², 24 lig. tél. Livr. septembre 1974
HAMPTON AND SONS. 225-58-35.

EUROBUILDING
(PARIS - Porte de Pantin)
à 100 mètres métro et périphér. reste à louer disponibles immédiatement deux magnifiques bureaux :
— 3e étage : 115m² ;
— 5e étage : 107m².
PRIX EXCEPTIONNEL
Grd standing., parkings, téléph. Tél. : 359-92-39 - 92-79 - 29-84.

1 à 20 BUR. tous quartiers Locat. ss pas-de-porte AG. MAILLOT, 522-19-10.

fonds de commerce

REGION PACY-SUR-EURE
Magnif. HOTEL-RESTAURANT 2 étoiles, murs et fonds, jardin d'agrément 2.300 m2 avec 40 m. de berge. Emplacement excell. pr club ou maison de repos. Sur R.-V. tél. 254-97-58.

Vends murs magasin alimentation, rapport annuel : 65.000 F, prix : 600.000 F. Tél. 726-33-19, 677-31-41 ou écrire à M. Dattilo, 38 ter, chemin St-Martin, 94400 Vitry-sur-Seine.

propriétés

VALLEE DE LA JUINE (91)
Belle demeure d'époque, 19 P., gd cft s/16 ha parc. Verger, tennis, px 1.700.000. Lagrange, 266-16-65, poste 06.

Région Senlis-Chantilly.
Belle maison 6-7 pièces, ligne téléph. réservée, double garage, 279.000 F. Prêt P.I.C., 8,25 %. Liaisons faciles, A1, S.N.C.F. Renseignements 265-13-86.

ILE DE VILLENNES 78
Bord eau agréable villa, séj., 3 chamb. tt confort, jard. arbo. 1.500 m2 dépend. Tél. 567-22-88.

PARC SCEAUX
Situation except. s/terr. 750 m2 bord. parc, maison compren. rez-de-ch. : hall, sél. av. chem., s. mang, gde terr., bur., chbre, cuis., w-c, 1er ét. : 4 ch., s. bs, dress. ; ss-sol : gar., chaufferie, cave, buand. Prix 900.000 F.

PARC SCEAUX
Mais. 11 p., s/terr. 700 m2 env., rez-d.-ch. : hall, salon, s. mang. bibliot, pce TV, cuis., w.-c., s. bs ; 1er ét. : 6 ch., 5 cab. toil., sal. bs, w-c, vaste grenier ; ss-sol : s. jeux, cave, buander., ch., gar. 3 voit. 1.260.000 F. EFIMO, 668-45-96.

FERMETTE rest. s. 7.500 m² ombrag. de charm. val. verd. 100 km aut. Sud., pl.-pied, 5 p. rust., bns, gren., dép., cave, pl. Sud, vue sup. 164.000 av. facil. AGENCE DU RELAIS, R.N. 7, Mormant, 45200 Montargis tél. (75) 38-85-34-94.

villas villas

LA CELLE-SAINT-CLOUD
SECTEUR ULTRA-RÉSIDENTIEL
10 VILLAS A CONSTRUIRE
TRÈS GRAND STANDING
Terrains boisés de 800 à 1.200 m2
EN TOUTE PROPRIETE
Tél. : 707-08-48 ou 587-33-75, et sur rendez-vous et visite sur place ts les jours, 21 bis, route des Puits.

ANNECY
Vue sur le lac, 3 km du centre ville, villa neuve dans ancien parc, 7 pièces + cuisine, 3 s. d'eau, 3 w-c, garage, terrasse, chauffage électrique intégré, piscine, jardin aménagé. André Riou, domaine de la Joncoutière, 74000 Annecy-le-Vx.

SAINT-CLOUD VUE PARIS, 8 p., gar., tél., jardin. 530.000 F. ANJ. 97-38.

pavillons

L'Hay-les-Roses, part. vd beau pav. 350.000 F. Tél. 350-97-35.

BOIS-D'ARCY, s/400 m2 terrain, belle villa, 6 chambres, tr. grand living av. cheminée, 2 s. de bns, 2 garages, tt cft. Tél. Px 440.000 F. - 460-14-53.

CACHAN PRES CENTRE
Pav. BERVAL. Construct. réc., ent., sél., 2 chb., cuis., s. bns, wc, ss-sol total, chaufferie, cellier, buand., linger., c.c., gar., B. id. PX 255.000. Crédit poss. Urgent, 589-24-34, même dim.

viagers

Vendez rapidement en viager. Etude LODEL, 35, bd Voltaire, 355-61-58, rente indexée. Expertise et grande discrétion.

domaines domaines

ACHÈTE COMPTANT
OU LOUE A LONG TERME
TERRITOIRE DE CHASSE
300 HA OU PLUS
En plaine, partie boisée, partie cultures, avec points d'eau ou rivière ou étangs. Seul tenant. clôturé ou clôturable.
LIBRE A LA VENTE.
Avec ou sans bâtiments.
Faire offre avec description détaillée et plans. Justifications prix demandé.
Ecrire : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 67.269. (INTERMEDIAIRES S'ABSTENIR.)

villégiatures

CLUB VACANCES est équipé pour recevoir les inscriptions tardives. Choisissez cette année des vacances à la montagne à l'Hôtel-club ALPAZUR-Serre-Chevalier, altitude 1.200 m ou MARMOTEL - Praloup. Pension complète. Tous les sports. Animation gratuite. Une semaine juillet 490 F, août 530 F, septembre 360 F. Tél. 776-41-00, p. 38.33 ou écrire CLUB VACANCES, 30, quai National, 92806 PUTEAUX.

terrains

AUPS (VAR)
GORGES DU VERDON
LAC SAINTE-CROIX
LE CLOS DU VERDON
Lotissement de grand luxe, permis de construire, 250 m². TRES GROS CREDIT.
R. I. P.
38, rue Jean-Mermoz, 13008 MARSEILLE.
Tél. : (91) 77-75-07 ou 77-14-09.

maisons de campagne

ROUSSILLON sur 3 ha.
Mas de caractère dans site classé, village médiéval, vue panoramique, tout confort. Séjour 50 m2, salle commune avec cuisine, quatre chambres, bains, douche, chauffage central, garage. dépendances, terrasse. 420.000 F.
Autres affaires disponibles. Agence Centrale (F.N.A.I.M.), 8, place Gambetta, 66000 Perpignan 16 (69) 34-53-54.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du "Monde Publicité" ou d'une agence.

TRANSPORTS

AIR FRANCE ET LA CRISE DE L'ÉNERGIE

• L'État ne peut tout demander gratuitement à la compagnie nationale
• La prolifération des compagnies régionales n'est pas raisonnable

NOUS DÉCLARE M. PIERRE-DONATIEN COT

Le quadruplement, en quelques mois, du prix du carburant oblige les compagnies aériennes à repenser leur stratégie. Il leur est, hélas ! malaisé, en pleine tempête, de redresser la barre, de mettre en veilleuse leur flotte et au repos leur personnel, de bouleverser leurs réseaux et leurs programmes.

Comment faire front à l'orage, sans effaroucher les passagers ? L'augmentation des tarifs aériens reste, en l'état actuel des choses, la seule « bouée » capable de maintenir à flot les compagnies. Si les gouvernements homologuent la récente proposition de l'Association du transport aérien international (IATA) de relever de 5 %, le 1er août prochain, les barèmes en vigueur sur l'Atlantique nord, ceux-ci auront, au cours des six derniers mois, subi une hausse de 17 %.

Rien à craindre d'une évasion de la clientèle riche : celle des hommes d'affaires. Mais, comment remplir les avions gros porteurs dont les compagnies se sont équipées à grands frais ? Les voilà donc à la fois contraintes de soigner leurs passagers traditionnels et, pour ce faire, de maintenir égale la qualité des services offerts, et obligées de retenir, grâce à des « prix d'amis », le maximum de touristes, souvent économes de leurs deniers.

Les compagnies aériennes qui, pour la plupart, ont en charge de défendre les intérêts politiques et commerciaux de leur propre pays, sont tentées, dans les jours difficiles, de se placer sous les ailes de l'État. Le gouvernement allemand a versé à la Lufthansa une compensation de 200 millions de deutsches marks après la grève des contrôleurs de la circulation aérienne. En revanche, le secrétaire d'État aux transports américain refuse de renflouer les grandes compagnies d'outre-Atlantique, Panam et T.W.A. notamment, qui réclamaient une subvention de 300 millions de dollars. Air France, pour sa part, écarte l'idée d'en appeler aux pouvoirs publics pour l'aider à franchir la passe délicate des prochaines années.

Il ne devrait plus être question, pour les compagnies, de continuer à vivre d'expédients. Elles sont, aujourd'hui, condamnées à s'entendre. A cet égard, l'organisation du transport aérien français n'est guère satisfaisante. Trop de libéralisme nuit. Air France, U.T.A., Air Inter et les transporteurs régionaux entretiennent des relations sans chaleur. Pour autant, faut-il organiser des « mariages », échafauder des combinaisons ? Les esprits y son encore mal préparés. Mais les échéances se rapprochent.

Tâche combien plus ardue lorsqu'il s'agit de renforcer la coopération européenne. Prématuré, le projet de création d'une compagnie européenne — Air Union — a fait long feu. Echaudées, les compagnies entendent, pour l'heure, ne discuter entre elles que de technique. Les chemins de fer auxquels la guerre du pétrole donne un avantage décisif sur ses concurrents routiers et aériens seront-ils, dans ces conditions, les premiers — mais quand ? — à réaliser l'Europe des transports ?

M. Pierre-Donatien Cot, directeur général d'Air France, dans l'entretien que nous publions ci-dessous, expose ses vues sur la crise que traverse le transport aérien et sur les moyens que la compagnie nationale entend utiliser pour faire front aux difficultés actuelles.

JACQUES DE BARRIN.

« Quelles sont, pour Air France, les conséquences de la crise de l'énergie ?

— Air France affronte une période difficile qui résulte de circonstances prévisibles, telles que la préparation de la mise en service d'avions nouveaux (Airbus, Concorde), toujours coûteuse pour une compagnie, de la partition de son activité entre l'aéroport d'Orly et l'aéroport Charles-de-Gaulle, opération qui si révèle aujourd'hui notablement plus onéreuse qu'on ne l'avait estimé, et de circonstances d'une ampleur qui a dépassé la prévision : la hausse fantastique des prix du carburant pour l'aviation.

» Après un exercice légèrement bénéficiaire, l'exercice 1974 sera mauvais pour la compagnie nationale. D'où la décision que nous avons prise, dès les premiers jours de janvier, d'appliquer un plan de sauvegarde — que certains ont qualifié de « plan d'austérité » — dont les effets se font dès à présent sentir et qui permet de limiter les dégâts. Mais la hausse nécessaire des tarifs est lente, la récession touche l'Europe où les difficultés qui ont atteint beaucoup de pays du vieux continent freinent l'activité du transport aérien, en sorte que l'année 1974 pour Air France, comme pour d'autres, se traduira par un déficit important qui pourrait représenter 6 à 8 % du chiffre d'affaires.

● Air France envisage-t-elle de modifier ses rapports avec la clientèle ?

— *Quelle place accorder aux tarifs promotionnels ?*

— Cette place doit être large, car la clientèle correspondante se développe plus vite que la clientèle dite à haute contribution, c'est-à-dire celle qui paie les tarifs contribuant le mieux à la constitution du *cash flow* de la compagnie. Toutefois, il convient d'éviter à peu près absolument les tarifs non rentables, car ceux-ci peuvent avoir pour effet de créer artificiellement une clientèle. Encore faut-il nuancer cette proposition. En effet, lorsque les avions nouvellement acquis, plus performants, sont des avions de plus grande capacité que les précédents — c'est le cas des B-747, des DC-10 et Lockheed-1011 d'une part, de l'Airbus d'autre part, — les transporteurs disposent, au moins pendant quelque temps, d'un excédent de places.

» Il est tentant, dans ces circonstances, de pratiquer des tarifs très bas pour pouvoir remplir des sièges qui, autrement, resteraient vides. Mais il faut être extrêmement vigilant dans ce domaine, c'est-à-dire qu'il faut éviter de développer l'usage de ces tarifs très bas au-delà d'une certaine proportion dans le trafic globalement assuré par la compagnie considérée, sinon on risque d'acquérir des avions supplémentaires pour transporter une clientèle génératrice de déficit.

» Il s'agit là d'un des problèmes les plus difficiles de l'exploitation des compagnies aériennes. Comme on a tendance à assortir les tarifs très bas de contraintes, notamment l'obligation pour le client de s'engager à l'avance, on peut dire que, dans l'industrie du transport aérien, on vend parfois des soldes avant d'avoir exécuté les ventes normales. En fait, le problème est d'augmenter les coefficients d'occupation par l'établissement de programmes raisonnables, fondés sur une appréciation aussi bonne que possible de la conjoncture à venir, et en assurant une excellente régulation au jour le jour, c'est-à-dire en utilisant au mieux la flotte dont on dispose. Une tâche fort complexe, justiciable d'une informatique très élaborée.

— *Comment faire face aux transporteurs à la demande ?*

— Les transporteurs à la demande sont maintenant sur la défensive. Non seulement de grandes compagnies de charters européennes sont actuellement en difficulté, mais on constate sur l'Atlantique nord, par exemple, que le trafic charter est en stagnation et que, dans ce type de trafic, la part assurée par des transporteurs réguliers a augmenté au détriment des transporteurs à la demande proprement dits. C'est que le système charter a été plus durement frappé par l'augmentation des prix du pétrole que les transporteurs réguliers. En effet, dans le système charter, les frais généraux et les frais commerciaux tiennent une place plus faible que chez les transporteurs réguliers.

» Au surplus, comme je viens de le dire, les transporteurs réguliers peuvent, eux aussi, pratiquer le système charter. Celui-ci est fondé sur certaines contraintes imposées à la clientèle (fixation à l'avance des dates de départ, horaires parfois mal commodes, report éventuel des vols, etc.). Rien ne s'oppose à ce que les transporteurs réguliers usent des mêmes pratiques et proposent des tarifs voisins. Sans doute sont-ils un peu plus chers, car ils tiennent, même à travers ce système, à sauvegarder leur image de marque en assurant le départ quoi qu'il arrive, et en procurant une qualité de service convenable (Ce système, toutefois, n'est pas généralisable, car il se heurterait aux sujétions de l'exploitation régulière). Par exemple, on constate qu'en Europe Air Charter International, filiale d'Air France, assure sur certains axes l'essentiel du transport des voyageurs payant le tarif charter, tandis que le complément est transporté dans les avions réguliers de la compagnie. Ceci, toutefois, n'est possible que lorsque les accords internationaux le permettent. Ce ne l'est pas, en particulier, sur l'Atlantique nord.

» Notons, pour détruire une idée reçue, que les autorités françaises n'ont pratiquement pas repoussé, jusqu'à présent, les demandes d'autorisation de vols charters étrangers sur l'Atlantique nord vers la France. Certaines des autorisations délivrées ne sont pas utilisées. Il n'y a pas, en France, de protectionnisme contre les charters. Il en est très différemment dans la plupart des autres pays.

» *Aux États-Unis, par exemple, le transport par charter est pratiquement interdit à l'intérieur de ce vaste pays* et aussi sur les routes de cabotage qui le relient à ses possessions d'outre-mer (Honolulu, Porto-Rico, îles de la Vierge, Pago-Pago, etc.). Le Japon, les pays d'Amérique latine, Israël, le Liban, interdisent plus ou moins officiellement les vols charters ou en limitent étroitement le nombre. L'Europe est, par contre, très ouverte à ce système particulier et, à l'intérieur même de l'Europe et des pays bordant la Méditerranée, près de la moitié du trafic touristique est assuré par le système charter.

— *Faut-il maintenir la première classe sur l'ensemble du réseau ?*

— Pour Air France, du moins, le trafic de première classe est un trafic rentable, même avec des coefficients d'occupation en général plus faibles que ceux de la classe économique : 38,2 % contre 60 % entre avril 1973 et avril 1974 sur l'ensemble du réseau de la compagnie. Le trafic de première classe a échappé, jusqu'à présent, aux vicissitudes de la conjoncture. Supprimer les premières classes, c'est mettre à la place des sièges en nombre parfois à peine plus grand, qui seront vendus au même nombre de passagers, mais à un prix bien inférieur.

» Bien entendu, cette proposition doit être nuancée. Elle est valable sur les lignes où il existe effectivement un trafic de première classe, ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, sur Palma (où Air France assure un service par jour, tandis que sa filiale charter en fait jusqu'à douze), la première classe ne se justifie que sur un vol par semaine. Même remarque pour la ligne France-Antilles, où les premières classes n'ont été maintenues que sur les vols continuant vers l'Amérique andine. Ce sont des constatations inverses qu'il faut faire sur les lignes desservant, par exemple, le golfe Persique.

» Bien entendu, l'existence de la première classe suppose une qualité de service adéquate. Air France constate qu'elle a, de toutes les compagnies, le meilleur taux d'occupation de ses sièges de première classe, sans doute parce que la clientèle apprécie particulièrement le service qui y est dispensé.

» Pour Air France, une considération particulière conduit à conserver la clientèle de première classe : c'est la mise en service prochaine de Concorde. Il est clair que le succès de Concorde s'appuiera presque exclusivement à la clientèle de première classe ou à la clientèle payant les tarifs normaux de la classe économique. Se couper de cette clientèle serait une gageure un an ou deux avant l'effort qui devra être fait pour attirer cette clientèle sur les Concorde.

— *Convient-il de réduire les services offerts au sol et à bord ?*

— Sur les moyen-courriers, nous constatons que le concurrent le plus dangereux de l'avion, qui est le chemin de fer, s'engage résolument vers ce qu'on peut appeler une politique de prestige, c'est-à-dire vers un confort accru, un service à bord et au sol excellents. Sur les long-courriers, le mot de « prestige » ne s'applique plus guère qu'à la clientèle de première classe, celle qui est particulièrement sensible à recevoir en échange d'un prix de transport beaucoup plus élevé un service de bonne qualité, et qui est particulièrement sensible aux effets de la concurrence. Le problème est de savoir ce que coûte la qualité du service et si les efforts que l'on fait sont rentables.

» Or on constate que la clientèle que nous appelons « à haute contribution », loin de décroître, se développe régulièrement (presque moins vite que la clientèle de masse). Cette clientèle, il faut la conquérir et ce n'est pas facile. Il faut donc lui donner ce qu'elle est en droit d'attendre, aussi longtemps que les tarifs de première classe resteront à un niveau élevé. Quant à la clientèle de la classe économique, elle n'est pas insensible, et de loin, à la qualité du service.

» Nous considérons qu'actuellement, au sol, les compagnies aériennes n'assurent pas en général une qualité de service suffisante. Les procédures restent complexes, les conditions de délivrance des bagages ne sont pas satisfaisantes (c'est la raison pour laquelle, sur nos Airbus, nous avons voulu donner à chaque passager la possibilité de disposer, au-dessus du siège, d'un compartiment à bagages), les formalités de frontière, enfin, sont beaucoup plus compliquées que pour les transports de surface, sans parler des contrôles de sécurité. Nous devons donc faire des efforts pour améliorer cette qualité de service.

» A bord, le problème est controversé. Faut-il ou non maintenir des repas, ou faut-il adopter le système Air Inter ? Des essais qui ont été faits sur les lignes internationales (c'est-à-dire soumises à la concurrence ou à comparaison), on peut déduire que le maintien des repas est véritablement nécessaire. Si vous devez passer l'après-midi à Toulouse, au départ de Paris, la simplification du service à bord des avions d'Air Inter fait que vous devez « sauter » à la fois le déjeuner et le dîner. C'est tout de même beaucoup demander au voyageur. Mais le service à bord est un service coûteux, car le personnel navigant est coûteux. L'objectif est donc d'assurer le meilleur service avec le minimum de personnel. D'où les essais de servir les repas dans des coffrets, par exemple. A Air France, on est prudent à l'égard de ces simplifications, qui n'ont pas donné encore toute satisfaction.

● Air France souhaite-t-elle réviser ses rapports avec l'État ?

— *Faut-il alléger les contraintes de service public ?*

— L'État étant presque le seul propriétaire de la compagnie nationale, il est normal que les pouvoirs publics imposent ce que l'on peut appeler, en effet, des « contraintes de service public » à Air France. En réalité, Air France assure fort peu de « service public ». Seule la desserte des départements d'outre-mer peut être considérée comme une obligation de service public puisque Air France y exerce pratiquement un monopole. L'État ne se fait pas faute d'ailleurs d'exiger d'Air France des baisses de tarifs, qui sont telles qu'actuellement, par exemple, sur la ligne France-Antilles, Air France réalise la recette unitaire moyenne la plus faible du monde, inférieure même à celle de l'Atlantique nord, pourtant réputé par la rigueur de la concurrence et l'acharnement que l'on met à y baisser les tarifs. Aussi bien, malgré la mise en service de B-747 à quatre cent trente-cinq sièges, cette relation est-elle maintenant déficitaire pour la compagnie nationale.

» L'ouverture de certaines lignes n'est pas forcément une mauvaise affaire pour la compagnie. On cite parfois la ligne de Pékin. Assurément, les début ont été difficiles, mais cette ligne, sur laquelle la concurrence internationale est encore faible, présente de bonnes caractéristiques, car les tarifs y sont encore relativement élevés. Quoi qu'il en soit, il est clair que si l'État peut tout demander à Air France, ce ne saurait être gratuitement. En effet, si la loi de 1948, qui a nationalisé Air France, a expressément prévu les diverses obligations que le gouvernement peut exiger d'Air France, elle a stipulé que des contrats doivent être passés entre l'État et la compagnie pour fixer les conditions dans lesquelles ces obligations seront assumées par la Compagnie nationale. L'ouverture de lignes est prévue, ainsi que l'achat de certains avions. Si on laisse de côté le problème des lignes, qui se posera peut-être à l'égard des relations avec les départements d'outre-mer, si, pour des raisons politiques, le gouvernement demande à Air France de pratiquer des tarifs insuffisamment rémunérateurs, reste notamment le problème des achats d'avions.

» L'application de la loi de 1948 n'a été faite jusqu'à présent qu'une seule fois, pour la mise en exploitation des Bréguet deux-ponts, aujourd'hui retirés de la flotte de la compagnie. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait pour des avions plus récents ? Remarquons d'abord que la passation — qui ne saurait rester secrète — d'un contrat entre l'État et Air France au titre de la mise en exploitation de tel ou tel avion équivaudrait à reconnaître que ce type d'avion nécessite le concours des pouvoirs publics, c'est-à-dire qu'il n'est pas rentable.

Notons que l'abus de ce système pourrait conduire à imposer à une compagnie comme Air France l'emploi d'avions qui auraient peu de chances d'être vendus sur le marché international, ce qui ne manquerait pas d'avoir pour la compagnie nationale — comme ce fut le cas naguère pour les compagnies britanniques — les conséquences les plus graves.

— *Convient-il d'exiger une aide de l'État ?*

— Depuis 1965, inclus, Air France ne bénéficie d'aucune subvention de l'État. Une exception cependant en 1968, où les conséquences de la petite révolution qui a secoué notre pays a provoqué une telle baisse du trafic de la compagnie pendant les mois qui ont suivi que l'État lui a alloué, comme à d'autres entreprises, une aide exceptionnelle. A part cet accident, Air France a fait la preuve qu'elle pouvait être rentable. Si elle distribue peu de bénéfices, c'est qu'elle pratique une politique d'amortissements rapides, afin de porter son autofinancement à un niveau aussi élevé que possible. La rentabilité des investissements d'Air France a été, au cours des années en cause, comprise entre 8 et 10 %, ce qui, dans cette industrie, peut être considéré comme satisfaisant. Et cependant, Air France a souffert à plusieurs reprises d'interruptions graves de son trafic, notamment en 1971 et en 1973, qu'elle a pu surmonter sans aucune aide extérieure.

» Pour surmonter les conséquences de la hausse des prix du carburant, l'idée d'une subvention de l'État est écartée, parce que, pour Air France, le retour à un régime, oublié depuis dix ans, de subvention systématique serait démobilisant pour le personnel de la compagnie, qui est sensible à la satisfaction qu'il y a à ne pas devoir tendre la main pour subsister et qui sait que les perspectives de développement de la compagnie dépendent, dans une large mesure, de son autonomie financière. Nous assurerons donc notre trésorerie par d'autres moyens et nous espérons pouvoir amortir cet exercice difficile en trois ans au maximum, c'est-à-dire au plus tard à la fin de 1976. D'après nos estimations actuelles, le compte d'exploitation de 1975 devrait être à nouveau bénéficiaire.

— *Comment améliorer l'organisation du transport aérien français ?*

— Le transport aérien français a été, depuis trente ans, marqué du signe du libéralisme. En ce qui concerne les trois principales compagnies, il est de fait que ce partage est, pour un pays de la dimension de la France, relativement singulier. Il n'y a pas d'inconvénient notoire à la coexistence d'Air France et d'U.T.A., puisque leurs exploitations sont presque entièrement distinctes, à l'exception toutefois de celles du « cordon ombilical » qui permet à l'U.T.A. d'aller desservir la zone qui lui a été allouée en 1963 et qui couvre l'Indonésie, l'Australie et le Pacifique sud. Encore cette répartition n'exclut-elle pas des imbrications, puisque, grâce à la bonne entente qui règne entre Air France et U.T.A., il a été possible à la compagnie nationale d'ouvrir la ligne transpacifique Tokyo-Papeete-Lima, dont le développement déjà satisfaisant va s'accélérer prochainement.

» Ce qui fait problème actuellement, c'est la capacité d'une compagnie de la taille de l'U.T.A. à assurer une présence française suffisante dans certains secteurs difficiles, tels que l'Australie et l'Indonésie, tandis que, dans d'autres, elle voit décroître d'année en année le caractère protégé des liaisons qu'elle assure en Afrique. Il appartient à l'U.T.A. d'étudier son propre avenir. En toute hypothèse, Air France et U.T.A. continuent de travailler à certains projets communs (par exemple, les traversées futures de l'océan Indien ou l'amélioration des dessertes du Pacifique).

» En ce qui concerne Air Inter, il s'agit d'une exploitation d'un type très différent de celui d'une entreprise internationale soumise à une concurrence sévère. Air Inter est une compagnie originale en ce sens qu'en Europe il n'existe guère de compagnie intérieure distincte de la Compagnie nationale principale. Le territoire intérieur français est assez vaste et assez riche en possibilités pour que cette compagnie puisse vivre. Mais dans un pays où le chemin de fer est très dynamique, il est certain que la concurrence va devenir plus difficicle, d'autant que, sur le plan de la consommation d'énergie, l'avion ne peut pas se mesurer au chemin de fer sur les distances où la concurrence de celui-ci existe. Peut-être faudra-t-il revoir les modalités du fonctionnement d'Air Inter et vérifier sa rentabilité à terme.

» En ce qui concerne les compagnies régionales — nous avons d'utiles accords de coopération avec plusieurs d'entre elles, — j'estime que leur prolifération n'est pas raisonnable. Certaines se regroupent; certaines disparaissent ; d'autres disparaîtront. Certaines survivront tant qu'elles pourront conserver un caractère artisanal; combien d'entre elles réussiront à atteindre le stade industriel ? Il faut aussi considérer que, surtout dans un contexte difficile, une compagnie comme Air Inter pourrait souffrir de la concurrence d'entreprises qui « écrémeraient » certains trafics à son détriment. Aboutira-t-on, à terme plus ou moins lointain, à une concentration du transport aérien français ? Il faut plutôt poser le problème en termes européens.

● Comment Air France entend-elle renforcer la coopération européenne ?

— Le trafic aéronautique à l'intérieur de l'Europe est relativement modeste. Il est inévitablement faible en matière de transport des marchandises car, sur les distances courtes, l'avion n'est réellement pas compétitif avec le chemin de fer ni avec le camion (d'ailleurs plusieurs compagnies européennes ont maintenant un réseau de transport de marchandises à l'intérieur de l'Europe par camions — Air France notamment, — mais c'est bien évidemment pour alimenter leurs réseaux intercontinentaux). L'Europe ne compte actuellement qu'une ligne véritablement importante comparable à certaines lignes américaines, c'est la ligne Paris-Londres. L'obstacle maritime explique en grande partie cette particularité.

» Si le transport aérien en Europe est modeste, cela tient à plusieurs causes : d'une part, beaucoup de pays européens ont vécu dans un certain isolement les uns par rapport aux autres. La Grande-Bretagne, la France, ont vécu longtemps dans un système colonial qui leur faisait tourner le dos à l'Europe. La création de la Communauté économique européenne a notablement modifié cet état de choses. Mais l'Europe possède un réseau de chemins de fer qui, sous l'impulsion de la S.N.C.F. principalement, s'est, après la libération, non seulement reconstitué mais puissamment développé en mettant en œuvre des trains très rapides, très confortables et de plus en plus nombreux. L'Européen continue de voyager beaucoup par chemin de fer. L'augmentation du prix du pétrole a donné au rail un avantage dont il va certainement tirrer parti.

» Enfin le développement de l'automobile, l'existence en Europe continentale, la France mise à part, d'un réseau d'autoroutes très développé — mais la France est en train de s'aligner, — fait que le transport par automobile est un instrument important du déplacement des personnes, en particulier pour les voyages touristiques. N'oublions pas aussi que les distances à parcourir en Europe sont notablement plus faibles qu'à l'intérieur des États-Unis, par exemple, et que le transport aérien est d'autant plus coûteux que les distances à parcourir sont faibles.

» Alors, si on exclut la ligne Paris-Londres, qui offre vingt-deux départs par jour dans chaque sens, les autres relations comptent des départs assez peu nombreux : rarement plus de dix, ce qui fait au maximum cinq vols pour chacune des deux compagnies concernées. Il est clair que les frais terminaux afférents à des escales desservies de une à cinq fois par jour au minimum sont considérables. Il en résulte que les tarifs pratiqués à l'intérieur de l'Europe sont, en général, élevés, sans guère de perspectives de diminution notable.

» Si l'Europe a quelque chance de se construire à nouveau, alors il faut essayer de faire une Europe du transport aérien, ce qui ne veut pas dire constituer une seule compagnie mais faire en sorte que tout se passe comme s'il y avait un petit nombre de grandes compagnies au lieu de vingt et un transporteurs de tailles inégales. Il sera, en effet, difficile au transport aérien européen de conserver sa structure actuelle. Son morcellement le rend vulnérable face aux très grandes compagnies étrangères que sont les compagnies américaines Pan Am et T.W.A., British Airways, Japan Airlines et, nouvelles venues, aux quatorze compagnies arabes qui vont s'équiper en matériel lourd et qui vont introduire dans le système mondial des critères d'exploitation probablement assez différents des nôtres. Sans parler des compagnies de l'Europe de l'Est, et notamment d'Aéroflot, dont la pénétration dans le système mondial se fait lentement, mais qui demain va constituer un géant international face auquel les compagnies européennes auront aussi du mal à résister. Je crois donc à la nécessité pour les compagnies européennes d'opérer des regroupements ou de conclure des conventions d'exploitation.

» Faut-il faire revivre le projet Air Union ? Cette idée est venue trop tôt et, si elle avait été réalisée, il y aurait eu probablement une « guerre civile » entre ses participants. Il y manquait en effet une volonté politique commune des États concernés. Aussi les compagnies qui devaient s'y regrouper ont-elles été bien avisées en recommençant leur œuvre de concertation sur le plan technique cette fois, qui est objectivement plus simple, en constituant le groupe Atlas.

» Le transport aérien est un métier difficile. Les circonstances sont périlleuses : le moment est venu, spécialement en Europe, d'être imaginatif et audacieux. »

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

SYNDICATS

La C.G.I.L. (Italie) est admise dans la Confédération européenne syndicale

L'entrée de la C.G.T. italienne (C.G.I.L.) dans la C.E.S. (Confédération européenne syndicale) a été approuvée par le comité exécutif de cette organisation internationale, réuni le 9 juillet à Bruxelles.

Déjà, le 25 mai, à Copenhague, la C.E.S. avait approuvé l'adhésion des confédérations européennes appartenant à la C.M.T. (l'Internationale ex-chrétienne) dont, pour la France, la C.F.D.T.

La C.G.I.L., avec ses 3,7 millions de membres, porte à trente le nombre des centrales regroupées dans la C.E.S. qui représente ainsi près de 33 millions de salariés.

L'admission de la C.G.I.L. a été approuvée par 21 voix contre 9, celles du D.G.B. allemand (3 voix), de F.O., des syndicats chrétiens belge et luxembourgeois et du syndicat suisse. Le D.G.B. aurait voulu, semble-t-il, attendre que la situation de la C.G.I.L. vis-à-vis de la F.S.M. (organisation où le bloc des pays socialistes exerce sa prépondérance) soit définitivement éclaircie.

La F.S.M., en effet, n'a pas encore ratifié le statut de la C.G.I.L. qui, pour prendre quelque distance vis-à-vis des communistes, lui a demandé d'être membre associé et non plus affilié.

M. SEGUY : la C.G.T. entrera bientôt

Constituée essentiellement par des confédérations appartenant à la C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres), la C.E.S., après s'être ouverte à la C.G.T. italienne, va-t-elle également accueillir sa sœur française ?

Les réticences à l'égard de cette dernière sont toujours vives. On estime que l'orientation de la C.G.T n'est pas la même que celle de la C.G.I.L. M. Séguy ne veut absolument pas desserrer ses liens avec la F.S.M. De plus, les syndicalistes italiens, déjà adhérents à la C.E.S., ont soutenu la candidature de la C.G.I.L. Ce n'est pas le cas pour les organisations françaises vis-à-vis de la C.G.T. En effet, F.O. lui est résolument hostile, et la C.F.D.T., le 9 juillet, semble avoir observé une certaine discrétion, sans doute parce qu'elle est nouvelle venue à l'internationale européenne.

M. Georges Séguy, néanmoins, estime vaincre ces préventions et entrer bientôt, sans doute l'année prochaine, à la C.E.S. C'est ce qu'il a déclaré au cours de la conférence de presse qu'il a tenue à Bruxelles le 25 juin dernier.

J. R.

- « RETOUR DES VACANCES AGITE », affirme la fédération C.G.T. de la métallurgie, qui diffusera un million de tracts dans les entreprises sur les revendications des ouvriers : rémunérations, grille des salaires, maintien de l'emploi, etc.
- FIRMES MULTINATIONALES : les métallurgistes C.G.T. veulent renforcer l'unité des syndicats européens au sein des sociétés multinationales. Ce sera le thème principal du prochain congrès de l'Union internationale des syndicats de la métallurgie, qui se tiendra fin 1974 en France.
- REPRISE DU TRAVAIL A LA POSTE DE GOUSSAINVILLE. — En grève depuis vingt-sept jours, les employés des P.T.T. (*le Monde* du 9 juillet) ont repris le travail mercredi 10 juillet sans avoir obtenu satisfaction. Les négociations, notamment sur les effectifs, devaient cependant se poursuivre.

DROIT SYNDICAL

Le tribunal d'instance de Lyon déclare la C.F.T. non représentative à l'usine Berliet-Feuillat

Lyon. — Le tribunal d'instance de Lyon a rendu, le 9 juillet, son jugement dans le procès intenté par la section C.G.T. de l'usine Berliet de la rue Feuillat, à Lyon, qui demandait que la C.F.T. n'y soit plus déclarée représentative. Elle l'était en effet depuis un jugement du même tribunal prononcé le 9 juin 1972.

La C.G.T. avait fondé essentiellement sa demande sur les déclarations faites récemment par M. Marcel Michaut, ancien secrétaire de la C.F.T. de la région Rhône-Alpes. Mais le tribunal n'a pas retenu l'argument. Il déclare à ce propos que *« les circonstances dans lesquelles les déclarations de M. Michaut sont intervenues démontrent qu'il s'est agi d'une pure polémique syndicale ne pouvant constituer une preuve judiciaire »*.

En revanche, le tribunal remarque : *« En se référant aux résultats obtenus lors des consultations électorales des deux dernières années (...), la C.F.T., qui avait recueilli lors des élections au comité d'entreprise du 4 juin 1972 pour le premier collège cent trente voix, n'en a eu que soixante-quatorze aux élections du 19 juin dernier. »*

En outre, *« si trente-neuf adhérents sur quarante-sept avaient versé leur cotisation en juin 1973, ce nombre n'était plus que de treize en mai 1974 sur quarante-quatre adhérents déclarés »*. Enfin, *« les encaissements, qui s'élevaient à 965 F pour les six derniers mois de l'année 1973, ne représentent plus que 515 F pour les cinq premiers mois de 1974 »*. C'est pourquoi il apparaît au tribunal *« difficile pour un syndicat de conserver une activité normale avec des ressources aussi réduites »*.

Par le même jugement, les élections à Berliet-Feuillat, qui avaient eu lieu le 19 juin, sont annulées. Mais, comme la C.G.T. n'avait pas demandé cette annulation, son avocat déposera un recours en rectification, de manière que, de toute façon, l'essentiel de la décision garde l'autorité de la chose jugée.

J.-M. Th.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL POUR ÉVITER LES LICENCIEMENTS A L'USINE PORTER

(De notre correspondant.)

Lille. — M. Michel Durafour, ministre du travail, a reçu mardi 9 juillet M. Pierre Mauroy, maire de Lille, président du conseil régional du Nord, et M. Pierre Delmon, président du comité économique et social, à propos des licenciements envisagés à l'atelier de mécanique de la société américaine H.K. Porter à Merpent, dans le bassin de la Sambre (*le Monde* du 6 juillet). Le ministre du travail a promis de rechercher une solution en collaboration avec le ministère de l'industrie et a déclaré que le licenciement collectif de trois cent cinquante-trois personnes ne serait pas autorisé dans les prochains jours.

* * *

D'autres conflits sont en cours, notamment à l'usine d'enseignes lumineuses Hexa Limbourg, de Marseille, où, malgré la reprise du travail le 27 mai sous la responsabilité d'un administrateur judiciaire, les ouvriers n'ont été payés que partiellement.

A Grenoble, 80 % des trois cent soixante-dix ouvriers de l'entreprise de travaux publics Sogetra se sont mis en grève mardi pour deux jours, pour obtenir, notamment, un treizième mois.

A Verdun, dix-neuf des vingt-cinq ouvriers de l'entreprise métallurgique Intercontinental Equipement, en grève depuis le 1er juillet, ont décidé d'occuper leurs ateliers.

AUTOMOBILE

LES PETITS ACTIONNAIRES DE VOLKSWAGEN CONTESTENT LA POLITIQUE SUIVIE PAR LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE

L'assemblée générale de Volkswagen, qui s'est tenue le mardi 9 juillet à Wolfsburg, a été assez agitée. Mécontent des résultats du premier trimestre — baisse de 17,5 % des ventes, — le porte-parole des petits actionnaires a reproché à la direction de la firme sa politique à courte vue des années passées. Quand la Volkswagenwerk nageait dans l'opulence, a-t-il dit en substance, ses dirigeants auraient dû diversifier les activités de l'entreprise, lui assurer, par des prises de participation, un approvisionnement à meilleur compte en matières premières et lancer régulièrement de nouveaux modèles de voiture, ce qu'ils n'ont entrepris de faire que depuis deux ans.

M. Leiding, président du directoire, en place depuis deux ans et demi, a répondu que les erreurs anciennes ne pouvaient être rattrapées rapidement.

AGRICULTURE

ALORS QUE LES PRODUCTEURS MENACENT DE PASSER A L'ACTION VIOLENTE

Des hommes politiques demandent au gouvernement de prendre des mesures d'urgence

Les bouillonnements de colère des éleveurs se font de plus en plus nombreux. Des vitrines de boucheries ont été barbouillées au goudron à Guéret (Creuse), ainsi que la voiture d'un commerçant à Bussière-Dunoire. Actes de vandalisme signés : « Les paysans. » Mais il n'est pas exclu qu'ils soient le fait de gens n'ayant rien à voir avec la profession agricole.

Quoi qu'il en soit, la Fédération des exploitants de la Haute-Vienne appellera au son du tocsin les agriculteurs de ce département à manifester, le 22 juillet, dans les chefs-lieux de canton. La Fédération départementale ajoute une menace : *« La journée du 22 sera la première étape d'une série d'actions de plus en plus violentes si la situation ne s'améliore pas. »*

Notre correspondant de Toulouse indique de son côté que les agriculteurs du Lot-et-Garonne et de l'Ariège ont décidé de rompre leurs relations avec les pouvoirs publics *« en guise d'avertissement »*. Ils estiment que la participation aux commissions officielles *« ne débouche sur rien de concret »*.

Des opérations de commando ont également eu lieu dans des entrepôts frigorifiques des Deux-Sèvres et de la Manche, où était stockée de la viande.

Partout, une même revendication : sortir le marché du bœuf du marasme qui dure maintenant depuis plus d'un an. Toutefois la Fédération nationale des exploitants (F.N.S.E.A.), qui a lancé ces opérations ponctuelles, n'envisage pas de manifestation nationale. Mais les producteurs de lait ne vont-ils pas emboîter le pas à leurs collègues éleveurs ? La toute jeune organisation interprofessionnelle du lait (C.N.I.E.L.) vient de se déclarer dans l'impossibilité de fixer le prix minimum garanti du lait à un niveau satisfaisant, alors que *« des montagnes »* de lait en poudre et de beurre se reconstituent lentement.

La conjoncture agricole ne laisse pas indifférents les milieux politiques. M. Pleven, ancien ministre et président du conseil général des Côtes-du-Nord, a déclaré : *« Il n'y a pas une semaine à perdre pour mettre en application les mesures de soutien demandées par les agriculteurs. Ce serait une excellente démonstration de l'esprit de changement (...) que le gouvernement n'attende pas de manifestations violente pour prendre des décisions qui sont indispensables. »*

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche de l'Assemblée nationale va étudier de son côté *« l'action qu'il convient de mener pour défendre le revenu des agriculteurs »*. Et les députés communistes ont proposé au ministre de l'agriculture *« un plan d'urgence comportant des mesures concrètes de sauvegarde »*.

Au lendemain du conseil des ministres de l'agriculture des Neuf à Bruxelles, les 15 et 16 juillet, le gouvernement doit annoncer (avec une semaine d'avance sur le calendrier prévu) une série de mesures à court et moyen terme destinées à redresser la situation générale de l'agriculture. Le 18 juillet, enfin, M. Bonnet étudiera avec les organisations professionnelles les moyens de développer les exportations de denrées agricoles et alimentaires.

BILLET

LE PRIX DU BŒUF ET LES BOUCHERS

« Bonne conscience » ?

« La spirale de l'inflation part de l'arrière-boutique des bouchers. » *Ceux-ci ont toujours sur le cœur cette petite phrase attribuée à M. Edgar Faure. Aussi, quand ils entendent dire que les prix baissent à la production et montent à l'étal, s'efforcent-ils d'éviter* « une chasse aux sorcières ».

« La baisse est un mensonge et une vue de l'esprit » *affirment les bouchers dans leur revue professionnelle,* la Boucherie française. *La démonstration est faite en quelques chiffres tirés de la cotation F.R.A.N.C.E. (classification des viandes en six qualités en allant de la plus élevée F à la plus basse E) pour les gros bovins à la production :* « Dans le plus mauvais cas, en catégorie N, celle qui précisément n'a pas de qualité bouchère, la baisse entre mai 1973 et avril 1974 n'a été que de 5 à 10 % pour ne plus être que de 3 à 5 % en mai grâce au relèvement du prix d'intervention européen et à l'intervention elle-même (c'est-à-dire le stockage). »

La B. F. *ajoute :* « Les qualités F et R se retrouvent en mai 1974 au-dessus de 1973, ce qui n'est d'ailleurs pas critiquable en regard de l'érosion monétaire et de l'augmentation de tous les éléments concourant à l'élevage. Seule la catégorie A est encore à quelque 5 % au-dessous de son cours de mai 1973, compte tenu du léger redressement enregistré par rapport à avril 1974. »

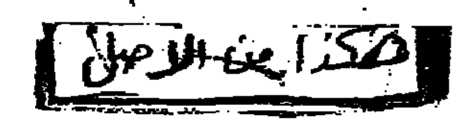
Mais la hausse à l'étal, les bouchers en conviennent. Avec quelques réserves : elle serait inférieure à 5 % pour le plat de côtes (8,87 à 9,10 F le kilo), le faux-filet paré (25,90 à 25,60 F), l'entrecôte (24,90 à 25,60 F), le gîte à la noix (22,65 à 23,50 F). Et ils se justifient : « D'abord, il y a eu en janvier le rétablissement de 7 % de la T.V.A., dont on remarque qu'elle n'est pas entièrement répercutée dans les prix de détail. Ensuite, en mars dernier, est intervenu un nouvel arrêté qui a revalorisé de 15 centimes la marge des commerçants qui est passée de 2,30 à 2,45 F par kilo dans le meilleur des cas. » *En bref, les bouchers estiment qu'ils peuvent avoir* « bonne conscience ».

En sollicitant quelque peu les chiffres toutefois : la baisse des prix à la production s'est en effet amorcée pour certaines catégories dès le mois de mars, alors qu'ils prennent comme point de départ de leurs comparaisons les cours du mois de mai. En outre, la B.F. *fait silence sur l'évolution des prix de détail de mai à mai : le dérapage est alors de l'ordre de 9 %. (L'entrecôte parée passe de 23,60 à 25,60 F le kilo).*

Quatorze pour cent d'écart au total avec les prix de gros. Le rétablissement de la T.V.A. et la hausse de la marge bénéficiaire reviennent à 9 %. Les 6 % de différence ne seraient-ils pas l'amorce de la fameuse spirale qui part de l'arrière-boutique ? — A. G.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	12 7/8	13 7/8	6 1/2	7 1/2	9 1/2	10 1/2
1 mois	12 3/4	13 1/4	8 5/8	9 1/8	10 3/4	11 1/4
3 mois	13 1/4	13 3/4	9	9 1/2	11 3/4	12 1/4
6 mois	13 3/8	13 7/8	9 3/4	10 1/4	12	12 1/2



LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

LA FRANCE ET LE « GROUPE DES DOUZE »

Sans participer tout en participant

De notre correspondant

Bruxelles. — A l'issue de la réunion, les 8 et 9 juillet à Bruxelles, des représentants du groupe des Douze — groupe issu de la conférence de Washington sur l'énergie et qui rassemble les pays de la C.E.E. (moins la France), les Etats-Unis, le Japon, le Canada et la Norvège, — il semble que des formules adéquates vont être trouvées rapidement pour que la France puisse participer d'une manière ou d'une autre aux travaux.

Pour cela, les Douze sont tombés, semble-t-il, d'accord pour lier leur groupe à celui de l'O.C.D.E., ce qui permettrait à Paris de faire entendre sa voix. En attendant, ils sont décidés à faire les efforts nécessaires pour que les compromis qui résulteront de leurs discussions puissent être acceptés pratiquement en l'état par le gouvernement français.

Pendant ces deux jours, les représentants du groupe des Douze ont consacré l'essentiel de leur réunion à discuter du seuil à partir duquel on pourrait définir la situation des pays consommateurs comme étant en crise, c'est-à-dire à partir de quel moment il était nécessaire de déclencher les mécanismes de coopération (stockage, répartition, diminution de la demande...).

Deux thèses étaient en présence. Les pays possédant des réserves substantielles de pétrole (U.S.A., Pays-Bas, Grande-Bretagne, Norvège) souhaitaient que ce « seuil de crise » soit fixé assez haut : lorsque les restrictions atteignaient environ 15 % des livraisons normales. Les autres pays (Belgique, Luxembourg, Italie, Japon) estimaient en revanche que la coopération devait jouer lorsque les restrictions représentaient seulement environ 5 % des livraisons.

Un compromis semble s'être dégagé pour fixer ce seuil aux alentours de 10 %. Une deuxième question se posait aux experts : en cas de restrictions sélectives, c'est-à-dire lorsqu'un seul pays devait faire face à un rationnement de ses livraisons, fallait-il fixer un seuil différent pour déclencher la coopération ? La thèse des Etats-Unis l'a, semble-t-il, emporté : ces mécanismes de coopération pourraient jouer dans ce cas lorsque les restrictions atteindraient seulement 5 % des livraisons.

Les experts se retrouveront encore une fois les 29, 30 et 31 juillet pour peaufiner leurs conclusions et celles-ci pourront être examinées à la rentrée par leurs instances politiques.

(Intérim.)

Selon les milieux pétroliers américains

Le prix du brut aurait tendance à baisser

Selon le *Petroleum Intelligence Weekly* (*PIW*), organe des milieux pétroliers américains, on assisterait à une légère baisse du prix du brut sur les marchés *internationaux : le baril d'« arabe léger »* serait ainsi passé de 10.10/10,25 dollars à 9,80/9,90 dollars : il en serait de même pour le brut iranien, qui serait vendu maintenant à moins de 10 dollars le baril ; le brut nigérian, à 12,25/12,50 dollars, contre 13 dollars.

Quant au Koweït, toujours selon le *PIW*, il aurait rejeté les demandes du pétrole qu'il a mis aux enchères. Les acheteurs éventuels n'offraient que 87 % du prix affiché, soit 10,25 dollars par baril, alors que le Koweït espérait au moins 97 % du prix affiché (11,20 dollars par baril).

D'autre part, d'après le *Middle East Economic Review* (de Beyrouth), les négociations irako-japonaises pourraient être conclues avec un prix de 10,855 dollars par baril (soit 93 % du prix affiché irakien), alors que Bagdad demandait 100 % du prix affiché irakien (11,672 dollars).

Enfin, de plusieurs sources, on confirme que l'Algérie se résignerait à baisser le prix de vente de son pétrole à 13 dollars, après avoir essayé de le maintenir à 14 dollars. Il s'agirait, en l'occurrence, uniquement des ventes de la SONATRACH à ses clients.

Toutes ces rumeurs, mises en épingle par le *PIW* et largement reproduites dans la presse américaine et anglaise, correspondent-elles à *la réalité ?*

Certes, le marché s'est détendu du fait du ralentissement de la demande, des économies réalisées ici et là et de la reprise de l'offre des producteurs. Le temps est maintenant bien éloigné où les acheteurs étaient prêts à payer le brut à n'importe quel prix.

Il n'empêche que toutes ces rumeurs doivent être accueillies avec une grande prudence. Selon nos propres informations, il serait encore pratiquement impossible de trouver sur le marché du pétrole à moins de 93 % — la revendication minimale des Etats producteurs — du prix affiché, soit pour l'« arabe léger » 10,83 dollars par baril (on est donc loin encore des 9,80/9,90 dollars annoncés par le *P.I.W.).* Il s'agit, bien sûr, ici du pétrole appartenant en propre aux Etats producteurs, et non de celui qui revient aux grandes compagnies pour ce qui leur reste de leur droit concessionnaire et qui leur est facturé à moins de 8 dollars.

Les milieux américains n'ont-ils pas tout intérêt à faire croire à la baisse ? Si la plupart des acheteurs partageaient cette impression, ils attendraient le plus possible que la baisse soit réellement confirmée. Les contradictions au sein de l'Organisation *des pays exportateurs de pétrole* seraient aiguisées d'autant.

De toute façon la baisse annoncée par le *P.I.W.* est minime. Elle ne change rien à l'énorme problème financier posé par les nouveaux prix pétroliers. Et la question reste entière de savoir si ces prix à terme seront supportables et supportés et si les pays consommateurs doivent se liguer contre les « rentiers de l'or noir ». Après la dernière visite de M. Kissinger à Londres, les Britanniques en paraissent plus convaincus que jamais. Et la France ? Il serait grand temps que la nouvelle équipe au pouvoir définisse clairement sa position sur ce sujet. — Ph. S

L'EMBARGO CONTRE LES PAYS-BAS EST LEVÉ

(Suite de la première page.)

Les trois autres pays (Portugal, Afrique du Sud et Rhodésie), qui restent en principe soumis à l'embargo, sont « punis » pour des raisons qui n'ont pas grand-chose à voir avec le conflit israélo-arabe.

La décision de mercredi a été prise en un quart d'heure et à l'unanimité, précise-t-on au Caire. Cette rapidité tranche avec les longues et pénibles discussions que l'on avait observées lors des réunions de mars et de juin. C'est sans doute que l'accord avait déjà été conclu les jours précédents.

Début juin, on avait soupçonné l'Arabie Saoudite de vouloir torpiller le dialogue euro-arabe en s'opposant de tout son poids, avec l'aide de ses émirats-satellites du golfe Persique, à la levée de l'embargo. Et derrière l'Arabie Saoudite, c'était évidemment le machiavélique Dr Kissinger, qui, disait-on, tirait les ficelles. L'Arabie Saoudite manifestait ainsi son profond « tropisme » pour l'Amérique et son... mépris pour l'Europe.

Il est vrai que, pour cette dernière, la « punition » des Pays-Bas restera l'un des plus mauvais souvenir de sa « guerre » du pétrole. Les autres pays de la Communauté européenne, la France et le Royaume-Uni en tête, n'avaient pas su ou pas pu marquer leur solidarité. Leurs propres approvisionnements, après le déclenchement des hostilités israélo-arabes, avaient été réduits, et, littéralement affolés, ils redoutaient plus que tout d'irriter davantage les Arabes. Les diplomates français, en particulier, se livraient à d'étranges contorsions pour expliquer qu'avec de la douceur et de la patience les Arabes comprendraient que le dialogue qu'ils déclaraient vouloir ouvrir avec l'Europe serait impossible tant que les Pays-Bas feraient l'objet d'une telle mesure vexatoire. Jusqu'à maintenant, cette politique n'avait donné aucun résultat, et l'on peut se demander si l'Arabie Saoudite n'a pas finalement cédé cette fois sur les conseils encore de M. Kissinger.

Les Etats-Unis sont maintenant suffisamment assurés de la fidélité saoudienne, pour n'avoir plus rien à redouter d'une éventuelle concertation euro-arabe. Celle-ci devrait maintenant commencer sans arrière-pensée. On indique en effet à La Haye que le gouvernement néerlandais avait posé comme préalable à l'ouverture de ce dialogue la levée de l'embargo.

PHILIPPE SIMONNOT.

● LE NUCLEAIRE FOURNIRAIT 50 % DE L'ENERGIE DE LA C.E.E. A LA FIN DU SIECLE. — *L'énergie nucléaire* devrait fournir, vers 1985, environ 25 % des besoins énergétiques de la Communauté européenne et 50 % vers la fin du siècle, a déclaré le mardi 9 juillet, devant le Parlement européen, M. Henri Simonnet, vice-président de la commission de la C.E.E.

Selon ses estimations, calculées à partir des informations fournies par les pays membres, le nombre de centrales nucléaires en service — actuellement de 56, représentant 11 500 mégawatts de capacité — passera à 119 en 1980 et à 217 en 1985.

LES STOCKS DE CHARBON SONT AU PLUS BAS EN FRANCE

La production des houillères du bassin du Centre et du Midi a atteint 6,6 millions de tonnes en 1973 (contre 7,7 millions en 1972), chiffre qui correspond à 1 % près aux objectifs fixés. Pour 1974, ont expliqué les dirigeants des houillères, le plan charbonnier prévoit une production de 5,7 millions de tonnes. Mais en 1975, ce chiffre devrait être porté à 6,5 millions.

Le rendement du fond a augmenté en 1973 de 3,3 %. Les effectifs ont diminué et se situent maintenant à un niveau inférieur à vingt mille personnes. Compte tenu du relèvement du prix, le chiffre d'affaires est resté voisin du milliard de francs.

Les stocks sur les carreaux des mines du bassin du Centre et du Midi sont bas : un peu plus de 1 million de tonnes contre 2,2 millions à la fin de 1972 et 1,5 en décembre 1973. La situation est similaire dans les autres bassins. E.D.F. ne devra donc pas trop compter sur le charbon pour suppléer à d'éventuelles diminutions de ses fournitures de fuel cet hiver.

● TOTAL ITALIANA a décidé d'interrompre ses importations de pétrole en Italie, à compter du 1er juillet. Les deux raffineries de la filiale de la Compagnie française des pétroles devraient cesser leurs activités en août. Cette mesure est motivée, selon la compagnie, par le trop bas prix des produits pétroliers dans la péninsule.

● LA FIRME AMERICAINE GOODRICH, septième fabricant mondial de pneumatiques, vient de racheter à A.K.Z.O. la participation de 40 % qu'elle détenait dans sa filiale hollandaise, la Chemische Industrie A.K.U.-Goodrich (C.I.A.G.O.).

La C.I.A.G.O., qui appartient désormais à 100 % à Goodrich, produit essentiellement du caoutchouc et du latex synthétiques.

COMMERCE ET ARTISANAT

La réunion de la commission nationale d'urbanisme commercial

Une lourde tâche attend M. Ansquer

M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, qui présidera le 11 juillet prochain la première réunion de la commission nationale d'urbanisme commercial, créée par la loi Royer, n'aura pas la tâche facile. Il devra décider, après avis des vingt membres de la commission (*le Monde* du 28 juin), de l'ouverture de onze magasins à grande surface, dont les dossiers, repoussés par les commissions départementales, viennent en appel. Comme on pouvait s'y attendre, les commissions départementales ont favorisé l'implantation de supermarchés, plutôt que celle d'unité de très grandes surfaces : les cinquante autorisations d'ouverture déjà délivrées (contre cinquante-neuf qui ont été refusées) représentent à peine 30 % des surfaces de vente projetées : 140 000 m2 sur 470 000 m2 ; la surface moyenne de vente des magasins qui ont franchi ce premier barrage est de 2 800 m2, alors que la surface moyenne de vente des magasins rejetés est de 5 600 m2.

En admettant que la commission nationale (où siègent des élus comme M. Bizet, député (apparenté U.D.R.) de la Manche qui avait soutenu la candidature de M. Royer à la présidence de la République, et M. Jean Chassagne, adjoint au maire de Tours) adopte sur la modernisation du commerce une attitude aussi malthusienne que celle des commissions départementales, M. Ansquer pourra-t-il aller contre l'avis de ses conseillers ? Dans certains cas, le refus d'installer un second hypermarché aux abords d'une ville importante reviendra à donner à celui qui est déjà ouvert une rente de situation fort confortable...

Le ministre s'inquiète aussi des projets de centres commerciaux régionaux (100 000 m2 de surface de vente), comprenant des galeries marchandes de petits commerces : le problème de la nécessaire concurrence s'efface là devant ceux de la région, puisque l'urbanisme, la circulation, en un mot l'équilibre économique et social, risquent de s'en trouver bouleversés.

Enfin, la commission nationale ne va-t-elle pas bientôt être noyée sous les dossiers ? Le recours, qui devrait être une procédure exceptionnelle, risque de devenir une démarche automatique, laissant au ministre du commerce et de l'artisanat le soin de décider de toutes les implantations commerciales qui posent un quelconque problème local. Au corporatisme s'ajoutera ainsi la centralisation de la décision... — J. D.

● LES PRIX DE DETAIL ont augmenté de 1,2 % en juin, par rapport à mai, selon l'indice de la C.G.T. En un an, l'augmentation est de 17 % (juin 1974 comparé à juin 1973).

LA VIE ÉCONOMIQUE

COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RÉUNION DE LA « GRANDE COMMISSION » FRANCO-SOVIÉTIQUE

Le nouvel équilibre des échanges peut amener une relance de la coopération

Changement de décor pour la « grande commission » franco-soviétique de coopération économique qui se réunit du 10 au 12 juillet à Paris : les échanges commerciaux entre les deux pays, jusqu'ici nettement excédentaires au profit de la France, tendent vers l'équilibre, sinon vers un surplus au bénéfice de l'U.R.S.S. Ce renversement de situation, né de la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, s'il peut apaiser les inquiétudes de Moscou face à un accroissement de son déficit, et servir à un développement plus harmonieux des relations bilatérales, aggrave dans l'immédiat le bilan déjà inquiétant du commerce extérieur français.

En un an, depuis la dernière session de la commission mixte permanente en juillet 1973 lors de la signature de l'accord décennal de coopération, la toile de fond des échanges franco-soviétiques s'est fortement modifiée. Créée par l'accord du 30 juin 1966, cette commission a pour but de rechercher les possibilités de développement des relations économiques, commerciales et techniques entre les deux pays.

MM. Vladimir Kirilline, vice-président du conseil des ministres soviétique, et Jean-Pierre Fourcade, ministre français de l'économie et des finances, qui préside cette neuvième session, vont, cette fois, devoir procéder à un réexamen approfondi des règles du jeu, d'autant que le dernier accord commercial conclu pour cinq ans entre l'U.R.S.S. et la France arrive à expiration le 31 décembre 1974 et ne pourra être prorogé sur un plan purement bilatéral en raison de la mise en œuvre de la politique commerciale commune de la C.E.E.

Les cartes redistribuées

Quelques chiffres résument la nouvelle donne : au cours des cinq premiers mois de 1974, l'excédent commercial de la France a diminué de près de quatre fois par rapport à la même période de 1973, revenant de 276 millions à 72 millions de francs. Les exportations françaises (1 112 millions) ont augmenté de 16 % d'une année à l'autre : mais les importations (1 040 millions) ont progressé de 52 % à la suite de la hausse du prix des matières premières et énergétiques importées d'U.R.S.S.

L'inflation vient de redistribuer les cartes entre les deux pays. Suite à la hausse des cours des matières premières et de l'énergie, les exportations soviétiques, constituées en grande partie de bois, de pâte à papier, d'anthracite et de pétrole, ont fortement augmenté en valeur depuis le début de l'année, alors que les ventes françaises n'ont que faiblement progressé. Ce retour à un meilleur équilibre des échanges est sans doute souhaitable et en tout cas souhaité par les Russes qui, face à l'excédent français, ont parfois freiné leurs achats ; mais, se réalisant par le biais des prix, il peut masquer un appauvrissement de fait du commerce extérieur.

Déjà la progression des exportations françaises ne correspond, compte tenu de la hausse des prix en France, qu'à une stagnation. De même, l'accroissement des recettes soviétiques peut très bien s'accompagner d'une réduction quantitative des ventes, ce qui est le cas cette année pour le pétrole, le bois de papeterie et la cellulose. La France avait ainsi acheté près de 6 millions de tonnes de pétrole brut soviétique en 1973 ; elle en a importé seulement 250 000 tonnes depuis le début de 1974. Faute d'ailleurs de cette réduction, la balance commerciale française aurait été, en raison de la hausse des prix du brut, déséquilibrée.

Cependant la structure des échanges entre les deux pays s'est améliorée au fil des années. Une partie non négligeable reste composée de matières premières et de produits peu élaborés, l'U.R.S.S. livrant à la France des produits de base, et celle-ci lui expédiant des quantités, souvent importantes, de produits agricoles et alimentaires. Toutefois, les ventes françaises de machines, de biens d'équipement ou d'ensembles industriels se sont développées. Ainsi, les contrats de ventes de biens d'équipement ont atteint 2,5 milliards de francs en 1972, 2 milliards en 1973 et 1 milliard fin juin 1974.

D'importants accords sont en cours de négociation concernant, par exemple, la construction en U.R.S.S. d'usines d'aluminium et d'alumine pour un montant de 3 milliards de francs, ou d'ammoniaque (1 milliard de francs). Le total des contrats en cours s'élèverait à une dizaine de milliards de francs, et il est possible que l'U.R.S.S. utilise ses rentrées de devises supplémentaires pour accroître ses importations et pour accélérer ses programmes d'industrialisation.

Une chance est ainsi donnée à la France qui, premier fournisseur occidental de l'U.R.S.S. en 1968 du fait de la politique du général de Gaulle, n'occupe plus que la troisième place actuellement, derrière l'Allemagne fédérale et les États-Unis. Il ne faut pas oublier toutefois que Moscou souhaite aussi développer ses ventes de biens d'équipement en participant à la réalisation de certains projets, comme Fos-sur-Mer.

Il reste aussi à régler le problème financier : le crédit de 6,5 milliards de francs, qui avait été ouvert par le protocole financier de 1970 à des taux avantageux pour l'achat de biens d'équipement (6,25 % pour les projets normaux et 6,05 % pour les opérations supérieures à 350 millions), se termine à la fin de 1974. Paris souhaite « banaliser » l'octroi de crédits au taux « normal » de 7,5 %. La signature d'un nouveau protocole est à l'ordre du jour de la commission.

MICHEL BOYER.

CONJONCTURE

Des aides pourront être accordées aux entreprises bien gérées

mais gênées par l'encadrement du crédit

L'encadrement du crédit, la hausse des taux, commencent à créer pour beaucoup d'entreprises françaises de sérieuses difficultés de trésorerie. Les pouvoirs publics en sont conscients. Mais, désireux d'être pris au sérieux par les banquiers, les industriels et les commerçants, dans leur volonté de combattre énergiquement l'inflation, le gouvernement, notamment le ministre de l'économie et des finances, M. Jean-Pierre Fourcade, a préféré inverser la tactique habituelle, qui consistait à serrer progressivement la vis du crédit jusqu'au moment où cette politique commençait à porter ses fruits.

Cette fois-ci, c'est une stratégie inverse qui est menée, puisqu'on part d'une sévérité maximum qui ne doit être adoucie qu'au bout d'un certain temps. Cependant, comme il est exclu que le gouvernement desserre son dispositif monétaire avant la rentrée, des mesures de sauvetage sont prévues pour éviter, dans les semaines qui viennent, de graves difficultés à certaines entreprises. L'idée du ministre de l'économie et des finances est la suivante : on accordera aide et assistance aux firmes bien gérées, gênées par des difficultés passagères de trésorerie, mais on laissera sombrer sans intervenir les « canards boiteux ».

La Rue de Rivoli vient de publier un communiqué qui éclaire cette politique en déclarant notamment : « *Dans chaque département, un comité* ad hoc *réunissant les administrations ou organismes particulièrement informés de la situation financière des entreprises a été mis en place. Ce comité réunira périodiquement chez le trésorier-payeur général le directeur des services fiscaux et le directeur des prix ; s'y joindra le directeur départemental de la Banque de France. Il appartiendra à ce comité, lorsqu'il sera saisi des cas d'entreprises éprouvant de graves difficultés, d'établir rapidement un diagnostic sur les causes et l'ampleur de celles-ci. Le cas échéant, les chefs des services financiers verront dans quelle mesure un échelonnement des échéances fiscales ou parafiscales peut permettre de résoudre des difficultés passagères. Au cas où une solution locale n'apparaîtrait pas adéquate, le comité adresserait le dossier à Paris.* »

De plus, « *un comité de liaison entre le ministère de l'économie et des finances et la Banque de France a été mis en place pour examiner et orienter les cas qui lui seront soumis. S'il apparaît que l'entreprise en cause est viable, tant au regard des possibilités du marché que de sa gestion, que ses difficultés résultent notamment d'une insuffisance passagère de moyens de financement, ce comité pourra orienter l'entreprise vers l'administration ou l'organisme le mieux placé pour résoudre ces problèmes. Dans certains cas, il estimera qu'un échelonnement des échéances fiscales ou parafiscales demeure suffisant. Dans d'autres cas, il apparaîtra que des financements à moyen ou long terme représentent la solution la plus appropriée* ».

Notons que les autorités monétaires ont commencé, depuis le début de la semaine, à faire légèrement baisser le taux de l'argent à court terme sur le marché monétaire. — Al. V.

M. Rueff : il faut contrôler les euro-dollars

Le Conseil économique et social a commencé, mardi 9 juillet, son examen de la conjoncture en France. Intervenant dans la discussion générale, M. Jacques Rueff a demandé que les euro-dollars — cause importante d'inflation — soient contrôlés :

« *Il n'est pas admissible que, dans tous les pays, le système bancaire ait accès à un double système de création monétaire ; le système national, strictement et rigoureusement contrôlé par la banque d'émission ; l'euro-marché, libre de toute intervention régulatrice, affranchi de tout contrôle.* »

« *Les euro-marchés*, a ajouté M. Rueff, *sont indirectement des avatars de l'étalon de change-or, fondés sur l'identification de la monnaie nationale et de la monnaie antérieurement payable en or qu'était le dollar. Un accord international devrait être recherché, prohibant l'abus que constitue la création de monnaies non nationales par des systèmes monétaires nationaux.* »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PECHELBRONN

L'assemblée ordinaire réunie le 25 juin 1974 sous la présidence de M. G. Brocard, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Après F 36 888 000 d'amortissements et de provisions contre F. 23 000 000 en 1972, le bénéfice net est de F 33 063 383,29 (dont F 16 782 058,68 de plus-values nettes à long terme) contre F 12 196 649,64 (dont F 1 100 703 de plus-values nettes à long terme) pour le précédent exercice.

Ces résultats, en nette progression, sont dus à l'augmentation des revenus reçus des filiales et aux plus-values dégagées sur la vente de navires.

Dans son rapport, le conseil souligne la modification profonde de la composition de la flotte.

A la suite d'accords conclus avec la Société française de transports maritimes, Péchelbronn possède maintenant des quirats sur onze pétroliers en exploitation (part Péchelbronn : 434 106 T.) et quatre en construction (part Péchelbronn : 362 784 T.). Les risques inhérents à l'exploitation sont ainsi répartis sur un nombre plus grand de navires.

Par ailleurs, l'augmentation du portefeuille de la société en 1973 provient essentiellement de l'acquisition des participations dans trois sociétés du secteur des industries alimentaires : Lu, Brun et associés, Raffineries de sucre de Saint-Louis, Taittinger C.C.V.C.

Celles-ci viennent compléter l'éventail du portefeuille, qui est passé, en valeur comptable de 68 millions en 1969 à 177 millions en 1973, cet accroissement étant accompagné d'une grande diversification.

Pour tenir compte des recommandations du ministère de l'économie et des finances, l'assemblée a décidé :

— La distribution d'un dividende de F. 4,20 par action, contre F 4 pour l'exercice précédent, augmenté de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), soit un revenu global de F 6,30 par titre ;

— Le report à nouveau du solde de F. 4 660 849,86 laissant la possibilité d'une éventuelle distribution au cours du prochain exercice sur décision de l'assemblée générale.

Le dividende représenté par le coupon n° 6 sera mis en paiement le 16 juillet 1974 aux guichets habituels.

SOCIÉTÉ ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'assemblée générale ordinaire réunie le 27 juin 1974 a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Le dividende a été fixé à 13 F net avec un avoir fiscal de 50 %, ce qui donnera un revenu total de 19,50 F. Il sera payable vers le 15 septembre.

Dans son allocution, le président a indiqué la prise en location-gérance par une filiale malgache du complexe industriel d'industrie des viandes de Morondava, et l'augmentation de capital lancée par la STAR dont une partie est réservée aux ressortissants malgaches qui désireraient y souscrire.

Il a également indiqué la prise de contrôle dans une affaire de publicité française, Circular Distributors France, dont l'actif le plus important est constitué par des bureaux, au 11, rue de Grenelle, et dans lesquels se trouve le siège social de la Société Rochefortaise de produits alimentaires. Cette opération a été réalisée par échange d'actions, ce qui a nécessité une application sur les actions de la Société Rochefortaise à la Bourse du 19 juin.

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

UNIPIERRE

Le Crédit agricole a lancé dans le public une première augmentation de capital de la Société civile de placements immobiliers Unipierre, qui a été récemment constituée en association avec M. André Barco (fondateur du groupe de S.C.P.I. Unifonds) et dont le capital d'origine a été souscrit essentiellement par la société pour l'expansion et la gestion de l'épargne SEGESPAR, filiale de la Caisse nationale de crédit agricole.

SONY CORPORATION

L'assemblée du 28 juin 1974 a approuvé :

1) Au titre du semestre clos le 30 avril 1974, la distribution d'un dividende de 7,5 yens (avant retenue à la source) par action ordinaire détenue par les actionnaires enregistrés à la date du 30 avril 1974.

2) La réélection de dix-neuf administrateurs et de deux commissaires aux comptes et l'élection d'un nouvel administrateur.

M. Akira Higuchi, vice-président, a pris sa retraite à l'expiration de son mandat.

M. Satoh Kiichiro, administrateur, est décédé le 24 mai 1974.

M. Nobuhiko, conseiller au ministère des affaires étrangères, le remplace.

Lors du conseil d'administration, tenu immédiatement après l'assemblée, MM. Susumu Yoshida et Norio Ohga ont été nommés Senior Managing Director et M. Nobutoshi Kihara a été nommé Managing Director.

MERLIN GÉRIN

Au cours de l'assemblée, le président a notamment déclaré :

« ...Vous avez pu constater que, sans les décisions que nous avons dû prendre sur le moteur linéaire, un cash flow en progression plus rapide que celle du chiffre d'affaires aurait permis une augmentation de dividende dans la limite autorisée de 5 %. Malgré les difficultés qu'il a conscience de créer aux actionnaires et les implications sur l'intéressement du personnel, le conseil a estimé de saine gestion de ne pas proposer la répartition du bénéfice disponible.

...Notre chiffre d'enregistrement de commandes atteindra pour la première moitié du nouvel exercice un montant d'environ 500 millions, soit une hausse de 25 % par rapport à la même période de l'exercice 1973.

...Malgré quelques insuffisances du portefeuille de commandes dans certains secteurs et quelques difficultés d'approvisionnement dans d'autres, l'activité des ateliers a été normale, et, par suite, le montant des livraisons s'établira, compte tenu des hausses de prix, à un niveau d'environ 17 % supérieur à celui du premier semestre 1973.

...Nous pouvons envisager que, sauf perturbations graves de l'économie nationale et des conditions de production, l'exercice 1974 sera à l'image du premier semestre. Le relèvement que nous avons obtenu de nos marges permet d'espérer des résultats en progression.

...Ainsi se confirme notre position de premier plan dans tout ce qui concerne aussi bien le contrôle des réacteurs que notre participation à la partie la plus classique des centrales nucléaires, dont l'important programme décidé par le gouvernement constitue un des faits industriels marquants de ce premier semestre 1974.

...Je pense que les informations dont je vous ai donné la primeur aujourd'hui, ajoutées au rappel de certains faits majeurs et des orientations fondamentales qui servent de base à notre action, vous permettront de juger des possibilités que l'avenir nous offre et de l'aptitude de votre société à y faire face. »

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE LA ROUTE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 26 juin 1974, sous la présidence de M. Louis Lesne, et a approuvé les comptes de l'exercice 1973.

Le chiffre d'affaires toutes taxes comprises s'est élevé à 231 millions 151 000 F, en augmentation de 24 % sur celui de l'exercice précédent.

A l'échelon du groupe, le chiffre d'affaires représente 381 millions 575 000 F et est en progression de 20 %.

Le bénéfice net de la société s'élève à 1 million 12 833 F, après 8 millions 360 000 F d'amortissements.

Le dividende fixé à 7,50 F par action, plus 3,75 F d'avoir fiscal, sera mis en paiement le 15 juillet 1974.

L'assemblée générale a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Louis Lesne, Georges Reme et Jean Demas, et a nommé administrateur M. Jacques Charmant.

Une assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a décidé le transfert du siège social à Vélizy-Villacoublay (78 140), 1, avenue Morane-Saulnier.

Il est rappelé que, à la suite d'une offre publique d'échange lancée à la fin de l'année 1973, la Société française de travaux publics Fougerolle S.N.C.T. a pris le contrôle de la Société chimique de la route, 97 % des actions ayant été présentées à l'échange.

S.E.V.-MARCHAL

L'assemblée ordinaire, réunie le 25 juin 1974 sous la présidence de M. René Gourdon, a approuvé le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1973.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 840 575 F après 12 423 955 F d'amortissements, contre un bénéfice de 3 508 732 F après 11 360 775 F d'amortissements pour l'exercice 1972.

Cette diminution accidentelle des résultats s'explique par plusieurs phénomènes assez exceptionnels : l'arrêt de travail de trois semaines subi par l'usine de Blois au mois de juin, le relèvement spectaculaire des taux d'intérêt et la forte inflation des prix d'achat au second semestre, alors que les réajustements des prix de vente étaient anormalement limités par le contrôle des prix pendant cette période.

Après prise en charge d'un solde de pertes sur exercices antérieurs de 1 200 000 F et de profits exceptionnels, le résultat net de l'exercice est déficitaire de 1 760 909 F contre un bénéfice de 3 838 895 F pour l'exercice 1972.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de M. René Gourdon, de la Société financière d'équipements automobiles, et de M. Horst Frank.

L'assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a autorisé le conseil à augmenter le capital par émission en numéraire ou incorporation de réserves pour le porter à un montant maximum de 75 millions de francs.

Le conseil envisage d'utiliser prochainement cette autorisation en réalisant une augmentation de capital d'environ 30 millions de francs, ouverte à tous les actionnaires et garantie par la Société financière d'équipements automobiles, son principal actionnaire.

Malgré les difficultés rencontrées par la construction automobile depuis le début de l'année, le chiffre d'affaires de S.E.V.-MARCHAL et de sa filiale S.E.V.-ALTERNATEURS a progressé de près de 14 % au premier semestre 1974 par rapport à la même période de 1973.

Une part de cette progression correspond aux augmentations de prix de vente obtenus depuis le début de l'exercice, à la suite de la hausse continue du prix des matières premières et de l'énergie.

Le meilleur équilibre financier résultant de l'augmentation de capital ainsi que l'accélération des actions d'organisation et de développement engagées doivent, s'il n'y a pas de nouvelles perturbations économiques importantes, favoriser une amélioration des résultats.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU FERODO

Les comptes de l'exercice 1973, approuvés par l'assemblée du 28 mai, se soldent par un bénéfice net consolidé de 52 331 000 F contre 55 884 000 F après affectation de 93 728 000 F aux amortissements contre 78 513 000 F.

Le dividende, qui s'élève à 23,25 dont 7,75 F d'avoir fiscal, en augmentation de 5 % sur 1972, est mis en paiement depuis le 3 juillet.

En deux ans, les ventes consolidées se sont accrues de plus du tiers. La part de la Société du Ferodo représente 55 % des affaires réalisées par le groupe.

L'activité de celui-ci a progressé en volume de 13 %, tandis que les ventes de voitures de tourisme ont augmenté de 5,4 % en France et de 3,6 % dans l'ensemble de l'Europe.

En 1973, ce sont les filiales allemandes, espagnoles et italiennes de Ferodo qui ont marqué les progressions les plus importantes, soit, respectivement, 63 %, 39 % et 20 %.

Au cours de l'année dernière, Ferodo a constitué à Nogent-le-Rotrou une unité supplémentaire de 11 000 mètres carrés destinée à fabriquer des radiateurs de refroidissement sans soudure. Par ailleurs, l'usine de matières plastiques de la Samp a connu une extension de 3 300 mètres carrés, ainsi que celle d'Amiens.

En 1973, les dépenses de consommation en matières premières et en fournitures, ajoutées aux frais de personnel, ont absorbé 74,7 % des ventes au lieu de 74 % en 1972.

A l'occasion de cette assemblée qui s'est tenue à la Bourse de Paris, M. Meunier, syndic de la Compagnie des agents de change, s'est félicité de cette rencontre entre la Bourse et l'une des sociétés cotées :

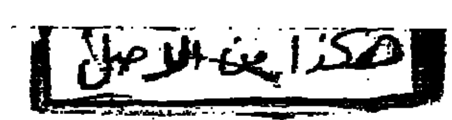
« *La Bourse constituant un point de rencontre quotidienne et naturelle entre les sociétés et leurs actionnaires, pourquoi la traditionnelle et annuelle occasion de cette rencontre n'aurait-elle pas lieu dans le cadre majestueux du palais Brongniard ? Il est heureux et significatif*, a-t-il ajouté, *qu'une société soucieuse de la bonne information financière du public ait joint ses efforts à ceux que la Compagnie des agents de change mène en ce sens depuis plusieurs années.* »

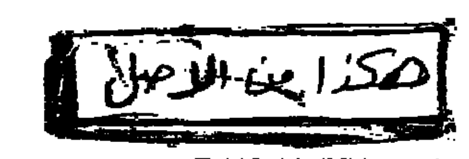
En conclusion, M. Meunier a remercié la Société du Ferodo d'avoir si heureusement ouvert une voie que d'autres sociétés emprunteront peut-être.

CIE ÉLECTRO-MÉCANIQUE

M. Paul Combeau, ancien élève de l'École polytechnique, directeur général adjoint de la Compagnie Électro-Mécanique (CEM) vient d'être nommé président-directeur général de la Société pour les réacteurs nucléaires à haute température (S.H.T.R.) récemment créée, comme on le sait, par la C.E.M. avec Creusot-Loire, Péchiney-Ugine-Kuhlmann et Cerca.

Cette nomination de M. Paul Combeau fait suite à ses fonctions d'administrateur-directeur général du Groupe industriel français pour les réacteurs à haute température fondé en 1970 sous forme de G.I.E. avec les mêmes participants et dont la C.E.M. était chef de file.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
9 JUILLET

Repli des valeurs françaises
Nouvelle hausse de l'or

La chute des cours à Wall Street a fait mauvaise impression sur la Bourse de Paris, où, après deux séances de répit la tendance s'est de nouveau orientée à la baisse.

Presque tous les compartiments ont subi des pertes et celles-ci ont été parfois sensibles (3 à 4 %). Le secteur bancaire, les établissements de crédit, la construction électrique et les produits chimiques ont été assez affectés.

L'activité, qui s'était ralentie la veille, s'est accrue. Mais, curieusement, les vendeurs ont trouvé une contrepartie moins réticente que la semaine passée. Les dégâts ont pu être ainsi limités dans plusieurs cas. S'agit-il d'épargnants en retard d'une hausse ou bien d'achats effectués par les organismes de placement collectif ? L'on ne saurait dire. En tout cas, le marché ne paraît pas pour l'instant vouloir noircir exagérément la situation, bien qu'autour de la corbeille certains prétendaient voir dans le plongeon de New-York un nouveau signe annonciateur d'une grande crise financière internationale.

Sur le marché de l'or, les cours du métal fin ont poursuivi leur ascension à une allure rapide. Le lingot a encore gagné 1 000 F à 23 490 F et le kilo en barre 900 F à 22 900 F, ce qui fait ressortir un prix d'environ 151,5 dollars l'once, très nettement supérieur à celui pratiqué à Londres (142 dollars). Avance plus modérée des pièces, le napoléon se contentant pour sa part d'un gain de 3,70 F à 243,30 F (après 243,50 F). La rente 4 1/2 % 1973 qui lui est indexée, a cependant monté encore d'environ 3 %. Le volume des transactions a augmenté : 30,78 millions de F contre 26,90 millions.

Aux valeurs étrangères, nouvelle hausse des mines d'or. Baisse des américaines. De l'effritement d'autre part.

LONDRES

Bien orienté

Le marché reste bien orienté. Mercredi, à l'ouverture, les industrielles gagnent quelques pence. Bonne tenue des banques et des industrielles. Reprise des pétroles. Seul B P poursuit son recul. Les fonds d'État sont soutenus. Les mines d'or, en revanche, subissent des prises de bénéfice.

OR (ouverture) dollars : 141 50 contre 145 50

VALEURS	CLOTURE 9 7	CLOTURE 10 7
War Loan 3 1/2 %	24 ...	24
Beechamps	193 ..	197 3 4
British Petroleum	348 ...	343 1 2
Shell	173 ...	173
Vickers	108 ...	107 3 4
Imperial Chemical	287 ...	210
Courtaulds	95 ...	96 3 4
De Beers	222	214
* Western Holdings	27 1 4	27 7 8
Rio Tinto Zinc Corp.	128	128 ...
* West Driefontein	35 3 4	35 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	8 juill.	9 juill.
Valeurs françaises	78	77,1
Valeurs étrangères	86,2	86,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	66,5	65,5

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	9 7	10 7
1 dollar (en yens)	288 30	289 20

NOUVELLES DES SOCIETES

HOECHST. — Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre : DM 6 210 millions (+ 33,1 %). Les bénéfices au cours du premier trimestre ont augmenté de 17 % (sans précision). Le dividende de 17 % pourrait être maintenu en 1974.

DE BEERS. — Les ventes de diamants effectuées, durant le premier semestre, par l'organisation centrale de la compagnie ont atteint le chiffre record de 535,4 millions de rands (3 347 millions de francs environ), marquant ainsi une progression de l'ordre de 12 % par rapport à la période correspondante de 1973.

NEW YORK

Résistant

Wall Street s'est un peu ressaisi mardi après son plongeon de la veille. Mais la reprise, qui s'est produite à l'ouverture ne s'est que partiellement maintenue, l'indice des industrielles ne conservant en clôture que 1,72 point, à 773,28, sur les 5 points regagnés initialement.

Le volume des transactions est resté important : 15,38 millions de titres ont changé de mains contre 15,51 millions précédemment.

En dehors des facteurs purement techniques, qui ont présidé à ce timide redressement, l'annonce de l'entretien sur l'inflation que le président Nixon doit avoir jeudi avec des dirigeants du monde des affaires et des économistes de premier plan a, semble-t-il, un peu réconforté le marché.

Progrès des mines d'or, du matériel de bureau, des produits chimiques, des ordinateurs, des aluminiums et des sidérurgiques. Recul des pétroles, des automobiles et des papeteries. Tendance irrégulière d'autre part.

Sur 1 796 valeurs traitées, 748 ont baissé, 656 ont monté et 392 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 152,86 (+ 0,74) ; services publics, 67,01 (— 0,47).

VALEURS	COURS 8.7	COURS 9.7
Alcoa	42 7 8	43 1 4
A.T.T.	42 7 8	43 1 2
Boeing	15 5 8	15 1 4
Chase Manhattan Bank	32	33 1 2
Du Pont de Nemours	158 1 2	158
Eastman Kodak	93	99 3 4
Exxon	68 5 8	69 3 8
Ford	47 7 8	47 6 8
General Electric	45	45 ...
General Foods	23 1 8	23 1 8
General Motors	46 1 4	45 1 2
Goodyear	15 5 8	16 1 4
I.B.M.	199 ...	201 3 4
I.T.T.	17 7 8	18 5 8
Kennecott	30 7 8	31 5 8
Mobil Oil	38 1 4	35 1 4
Pfizer	34 ...	34 5 8
Schlumberger	95 1 8	93 1 2
Texaco	24 1 4	23 3 4
U.A.L. Inc.	21 1 2	21 3 4
Union Carbide	38	38 1 2
U.S. Steel	43	43 1 2
Westinghouse	12 7/8	12 5 8
Woolworth	13 1 4	13 1/8

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	
Effets privés	....	13 7/8 %
Moyen terme	....	12 1/4 %

BOURSE DE PARIS — 9 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 50	2 31
5 %	61 60	2 17
5 % 1920-1960	130	2 17

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	428	428
Préservatrice S.A.	325	325
Prévoyance	C720	726
Séquanaise Banq.	246	244
SLIMINCO	127	128
Ste Cent. Banque	75	74 50
Acier Investiss.	94	94
Gestion Sélect.		195
Invest. et Gest.	111	110 ..
E.D.F. parts 1958	...	331
— parts 1959	...	...
Ch. France 3 %.	95 50	95 50
Abeille-I.G.A.R.D.		475
Abeille (Vie)	386	389
A.G.P.	400	400
Concorde	345	345
Epargne France	385	380
Fonc. T.I.A.R.D.	90 ..	88
Foncière (Vie)	337	339
France (I.A.R.D.)	356	352
Crédit Universel	o177 50	172
Financière Sofal.	145	145 50
Finextel	100	102
Foncia-Crédit	o189	183
Fr. Cr. et B. (Cie)	71	70 10
France-Bail	220	220
Hydro-Energie		d 59
Immobanque	111	111
Immoffice	115 20	115
Interbail	118	115
Locafinancière	108	110
Lyon-Alemand	122	119
Soc. Mars. Crédit	255 50	255 50
Voitures à Paris	341	340
Cogifi	C 96 50	96
Foncina	185	184
Gr. Fin. Constr.	107	107 20
Imminde	C 95	95
Imminvest	85	85
Cie Lyon Im.	93	91
Sogimo	97 90	96 20
UFIMEG	85 90	86 10
U.G.I.M.O.	100	100 50
Union Habit.	124 60	127 ..
Un. Imm. France	112 10	112
Fin. Bretagne	32	31 50
Fin. Haussmann	49 90	49
Financière Iéna	160	160 ..
Gaz et Eaux	305 50	310
La Mure	80 10	80
Lebon et Cie	182	175
(Ny) Lordex	113	115
Cie Marocaine	30 55	31
O.V.A I.M.		61 40
OPB-Paribas	95	93
Ouenza		30 05
Providence S.A.	230	249 50
Révillon	450	450

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alcoa	42 7 8	43 1 4

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
456	4,50 % 1973	404 60	419	413 80	415
1025	C.N.E. 3 %	960	965	956	963
220	Afrique Occ.	204	206	209	205
289	Air Liquide	269 50	265	265	262 50
72	Als. Part. ind	61 20	61	61	61
82	Alsthom	80 05	79 90	79 10	80
35	Autar P. Ali	28 15	28 05	28 05	28 20
575	Cie Gle Eaux	542	518	517	518
94	Electro-Méc.	90 10	88 ..	88	86 25
260	Eng. Matra	265	266	265	261
194	E. J. Lefebvre	180	180 ..	180	176 80
91	Esso S.A.F.	78 20	74	76 ..	74
155	Eurafrance	145	148 10	141	143 50
315	Europe n° 1	323	310 10	310	314 90
131	Paris-France	130 30	130 3		
124	Part. Etudes	108 50	113		
163	Patern. S.A.	155	155		
70	Pechelbronn	68 05	65		
..	P.U.K.	112	110		
132	Penarroya	75	74		
75	Penhoet	205	196		
295	Pernod	443	445		

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9 7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 813	4 828	4 82
Canada ($ can. 1)	4 952	4 960	5 ..
Allemagne (100 DM)	189 400	189 250	188 25
Belgique (100 fr.)	12 677	12 700	12 10
Danemark (100 Krd.)	81 520	81 850	81 70
Espagne (100 pes.)	8 452	8 472	8 47
Grande-Bretagne (£ 1)	11 515	11 527	11 55
Italie (100 lires)	0 747	0 751	0 72
Norvège (100 krn.)	88 420	89 420	89 75
Pays-Bas (100 fl.)	181 180	181 600	180 50
Portugal (100 esc.)	19 270	19 310	19 70
Suède (100 krs.)	109 870	110 020	109 50
Suisse (100 fr.)	161 400	161 450	161 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9 7
Or fin (kilo en barre)	22000	22250
Or fin (kilo en lingot)	22490	23490
Pièce française (20 fr.)	239 80	243 30
Pièce française (10 fr.)	180	175 .
Pièce suisse (20 fr.)	244 10	247 80
Union latine (20 fr.)	213 50	220 80
Souverain	233	235 50
Pièce de 20 dollars	1146 .	1208 ..
Pièce de 10 dollars	595	598
Pièce de 5 dollars	381 .	412 50
Pièce de 50 pesos	942	985
Pièce de 10 florins	210 ..	218 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 10 juillet 1974 a été tiré à 527 966 exemplaires.

Un document de la commission internationale de théologie

Les exigences de la succession apostolique

Le groupe de travail sur les ministères de la commission internationale de théologie diffuse un document de seize pages publié dans la *Documentation catholique* du 7 juillet, précédé d'une introduction du Père M.-J. Le Guillou, président de la sous-commission sur les ministères.

Ce texte technique se propose d'une part de présenter la doctrine catholique relative à la succession apostolique (place et signification des évêques par rapport aux autres apôtres), d'autre part d'aider au dialogue œcuménique. Il comprend six chapitres : 1) l'apostolicité de l'Eglise ; 2) l'originalité du fondement apostolique de l'Eglise ; 3) les apôtres et la succession apostolique dans l'histoire ; 4) l'aspect spirituel de la succession apostolique ; 5) la succession apostolique et sa transmission ; 6) éléments pour une évaluation des ministères non catholiques.

Le document est notamment destiné à répondre aux quatre difficultés suivantes ainsi énoncées :

● *Que peut-on tirer du témoignage du Nouveau Testament, scientifiquement considéré ? Comment montrer la continuité entre le Nouveau Testament et la tradition de l'Eglise ?*

● *Quel est le rôle de l'imposition des mains dans la succession apostolique ?*

● *N'a-t-on pas tendance dans certains milieux à réduire la succession apostolique à l'apostolicité commune à toute l'Eglise, ou, au contraire, à réduire l'apostolicité de l'Eglise à la succession apostolique ?*

● *Comment apprécier les ministères des autres Eglises et communautés chrétiennes quant à leur rapport à la succession apostolique ?*

Après avoir souligné que l'Eglise est tout entière apostolique, on insiste sur l'inséparabilité de cette apostolicité commune à toute l'Eglise de la succession apostolique ministérielle.

La partie centrale du document est une analyse du fondement apostolique de l'Eglise et de son originalité sur le double plan historique et spirituel. Le fondement est historique en ce sens qu'il est posé par un acte du Christ qui va de l'appel des Douze à la mort et à la Résurrection : la Résurrection confirme la structure apostolique telle qu'elle a été vécue dès avant Pâques. Il est spirituel, en tant que fondé dans le don plénier du Saint-Esprit après la Pâque.

Le document rappelle qu'aucun prédicateur de l'Evangile n'a le droit de faire un projet d'annonce évangélique d'après ses propres hypothèses. La règle de foi postule un témoin envoyé qui ne s'autorise pas de lui-même ou d'une communauté isolée. L'autorisation ne peut venir que du sacrement à travers ceux qui sont déjà envoyés, bien que l'Esprit saint suscite toujours librement les charismes. La médiation de l'Eglise doit s'effectuer de façon normative Le rite de l'ordination témoigne que l'Eglise ne dispose pas à son gré du don de l'Esprit.

L'impossibilité de l'intercommunion avec les protestants

Traitant enfin de l'œcuménisme, le texte passe en revue les diverses Eglises non catholiques :

● *L'Eglise orthodoxe* et les autres Eglises qui ont conservé la succession apostolique sont unies dans une même compréhension fondamentale de la sacramentalité de l'Eglise : c'est ce qui explique que la communion entre ces Eglises et l'Eglise catholique n'a jamais complètement cessé et peut être aujourd'hui revivifiée.

● *Avec les communions anglicanes* des dialogues fructueux se poursuivent Elles ont conservé l'imposition des mains, dont l'interprétation a varié.

Il n'est pas possible ici d'anticiper les résultats éventuels de ce dialogue qui recherche dans quelle mesure les éléments constitutifs de l'unité sont inclus dans le maintien du rite de l'imposition des mains et des prières corrélatives.

● *Avec les communautés issues de la Réforme* des divergences profondes demeurent et portent essentiellement sur les notions d'Eglise et de tradition Des approches prometteuses sont en cours, mais l'intercommunion eucharistique reste pour le moment impossible parce que la continuité sacramentelle dans la succession apostolique dès les origines constitue pour les Eglises orthodoxes aussi bien que pour l'Eglise catholique un élément indispensable de la communion ecclésiale. Dire cela n'empêche en rien de reconnaître les qualités ecclésiales et spirituelles des ministères et des communautés protestantes. C'est souligner simplement que l'union avec l'Eglise catholique ne pourra jamais se faire que *sous un mode sacramentel.*

N.D.L.R. — *La succession apostolique est en quelque sorte l'arbre généalogique validant l'Eglise. Elle indique que les évêques catholiques d'aujourd'hui ont été consacrés par d'autres évêques, qui, en remontant la chaîne, tenaient leur propre consécration d'un des apôtres de Jésus-Christ. Cette chaîne ininterrompue — apostolicité — est, avec l'unité, la sainteté et la catholicité, une des quatre caractéristiques fondamentales de l'Eglise romaine. Elle fonde la validité du ministère des prêtres, d'où les difficultés rencontrées avec l'Eglise anglicane et les Eglises protestantes, qui ont, à des degrés divers, rompu la chaîne apostolique prise dans son sens matériel.*

Immobilisé par une crise d'arthrose

PAUL VI N'A PU PRÉSIDER L'AUDIENCE DU MERCREDI

La dizaine de milliers de pèlerins venus assister à l'audience hebdomadaire de Saint-Pierre, ce 10 juillet à Rome, auront eu la déception de ne pas voir Paul VI dans la basilique et de ne pas entendre son homélie traditionnelle. Un communiqué officiel les a avertis que le pape avait eu, au cours de la nuit, une nouvelle attaque d'arthrose qui affecte depuis quelque temps son genou droit.

Néanmoins, Paul VI est apparu en fin de matinée du haut de la fenêtre de son appartement pour s'excuser personnellement de sa défaillance. Il a donné sa bénédiction apostolique en six langues.

INTERVENTION AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN FAVEUR D'ENBATA

(De notre correspondant.)

Bayonne. — Dans une lettre qu'il vient d'adresser au président de la République, le GETIS — Groupe d'étude des pays de l'Adour — lui demande de rapporter la mesure de dissolution prise à l'encontre du mouvement autonomiste basque Enbata, le 30 janvier dernier, alors que M. Messmer était premier ministre. Le GETIS énumère quatre arguments à l'appui de sa demande :

« *La dissolution d'Enbata est le fruit de la « grande peur » ressentie lors de la mise en œuvre de la réforme régionale par les tenants du jacobinisme centralisateur.*

» *En exprimant à haute voix ce que nombre de Basques ressentent confusément, ce mouvement imprègne — et explique dans une certaine mesure — les réactions des groupes sociaux et forces vives locales.*

» *Nous connaissons bien les militants d'Enbata. Les enfermer dans un exil psychologique de rigueur écarterait de l'action pour le développement de la région quelques-uns des meilleurs de ses fils.*

» *Il n'y a pas de danger autonomiste au Pays basque : près de la moitié de sa population est venue de l'extérieur et sa quasi-totalité n'a jamais envisagé de mettre en cause son appartenance à la France.* »

[Le « Groupe d'étude et d'initiative au service des pays de l'Adour » (GETIS) qui groupe des cadres, des techniciens, des enseignants et des syndicalistes, s'intéresse à tous les aspects de l'aménagement régional et publie, sur ces divers sujets, de nombreuses études et documents de caractère anticonformiste. La présidence de la République n'a, jusqu'à présent, fait connaître aucune réaction à cette lettre.]

LE TRAVAIL A REPRIS CHEZ VITTEL

(De notre correspondant.)

Nancy. — Le protocole d'accord établi, lundi soir 8 juillet, entre la direction de la Société des eaux de Vittel et les trois centrales syndicales C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. a été ratifié mardi matin par les délégués syndicaux, après consultation du personnel de l'entreprise. Le travail a donc repris normalement mercredi après huit semaines de grève d'une heure par équipe (« le Monde » du 10 juillet).

A l'Élysée

M. GISCARD D'ESTAING REÇOIT L'AMBASSADEUR D'U.R.S.S.

M. Valéry Giscard d'Estaing devait recevoir mercredi après-midi 10 juillet M. Stepan Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S en France avant de s'entretenir avec le général François Maurin, chef d'état-major général des armées

LE GOUVERNEMENT PROPOSE AUX FONCTIONNAIRES UNE AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT DE 1 %

Les négociations entre les sept fédérations de fonctionnaires et M. Roger Poudonson, secrétaire d'Etat à la fonction publique, se poursuivent ce mercredi 10 juillet. De nouvelles propositions devaient être présentées aux syndicalistes, compte tenu de leurs demandes portant en particulier sur le relèvement des traitements. Les syndicats estiment très insuffisantes les offres initiales de M. Poudonson, soit une majoration de 1 % au 1er juillet, 2 % au 1er septembre et 2 % au 1er novembre, avec ajustement éventuel en fin d'année pour rattraper la hausse des prix. De plus, 1 % serait accordé au titre d'une progression du pouvoir d'achat pendant le second trimestre, avec une « modulation » en faveur des petites catégories.

Le secrétaire d'Etat paraît très désireux d'aboutir à un accord global sur les principales revendications des fonctionnaires, mais, bien évidemment, la difficulté est de concilier le déblocage des crédits nécessaires et la lutte contre l'inflation.

Mort de l'écrivain Georges Ribemont-Dessaigne

Nous apprenons la mort du poète et dramaturge Georges Ribemont-Dessaignes, survenue le 9 juillet à Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes). Il était âgé de quatre-vingt-dix ans. Sa dernière apparition eut lieu la veille de sa mort à l'émission télévisée « Ouvrez les guillemets ».

Le dernier poète Dada

« *Garçon, pour moi ce sera un ami* », disait Ribemont-Dessaignes dans les cafés que fréquentaient les dadaïstes. L'amitié ne lui a jamais manqué. Il y a deux ans, Max Ernst lui présentait les trente-quatre lithographies qu'il avait gravées pour illustrer sa *Ballade du soldat*, poème écrit à quatre-vingt-sept ans, avec l'ironie brûlante de la jeunesse. Raymond Queneau avait réédité son théâtre, Georges Braque, Miro, avaient illustré ses poèmes et après des disputes mémorables, injures et excommunications, André Breton l'avait même désigné dans ses « Entretiens » radiophoniques comme le seul « vrai » Dada avec Tzara et Picabia.

Mais qu'est-ce que Dada ? Ribemont-Dessaignes a donné une définition qui résumerait sa biographie : « *Dada*, écrit-il, *a le goût du bonheur, si l'on veut bien entendre par là avant tout le goût de vivre dans sa plénitude et sa liberté.* » La plénitude, il l'avait trouvée à Saint-Jeannet, près de Vence, la liberté il l'avait payée de mille besognes : radio, journaux, préfaces, sans cesser cependant de peindre et d'écrire.

Contrairement aux surréalistes qui vivotaient « *comme une pauvre vieille retraitée pourvue d'une loge de concierge de l'esprit* », il avait répondu une fois pour toutes aux critiques qui s'étonnent que Dada, la négation même, ait laissé des œuvres d'art. « *Dada*, disait-il, *se fout de l'art et il en fait. Il crache en l'air et ce qui vous tombe dans l'œil est de l'art qui vous humecte la paupière.* »

« *Construction, destruction, on n'y peut rien, c'est la vie.* »

Historiquement, le rôle de Ribemont-Dessaignes est considérable. Fils d'un grand professeur de médecine, il reçoit à Paris une éducation raffinée. Il peint ; il compose de la musique ; il écrit des poèmes. Ce parfait dilettante rencontre vers 1910 Marcel Duchamp, qui le séduit immédiatement. Le groupe Dada se moque du cubisme : « *Un grand coup de pied au... cube !* », et invente toutes sortes de nouveaux jeux.

Quand Dada se crée à Zurich en 1916, il y a longtemps que Ribemont-Dessaignes écrit des poèmes d'« inspiration Dada ». Dès lors, son œuvre s'engage dans plusieurs directions. Le 27 mars 1920, il donne à la Maison de l'œuvre le premier concert Dada, avec une partition obtenue en jouant à la roulette les notes et les accords. Il publie en 1921 sa pièce *l'Empereur de Chine*, qui reprend certains mécanismes de Jarry et des futuristes, utilisant le lettrisme et des métamorphoses à la Ionesco. Sa peinture, à cette époque, est mécanomorphe comme celle de son ami Picabia, mais d'une originalité dont témoignent les toiles et les dessins que l'on trouve notamment au Musée d'art moderne de New-York.

Au centre de son œuvre, poèmes, théâtre ou peinture, la même conception du monde : l'homme, angoissé par le néant, a créé une explication mécanique de l'univers et de lui-même dont les rouages tournent à vide et l'écrasent. Notre corps reproduit ces mécanismes, notre inconscient les intériorise, tandis que la vie poursuit le cycle effréné de la création et de la pourriture. Reste une interrogation fondamentale, cette phrase reproduite dans toutes les anthologies Dada : « *Qu'est-ce que c'est beau ? Qu'est-ce que c'est laid ? Qu'est-ce que c'est moi ? Connais pas. Connais pas. Connais pas. Connais pas.* »

FRANCK JOTTERAND.

LES TUILERIES ET LE LOUVRE RÉSERVÉS AUX PIÉTONS POUR LE 15 AOUT ?

S'inspirant des propositions avancées par le Touring Club de France, qui suggérait de réserver de vastes zones aux piétons durant le mois d'août (« le Monde » du 6 juillet 1974), M. Yves Milhoud, président du Conseil de Paris, a demandé à M. Jean Paolini, préfet de police, de fermer à la circulation, durant la semaine du 15 août, le parvis de Notre-Dame, la place des Vosges et la promenade des Tuileries, de la place de la Concorde au Palais du Louvre. Ces propositions ont été favorablement accueillies.

Après consultation avec la R.A.T.P., dont diverses lignes d'autobus traversent la place du Carrousel, par les guichets du Louvre, il a été jugé possible de détourner momentanément ces lignes. Du samedi 10 août au dimanche 18, ces larges promenades devraient donc être réservées entièrement aux promenades.

A B C D E G H

